



## Table des matières

Table des matières .....	ii
Remerciements .....	iv
Sigles et acronymes .....	v
Résumé .....	vi
<b>1</b> Introduction.....	1
<b>1.1</b> Objet et champ d'application .....	1
<b>1.2</b> Approche et méthode .....	2
<b>1.3</b> Limites .....	5
<b>1.4</b> Structure du rapport.....	6
<b>2</b> Généralités et contexte .....	6
<b>2.1</b> Le Comité avant 2009.....	6
<b>2.2</b> Dynamique en faveur de la réforme .....	7
<b>2.3</b> Le Comité réformé.....	8
<b>2.4</b> Transition vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	11
<b>2.5</b> Institutions mondiales et régionales .....	13
<b>3</b> Principales conclusions de l'évaluation .....	17
<b>3.1</b> Le Comité réformé parvient-il aux résultats escomptés? .....	17
<b>3.2</b> Fonctionnement du CSA réformé.....	38
<b>3.3</b> Reproduction de l'approche à parties prenantes multiples.....	77
<b>4</b> Reproduction de l'approche à parties prenantes multiples.....	86
<b>4.1</b> Conclusions.....	86
<b>4.2</b> Recommandations.....	91
Annexe A: Note conceptuelle.....	98
<b>Note conceptuelle</b> .....	99
Annexe C: Liste des personnes consultées.....	116
Annexe D: Documents consultés.....	134
Annexe E: Suggestions d'amélioration par les personnes interrogées .....	142

## Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1: Questions d'évaluation clés.....	3
Tableau 2: Nombre de personnes consultées.....	4
Tableau 3: Présentation synthétique des structures du CSA et de leurs rôles .....	10
Tableau 4: Évolution de l'insécurité alimentaire entre 1990 et 2016 .....	11
Tableau 5: Nombre de délégués aux sessions plénières du Comité, 2009 à 2016 .....	23
Tableau 6: Produits relatifs aux politiques élaborés par le CSA depuis la réforme de 2009 ..	28
Tableau 7: Temps écoulé avant l'adoption des produits visant à renforcer la convergence des politiques et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.....	31
Tableau 8: Contributions sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.....	36
Tableau 9: Approches suivies concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.....	36
Tableau 10: Synthèse des conclusions sur l'efficacité du CSA au regard de ses six rôles .....	39
Tableau 11: Nombre de manifestations parallèles de 2009 à 2016.....	40

Tableau 12: Nombre de réunions du Bureau et de réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif, de l'exercice 2010-2011 à l'exercice 2016-2017 .....	44
Tableau 13: Présence aux réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif pour l'exercice biennal 2016-2017 (en date du 7 février 2017) .....	46
Tableau 14: Présentation de rapports par les membres du Groupe consultatif (à titre obligatoire) et par les participants ad hoc (à titre volontaire) .....	47
Tableau 15: Appui et avis fournis aux pays par les organismes ayant leur siège à Rome .....	49
Tableau 16: Effectifs du Secrétariat du CSA (en date du mois de mars 2017) .....	51
Tableau 17: Affectation du personnel aux axes de travail de l'exercice biennal 2016-2017 ..	53
Tableau 18: Rapports publiés par le Groupe d'experts de haut niveau de 2011 à 2016 .....	55
Tableau 19: Nombre de contributions obtenues dans le cadre des consultations en ligne sur la portée et les versions préliminaires des rapports du HLPE .....	55
Tableau 20: Nombre de délégués du MSP présents à la plénière du CSA de 2010 à 2016 ....	62
Tableau 21: Groupes de travail à composition non limitée, de l'exercice biennal 2012-2013 à l'exercice biennal 2016-2017 .....	64
Tableau 22: Vue d'ensemble des axes de travail du CSA, de l'exercice biennal 2012-2013 à l'exercice biennal 2016-2017 .....	66
Tableau 23: Contributions obtenues et annoncées pour la session plénière et les axes de travail depuis 2010 (équivalent en USD) .....	69
Tableau 24: Contributions obtenues et annoncées pour le Groupe d'experts de haut niveau depuis 2010 (équivalent en USD) .....	70
Tableau 25: Aperçu des dépenses pour la période 2010-2017 (équivalent en USD) .....	71
Tableau 26: Contributions obtenues et annoncées pour le MSC depuis 2011 (équivalent en USD) .....	72
Tableau 27: Aperçu des dépenses pour la période 2011-2016 (en euros) .....	72
Tableau 28: Plateformes pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays visités....	76
Tableau 29: évaluation de la situation au sein du CSA au regard des facteurs de réussite déterminants .....	84
Graphique 1: Thèmes méritant, selon les répondants, un accent plus fort ou une meilleure prise en considération .....	18
Figure 1: schéma indicatif des composantes d'un plan ou cadre stratégique .....	92

## Remerciements

L'équipe d'évaluation remercie vivement toutes les personnes qui l'ont soutenue tout au long de sa mission. Elles ont été si nombreuses qu'il est impossible de toutes les nommer ici. Nous tenons cependant à remercier tout particulièrement les parties prenantes du CSA qui ont pris le temps nécessaire pour répondre à nos questions et qui ont fait part de leurs précieuses observations au sujet des première et deuxième ébauches du rapport d'évaluation. Nous exprimons toute notre gratitude à la FAO, au PAM, au FIDA et à la France, qui ont participé à l'organisation des missions dans les pays – en particulier Dominique Legros, Pierre Velge, Mame Diene, Pontian Muhwezi, Erin Carey, Mageed Yahia, Tito Diaz, Erika Pinto, Ricardo Rapallo, Rosana Martin, Jasmine Magtibay, Barbara Ekwall et Gabriel Laizer, qui nous ont épaulés en assurant la coordination et l'assistance logistique durant les missions –, aux secrétariats du Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition et du Mécanisme du secteur privé, qui ont organisé des rencontres avec leurs membres dans les pays que nous avons visités, aux bureaux de l'évaluation de la FAO, du PAM et du FIDA, qui ont fourni des avis éclairés, et au Secrétariat du CSA, notamment Sylvia Orebi et Daniela Mei, qui nous ont apporté un soutien administratif indispensable. À toutes ces personnes, nous tenons à témoigner notre plus profonde reconnaissance.

Angela Bester (responsable de l'évaluation), au nom de l'équipe d'évaluation:  
Patricia Biermayr-Jenzano, Meena Fernandes, Cherin Hoon et Ronald Gordon.

## Sigles et acronymes

CAD	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche internationale
CIN2	Deuxième Conférence internationale sur la nutrition
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
MSC	Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition
MSP	Mécanisme du secteur privé
ODD	Objectif de développement durable
OMA	Organisation mondiale des agriculteurs
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
SAN	Sécurité alimentaire et nutrition
SUN	Mouvement pour le renforcement de la nutrition
UE	Union européenne
WHA	Assemblée mondiale de la santé

## Résumé

### Contexte et objet

ES1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a commandé une évaluation indépendante en vue de déterminer les progrès qu'il a accomplis depuis la réforme de 2009 au regard de son objectif général et des principaux résultats attendus. L'évaluation a couvert la période allant d'octobre 2009 à octobre 2016.

ES2. L'objet de l'évaluation, tel que défini dans la note conceptuelle à l'annexe A et approuvé par le Bureau, est:

- a) d'apporter des éléments tangibles qui permettent de déterminer si le CSA, en tant que forum multipartite, est en voie de concrétiser la vision exposée dans le document relatif à la réforme et les résultats qui en sont attendus;
- b) d'évaluer dans quelle mesure le CSA assume de manière efficiente et efficace les rôles qui lui sont assignés dans le document relatif à la réforme, et avec quel impact;
- c) d'examiner les modalités de travail, notamment le programme de travail pluriannuel du CSA, afin de déterminer l'incidence des processus décisionnels et de la planification sur l'efficacité;
- d) de proposer des recommandations pour l'avenir, en vue de permettre au CSA de répondre efficacement aux nouveaux défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de développer encore ses avantages comparatifs et de renforcer son rôle moteur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale;
- e) de tirer des enseignements sur la collaboration entre parties prenantes, domaine dans lequel le CSA offre un modèle susceptible d'être reproduit ailleurs.

### Méthode

ES3. L'évaluation s'est principalement appuyée sur une collecte de données qualitatives, réalisée à partir d'entretiens semi-structurés avec des informateurs clés et de discussions au sein de groupes de réflexion, ainsi que d'observations effectuées lors de la quarante-troisième session plénière du CSA. Ces données ont été complétées par des éléments tangibles tirés principalement de documents du Comité, des organismes ayant leur siège à Rome, du Mécanisme de la société civile, du Mécanisme du secteur privé, ainsi que d'autres parties prenantes. L'équipe d'évaluation a consulté 364 personnes au cours de ce processus, dont 156 dans le cadre de missions menées aux États-Unis d'Amérique, en France, en Jordanie, en Ouganda, au Panama, aux Philippines et au Sénégal. L'évaluation a couvert toutes les structures principales du Comité. Les contraintes de temps et de budget ont limité, entre autres choses, l'éventail de parties prenantes qu'il a été possible de consulter, notamment les parties prenantes au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York et à Genève.

### Résumé des principales constatations

#### Amélioration de la coordination

ES4. Il est ressorti de l'évaluation que le CSA était perçu comme l'organisme compétent pour traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition (SAN) à l'échelle mondiale et que son action ciblait les enjeux prioritaires. Il a intégré les préoccupations liées à la nutrition dans ses activités et s'emploie à renforcer son intervention dans ce domaine – une tâche ardue compte tenu de la diversité des acteurs qui opèrent dans ce secteur fragmenté. Les sessions plénières annuelles, principale plateforme pour la coordination à l'échelle mondiale, réunissent un nombre sans cesse croissant de délégués; bien que cette hausse de participation témoigne d'un intérêt grandissant à l'égard des travaux du CSA, des inquiétudes se sont fait jour concernant, d'une part, le nombre important de manifestations parallèles risquant d'éclipser la session principale et, d'autre part, une représentation relativement faible à

l'échelon ministériel. Le CSA a pris des mesures pour renforcer ses liens avec les initiatives régionales, mais n'a pas fait de progrès dans la promotion d'une coordination plus poussée à l'échelle régionale. Il existe de nombreuses plateformes de coordination nationales pour la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays, et les liens qui unissent le CSA à ces acteurs demeurent ténus pour l'instant. On s'attend à ce que le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition contribue à un renforcement de la coordination, mais son format actuel de même que sa faible visibilité auprès des acteurs susceptibles de l'utiliser limitent son efficacité.

### **Amélioration de la convergence des politiques**

ES5. Le CSA a élaboré trois principaux produits relatifs aux politiques ainsi que 13 séries de recommandations sur les politiques s'appuyant sur les rapports du HLPE et sur ses axes de travail. Ces produits ont été le fruit de processus de négociation. Les parties prenantes n'ont pas toutes la même conception de la convergence des politiques ni la même vision quant à l'approche que le CSA devrait adopter dans ce domaine. Certaines d'entre elles ont exprimé le souhait que le CSA définisse précisément les objectifs qu'il entend poursuivre au moyen des recommandations ou produits relatifs aux politiques et la manière dont ces recommandations ou produits seront mis à profit, et ce avant de se lancer dans leur élaboration, dans la mesure où il s'agit d'un processus qui nécessite des ressources considérables.

### **Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire**

ES6. Le rôle joué par le CSA pour faciliter la fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions a été mal compris, et aucune demande n'a été formulée dans ce domaine. Le Comité a approuvé la cartographie des actions nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition qui pourraient aider les pays à formuler des politiques, des stratégies et des programmes, mais ces travaux n'ont pas été réinscrits à l'ordre du jour du CSA ni dans son programme de travail pluriannuel.

ES7. Le CSA a fourni une plateforme pour la mise en commun des expériences et bonnes pratiques concernant les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les «Directives sur les régimes fonciers») – laquelle a été complétée par un bilan sur l'application de ces Directives et par un rapport de suivi préparé par le MSC – et a approuvé les recommandations en faveur de l'organisation d'événements similaires aux niveaux national et régional.

ES8. Lors de sa quarantième session plénière, le CSA a approuvé un ensemble complet de recommandations relatives à son rôle de suivi. Il a réalisé l'enquête initiale recommandée dans le cadre des évaluations périodiques de son efficacité. Il n'a cependant pas effectué de suivi de ses principaux produits ni des résultats de ses principaux axes de travail. Les progrès du Comité dans la mise en œuvre de son rôle de suivi ont été freinés par des divergences de vues qui découlent d'une certaine confusion quant à la notion même de «suivi».

ES9. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) constitue un volet important de l'architecture de suivi du CSA, puisque ce rapport fait le point sur les progrès réalisés en matière de réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelle mondiale. La nouvelle mouture du SOFI sera axée sur les indicateurs de deux cibles de l'ODD2 (2.1 et 2.2).

ES10. Les Directives sur les régimes fonciers ont été utilisées et appliquées aux niveaux national, régional et mondial; les initiatives dont il a été fait état dans le cadre du bilan réalisé ont révélé un large éventail d'approches différentes, allant de la sensibilisation à la mise en place de plateformes à parties prenantes multiples en passant par l'application concrète des

Directives par le biais d'activités telles que la cartographie des conflits, la cartographie des terres et l'instauration de nouveaux systèmes d'enregistrement foncier.

### Fonctionnement du Comité réformé

ES11. Le tableau ci-dessous indique, de manière succincte, dans quelle mesure le CSA a su s'acquitter des six rôles qui lui ont été confiés.

Rôle 1: coordination à l'échelle mondiale	Le CSA a organisé des sessions plénières annuelles, offrant ainsi une plateforme pour la coordination dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition. L'augmentation du nombre de délégués et autres participants donne à penser qu'il s'agit d'une tribune pertinente.
Rôle 2: convergence des politiques	Le CSA s'est acquitté de ce rôle en élaborant et en approuvant des produits visant à renforcer la convergence des politiques ainsi que des recommandations relatives aux politiques. On observe une adoption effective des principaux produits du CSA (Directives sur les régimes fonciers), mais il est encore trop tôt pour en évaluer l'impact.
Rôle 3: appui et avis fournis aux pays	Le CSA n'est pas intervenu pour faciliter la fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions, car il n'a reçu aucune demande en ce sens. On note un manque de clarté quant à ce rôle, dont les modalités n'ont pas été définies de manière précise.
Rôle 4: coordination aux niveaux national et régional (rôle de la Phase II)	Le CSA a tenté d'établir des liens avec les partenaires aux niveaux national et régional lors des sessions plénières, mais ses activités de communication à ces échelons se sont limitées à la participation du Président du Comité aux conférences régionales de la FAO et à d'autres manifestations régionales. Le CSA n'a pas arrêté les détails de ce rôle.
Rôle 5: promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales à tous les niveaux (rôle de la Phase II).	Le CSA a facilité la mise en commun des pratiques optimales à l'échelle mondiale dans le cadre de manifestations spéciales organisées lors des sessions plénières. En revanche, il n'a pas élaboré de cadre pour aider les pays et les régions à mesurer les progrès accomplis au regard de leurs objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition.
Rôle 6: élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (rôle de la Phase II)	Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition a été mis au point et approuvé par le CSA lors de sa session plénière qui s'est tenue en 2012. Cet instrument est méconnu et on ne sait pas dans quelle mesure il est utilisé. Le CSA procède actuellement à son examen en vue de le perfectionner.

### Bureau et Groupe consultatif

ES12. Le rôle du Bureau a semblé, pour l'essentiel, se limiter à approuver scrupuleusement ce qui a été élaboré et convenu par les groupes de travail à composition non limitée. Cela peut s'expliquer, d'une part, par la réticence de certains membres du Bureau (qui peuvent également présider les groupes de travail à composition non limitée) à rouvrir les débats concernant des accords qui ont nécessité de longues négociations avant de parvenir à un consensus et, d'autre part, par le peu de temps dont les membres disposent pour apporter des modifications. Les membres du Comité ne sont pas parvenus à s'entendre sur la composition

du Groupe consultatif et sur la répartition des sièges, et plusieurs propositions, souvent contradictoires, ont été présentées à l'équipe d'évaluation.

#### Organismes ayant leur siège à Rome

ES13. Ces organismes jouent un rôle central au sein du CSA: en plus d'agir à titre de membres du Groupe consultatif et de la Plénière, ils mettent à disposition du Comité leurs connaissances spécialisées dans le domaine technique et en matière de politiques, ils assurent le financement et la dotation en personnel du Secrétariat, ils facilitent la diffusion des conclusions et recommandations issues des travaux du CSA, ils favorisent l'utilisation des produits du CSA au niveau des pays et fournissent des installations et de l'assistance lors des déplacements du Président du CSA dans les pays et les régions. Trente-huit pour cent des contributions provenant des organismes ayant leur siège à Rome se font sous la forme d'un détachement de fonctionnaires de rang supérieur; cependant, des retards importants dans le pourvoi de ces postes ont parfois porté atteinte à la stabilité du Secrétariat.

#### Secrétariat

ES14. De manière générale, les membres du CSA ont estimé que le Secrétariat contribuait de manière efficace aux activités de fond du Comité. L'équipe d'évaluation a toutefois constaté que la structure en place de même que la répartition des tâches n'étaient guère optimales; elle a par ailleurs noté un manque de clarté concernant le rôle du Président vis-à-vis du Secrétariat. L'imprévisibilité des ressources provenant des organismes ayant leur siège à Rome n'est pas sans présenter un risque pour l'efficacité du Secrétariat. Les décisions du Comité relatives aux processus font l'objet d'un suivi de la part du Secrétariat sous la forme d'un rapport intérimaire annuel du CSA, qui sert de document d'information pour les débats autour du programme de travail pluriannuel pendant la plénière. Il a cependant été noté que ce suivi portait uniquement sur les décisions adoptées par le Comité à la dernière session plénière en date.

#### Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

ES15. Le Groupe d'experts a publié 10 rapports entre 2011 et 2016, lesquels ont éclairé les recommandations du CSA sur les politiques à suivre. Ces rapports sont utilisés au-delà de l'enceinte du Comité, à l'échelle internationale, et ont été cités à titre de référence dans des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est le Comité directeur, avec l'appui du Secrétariat du Groupe d'experts, qui assume en grande partie la promotion des rapports, et ses membres ont exprimé leur inquiétude quant aux ressources limitées dont ils disposent pour assurer une large diffusion, en particulier au niveau des pays.

#### Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition

ES16. Le Mécanisme de la société civile (MSC) constitue la plus importante plateforme permettant aux acteurs de la société civile spécialisés dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition de se rassembler, de débattre et d'unir leur voix sur les enjeux de leur secteur. Le MSC a pris part à tous les principaux processus du Comité. Il a également contribué au rôle de suivi du Comité en publiant un rapport de synthèse des expériences de la société civile par rapport à l'utilisation et la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Les membres du CSA ont fait part de leur reconnaissance envers le MSC pour sa contribution au bon fonctionnement du Comité. Certains membres et parties prenantes du CSA se sont néanmoins montrés plus critiques à l'égard du mode de fonctionnement du Mécanisme. Ils ont en effet exprimé leurs inquiétudes quant à la place trop importante occupée par les mouvements sociaux, et ce, au détriment d'autres groupes ou organisations, à savoir les organisations internationales non gouvernementales, qui peinent à se faire entendre. Certains groupes ont estimé qu'ils n'étaient

pas en mesure de faire valoir leur point de vue au sein du CSA en raison du peu d'attention que leur accordait le MSC. Malgré les critiques qu'elles ont émises, ces organisations n'ont pas remis en cause la pertinence du MSC – estimant qu'il demeure un instrument très utile dans la perspective de la concrétisation des résultats attendus du CSA – et ont fait part de leur volonté de contribuer à son amélioration.

#### Mécanisme du secteur privé

ES17. La participation du secteur privé aux sessions plénières du CSA est en hausse depuis 2010. Les acteurs de ce secteur ont contribué au travail intersession du CSA et ont organisé des forums sur les partenariats. Les entretiens réalisés auprès des membres du MSP ont fait ressortir deux thèmes étroitement liés. Le premier concerne un sentiment d'inégalité de traitement: les membres du MSP ont l'impression que les questions qu'ils soulèvent ne reçoivent pas le même niveau d'attention que celles du MSC. Le deuxième thème a pour objet la parité: compte tenu de l'augmentation du nombre et de la diversité de ses membres, le MSP souhaiterait disposer du même nombre de sièges que le MSC au sein du Groupe consultatif.

#### Programme de travail pluriannuel

ES18. Il est ressorti très clairement des entretiens que le programme de travail du Comité est trop chargé, ce qui empêche le CSA de s'acquitter correctement de son mandat. Les parties prenantes interrogées ont fait valoir qu'il était impératif de mieux organiser les priorités du Comité. Elles ont notamment insisté sur la nécessité de réduire le nombre d'axes de travail. L'horizon de planification du programme de travail pluriannuel, qui couvre actuellement une période de deux ans, a été jugé trop court pour servir de cadre ou de plan stratégique au Comité.

#### Budget

ES19. L'évaluation a révélé une déconnexion entre la budgétisation et le processus de planification du programme de travail pluriannuel, lequel souffre d'un sous-financement chronique. Le Comité ne dispose d'aucune stratégie en matière de mobilisation de ressources et procède au coup par coup. Les ressources nécessaires au fonctionnement du Comité – notamment pour la mise en œuvre de ses axes de travail – et à celui du HLPE et du MSC ne sont pas prévisibles, ce qui met en péril l'efficacité et la pérennité du CSA.

#### Communication et information

ES20. Les efforts de communication et d'information ont donné des résultats mitigés. Le Comité est certes connu à l'échelle mondiale, mais il l'est nettement moins au niveau des pays. L'équipe d'évaluation a constaté que la communication entre Rome et les autres capitales était défailante et qu'il n'avait pas été possible de mener à bien toutes les activités prévues dans le cadre de la stratégie de communication, et ce, en raison d'un financement insuffisant.

#### **Modèle multipartite**

ES21. Le CSA constitue une plateforme multipartite unique en son genre au sein du système des Nations Unies. Il vise à être une tribune largement ouverte, mais des obstacles importants demeurent, notamment la barrière de la langue ou le manque de services de traduction et d'interprétation qui peuvent, de manière involontaire, exclure certaines parties prenantes des débats et négociations autour des politiques. L'équipe d'évaluation a recensé les facteurs qui influencent de manière déterminante la capacité du CSA à fonctionner comme une plateforme à parties prenantes multiples à la fois efficace et inclusive. À la lumière de ces critères de réussite, il apparaît que le CSA a encore des progrès à faire dans plusieurs domaines (tableau 29).

Tableau 29: Évaluation de la situation au sein du CSA au regard des facteurs de réussite déterminants

<b>Vision et stratégie</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
La vision du CSA doit être sans équivoque.	La vision du CSA s'articule autour de plusieurs éléments et il est nécessaire de procéder à plusieurs lectures pour en comprendre la teneur.
Les objectifs du CSA doivent être clairs aux yeux des intervenants internes et externes.	Le CSA a défini de manière précise les objectifs qu'il entend atteindre, mais on note des divergences d'opinions quant à la meilleure approche pour y parvenir. Les intervenants extérieurs n'ont pas d'idée claire des visées du CSA, car celui-ci demeure peu connu des acteurs qui n'entretiennent pas de liens étroits avec lui; de plus, il est encore mal compris dans quelle mesure les efforts déployés permettent de compléter ou de faire fructifier les efforts d'autres acteurs du secteur de l'alimentation et de la nutrition.
Les objectifs doivent être précis.	L'objectif général du CSA est suffisamment détaillé. En revanche, les trois résultats qu'il doit réaliser sont très larges et se prêtent difficilement à des évaluations. Il serait possible de les améliorer en les complétant par des résultats immédiats et intermédiaires.
Choisir des sujets présentant un grand intérêt pour stimuler la participation des parties prenantes	Le CSA aborde des questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ce qui attire un grand nombre de participants aux sessions plénières. Les manifestations parallèles suscitent également un vif intérêt.
Choisir, de préférence, un thème qui aura un impact important, plutôt que plusieurs thèmes de faible portée.	Le CSA s'efforce de donner la priorité à un ou deux thèmes, mais on fait constamment pression sur le Comité pour qu'il traite davantage de thèmes ou de questions.
Faire preuve de souplesse pour s'adapter à l'évolution des conditions	Le CSA ne se distingue ni par sa flexibilité ni par sa réactivité face aux changements. Ce manque d'adaptabilité est inhérent aux organes intergouvernementaux.
<b>Valeurs</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Respect et confiance mutuels entre toutes les parties prenantes	Il existe un respect mutuel entre les différentes parties prenantes du CSA et celles-ci se conforment aux règles régissant les débats et les négociations. On observe cependant un faible niveau de confiance entre certaines structures du CSA ou au sein même de celles-ci.
Esprit de collaboration et consensus	Le Comité favorise la prise de décisions par voie de consensus. Cette approche fondée sur le consensus est reconnue comme étant la méthode de travail du CSA. Certaines voix s'élèvent cependant contre cette façon de faire, car elles estiment qu'elle incite le CSA à rechercher le plus petit dénominateur commun et, partant, à éviter les sujets qui pourraient susciter des controverses.
Toutes les parties doivent œuvrer dans la même direction même si leurs intérêts et leurs points de vue diffèrent.	La plupart des membres du CSA souhaitent que le Comité puisse mener une action efficace et atteindre ses objectifs. Cependant, leurs intérêts sont très variés tout comme leurs opinions concernant la marche à suivre.
Veiller à l'inclusion des différentes structures représentées au sein de la plateforme	Le CSA entend être une plateforme ouverte, mais il doit surmonter certains obstacles. L'absence de services de traduction et d'interprétation pour l'ensemble des documents et réunions ainsi que l'imprévisibilité du financement vont à l'encontre de l'objectif d'ouverture.
Permettre à toutes les parties prenantes de faire entendre leur voix de manière égale	La répartition des sièges au sein du Groupe consultatif est une source de tensions parmi les membres du Comité, car certains ont le sentiment qu'ils n'ont pas un poids égal à celui des autres. Cette notion d'égalité donne lieu à diverses interprétations: pour certains, il s'agit d'accorder le

	même nombre de sièges à chacun, tandis que pour d'autres, il convient d'accorder plus de sièges aux parties les plus touchées par l'insécurité alimentaire.
Permettre à chacun de s'exprimer librement sans entrave et sans crainte de représailles	Les membres du CSA et les participants peuvent exprimer leurs vues librement lors des réunions du Comité. Il est possible, cependant, que cette liberté d'expression soit entravée par certaines pratiques en vigueur dans les différents groupes. L'équipe d'évaluation ne dispose d'aucune information sur le déroulement des réunions internes des membres et des participants.
<b>Capacités</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Capacité à agir en chef de file pour influencer le programme d'action des Nations Unies	La présidence du CSA semble avoir hérité de la responsabilité d'influencer le programme des Nations Unies, l'équipe d'évaluation n'ayant noté aucun sentiment de responsabilité collective à cet égard.
Promotion de la plateforme à tous les niveaux	Plusieurs structures et mécanismes, à différents niveaux, défendent les intérêts du CSA à des degrés divers. Actuellement, le MSC s'emploie à faire connaître le CSA au niveau des pays. À l'échelle mondiale, les États membres pourraient intensifier leurs efforts de sensibilisation, en particulier dans les organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome et auprès des plateformes des Nations Unies. Les organismes ayant leur siège à Rome sont les mieux placés pour mettre en avant le CSA au niveau régional, mais il serait possible d'en faire davantage collectivement pour aider les pays à adapter les produits du CSA à leurs réalités pour en accroître la pertinence et l'utilisation.
Un Secrétariat fonctionnel au service de la plateforme	La structure du Secrétariat du CSA présente certaines failles, qui se traduisent par une sous-utilisation des capacités aux échelons supérieurs. Les retards dans les détachements de fonctionnaires provenant des organismes ayant leur siège à Rome, auxquels s'ajoute le caractère imprévisible du financement, nuisent à l'efficacité du Secrétariat.
Les membres doivent disposer des capacités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations au sein de la plateforme et pour participer aux diverses structures qui la composent	On observe une inégalité de moyens entre les différents membres du CSA; ainsi, ceux dont les capacités et les ressources sont restreintes doivent limiter leur participation.
<b>Systemes et procédures</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Des procédures claires sont nécessaires	Le CSA est assujéti au Règlement général de l'Organisation, qui comprend le Règlement intérieur du Comité. Compte tenu de son caractère général et peu détaillé, le Règlement intérieur laisse place à l'interprétation selon les intérêts de chaque partie. Les directives de procédure, qui régissent le fonctionnement des organes subsidiaires et ad hoc, des groupes de travail à composition non limitée et des équipes techniques, ne sont pas documentées et peuvent donc différer d'un axe de travail à un autre.
Souplesse des procédures	En tant qu'organe intergouvernemental des Nations Unies, le CSA ne dispose pas d'une grande flexibilité sur le plan des procédures.
<b>Financement</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Le financement doit être suffisant pour permettre la réalisation des objectifs.	Le financement du CSA est insuffisant pour couvrir l'intégralité des activités prévues au titre du programme de travail pluriannuel pour l'exercice biennal, et aucun modèle n'est en place pour garantir sa

	pérennité. Une plus grande transparence pourrait permettre aux donateurs de mieux saisir l'utilité de leurs contributions.
Le financement doit être prévisible.	Le financement du CSA n'est pas prévisible. Le Comité dépend du soutien financier des donateurs pour la mise en œuvre de ses activités et axes de travail, ainsi que pour le fonctionnement du MSC et du HLPE. Les retards au niveau du détachement de fonctionnaires des organismes ayant leur siège à Rome compromettent sa capacité à s'acquitter de son mandat.
<b>Communication</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Diffuser des messages pour susciter des débats fructueux, en particulier dans le cas de questions comportant beaucoup d'aspects techniques	Le CSA se doit de se projeter au-delà des sessions plénières et d'élaborer une stratégie de communication concrète, qui prévoit la diffusion d'informations faciles d'accès pour faire en sorte que ses messages soient bien entendus par ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les intervenants au niveau des pays.

## Conclusions

ES22. La présente section expose les principales conclusions de l'équipe d'évaluation. Dans un souci de clarté, celles-ci ont été regroupées autour des questions clés de l'évaluation.

**Question d'évaluation clé 1.1** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis d'améliorer la coordination mondiale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?

ES23. **Conclusion 1:** Le Comité a contribué à l'amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il a mis en place les mécanismes et processus nécessaires pour s'acquitter de son rôle de coordination à l'échelle mondiale. S'il est vrai que le Comité s'est occupé de questions pertinentes relevant de son mandat, il n'a cependant pas déployé suffisamment d'efforts pour formuler et exploiter son avantage comparatif dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et ce, en raison de l'absence d'une stratégie globale. Le document relatif à la réforme représente le document constitutif du CSA réformé, mais ne peut faire office de stratégie d'action.

ES24. Le Comité est la seule plateforme au sein du système des Nations Unies à réunir comme il le fait – à savoir en considérant les acteurs non étatiques comme des partenaires à part entière (excepté pour la décision finale) – une grande diversité de parties prenantes au niveau mondial en vue d'élaborer des directives et de formuler des recommandations relatives aux politiques. Il fait participer la société civile et le secteur privé à tous ses principaux processus, et peut s'appuyer sur la base de données factuelles fournie par les rapports du Groupe d'experts de haut niveau. Le Comité est de ce fait unique dans le système des Nations Unies, mais reste peu connu, hormis au siège des organismes à Rome. Les acteurs qui sont étroitement associés au Comité considèrent qu'il s'occupe de questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Cependant, étant donné qu'il n'est guère connu au niveau des pays, il ne présente peut-être pas l'intérêt qu'il devrait avoir pour les «bénéficiaires finaux» de ses activités.

ES25. Les travaux menés par le Comité jusqu'ici ont porté sur un large éventail de questions de sécurité alimentaire et de nutrition qui sont pour beaucoup également traitées par d'autres acteurs. Ces sujets sont pertinents et importants, mais le Comité n'énonce pas toujours clairement la valeur ajoutée qu'il apporte. Il n'a ainsi pas suffisamment expliqué sa vision et sa stratégie en matière de contribution aux actions mondiales en faveur de la nutrition. La

contribution du Comité aux efforts de coordination aux niveaux régional et national est demeurée modeste, car il n'a pas défini sa propre vision d'une telle coordination.

**Question d'évaluation clé 1.2** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis d'améliorer la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?

ES26. **Conclusion 2:** Le Comité a contribué à l'amélioration de la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition en élaborant des produits pouvant être appliqués dans de nombreux pays et dans les différentes régions. Comme indiqué dans les constatations, il faut également évaluer les résultats en matière de convergence des politiques au regard de l'utilisation et de l'application de tels produits. Le Comité est parvenu à faire converger les points de vue sur certaines questions au niveau mondial, mais ces avancées ne se sont pas encore traduites par une utilisation et une application généralisées des produits qu'il a élaborés.

**Question d'évaluation clé 1.3:** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis de renforcer les actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition?

ES27. **Conclusion 3:** Le Comité a contribué aux actions nationales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers l'appui et les avis techniques fournis aux pays par la FAO, d'autres partenaires de développement et la société civile pour promouvoir l'utilisation et l'application des Directives sur les régimes fonciers. Le rôle du CSA s'agissant de faciliter la fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions demeure flou, et le Comité n'a pas participé à la mise en œuvre du soutien que les pays ont reçu de la part de la FAO et d'autres intervenants. Le CSA dispose de peu d'informations sur les besoins des pays et n'est pas au fait des nombreuses plateformes qui œuvrent dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux national et régional. De tels éléments d'information sont nécessaires pour permettre au Comité de faciliter la fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions. Le CSA a contribué, modestement, à la promotion de la reddition de comptes en organisant une manifestation thématique axée sur le suivi de l'application des Directives sur les régimes fonciers. Le rôle du CSA en matière de suivi n'est pas clairement défini et peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de ses principaux produits et recommandations relatifs aux politiques.

**Question d'évaluation clé 2.1** Dans quelle mesure les six rôles, les modalités de travail, les systèmes de gestion et les structures contribuent-ils aux résultats?

ES28. **Conclusion 4:** Le Comité est opérationnel et est parvenu à réaliser un grand nombre de produits depuis la réforme de 2009. Ses résultats au regard des six rôles qui lui sont assignés sont inégaux, et il devra remédier à un certain nombre de lacunes et de problèmes pour être totalement efficace et efficient.

ES29. En tant que plateforme de coordination à l'échelle mondiale, le Comité a réussi à faire participer une large diversité de parties prenantes au dialogue sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il est cependant trop tôt pour déterminer si ces échanges se sont traduits par un renforcement de la collaboration entre les parties prenantes au niveau des pays. Le Comité a été en mesure d'élaborer des produits visant à renforcer la convergence des politiques, et des éléments attestent l'utilisation de l'un de ses produits majeurs. Les rôles dans lesquels le Comité n'a pas fait la preuve de son efficacité sont les suivants:

- appui et conseils aux pays et aux régions;
- coordination aux niveaux national et régional;
- promotion de la responsabilité et diffusion des pratiques optimales.

ES30. On constate un manque de clarté et d'entente sur la manière dont le Comité devrait remplir ces rôles. S'agissant de l'appui et des conseils aux pays et aux régions, le Comité ne peut au mieux que les faciliter. Le Comité est un organe intergouvernemental chargé d'élaborer des politiques, et non de les mettre en œuvre. Les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes du système des Nations Unies sont mieux placés pour apporter un appui et des conseils aux pays et aux régions.

ES31. S'agissant de la promotion de la responsabilité et de la diffusion des expériences et bonnes pratiques, le Comité a pris un bon départ en organisant des manifestations mondiales afin de permettre la mise en commun des connaissances. Les avis divergent toutefois au sein du Comité sur son rôle en matière de suivi et sur la nature exacte d'un tel suivi. Il n'est pas possible, ni souhaitable, que le Comité effectue un suivi en profondeur de la mise en œuvre dans les pays de ses nombreuses recommandations et de ses produits en matière de politiques. Des bilans périodiques accompagnés d'une évaluation pourraient s'avérer plus appropriés.

ES32. **Conclusion 5:** Le Bureau, le Groupe consultatif et les groupes de travail à composition non limitée ont joué un rôle central dans la définition du programme d'action du Comité et de ses activités. La contestation de la composition du Groupe consultatif – née de la volonté d'assurer une représentation adéquate de toutes les parties prenantes – menace de nuire à l'efficacité de cet organe. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé jouent un rôle important en facilitant la contribution des acteurs non étatiques aux travaux du Comité. Les deux mécanismes cherchent à obtenir l'«espace» nécessaire pour pouvoir faire valoir les points de vue de leurs organisations. Les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif offrent une plateforme permettant d'influer sur les décisions prises par le Bureau et, en dernier lieu, durant la session plénière. Il n'est donc pas surprenant que la représentation et la répartition des sièges au sein du Groupe consultatif donnent lieu à des contestations.

ES33. **Conclusion 6:** Le Président ne s'est pas limité à présider les séances du Comité et du Bureau; il a assumé un rôle plus vaste en participant activement aux efforts de communication avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et avec les conférences régionales, mais aussi en acceptant les invitations qui lui étaient faites de prendre la parole lors de réunions, en dehors du Comité, à Rome et dans d'autres pays. En vertu du Règlement intérieur du CSA, le Président est en droit d'exercer d'autres fonctions que celle qui consiste à présider les séances, mais la nature de ces fonctions n'est pas définie de manière explicite. On note également un manque de clarté concernant le rôle du Président au regard des activités du Secrétariat du CSA.

ES34. **Conclusion 7:** De manière générale, les membres et les parties prenantes du CSA ont estimé que le Secrétariat du CSA s'acquittait de ses fonctions de manière efficace, en particulier s'agissant de l'organisation d'un événement de grande envergure comme la session plénière annuelle du Comité. Cependant, le caractère imprévisible des contributions des organismes ayant leur siège à Rome – qui sont pour l'essentiel versées en nature et sans le moindre dédommagement en cas de retard – représente un véritable danger pour la stabilité et l'efficacité du Secrétariat. La structure du Secrétariat n'a jamais été établie de manière précise et on observe des problèmes quant à la répartition des tâches et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources en personnel.

ES35. **Conclusion 8:** Le Groupe d'experts de haut niveau a élaboré des rapports sur une série de questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Les membres et les parties prenantes du CSA s'accordent largement sur le rôle important que joue le Groupe d'experts en apportant des éléments scientifiques qui éclairent les décisions du Comité; son potentiel n'est cependant pas pleinement exploité. Le Groupe d'experts fait face à un certain nombre de difficultés, notamment un manque de ressources pour promouvoir ses activités.

ES36. **Conclusion 9:** Bien que soumis à un processus rigoureux qui s'attache à définir les priorités du Comité pour l'exercice biennal, le programme de travail pluriannuel n'a pas permis de limiter le nombre de priorités approuvées au bout du compte. L'imprévisibilité du financement du Comité et des ressources du Secrétariat conjoint, du Groupe d'experts et du MSC nuisent à l'efficacité et à l'efficience des activités.

ES37. **Conclusion 10:** Le fait que le Comité ne soit guère connu dans les pays dénote un manque d'efficacité de sa communication et de ses campagnes d'information. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé font connaître le Comité et informent leurs membres de ses produits et de ses décisions. Le problème réside dans la communication entre les délégations à Rome et les ministères au niveau des pays, et dans l'ampleur des efforts déployés (ou non) par les organismes ayant leur siège à Rome pour intégrer les produits du CSA relatifs aux politiques dans leurs programmes et leurs activités au niveau national.

**Question d'évaluation clé 2.2** Dans quelle mesure les stratégies, les outils, les produits et les recommandations contribuent-ils aux résultats?

ES38. **Conclusion 11:** En définitive, le Comité a peu de contrôle sur l'utilisation et l'application de ses produits et recommandations en matière de politiques, mais il peut chercher à exercer son influence dans ce domaine. Pour que les pays parviennent à utiliser et à appliquer efficacement les produits et recommandations du CSA, ils ont besoin d'être soutenus au moyen de stratégies et d'outils appropriés ainsi que d'indications pratiques quant aux adaptations à apporter pour tenir compte des particularités de leur situation. L'élaboration et la mise en œuvre de ces outils et stratégies ne relèvent cependant pas du mandat du Comité; cette tâche revient aux organismes ayant leur siège à Rome, aux autres partenaires de développement ainsi qu'au MSC et au MSP. Les Directives sur les régimes fonciers sont un bon exemple des efforts qui peuvent être déployés pour concevoir des stratégies et des outils en vue de favoriser l'utilisation et l'application d'un produit relatif aux politiques. On ne peut cependant pas en dire autant pour les autres produits et recommandations du CSA.

**Question d'évaluation clé 2.3:** Dans quelle mesure les plateformes de parties prenantes, les interactions et les structures contribuent-elles aux résultats?

ES39. **Conclusion 12:** Le Comité a tissé des liens avec des plateformes à l'échelle mondiale, mais il n'en a pas été de même avec les plateformes régionales et nationales. Même au plan mondial, les faits semblent indiquer que le Comité adopte une approche centrée sur les organismes ayant leur siège à Rome et qu'il ne collabore pas suffisamment avec d'autres structures d'envergure internationale. Cette situation pourrait changer compte tenu de l'intérêt manifesté par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. S'agissant des plateformes de parties prenantes à l'échelle régionale, le Comité n'en a pas tiré avantage et n'a pas établi de liens solides. L'équipe d'évaluation a recensé dans différentes régions, et dans les pays qu'elle a visités, plusieurs plateformes n'ayant aucun lien manifeste avec le CSA.

**Question d'évaluation clé 3.1:** Dans quelle mesure la plateforme multipartite a-t-elle fait participer une diversité de voix dans les prises de décisions en matière de politiques?

ES40. **Conclusion 13:** Depuis sa réforme, le Comité a fait participer une plus grande diversité d'acteurs, notamment par le biais de ses deux mécanismes, en l'occurrence celui de la société civile et celui du secteur privé. Il lui reste néanmoins des obstacles à surmonter pour devenir une tribune pleinement ouverte. L'accès limité aux services de traduction et d'interprétation, en particulier pour des négociations et des documents importants, ainsi que les inégalités de moyens entre les membres et les participants du CSA compromettent leur

capacité à prendre part aux processus du Comité. Le MSC et le MSP ont encore des progrès à faire, en tant que mécanismes inclusifs, pour que les voix de leurs membres parviennent à se faire entendre dans toute leur diversité lors des débats du Groupe consultatif. L'Organisation mondiale des agriculteurs s'est dite fortement préoccupée par le fait que ses organisations membres ne se sentent représentées ni par le MSC ni par le MSP, et a plaidé en faveur de la mise en place d'un «espace indépendant où elles pourraient faire entendre leurs voix»<sup>1</sup>.

**Question d'évaluation clé 3.2:** Dans quelle mesure les intérêts des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes marginalisés ont-ils été intégrés<sup>2</sup>?

ES41. **Conclusion 14:** Le Comité a intégré les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans son programme d'action, et il accorde désormais une plus grande attention à la participation des jeunes. Il a pris en compte les intérêts des peuples autochtones dans ses travaux, mais cette cause est défendue essentiellement par le Mécanisme de la société civile, et non par le Comité dans son ensemble.

**Question d'évaluation clé 3.3:** Quels sont les hypothèses, les facteurs et les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme?

ES42. **Conclusion 15:** Le Comité pourrait offrir un bon modèle de collaboration et de partenariat pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Cependant, il lui manque encore un certain nombre des facteurs ou des conditions nécessaires pour fonctionner concrètement comme une plateforme multipartite.

ES43. Les initiatives multipartites qui donnent des résultats ont des objectifs clairs et se concentrent sur un problème précis, que les parties prenantes cherchent à résoudre ensemble. Le Comité traite un large éventail de problèmes de sécurité alimentaire; il ne propose pas aux parties prenantes de cause unique à laquelle se rallier. Le droit à une nourriture suffisante – l'un des moteurs de la réforme – a rarement occupé une place centrale dans les activités du CSA, si ce n'est lors de la manifestation organisée en 2014 sur les progrès accomplis au cours des dix dernières années et lors de l'événement qui s'est tenu en 2016 à l'initiative de la Norvège et du MSC.

ES44. Les plateformes multipartites ont besoin de ressources prévisibles et d'un personnel de base stable pour fonctionner. Ces deux conditions ne sont pas réunies au sein du Comité, et cela compromet sa pérennité. Les plateformes multipartites qui fonctionnent efficacement savent communiquer leur vision et démystifier les aspects techniques de leurs activités. Ce n'est pas le cas du Comité.

ES45. Il doit y avoir un respect et une confiance mutuels entre les parties prenantes. Les choses continuent d'évoluer de ce point de vue au sein du Comité. Les gens ne travaillent pas ensemble parce qu'ils se font confiance – la confiance s'installe entre eux parce qu'ils travaillent ensemble. Les parties prenantes doivent avoir le sentiment qu'elles ont toutes le même poids, et que la même importance est accordée à toutes les contributions au sein du Comité. Sur ce point, il reste au Comité et à ses mécanismes du chemin à parcourir. Certains groupes se sentent exclus, ou n'ont pas l'impression qu'on accorde la même importance à leurs contributions qu'à celles des autres.

---

<sup>1</sup> Communication adressée par l'OMA à l'équipe d'évaluation, avril 2017.

<sup>2</sup> L'accent a été mis sur ces groupes lors de l'évaluation compte tenu des problèmes qui ont été soulevés durant la phase initiale.

## Recommandations

ES46. L'équipe d'évaluation a un certain nombre de recommandations à présenter, mais prend acte du fait que le Comité s'emploie déjà à résoudre plusieurs des problèmes soulevés par la présente évaluation. L'équipe d'évaluation a classé ses recommandations par ordre de priorité, mais tient à faire savoir au Comité qu'il devra toutes les mettre en œuvre pour gagner en pertinence, en efficacité et en efficience.

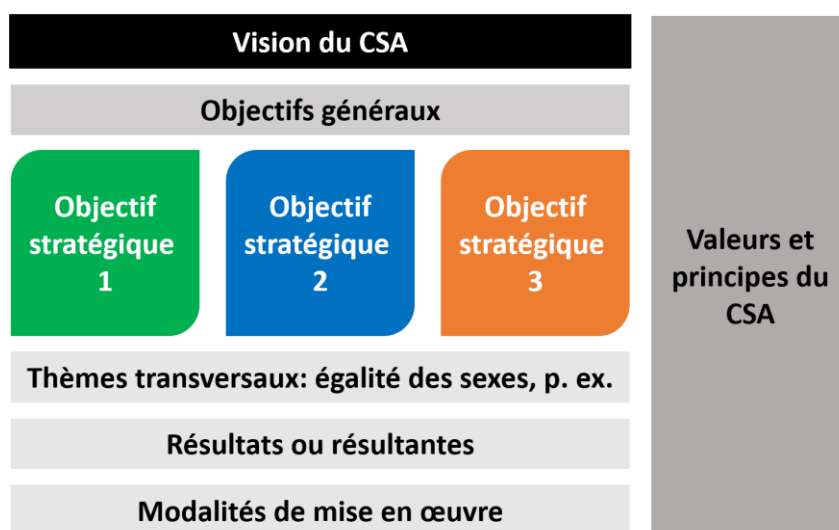
ES47. **Recommandation 1** [réf.: conclusions 1 et 2]: Le Comité devrait confier au Bureau la tâche de diriger l'élaboration d'un plan ou cadre stratégique pour orienter les activités du CSA sur les moyen et long termes, en se servant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme cadre de référence et en s'appuyant, entre autres, sur le document du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes. Bien que pilotée par le Bureau, cette initiative devrait faire l'objet d'une approche inclusive qui tienne compte des réflexions de l'ensemble des membres et participants du CSA, ainsi que d'autres parties intéressées. L'élaboration du plan ou du cadre devrait être confiée à un groupe de travail à composition non limitée, appuyé par une équipe technique.

ES48. L'équipe d'évaluation n'a pas l'intention de préconiser une approche de planification particulière au Comité, étant entendu qu'il revient à chaque organisation de trouver le modèle le plus pertinent au regard de son mandat. En matière de planification, le système des Nations Unies a adopté une approche axée sur les résultats et il est conseillé au Comité d'intégrer les principes d'une telle approche dans son cadre stratégique. Il serait judicieux d'examiner les stratégies adoptées dans ce domaine par les organismes ayant leur siège à Rome. La FAO possède un Cadre stratégique décennal, à l'intérieur duquel sont définis un plan à moyen terme quadriennal et un programme de travail et budget biennal. Le FIDA s'est doté d'un Cadre stratégique couvrant également une période de 10 ans et comprenant des plans à moyen terme sur trois ans. De son côté, le PAM dispose d'un Plan stratégique quinquennal.

ES49. Le CSA devrait s'orienter vers un horizon de planification d'au moins six ans, qui couvrirait trois exercices biennaux et qui pourrait faire l'objet, s'il y a lieu, d'un examen et d'une actualisation. Le plan ou cadre stratégique ne remplacera pas le programme de travail pluriannuel, mais définira son orientation. Le programme de travail pluriannuel dressera la liste des activités que le CSA entend mettre en œuvre pendant la période couverte.

ES50. Le plan ou cadre stratégique devrait définir la vision du CSA, un ou plusieurs objectifs généraux ainsi qu'un nombre restreint d'objectifs stratégiques qui contribueraient à la réalisation du ou des objectifs généraux. Bien qu'il n'y ait pas de directive quant au nombre d'objectifs stratégiques à prévoir, il est préférable de ne pas en définir plus de cinq; ceux-ci doivent être clairement énoncés et complétés par les résultats ou résultantes à atteindre. Il est important que le Comité réfléchisse aux voies à suivre pour parvenir aux résultats ou résultantes escomptés et, dans cette perspective, la logique programmatique indicative mise au point durant le processus d'évaluation pourra servir de référence. Par ailleurs, l'élaboration d'un plan ou cadre stratégique donnera l'occasion au Comité de clarifier les six rôles qui lui ont été assignés dans le document relatif à la réforme, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. La figure 1 propose un schéma indicatif des composantes d'un plan ou cadre stratégique.

Figure 2: schéma indicatif des composantes d'un plan ou cadre stratégique



ES51. Dans le cadre de l'élaboration du plan ou cadre stratégique, le CSA devrait s'inspirer de la prochaine édition du document du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes, et s'informer des activités menées par d'autres acteurs mondiaux de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin de préciser son créneau d'intervention et la valeur ajoutée qu'il pourrait apporter. Le plan ou cadre stratégique devrait être ancré dans les réalités du terrain: le CSA devrait être mis au fait des priorités nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi que des différentes plateformes nationales qui sont actuellement à l'œuvre ou devraient bientôt l'être. Le Groupe consultatif, les organismes ayant leur siège à Rome et l'OMS sont bien placés pour fournir de telles informations.

ES52. **Recommandation 2** [réf.: conclusion 9]: Il conviendrait de réviser à la fois la structure et le processus du programme de travail pluriannuel. Celui-ci devrait être établi sur la base du cadre stratégique et suivre ses orientations; il devrait y avoir un lien évident entre les activités programmées et les résultats ou résultantes du cadre stratégique. Le CSA envisage la possibilité d'établir un programme de travail pluriannuel couvrant une période de quatre ans. Sachant à quel point il est difficile pour le Comité d'obtenir un financement ferme pour une période de deux ans, une décision en ce sens conduirait simplement à la création d'un plan dont une grande partie des activités ne seraient pas financées. L'instauration d'un plan ou d'un cadre stratégique couvrant trois exercices biennaux donnerait au Comité cette perspective à moyen terme dont il a besoin.

ES53. Le programme de travail pluriannuel devrait être lié à la budgétisation pour limiter les problèmes de financement chroniques. Le CSA cherche à assurer la pérennité de son financement, mais il devrait également s'attacher à définir les priorités de son action, en rationalisant ses axes de travail et, s'il y a lieu, en choisissant d'en mettre certains en retrait. Il doit parvenir à trouver le juste équilibre entre qualité et quantité tout en veillant à ne pas trop se disperser. Tout projet de programme de travail pluriannuel présenté à la plénière du CSA devrait être assorti d'un engagement budgétaire ferme et d'allocations spécifiques pour les axes de travail prioritaires. Il devrait être convenu que la mise en œuvre d'autres axes de travail serait conditionnelle à l'obtention de contributions extrabudgétaires.

ES54. **Recommandation 3** [réf.: conclusion 9]: Les activités prévues au programme de travail pluriannuel ne pourront être exécutées qu'à la condition que le CSA parvienne à se doter d'un budget durable. Il est recommandé au Bureau de prendre les mesures énoncées ci-après pour assurer la pérennité du financement du Comité.

- i) Il faudrait élaborer, dans les plus brefs délais, une stratégie de mobilisation des ressources. Celle-ci devrait reposer sur une communication claire et simple pour présenter le CSA de manière convaincante aux yeux d'éventuels partenaires de financement, l'objectif étant d'obtenir les fonds nécessaires pour les séances plénières et les axes de travail du Comité ainsi que pour les activités du HLPE et du MSC.
- ii) Il conviendrait de diversifier les sources de financement. L'une des options consisterait à solliciter les fondations privées et le secteur privé, sous réserve de l'absence de tout conflit d'intérêts. Il serait également nécessaire d'élargir la base des donateurs du secteur public, en ciblant les États membres du CSA qui n'ont pas contribué à son financement depuis la réforme.
- iii) Les organismes ayant leur siège à Rome devraient officialiser leur contribution par le biais d'un protocole d'accord, et il serait possible de solliciter une augmentation de leur contribution annuelle. L'ampleur d'une telle augmentation est impossible à prévoir, étant donné qu'elle dépendrait du nombre d'axes de travail compris dans le programme de travail pluriannuel.
- iv) Il faudrait renforcer la transparence sur le plan de la budgétisation en présentant le processus qui a été suivi pour arriver aux décisions en matière d'allocation budgétaire. Il est tout aussi important de faire preuve de transparence s'agissant des dépenses. Il faudrait par conséquent tenir une comptabilité des dépenses effectives, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, si l'on excepte le HLPE et le MSC.
- v) Il faudrait envisager la création, au sein du Secrétariat, d'un poste dont le titulaire serait chargé d'assurer la mobilisation des ressources, l'analyse budgétaire et la communication des dépenses.

ES55. **Recommandation 4** [réf.: [conclusion 5](#)]: Le Bureau devrait réexaminer la composition et les processus du Groupe consultatif pour lui permettre d'exercer correctement ses fonctions. Après trois absences consécutives aux réunions du Groupe consultatif durant l'exercice biennal en cours, les membres concernés devraient être tenus de justifier ce manque d'assiduité et d'indiquer s'ils souhaitent ou non poursuivre leur engagement. Ces membres pourraient se voir attribuer un siège ad hoc et assister aux séances seulement lorsque l'ordre du jour traite de sujets qui les concernent ou les intéressent. Il serait également possible de permettre aux membres qui ne sont pas en poste à Rome de participer aux séances par téléphone.

ES56. Le Bureau devrait évaluer les candidatures à un siège au sein du Groupe consultatif selon le principe de diligence raisonnable. Ainsi, il ne prendrait en considération que les candidatures accompagnées d'une proposition détaillée présentant, entre autres, les éléments suivants:

- la manière dont le participant contribuera aux objectifs du CSA ainsi que la valeur ajoutée qu'il apportera;
- la contribution apportée à ce jour aux processus et autres structures du CSA;
- l'engagement du participant à se faire représenter;
- des chiffres fiables, ou vérifiés par un auditeur, sur sa composition;
- les modalités de gouvernance: composition des structures de prise de décisions ou de pilotage;
- les modalités de financement de la participation au Groupe consultatif;
- la déclaration relative aux conflits d'intérêts;
- la participation à d'autres organes intergouvernementaux.

ES57. Concernant les appels actuels à mettre en place de nouveaux mécanismes ou à ajouter des sièges, la décision appartient au Bureau. Il a été demandé à l'équipe d'évaluation de faire

connaître sa position à cet égard et au sujet de la répartition actuelle des sièges. La position de l'équipe s'articule comme suit:

- i) Le MSP a demandé une répartition paritaire des sièges avec le MSC, dans le sens où il devrait se voir attribuer un nombre de sièges identique à celui du MSC. De l'avis de l'équipe d'évaluation, la représentation égale des parties prenantes n'implique pas nécessairement une parité en nombre de sièges. Le MSC s'est vu octroyer quatre sièges dans une volonté d'accorder la priorité aux voix qui, pendant longtemps, ont été marginalisées. L'instauration d'une répartition paritaire des sièges ne servirait qu'à renforcer l'asymétrie de pouvoir entre la société civile et le secteur privé dans le contexte d'une plateforme à parties prenantes multiples, ce qui irait à l'encontre des principes directeurs de la réforme. Il convient cependant de ne pas laisser de côté les petites entreprises qui interviennent dans la production alimentaire et, à cet égard, l'octroi d'un siège supplémentaire au MSP mérite réflexion.
- ii) L'Organisation mondiale des agriculteurs a demandé la création d'un mécanisme du monde agricole, dans la mesure où les intérêts des agriculteurs ne seraient correctement représentés ni par le MSC – qui se ferait, selon l'OMA, le porte-parole des mouvements sociaux et non des agriculteurs – ni par le MSP qui, quant à lui, ferait entendre la voix du secteur agroalimentaire et non celle des agriculteurs. L'équipe d'évaluation n'est pas convaincue par ces arguments compte tenu de la présence d'agriculteurs au sein des deux mécanismes. Elle a cependant noté que l'OMA et ses organisations membres accordaient une grande importance à cette question, c'est pourquoi elle recommande de les inviter à présenter une proposition détaillée au Bureau à la lumière des éléments énoncés au paragraphe ES56.
- iii) Il faudrait envisager d'attribuer un siège au sein du Groupe consultatif à l'OMS, eu égard à l'engagement dont elle fait preuve envers le CSA et aux contributions qu'elle apporte.
- iv) Il faudrait inviter le MSC à présenter une proposition détaillée pour étayer la nécessité d'une plus large représentation. L'attribution d'un siège supplémentaire devrait être envisagée sous réserve que le MSC démontre qu'il s'est attaqué à ses problèmes d'organisation interne, notamment en expliquant les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la communication avec les sous-régions et renforcer l'engagement de ces dernières.

ES58. **Recommandation 5** [réf.: [conclusion 1](#)]: La session plénière du CSA constitue le point d'orgue des activités menées tout au long de l'année, et le Bureau devrait s'attacher à en faire un lieu dynamique d'échanges où sont débattus les grands enjeux actuels de sécurité alimentaire et de nutrition. Les nombreuses manifestations parallèles ne devraient pas être perçues comme une menace, mais plutôt comme une occasion de mieux faire connaître le CSA auprès d'un auditoire plus vaste que celui présent à la session plénière. Elles devraient par ailleurs contribuer à engager le dialogue sur des questions délicates ou controversées qui n'ont pas pu être inscrites à l'ordre du jour de la plénière.

ES59. Le Bureau devrait réexaminer sa décision récente de tenir les négociations bien avant la semaine de séances plénières. Les négociations sont tout aussi importantes que les recommandations qui sont approuvées par la suite, d'où la nécessité d'adopter une approche aussi ouverte que possible. Bien qu'elle exige du temps, une telle approche donnera probablement de meilleurs résultats à long terme qu'une stratégie d'efficacité à court terme, qui exclut de manière indirecte les parties qui n'ont pas la possibilité de se rendre à Rome plusieurs fois par an. Le Comité devrait envisager de revoir sa façon de procéder en s'inspirant d'autres réunions intergouvernementales où, par exemple, les manifestations parallèles et les négociations au niveau des fonctionnaires précèdent les séances plénières et les débats auxquels participent les délégués ministériels.

ES60. **Recommandation 6** [réf.: [conclusion 5](#)]: Le Bureau devrait réduire le nombre de groupes de travail à composition non limitée en consolidant ceux dont les fonctions sont interdépendantes et en répertoriant ceux qui, ayant mené à bien la mission qui leur avait été confiée par le CSA, n'ont plus de raison d'être. Il devrait également envisager la création d'un groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel et la budgétisation. Il conviendrait de faire le point sur la situation du groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition une fois qu'il aura achevé son examen du Cadre, étant donné que la mise à jour de cet instrument après chaque session plénière ne justifie pas le maintien d'un groupe de travail à part entière. Tous les groupes de travail à composition non limitée devraient se doter d'un mandat pour encadrer leur fonctionnement. Ce document devrait indiquer les objectifs à atteindre, les résultats à obtenir d'ici la fin de l'exercice biennal et – dans le cas d'un groupe de travail lié aux politiques – la date d'expiration du mandat. Il devrait également définir les rôles et responsabilités du Président, des participants et des équipes techniques qui appuient le groupe de travail. En cas d'interdépendance entre les activités de plusieurs groupes de travail à composition non limitée ou d'autres axes de travail, des dispositions devraient être prévues pour l'organisation de réunions conjointes des présidents concernés.

ES61. **Recommandation 7** [réf.: [conclusions 10 et 11](#)]: Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est un comité intergouvernemental au sein du système des Nations Unies, et c'est à ses membres qu'il revient, en dernier lieu, de veiller à ce qu'il s'acquitte de son mandat. À cet égard, les membres du CSA pourraient prendre plusieurs mesures pour améliorer le fonctionnement du Comité.

- i) Les membres du CSA devraient examiner le flux d'information en provenance et en direction de leur pays et pallier les manquements constatés pour s'assurer, entre autres choses, que les produits et recommandations du CSA sont portés à la connaissance des ministères concernés.
- ii) Les membres du CSA devraient promouvoir l'utilisation et l'application des produits et recommandations du CSA dans leurs pays respectifs, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités.
- iii) Les membres du CSA devraient, dans la mesure du possible, apporter une contribution en nature ou en espèces aux ressources du Comité.

ES62. **Recommandation 8** [réf.: [conclusion 6](#)]: Le Comité et le Bureau devraient clarifier leurs attentes à l'égard du rôle exercé par le Président, outre la présidence des sessions plénières du CSA et des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif. Dans le cadre de cette clarification, ils devraient préciser quels sont les résultats attendus des activités de communication du poste et en tenir compte dans la planification et la budgétisation des activités du Comité. Il conviendrait par ailleurs de clarifier le rôle du Président vis-à-vis du Secrétariat du CSA afin d'éliminer les zones d'ombre. Cela pourrait nécessiter un examen et une révision du mandat du Secrétariat. Le Président, le Directeur de la Division de l'économie du développement agricole (ESA) et le Secrétaire devraient convenir d'un protocole pour l'établissement de rapports par le Secrétariat du CSA.

ES63. **Recommandation 9** [réf.: [conclusion 7](#)]: Il conviendrait de réviser la structure du Secrétariat du CSA pour que celui-ci soit en mesure, d'une part, d'appuyer de manière efficace les activités du Comité et, d'autre part, d'utiliser au mieux ses ressources en personnel. Le niveau hiérarchique et le mandat de tous les postes devraient faire l'objet d'un examen et d'une révision, s'il y a lieu. Il est primordial que les organismes ayant leur siège à Rome s'efforcent de pourvoir les postes vacants par détachement dans un délai raisonnable pour garantir la continuité du fonctionnement du Secrétariat. L'équipe d'évaluation recommande un accord formel sur le détachement de personnel entre le Comité et les organismes ayant leur siège à Rome, dans le cadre duquel ces derniers s'engageraient

notamment à détacher des fonctionnaires dans les mêmes délais que ceux prévus pour pourvoir des postes vacants en interne.

ES64. **Recommandation 10** [réf.: [conclusion 4](#)]: Le CSA devrait mettre au point un cadre global pour définir son rôle au regard des différentes activités qu'il a regroupées dans la catégorie «suivi». L'utilisation de ce terme générique pour désigner des fonctions différentes mais interconnectées a suscité beaucoup de confusion. Le CSA aurait donc intérêt à uniformiser sa terminologie et son approche avec celles employées dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'agissant du rôle que le Comité est appelé à jouer pour promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux, l'équipe d'évaluation recommande l'approche ci-dessous.

- i) Le CSA a pour fonction de surveiller et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses principaux produits et recommandations issus de ses axes de travail et visant à renforcer la convergence des politiques. Il s'agit d'examens périodiques, qui devraient être réalisés selon un calendrier établi pour l'exercice biennal.
- ii) Le CSA a pour fonction d'organiser des manifestations spéciales pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques. Les données recueillies au moyen des examens périodiques pourront servir à éclairer les discussions lors de ces manifestations.
- iii) Le suivi détaillé des politiques, programmes et autres plans relève des gouvernements nationaux. Le CSA devrait envisager de réaliser une enquête volontaire tous les deux ans pour faire le point sur l'utilisation et l'application de ses produits et de ses recommandations relatives aux politiques.
- iv) Le CSA devrait, au besoin, commander des évaluations indépendantes sur les aspects les plus importants de ses travaux.
- v) Il est essentiel d'effectuer un suivi des décisions et recommandations du CSA en matière de **processus** et d'en rendre compte. Le Secrétariat du CSA devrait améliorer le système de suivi qui est actuellement en place dans ce domaine. Ce système devrait permettre, au minimum, de répertorier les décisions, les mesures prises et, le cas échéant, les raisons expliquant les défauts d'exécution ou les écarts observés.

ES65. **Recommandation 11** [réf.: [conclusion 10](#)]: Le CSA devrait adopter le principe selon lequel la communication à son sujet relève de la responsabilité de l'ensemble de ses membres et participants, avec l'appui de la fonction de communication de son Secrétariat. Il devrait envisager de demander aux membres du Bureau de faciliter l'organisation d'une activité de diffusion dans leurs régions respectives, de façon à partager la responsabilité de la promotion du CSA à l'échelle régionale. Il conviendrait d'inviter les États qui ne sont pas membres du Bureau à en faire de même dans leurs pays respectifs. Le Secrétariat du CSA pourrait apporter son aide en élaborant de courtes notes d'information, y compris un modèle de présentation du CSA. Les membres du Groupe consultatif pourraient également, au besoin, se servir de ces supports d'information dans le cadre de leurs activités de communication. Les organismes ayant leur siège à Rome ont un rôle central à jouer en ce qui a trait à la diffusion et à l'application dans les pays des produits et recommandations du CSA en matière de politiques, et le Comité devrait les appeler, par l'intermédiaire du Bureau, à intensifier leurs efforts de communication.

ES66. **Recommandation 12** [réf.: conclusion 8]: Les États membres sont encouragés à diffuser les rapports du Groupe d'experts de haut niveau auprès des ministères concernés au niveau national. Les organismes ayant leur siège à Rome devraient tenir compte de ces rapports dans leurs programmes de travail respectifs.

ES67. **Recommandation 13** [réf.: conclusion 8]: Le Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau devrait communiquer avec le Bureau et le Groupe consultatif pour les tenir informés de l'évolution des travaux du HLPE. Cette communication d'informations ne compromettrait nullement l'indépendance du HLPE et permettrait à ce dernier d'encourager le Bureau et le Groupe consultatif à promouvoir ses travaux. Des échanges similaires devraient être instaurés entre les deux secrétariats, de façon à favoriser une meilleure connaissance réciproque de leurs travaux respectifs.

ES68. **Recommandation 14** [réf.: conclusion 8]: Le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau devrait tenir compte des préoccupations exprimées par les personnes consultées, et clarifier les procédures pour les appels à candidatures d'experts. Pour ce faire, il devrait procéder à un examen des procédures en place afin de déterminer comment les améliorer. Il devrait également prendre les mesures nécessaires pour rendre les rapports du HLPE plus faciles d'accès aux non-spécialistes.

# 1 Introduction

1. En 1975, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adopté une résolution portant création du Comité de la sécurité alimentaire mondiale («le CSA» ou «le Comité») en tant qu'organe intergouvernemental<sup>3</sup>. En 2009, le Conseil de la FAO a adopté une résolution lançant une réforme du Comité, en réponse, parmi d'autres initiatives mondiales, à la crise alimentaire de 2007 et 2008, au cours de laquelle, selon les estimations, un milliard de personnes ont souffert de la faim et de la sous-alimentation. Cette crise alimentaire sans précédent a notamment montré qu'il fallait améliorer la gouvernance mondiale en matière de sécurité alimentaire. On considérerait qu'un comité réformé pourrait jouer un rôle clé dans la gouvernance mondiale en matière de sécurité alimentaire, et lancer une dynamique pour des réponses rapides, cohérentes, durables et efficaces aux problèmes de sécurité alimentaire<sup>4</sup>.
2. À sa quarantième session plénière (tenue en octobre 2013), le CSA a entériné la décision d'évaluer l'état d'avancement de la réforme, et notamment les progrès accomplis par le Comité sur la voie de la réalisation de son objectif général et des résultats d'ensemble attendus. Le Bureau du Comité a commandé une évaluation indépendante en janvier 2016. Il s'agit de la première évaluation indépendante du Comité, qui fait suite à l'enquête sur l'efficacité du CSA réalisée en 2015.

## 1.1 Objet et champ d'application

3. L'objet de l'évaluation, tel que défini dans la note conceptuelle approuvée par le Bureau, est:
  - a) d'apporter des éléments tangibles qui permettent de déterminer si le CSA, en tant que forum multipartite, est en voie de concrétiser la vision exposée dans le document relatif à la réforme et les résultats qui en sont attendus;
  - b) d'évaluer dans quelle mesure le CSA assume de manière efficiente et efficace les rôles qui lui sont assignés dans le document relatif à la réforme, et avec quel impact;
  - c) d'examiner les modalités de travail, notamment le programme de travail pluriannuel du CSA, afin de déterminer l'incidence des processus décisionnels et de la planification sur l'efficacité;
  - d) de proposer des recommandations pour l'avenir, en vue de permettre au CSA de répondre efficacement aux nouveaux défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de développer encore ses avantages comparatifs et de renforcer son rôle moteur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale;
  - e) de tirer des enseignements sur la collaboration entre parties prenantes, domaine dans lequel le CSA offre un modèle susceptible d'être reproduit ailleurs.
4. L'évaluation a couvert la période allant d'octobre 2009 à octobre 2016. Il s'agit de la période qui s'est écoulée depuis la résolution de 2009, mais il faut tenir compte du fait que des événements importants sont survenus entre octobre 2016 et mars 2017. Aux termes de la note conceptuelle, l'évaluation devait être complète et couvrir l'ensemble des principaux mécanismes et structures du Comité, à savoir les États membres, le Bureau et le Groupe consultatif, le Groupe d'experts de haut niveau, le Mécanisme de la société

---

<sup>3</sup> Résolution 21/75 du Conseil de la FAO.

<sup>4</sup> Op. cit. p. 46.

civile, le Mécanisme du secteur privé et le Secrétariat. Le fonctionnement des groupes de travail à composition non limitée et le rôle des organismes ayant leur siège à Rome ont également été inclus dans l'évaluation. Dans la note conceptuelle, on avait également appelé à l'organisation de missions dans un échantillon de pays, afin de recueillir les points de vue des parties prenantes au niveau des pays.

## 1.2 Approche et méthode

5. L'équipe d'évaluation s'est efforcée de réaliser une évaluation aussi complète que possible compte tenu des ressources et du temps dont elle disposait. Les critères qui ont guidé l'évaluation ont été l'**efficacité**, l'**efficience** et la **pertinence**. L'évaluation respecte les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et les principes d'**impartialité**, d'**indépendance**, de **crédibilité** et d'**utilité** défendus par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.
6. Aucun indicateur n'a été défini pour le cadre axé sur les résultats que le Comité a adopté à sa trente-septième session plénière (tenue en octobre 2011)<sup>5</sup>. Le Comité a un objectif général et trois résultats d'ensemble attendus, sur lesquels on a fondé le cadre de l'évaluation. Les questions d'évaluation clés sont présentées dans le tableau 1. On a détaillé et subdivisé ces questions en sous-questions afin de guider la collecte des données et l'élaboration des protocoles d'entretien.

---

<sup>5</sup> En 2011, le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel a élaboré un cadre axé sur les résultats, que le CSA a approuvé à sa trente-septième session plénière, en précisant que ce document devait encore être affiné. Des informateurs clés issus des groupes de travail à composition non limitée sur le suivi et sur le programme de travail pluriannuel et du Secrétariat du CSA ont laissé entendre qu'aucun consensus n'avait pu se dégager sur les indicateurs dans le cadre axé sur les résultats.

**Tableau 30: Questions d'évaluation clés**

<b>Objectif général:</b> <i>Contribuer à réduire la faim et la malnutrition et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, au bénéfice de tous les êtres humains.</i>
<b>Résultat A:</b> Amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition
<b>Résultat B:</b> Amélioration de la convergence des politiques sur des questions clés de sécurité alimentaire et de nutrition
<b>Résultat C:</b> Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire
Questions d'évaluation clés
<p><b>Les réformes fonctionnent-elles?</b></p> <p>1.1 Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis d'améliorer la coordination mondiale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?</p> <p>1.2 Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis d'améliorer la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?</p> <p>1.3 Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis de renforcer les actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition?</p> <p><b>Comment le CSA réformé fonctionne-t-il?</b></p> <p>2.1 Dans quelle mesure les six rôles, les modalités de travail, les systèmes de gestion et les structures contribuent-ils aux résultats?</p> <p>2.2 Dans quelle mesure les stratégies, les outils, les produits et les recommandations contribuent-ils aux résultats?</p> <p>2.3 Dans quelle mesure les plateformes de parties prenantes et les interactions contribuent-elles aux résultats?</p> <p>2.4 Quels résultats et quelles dynamiques inattendus ont émergé des nouveaux rôles et des nouvelles structures?</p> <p><b>L'approche collaborative mérite-t-elle d'être reproduite?</b></p> <p>3.1 Dans quelle mesure la plateforme multipartite a-t-elle fait participer une diversité de voix dans les prises de décisions en matière de politiques?</p> <p>3.2 Dans quelle mesure les intérêts des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes marginalisés ont-ils été intégrés?</p> <p>3.3 Quels sont les hypothèses, les facteurs et les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme?</p>

7. La collecte de données primaires s'est faite au moyen d'entretiens semi-structurés et de discussions au sein de groupes de réflexion menés à Rome lors de la quarante-troisième session plénière du CSA, et dans un échantillon de pays. Les pays ont été choisis sur la base des critères suivants: la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, la présence d'un ou de plusieurs organismes ayant leur siège à Rome, la valeur totale des portefeuilles des organismes ayant leur siège à Rome, la preuve de la mise en application de produits du CSA et l'estimation du coût de la mission. Les pays visités – États-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Ouganda, Panama, Philippines et Sénégal – se trouvent dans six des sept régions du CSA. Des entretiens ont également été menés à Bruxelles. L'équipe d'évaluation a aussi observé la quarante-troisième session plénière du CSA et les manifestations organisées en marge de celle-ci. On trouvera le profil de cette équipe d'évaluation en annexe B.
8. Au total, 364 personnes ont été consultées pour cette évaluation, et 45 pour cent de ces consultations (162) se sont tenues hors de Rome. On trouvera dans le tableau 2 les différentes catégories de personnes qui ont été interrogées. Les représentants de gouvernements étaient les plus nombreux parmi les personnes consultées, suivis par ceux

de la société civile (la plupart des personnes interrogées appartenaient à des organisations du Mécanisme de la société civile). Le nombre de personnes consultées au niveau national a varié de 13 personnes en France à 35 personnes aux Philippines. La liste des personnes consultées figure en annexe C.

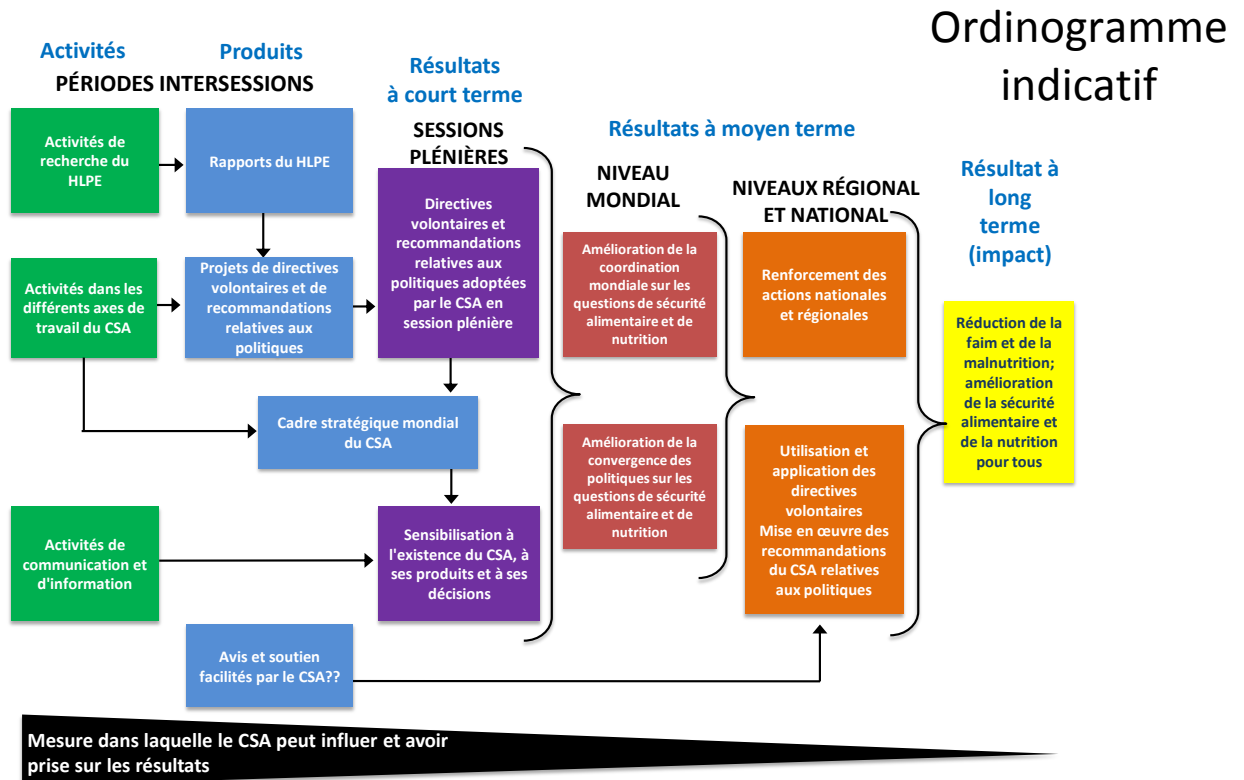
**Tableau 31: Nombre de personnes consultées**

Catégorie	Tous entretiens et discussions au sein de groupes de réflexion confondus	Missions dans les pays uniquement	Pays	Nombre de personnes consultées
Gouvernement	99	49	France	13
Société civile	95	46	Jordanie	20
Secteur privé	42	13	Panama	26
Groupe d'experts de haut niveau	5	-	Philippines	35
Secrétariat du CSA	11	-	Sénégal	20
FAO	32	16	Ouganda	24
FIDA	7	2	États-Unis d'Amérique	18
PAM	10	6	<b>TOTAL</b>	<b>156</b>
Autres au sein de l'ONU	17	10		
Autres	46	14	Bruxelles	6
<b>TOTAL</b>	<b>364</b>	<b>156</b>		

9. Les données primaires pour l'évaluation étaient qualitatives, et on les a analysées en deux étapes. La première étape a été le *regroupement des réponses par partie prenante*: l'équipe a regroupé les réponses données lors des entretiens en catégories de parties prenantes, par exemple les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les organismes ayant leur siège à Rome et les autres organismes des Nations Unies. La deuxième étape a été le *classement dans différentes catégories*: les enquêteurs ont mis en évidence des thèmes communs, qu'ils ont classés dans différentes catégories. Dans certains cas et pour des thèmes bien précis, les enquêteurs ont eu recours au *codage systématique* des données brutes (notes des entretiens) pour confirmer la fréquence des termes associés mentionnés.
10. L'équipe d'évaluation a recoupé les données tirées des entretiens avec les données secondaires tirées des rapports finals des sessions plénières du CSA, des comptes rendus des réunions et des documents du Bureau, du Groupe consultatif et des groupes de travail à composition non limitée, des rapports du Groupe d'experts de haut niveau, ainsi que des cadres stratégiques et d'autres rapports des organismes ayant leur siège à Rome. Les documents que les différents répondants ont présentés à l'appui de leurs réponses au cours des entretiens ont également servi au recoupement. Lorsque c'était pertinent, l'équipe d'évaluation a utilisé les résultats de l'enquête sur l'efficacité du CSA qui traduisaient les points de vue de différentes parties prenantes s'agissant de la pertinence du Comité et de son efficacité au regard des trois résultats d'ensemble attendus de lui. La liste des documents consultés figure à l'annexe D.
11. Tout au long de l'évaluation, depuis son lancement jusqu'à la phase d'établissement des rapports, le Bureau et le Groupe consultatif, et d'autres parties prenantes, ont eu l'occasion de commenter les projets de rapports.

### 1.3 Limites

12. Le fait qu'il n'existait aucun cadre de résultats entériné par un accord a été un frein majeur pour l'évaluation, car l'équipe ne disposait d'aucun indicateur pour évaluer l'efficacité et l'efficacité du Comité et de son travail. Les trois résultats d'ensemble sont des résultats de haut niveau, et l'équipe n'a pu s'appuyer sur aucun résultat immédiat ou intermédiaire pour construire le cadre d'évaluation. L'équipe d'évaluation a déduit des informations disponibles une hiérarchie de résultats (logique des interventions dans le cadre du programme) qui n'a pas été testée avec le Comité. Faute d'indicateurs de performance clés entérinés, il a été difficile d'évaluer dans quelle mesure le Comité atteint ses résultats d'ensemble et son objectif général.



13. Les contraintes de temps et de budget ont limité l'éventail de parties prenantes qu'il a été possible de consulter. L'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure d'interroger des représentants des organismes des Nations Unies aux sièges de New York et de Genève. Elle n'a pas pu non plus interroger des représentants d'organismes régionaux, parmi lesquels les commissions économiques régionales des Nations Unies, à l'exception du coordonnateur du NEPAD à Rome. Les missions dans les pays ont duré de trois à cinq jours (sans compter les déplacements), et on a interrogé un éventail limité de parties prenantes. On a mené la plupart des entretiens dans les capitales, pour réduire les frais de voyage et le temps de déplacement.
14. L'équipe d'évaluation a été tributaire des dispositions prises par les bureaux de pays des organismes ayant leur siège à Rome pour organiser les entretiens, sur la base d'orientations données dans une note concernant le pays. Les bureaux de pays se sont efforcés d'obtenir des entretiens avec les parties prenantes des catégories demandées, mais toutes les catégories de parties prenantes n'ont pas pu être représentées au cours des entretiens dans tous les pays visités.

15. La mise en évidence de constantes dans la multitude des opinions exprimées par les parties prenantes du CSA a été un défi pour l'équipe d'évaluation, qu'elle s'est efforcée de relever au moyen de sa méthode d'analyse.
16. L'équipe d'évaluation n'a été en mesure d'observer ni les réunions des groupes de travail à composition non limitée, ni les négociations sur les recommandations relatives aux politiques, puisque celles-ci n'étaient pas planifiées pendant la session plénière du CSA, au cours de laquelle l'équipe a mené l'essentiel de sa mission de collecte de données à Rome. Elle a donc dû s'appuyer sur les documents et les entretiens pour comprendre ces deux processus essentiels du Comité.

#### **1.4 Structure du rapport**

17. Le rapport compte quatre chapitres, en ce compris le présent chapitre d'introduction. Le chapitre 2 présente une vue d'ensemble du Comité et le contexte dans lequel celui-ci fonctionne. Le chapitre 3 présente les constatations faites lors de l'évaluation, et le chapitre 4 présente les principales conclusions et recommandations.

## **2 Généralités et contexte**

18. Le présent chapitre donne des informations générales sur la réforme du Comité et sur le contexte mondial dans lequel le Comité réformé fonctionne. On y trouve aussi une présentation rapide de la structure actuelle du Comité et des mécanismes mis en place lors de la réforme en vue de contribuer à l'efficacité du Comité.

### **2.1 Le Comité avant 2009**

19. Le Comité a été créé en tant qu'organe subsidiaire du Conseil de la FAO, et a été fermement ancré au sein de la FAO. Il avait les fonctions suivantes: suivre et diffuser des informations sur la demande, l'offre et les stocks de produits alimentaires de base; vérifier par des évaluations périodiques si le niveau courant et prévu des stocks est suffisant; examiner les mesures prises par les gouvernements pour exécuter l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale; et recommander des mesures à court et à long terme pour remédier aux difficultés d'approvisionnement en céréales nécessaires pour la sécurité alimentaire mondiale<sup>6</sup>. Conformément à son règlement intérieur, c'est le Directeur général de la FAO qui convoquait les sessions, en consultation avec le président du Comité.
20. On a modifié le mandat et le règlement intérieur du Comité, en 1997 et en 1998, respectivement, afin de faire ressortir le rôle important attribué au Comité s'agissant du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (tenu en novembre 1996). Ces modifications ont aussi été précipitées par les changements survenus dans le système des Nations Unies, notamment les nouvelles responsabilités incombant à la FAO suite à la suppression du Conseil mondial de l'alimentation, et la création du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) pour remplacer le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire.
21. Le mandat révisé du Comité était plus large que son mandat d'origine. Aux termes de ce mandat révisé, le Comité «contribue à promouvoir l'objectif de la sécurité alimentaire mondiale pour faire en sorte que tous les êtres humains aient, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de

---

<sup>6</sup> Résolution 21/75 du Conseil de la FAO et amendement au paragraphe 6 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de la FAO.

satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active... [et] sert de forum dans le système des Nations Unies pour l'examen et le suivi des politiques concernant la sécurité alimentaire mondiale, y compris la production alimentaire, l'utilisation durable de la base de ressources naturelles pour la sécurité alimentaire, la nutrition, l'accès physique et économique à la nourriture et d'autres aspects de la sécurité alimentaire liés à l'éradication de la pauvreté, les incidences du commerce des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire mondiale et d'autres questions connexes...<sup>7</sup>»

22. Le Règlement général de l'Organisation modifié et la modification du règlement intérieur du Comité qui a suivi ont élargi l'éventail des acteurs participant aux travaux du Comité. Les organisations internationales compétentes pouvaient maintenant être invitées à participer aux travaux du Comité dans le respect de leurs mandats respectifs, et les organisations non gouvernementales et la société civile pouvaient être invitées en tant qu'observateurs. Aux termes de son règlement intérieur, le Comité peut établir des organes subsidiaires ou *ad hoc* pour accélérer ses travaux, en fixant le mandat, la composition et, autant que possible, la durée du mandat de chacun de ces organes. Le règlement intérieur du Comité a été modifié de façon à ce que celui-ci fournisse des rapports réguliers au Conseil économique et social de l'ONU, par l'intermédiaire du Conseil de la FAO<sup>8</sup>.

## 2.2 Dynamique en faveur de la réforme

23. Les crises des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers de 2007 et 2008 ont mis en évidence de graves lacunes du système alimentaire mondial et ont montré qu'il fallait prendre en temps utile des mesures appropriées aux niveaux national, régional et mondial afin de garantir la sécurité alimentaire. Elles ont aussi montré que l'on avait besoin d'une meilleure coordination au niveau mondial sur les questions de sécurité alimentaire. C'est dans ce contexte qu'a été lancée la réforme du Comité. À sa trente-quatrième session plénière, tenue en octobre 2008, les Membres sont convenus de se lancer dans une réforme afin de jouer un rôle efficace dans la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales. Dans le premier paragraphe du document de 2009 sur la réforme, il est affirmé que les crises alimentaire et financière menacent la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales et compromettent la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la faim et de la malnutrition. Élément important, il y est aussi indiqué que les petits producteurs vivriers, en particulier les femmes et les personnes vivant en milieu rural, sont les plus touchés parmi le milliard de personnes (nombre estimatif) souffrant de sous-alimentation<sup>9</sup>.
24. Ces crises ont appelé l'attention sur le «droit à l'alimentation», qualifié d'obligation légale dans la déclaration du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. En tant que droit fondamental, le droit à une nourriture suffisante est reconnu officiellement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), au titre du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi qu'à l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, contraignant pour les États Membres de l'ONU qui l'ont ratifié. Les

---

<sup>7</sup> Vingt-neuvième session de la Conférence de la FAO, résolution 8/97, paragraphes 5 et 6. Voir: <http://www.fao.org/docrep/W7475e/W7475e0a.htm>.

<sup>8</sup> Vingt-neuvième session de la Conférence de la FAO, résolution 8/97 (1997) et rapport de la vingt-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (juin 1998). Voir: <http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl115/w8959f.htm>.

<sup>9</sup> Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, version finale, CFS:2009/2 Rev.2, 2009.

Directives sur le droit à l'alimentation, adoptées en 2004 par le Conseil de la FAO, ont été mises en œuvre dans de nombreux pays après les crises des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers de 2007 et 2008.

## 2.3 Le Comité réformé

### Vision et rôles

25. Le droit à l'alimentation tient une place de premier plan dans la vision définie lors de la réforme: «Le CSA est et demeure un Comité intergouvernemental au sein de la FAO. Le CSA réformé, en tant qu'élément central du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, en constante évolution, constituera la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale<sup>10</sup>.»
26. Les membres du Comité se sont accordés sur trois principes directeurs essentiels pour la réforme: **l'ouverture, des liens solides avec le terrain** pour faire en sorte que le processus soit fondé sur la réalité de terrain, et **une souplesse** de la mise en œuvre permettant au Comité de répondre à l'évolution des besoins de ses membres et de l'environnement externe. Ils ont également décidé que les réformes seraient mises en œuvre en deux phases, et que le Comité se chargerait progressivement de fonctions supplémentaires au cours de la phase II, et aucune date n'a été fixée pour le lancement de cette phase<sup>11</sup>. Dans la pratique, le Comité a assumé ces rôles dans les deux phases, et l'équipe d'évaluation a donc voulu couvrir les six rôles.

---

<sup>10</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, p. 2.

<sup>11</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, pp. 2 et 3.

Rôles: phase I	Rôles supplémentaires: phase II
<p><i>Coordination à l'échelle mondiale.</i> Offrir une plateforme de débats et de coordination, afin de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les organisations régionales, les organisations et instances internationales, les ONG, les OSC, les organisations de producteurs vivriers, les organisations du secteur privé, les organisations philanthropiques et les autres parties prenantes concernées, en fonction du contexte et des besoins spécifiques de chaque pays.</p>	<p><i>Coordination aux niveaux national et régional.</i> Faire office de plateforme pour promouvoir le renforcement de la coordination et de l'alignement des actions sur le terrain, encourager une utilisation plus efficace des ressources et identifier les lacunes de celles-ci. Au fur et à mesure que la réforme progresse, le CSA s'appuiera en tant que de besoin sur les travaux de coordination de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies.</p>
<p><i>Convergence des politiques.</i> Favoriser une plus grande convergence des politiques et une coordination grâce, notamment, à l'élaboration de stratégies internationales et de directives volontaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition sur la base des pratiques optimales, des enseignements tirés des expériences locales, des apports reçus aux niveaux national et régional et des avis d'experts et opinions des différentes parties prenantes.</p>	<p><i>Promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux.</i> L'une des principales fonctions du CSA a été de suivre activement l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Le CSA devrait aider les pays et régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement.</p>
<p><i>Appui et avis fournis aux pays et régions.</i> À la demande des pays et/ou régions, faciliter l'appui et/ou l'émission d'avis concernant l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs plans d'action faisant l'objet d'une prise en charge nationale et régionale pour l'élimination de la faim, l'instauration de la sécurité alimentaire et l'application concrète des «Directives volontaires pour le droit à l'alimentation» qui seront fondées sur les principes de la participation, de la transparence et de l'obligation de rendre compte.</p>	<p><i>Élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition,</i> en vue d'améliorer la coordination et de guider les actions synchronisées des nombreuses parties prenantes. Le cadre stratégique mondial sera suffisamment souple pour pouvoir être ajusté en fonction des changements de priorité. Il s'appuiera sur les cadres existants, comme le Cadre global d'action (CGA) des Nations Unies, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.</p>

### Composition, structures et mécanismes

27. Le Comité compte des membres de la FAO, du PAM et du FIDA, et il est ouvert aux États non membres de la FAO qui sont des États Membres des Nations Unies<sup>12</sup>. Seuls les membres ont le droit de voter et de prendre des décisions sur les questions dont est saisi le Comité.
28. Lors de la réforme, on a pris soin d'accroître la diversité des points de vue exprimés au sein du Comité en ouvrant celui-ci à des participants et à des observateurs. On attend des **participants** qu'ils contribuent régulièrement aux travaux du Comité, et notamment à la préparation des documents et des ordres du jour, et ils ont le droit d'intervenir en plénière et dans les autres débats du Comité. Ils peuvent aussi présenter des documents et des propositions formelles au Comité. Les participants peuvent être des représentants d'institutions et organes du système des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des organisations de la société civile et organisations non gouvernementales dont les activités concernent les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, des systèmes internationaux de recherche en agriculture, ou encore des représentants d'associations du secteur privé et de fondations philanthropiques privées.

<sup>12</sup> L'Union européenne est un Membre à part entière de la FAO et, partant, du Comité.

29. Le Comité ou son Bureau peut inviter les organisations intéressées à participer à ses sessions en qualité d'**observateur**, et des organisations peuvent aussi demander à avoir le statut d'observateur si elles souhaitent participer aux travaux du Comité. Contrairement aux participants, les observateurs peuvent intervenir lors des débats uniquement si le Président les y invite. Ces observateurs peuvent être des associations régionales de pays et des institutions régionales intergouvernementales de développement, des organisations de la société civile et organisations non gouvernementales qui ne sont pas des participants, et d'autres organisations, telles que des autorités locales.
30. Depuis la réforme, le Comité peut inviter les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales et leurs réseaux à établir un **mécanisme** mondial qui faciliterait la consultation de ces organisations et leur participation aux travaux du Comité. Les associations du secteur privé, les organisations philanthropiques du secteur privé et les autres parties prenantes au CSA ont également été encouragées à établir des mécanismes permanents de coordination pour la participation au CSA<sup>13</sup>.
31. La réforme a modifié les structures existantes, par exemple le Secrétariat, et en a instauré de nouvelles, à savoir le Groupe d'experts de haut niveau et le Groupe consultatif. Le tableau 3 présente les principales structures du Comité, telles qu'elles sont définies dans le document sur la réforme. En plus de ces structures, il a été prévu dans la réforme que les acteurs non étatiques puissent s'organiser dans le cadre de mécanismes pour faciliter leur participation aux travaux du Comité. Le fonctionnement des structures et mécanismes fait l'objet du chapitre 3 du présent rapport.

**Tableau 32: Présentation synthétique des structures du CSA et de leurs rôles**

<b>Structure</b>	<b>Rôle et composition</b>
<b>Plénière</b>	<b>Rôle:</b> Organe central de prise de décisions, de débats, de coordination, d'acquisition des enseignements tirés et de convergence de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle mondiale. <b>Composition:</b> Membres du Comité, participants, observateurs.
<b>Bureau</b>	<b>Rôle:</b> Représente l'ensemble des membres du Comité entre les sessions plénières et exécute les tâches qui lui sont déléguées par la Plénière. <b>Composition:</b> Le Président et 12 membres des 7 régions géographiques du CSA.
<b>Groupe consultatif</b>	<b>Rôle:</b> Établi par le Bureau, il a pour fonction de fournir des contributions et des avis au Bureau sur les tâches que la Plénière a demandé à celui-ci d'exécuter. <b>Composition actuelle:</b> Représentants de la FAO, du FIDA, du PAM, du Mécanisme de la société civile, du Mécanisme du secteur privé, de la Fondation Bill et Melinda Gates, de la Banque mondiale, du CGIAR et membres <i>ad hoc</i> – OMS et Organisation mondiale des agriculteurs.
<b>Groupe d'experts de haut niveau</b>	<b>Rôle:</b> Apporter une expertise structurée de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin d'éclairer les sessions de la Plénière. <b>Composition:</b> Comité directeur composé de 10 à 15 experts de renommée internationale dans divers domaines liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition; équipes de projet spéciales d'experts de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
<b>Secrétariat du CSA</b>	<b>Rôle:</b> Aider la Plénière, le Bureau et son Groupe consultatif, les groupes de travail à composition non limitée, les équipes techniques et le Groupe d'experts de haut niveau dans leur travail. <b>Composition:</b> Personnel des organismes ayant leur siège à Rome, et appui externe.

<sup>13</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, pp. 5 et 6.

## 2.4 Transition vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030

32. Depuis la réforme, on a aussi constaté, au niveau mondial, une évolution de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition qui a eu des implications pour les activités du CSA. Plus spécialement, la malnutrition a gagné en complexité, et elle est maintenant présente simultanément sous de multiples formes dans chaque pays du monde. Il est aujourd'hui largement admis que l'on ne peut pas garantir la sécurité alimentaire uniquement en donnant plus de calories, mais que la diversité et la teneur en nutriments des aliments sont également essentielles pour satisfaire les besoins alimentaires. Parallèlement, il est devenu plus difficile pour les systèmes alimentaires de produire les aliments nécessaires pour permettre à chacun d'avoir un régime alimentaire sain. La production locale de cultures endémiques riches en éléments nutritifs a été reconnue comme un moyen potentiellement durable de satisfaire les besoins nutritionnels, en particulier pour les populations vulnérables et autochtones, et aussi de contribuer à la subsistance des petits exploitants.
33. La transition des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vers le programme de développement durable montre que l'on reconnaît les formes multiples de la malnutrition et les liens qui existent avec l'agriculture. À l'époque des OMD, l'accent était mis essentiellement sur la dénutrition. Avec l'OMD1, qui était d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, la cible était de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Le monde a beaucoup progressé dans la réduction de la faim, dont la prévalence est passée de 23,3 pour cent de la population en 1990 à 12,9 pour cent en 2015 (tableau 4). Malgré tout, près de 793 millions de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès de manière régulière à une alimentation leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques. Par ailleurs, on observe d'autres formes de malnutrition, telles que les carences en micronutriments et l'excès pondéral/obésité. Selon les estimations, 273 millions d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent d'anémie, et environ 42 millions sont en excès pondéral. Ensemble, ces trois fléaux – la faim, les carences en micronutriments et l'excès pondéral/obésité – sont appelés le «triple fardeau» de la malnutrition. On constate des différences importantes entre les régions s'agissant du recul de la faim, qui est plus lent en Afrique subsaharienne, en Asie méridionale, dans les Caraïbes et en Océanie que dans les autres régions d'Asie et d'Amérique latine<sup>14</sup>.

**Tableau 33: Évolution de l'insécurité alimentaire entre 1990 et 2016**

Région	Personnes sous-alimentées	1990-1992	2000-2002	2005-2007	2010-2012	2014-2016
<b>Monde entier</b>	Nombre (millions)	1 001,6	929,6	942,3	820,7	794,6
	Prévalence (% de la population)	18,6	14,9	14,3	11,8	10,9
<b>Régions développées</b>	Nombre (millions)	20,0	21,2	15,4	15,7	14,7
	Prévalence (% de la population)	<5	<5	<5	<5	<5
<b>Régions en développement</b>	Nombre (millions)	990,7	908,4	926,9	805,0	779,9
	Prévalence (% de la population)	23,3	18,2	17,3	14,1	12,9

Source: FAO, FIDA et PAM. 2015. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015*.

<sup>14</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015. Voir: <https://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2015/French2015.pdf>.

34. On n'en était qu'à un peu plus de la moitié de la période couverte par les OMD au moment où il a été décidé de réformer le Comité. Avec l'OMD1, qui était d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, la cible était de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Même si l'on a constaté une diminution de la proportion de la population sous-alimentée pendant la période couverte par les OMD, qui est passée de 23,3 pour cent en 1990 à 12,9 pour cent en 2015, il y avait encore du chemin à parcourir pour éradiquer l'extrême pauvreté et la faim. On constatait des différences importantes entre les régions s'agissant de la diminution de la proportion de la population souffrant de malnutrition, qui était plus lente en Afrique subsaharienne, en Asie méridionale, dans les Caraïbes et en Océanie que dans les autres régions d'Asie et d'Amérique latine<sup>15</sup>. Avec ce travail inachevé, et le nombre sans précédent de personnes déplacées du fait de conflits et vivant dans la précarité, l'éradication de la pauvreté et de la faim qui y est associée reste un objectif central du programme de développement pour l'après-2015.
35. Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles qui orienteront l'action des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et d'autres institutions au cours des 15 prochaines années. Contrairement aux OMD, les ODD sont **universels**, et s'appliquent donc à tous les États Membres des Nations Unies. Tant les pays développés que les pays en développement sont censés prendre des mesures pour atteindre les ODD sur leur territoire. Les ODD ne sont pas juridiquement contraignants pour les États Membres, mais on attend de ces derniers qu'ils s'approprient ces objectifs et qu'ils mettent en place les cadres nationaux voulus pour les atteindre. C'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité première du suivi et de l'examen des progrès réalisés à l'égard des cibles fixées dans les objectifs. On suivra aussi les progrès aux niveaux régional et mondial, sur la base des informations venant des pays. Ce suivi et cet examen au niveau mondial se feront lors des réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.
36. L'un des objectifs fixés consiste à «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable» (ODD 2). Cet objectif global compte huit cibles: cinq liées aux résultantes en matière de développement et trois concernant les moyens de mise en œuvre. Les cibles liées aux résultantes portent sur divers thèmes (faim, malnutrition, productivité et revenus de la petite agriculture, durabilité des pratiques agricoles, protection des végétaux et des ressources zoogénétiques, notamment) et recouvrent en grande partie les quatre dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition (disponibilité, accès, utilisation et stabilité).
37. Les ODD sont interdépendants, de sorte que d'autres objectifs sont aussi pertinents s'agissant de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition. Par exemple, l'ODD 5, sur l'égalité des sexes, et l'ODD 17, sur la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable, sont pertinents pour les travaux du Comité. La réalisation des ODD nécessite des partenariats aux niveaux national, régional et mondial puisque l'on a besoin, à des niveaux sans précédent, de financements et d'autres moyens de mise en œuvre, issus des pays et de la communauté internationale, et des secteurs privé et public.
38. Le Programme 2030, et en particulier l'ODD 2, devrait désormais guider le Comité dans la définition de ses priorités. À sa quarante-troisième session plénière, le CSA a approuvé le document qui avait été élaboré par le Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD, traitant de la mobilisation du Comité au service du Programme de

---

<sup>15</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015. Voir: <https://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2015/French2015.pdf>.

développement durable à l'horizon 2030. Dans ce document, il est prévu que le Comité contribue au suivi et à l'examen annuel du Forum politique de haut niveau en présentant un aperçu global de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et les enseignements tirés qui seraient pertinents pour le thème que le Forum politique de haut niveau peut choisir pour une année donnée. On attend du Comité qu'il appelle l'attention sur les instruments de politique et les recommandations pertinents pour le thème en question<sup>16</sup>. Le Comité doit également continuer de formuler des recommandations sur les politiques pour aider les pays dans les efforts qu'ils déploient en vue d'atteindre les cibles des ODD.

39. La Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), tenue en novembre 2014, a essentiellement porté sur le problème multidimensionnel de la malnutrition. Les participants à la conférence, organisée par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ont déclaré, entre autres choses, «que les organismes des Nations Unies, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les institutions financières internationales et régionales, [devaient] collaborer plus efficacement à l'appui des efforts nationaux et régionaux, selon le cas, et renforcer la coopération internationale et l'aide au développement afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre la malnutrition...<sup>17</sup>» Ils ont également adopté un Cadre d'action à caractère volontaire pour contribuer à la concrétisation des engagements existants et nouveaux en proposant des options politiques et des stratégies que les gouvernements peuvent utiliser comme ils le jugent utile dans leur contexte national<sup>18</sup>.

## **2.5 Institutions mondiales et régionales**

### **Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale**

40. Le CSA fonctionne également dans le contexte d'institutions mondiales et régionales, dont certaines sont apparues après les crises de 2007 et 2008. Le Secrétaire général de l'ONU a créé en 2008 l'Équipe spéciale de haut niveau, qu'il préside, en vue de renforcer les synergies dans les efforts que les organismes des Nations Unies déploient en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous. Les chefs de 23 entités de l'ONU (départements, programmes, fonds, agences et organisations, la Banque mondiale et le FMI), le Vice-Secrétaire général et, jusqu'à il y a peu, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition<sup>19</sup> se réunissent deux fois par an. Le travail de l'Équipe spéciale de haut niveau est guidé par le Défi Faim zéro lancé par le Secrétaire général (aujourd'hui établi à Rome et faisant l'objet d'une coordination par les organismes ayant leur siège à Rome), et l'Équipe a récemment révisé son mandat pour l'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conformément à son mandat révisé, l'Équipe spéciale de haut niveau assure la coordination et la cohérence des politiques de haut niveau dans le système des Nations Unies sur des questions pertinentes pour la réalisation des ODD liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition. L'Équipe spéciale de haut niveau est donc un partenaire important pour le CSA, et elle est membre du Groupe consultatif.

---

<sup>16</sup> Note indicative sur la contribution du CSA à la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau. Voir: <http://www.fao.org/3/a-mr318f.pdf>.

<sup>17</sup> Deuxième Conférence internationale sur la nutrition: Document final de la Conférence: Déclaration de Rome sur la nutrition, novembre 2014. Voir: <http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>.

<sup>18</sup> Deuxième Conférence internationale sur la nutrition: Document final de la Conférence: Cadre d'action, novembre 2014. Voir: <http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf>.

<sup>19</sup> Le poste de Représentant spécial a disparu avec le départ de l'ancien Secrétaire général.

## **Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation**

41. Le mandat du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a été établi en 2000 par la Commission des droits de l'homme, qui a été remplacée par le Conseil des droits de l'homme en 2007. Le Rapporteur spécial suit la situation mondiale relative au droit à l'alimentation au moyen d'activités telles que le dialogue avec les acteurs pertinents, des visites dans les pays, des forums universitaires et des conférences. Les constatations issues de ces activités sont consignées dans des rapports thématiques annuels, qui sont transmis au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale. Le Rapporteur spécial a participé aux débats qui ont conduit à la réforme du CSA, et il est membre du Groupe consultatif.

## **Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies**

42. Créé en 1977, le Comité permanent de la nutrition est un comité administratif de coordination qui sert de plateforme permettant de partager les connaissances et de faciliter la coordination en matière de nutrition au sein du système des Nations Unies. Ses membres principaux sont la FAO, le FIDA, l'UNICEF, le PAM et l'OMS, et il est ouvert aux autres entités du système des Nations Unies intéressées par les questions liées à la nutrition. Les organisations ne relevant pas des Nations Unies peuvent en devenir des membres associés. En 2016, son secrétariat a déménagé de l'OMS à Genève vers la FAO à Rome. Le Comité est membre du Groupe consultatif du CSA, et ce dernier est invité à participer à ses réunions.

## **Institutions régionales**

43. Depuis la réforme, les institutions régionales intergouvernementales de développement et les associations régionales de pays peuvent avoir un statut d'observateur au sein du Comité. Les commissions régionales de l'ONU s'intéressent à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Les stratégies en matière de sécurité alimentaire de l'Union africaine/du NEPAD et des communautés économiques régionales en Afrique sont inspirées du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Le NEPAD de l'UA dispose d'un ambassadeur africain qui assure la liaison à Rome et aide les délégués africains dans les questions relatives au CSA, entre autres choses. L'ASEAN a un Cadre de sécurité alimentaire intégré et un Plan d'action stratégique concernant la sécurité alimentaire dans la région relevant de sa compétence. En Amérique latine, on dénombre plusieurs plateformes sur la sécurité alimentaire, telles que l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 (initiative régionale 1) et la Méso-Amérique libérée de la faim (initiative sous-régionale).

## **Autres initiatives**

44. D'autres initiatives mondiales sont pertinentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition, par exemple le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire de la Banque mondiale, un fonds fiduciaire multidonateurs issu du Sommet du G8 de 2009. On notera que le G20 a exprimé en 2010 (à Séoul) son soutien au CSA et au Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. On trouvera ci-après une liste d'autres initiatives:

<b>Autres initiatives mondiales</b>				
	<b>Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants</b>	<b>Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire</b>	<b>Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition</b>	<b>Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN)</b>
<b>Mandat / Rôle</b>	Aider les gouvernements des pays dans lesquels la dénutrition des enfants et des mères est très présente à accélérer le développement des actions concernant l'alimentation et la nutrition.	Mécanisme multilatéral qui a pour objet d'aider à la concrétisation des engagements pris par le G20 à Pittsburgh en septembre 2009.	Groupe indépendant d'experts influents (parmi lesquels d'anciens responsables politiques) déterminés à relever les défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	SUN réunit des individus – société civile, Nations Unies, donateurs, entreprises et chercheurs – dans un effort collectif visant à améliorer la nutrition.
<b>Membres</b>	FAO, PAM, FIDA, OMS, UNICEF	Pays donateurs et bénéficiaires, entités de supervision éventuelles (Banque mondiale et autres banques multilatérales de développement [BAfD, BID, FIDA, FAO et PAM]), SFI, organisations de la société civile. Des représentants pour le groupe directeur sont choisis parmi les membres.	Gouvernements du Royaume-Uni, du Brésil et du Japon. L'initiative est par ailleurs défendue par des fondations philanthropiques et des organisations de la société civile de premier plan.	Société civile, secteur privé, entreprises, chercheurs, Nations Unies
<b>Structure de gouvernance</b>	Le comité directeur est composé des chefs des départements chargés de la nutrition des quatre partenaires. En 2011, tous les partenaires ont signé un protocole d'accord pour détailler la structure de gouvernance.	L'organe qui décide en dernier ressort est le Comité directeur. Il est composé de membres qui ont le droit de vote et d'autres membres qui n'ont pas le droit de vote. Ceux qui ont le droit de vote sont limités à un nombre égal de représentants pour les principaux donateurs et les principaux bénéficiaires.	Le Groupe mondial est coprésidé par Son Excellence John Kufuor (ancien président du Ghana) et Sir John Beddington (ancien conseiller scientifique principal du gouvernement du Royaume-Uni).	Dans chaque pays présent dans le mouvement, le gouvernement nomme un point focal qui organise des plateformes multipartites qui réunissent des acteurs de tous les secteurs pertinents pour la nutrition.

<b>Autres initiatives mondiales</b>				
	<b>Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants</b>	<b>Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire</b>	<b>Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition</b>	<b>Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN)</b>
<b>Appui</b>	Le secrétariat de REACH est installé au PAM, à Rome. Les engagements des pays sont concrétisés sous la direction d'un facilitateur neutre, généralement établi dans un ministère.	Un secrétariat / unité de coordination est établi à la Banque mondiale, à Washington DC.	Il n'existe qu'un seul bureau: le secrétariat, installé à Londres.	Le secrétariat et le coordonnateur du mouvement sont installés à Genève.
<b>Sources de financement</b>	Le financement est assuré par le Canada (huit pays), USAID et l'Union européenne (un pays chacune). Les trois pays restants reçoivent des fonds de l'Équipe de pays des Nations Unies.	Dix gouvernements (Allemagne, Australie, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, Irlande, Japon, Pays-Bas et Royaume-Uni) et la fondation Bill et Melinda Gates.	UKAID et la fondation Bill et Melinda Gates.	Les pays mobilisent leurs propres ressources nationales et externes pour renforcer la nutrition. Le secrétariat est financé par la fondation Bill et Melinda Gates, l'Allemagne, le Canada, la France, l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Union européenne.
<b>Informations supplémentaires sur la mission / le rôle</b>	Aide en matière de nutrition dirigée par les pays.	Exploitation des fonds provenant du secteur public et du secteur privé en vue de soutenir les interventions de moyen et de long terme requises pour garantir des politiques solides et stables et l'accroissement de l'investissement dans l'agriculture dans les pays les plus pauvres du monde.	Avis sur les politiques de haut niveau.	Aide en matière de nutrition dirigée par les pays.

### 3 Principales conclusions de l'évaluation

45. On trouvera dans le présent chapitre les principales conclusions de l'évaluation, pour chaque question d'évaluation clé, regroupées dans les domaines thématiques suivants:

- Le Comité réformé parvient-il aux résultats escomptés?
- Comment le Comité réformé fonctionne-t-il?
- La collaboration entre les multiples parties prenantes du CSA est-elle une approche qui mérite d'être reproduite?

#### 3.1 Le Comité réformé parvient-il aux résultats escomptés?

**Résultat A:** Amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition

**Question d'évaluation clé 1.1** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis d'améliorer la coordination mondiale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?

46. L'un des objectifs de la réforme était que le Comité joue un rôle central de coordination dans la gouvernance mondiale des questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour évaluer dans quelle mesure le Comité a amélioré la coordination mondiale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, l'équipe d'évaluation s'est penchée sur les aspects suivants:

- la pertinence du Comité et des questions qu'il traite;
- la façon dont le Comité intègre la nutrition dans ses travaux;
- le rôle du Comité dans la coordination au niveau mondial;
- le rôle du Comité dans la coordination aux niveaux national et régional;
- le rôle du Comité s'agissant de l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

#### **Pertinence du Comité et des questions qu'il traite**

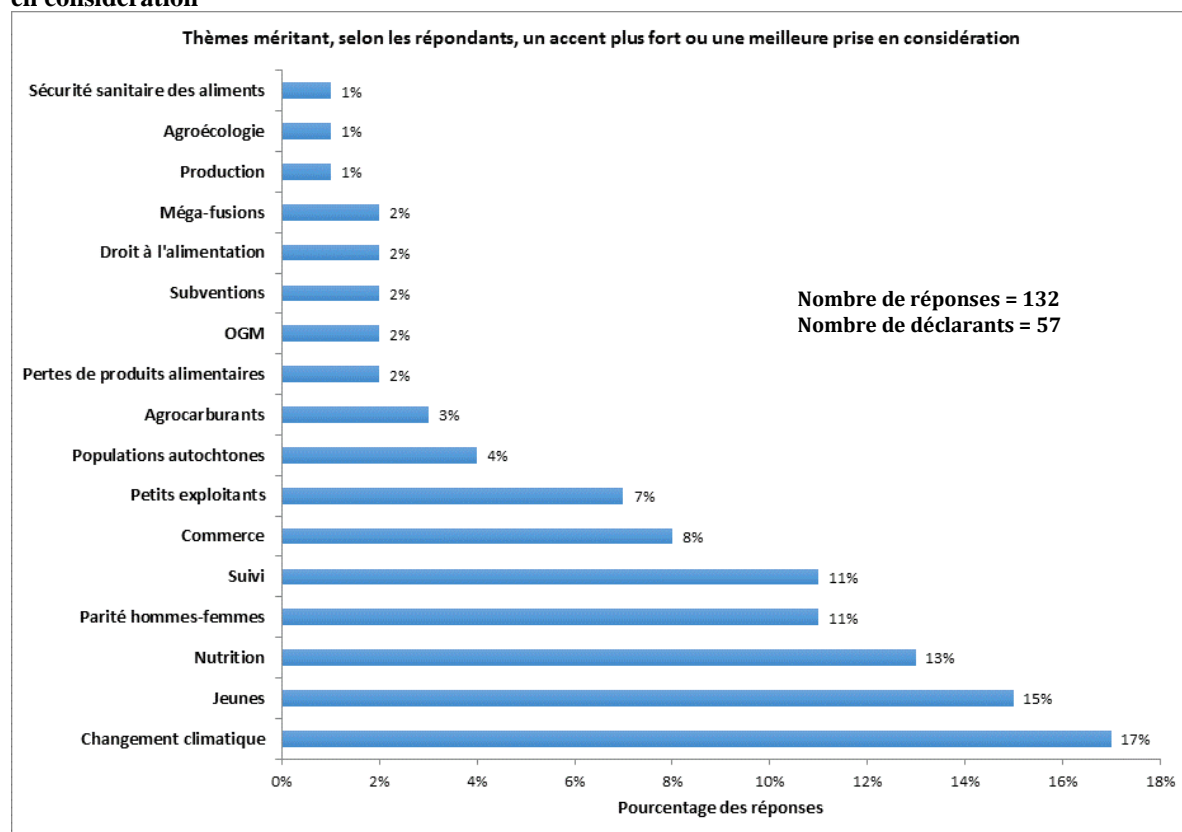
47. Les membres du Comité et les parties prenantes interrogés sont d'avis que le Comité aborde des questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Les membres, plus spécialement, se sont montrés positifs quant à la pertinence des questions traitées par le Comité, et ont appelé l'attention sur l'approche consultative et consensuelle suivie pour choisir les thèmes pour le Groupe d'experts de haut niveau. Cet avis positif des membres confirme les résultats de l'enquête sur l'efficacité du CSA, qui avait montré que 61 pour cent des gouvernements déclarants attribuaient des notes élevées au Comité s'agissant de la pertinence des questions de sécurité alimentaire mondiale qu'il abordait. Cette enquête avait aussi montré qu'un peu moins de 50 pour cent des déclarants des autres catégories (société civile, secteur privé/organisations philanthropiques, système des Nations Unies et monde universitaire) attribuaient des notes élevées au Comité s'agissant de la pertinence<sup>20</sup>.

48. Même si les points de vue exprimés s'agissant de la pertinence des questions traitées par le Comité étaient généralement positifs, un petit nombre de personnes consultées ont toutefois cité des thèmes qui, selon elles, ne faisaient pas l'objet d'une attention suffisante ou nécessitaient un accent plus fort (voir le graphique 1). Le thème le plus cité était le changement climatique, suivi des jeunes, de la nutrition et de la parité hommes-femmes. La mention fréquente du changement climatique n'a rien de surprenant, compte tenu de la

<sup>20</sup> Rapport sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA, juillet 2015.

conclusion de l'Accord de Paris (2015) sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cela ne signifie toutefois pas que le Comité n'a pas abordé ces questions. Par exemple, il existe un produit relatif aux politiques sur la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition. Par ailleurs, un groupe de travail à composition non limitée travaille sur la nutrition. Il y a également débat sur la mesure dans laquelle le Comité est capable de traiter certaines questions, telles que le commerce, et sur la question de savoir si le commerce doit être traité par l'Organisation mondiale du commerce. Cela ne signifie pas que ces questions doivent forcément apparaître dans le prochain programme de travail pluriannuel, mais il faut faire en sorte, pour ce programme de travail, que le processus de recensement et de hiérarchisation des thèmes soit aussi ouvert et consultatif que possible.

**Graphique 1: Thèmes méritant, selon les répondants, un accent plus fort ou une meilleure prise en considération**



49. La pertinence du Comité a été réaffirmée dans la résolution 70/223 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé «le rôle important et le caractère inclusif du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, organe de premier plan pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiale, et qui pourrait jouer un rôle en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux qui concernent l'élimination de la faim et de la malnutrition<sup>21</sup>». Plus récemment, le rôle potentiel du Comité a été reconnu dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'examen

<sup>21</sup> Résolution 70/223 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 22 décembre 2015, p. 10.

des ODD<sup>22</sup>. Dans ce rapport, le Comité est considéré comme un des organes intergouvernementaux des Nations Unies qui peuvent appuyer les examens thématiques de l'état d'avancement des ODD qu'effectuera le forum politique de haut niveau. Il y est par ailleurs recommandé aux commissions techniques et aux forums intergouvernementaux de «s'interroger sur leur aptitude à mobiliser, comme a su le faire le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les acteurs prépondérants pertinents, notamment les scientifiques, les pouvoirs locaux, les entreprises et les représentants des personnes les plus vulnérables, pour les associer à l'élaboration de leurs contributions au Programme à l'horizon 2030<sup>23</sup>». La pertinence du Comité dans le contexte mondial des ODD est ainsi clairement affirmée. L'essentiel de ce qui est dit dans le rapport du Secrétaire général traite de la pertinence du Comité à l'avenir, et il reviendra à ce dernier de saisir l'occasion qui lui est donnée de jouer un rôle clé dans le suivi et l'examen qu'effectuera le forum politique de haut niveau, et de prouver la pertinence de son modèle de collaboration.

50. La pertinence du Comité n'est pas aussi claire au niveau des pays. Dans les pays où s'est rendue l'équipe d'évaluation, les parties prenantes connaissaient peu le Comité et son travail. Ce point est analysé plus en détail dans le rapport.

51. Certaines des personnes consultées sont d'avis que le Comité n'est pas assez réactif pour répondre à des questions ponctuelles susceptibles d'avoir des implications au niveau mondial. Les «méga-fusions» en sont un exemple. Cette question n'était pas à l'ordre du jour de la quarante-troisième session plénière du CSA, et il a donc fallu la traiter en marge de celle-ci. Aux termes du règlement intérieur du Comité, les questions doivent être inscrites comme il se doit à l'ordre du jour, de façon à ce que toutes les parties puissent être suffisamment informées pour en débattre. Il faudrait peut-être clarifier les procédures et les critères à respecter pour inscrire rapidement de nouvelles questions à l'ordre du jour.

52. Une question se pose aussi quant à la capacité de réaction du Comité face aux crises d'insécurité alimentaire qui surgissent, notamment au Proche-Orient et en Afrique. La réforme du Comité a été précipitée dans une large mesure par la crise alimentaire mondiale de 2007 et 2008, mais le Comité n'a pas exprimé le rôle qu'il devrait éventuellement jouer dans les situations de crise. Il est entendu que le Bureau a l'intention d'organiser un débat sur cette question dans les semaines à venir.

### **Façon dont le Comité intègre la nutrition dans ses travaux**

53. Dans le document relatif à la réforme, il est écrit que la nutrition fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire<sup>24</sup>. Lors de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), tenue en 2014, les États Membres ont appelé le CSA à jouer un rôle actif dans les systèmes alimentaires et la lutte contre la malnutrition, conformément au déplacement de l'accent dans le dialogue mondial sur les politiques relatives à la nutrition, qui n'est plus mis sur la faim mais bien sur la malnutrition, du fait de la transition des OMD vers les ODD. Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016, le CSA s'est vu confier la

---

<sup>22</sup> Assemblée générale des Nations Unies, Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial. Rapport du Secrétaire général, A/70/684, janvier 2016. Voir: [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/684&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684&Lang=F).

<sup>23</sup> Assemblée générale des Nations Unies, Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial. Rapport du Secrétaire général, par. 48. A/70/684, janvier 2016. Voir: [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/684&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684&Lang=F).

<sup>24</sup> Document relatif à la réforme du CSA: «La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire et des travaux du CSA.»

mission de contribuer au plan de travail de la Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition.

54. Les sources primaires et secondaires confirment que le CSA s'intéresse à la nutrition depuis sa réforme, et qu'on a donné ensuite la priorité à cette question à la CIN2. L'actuel Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau compte deux spécialistes de la nutrition, et les manifestations organisées en marge de la plénière incluent des sujets relatifs à la nutrition depuis 2010. Suite à la CIN2, le CSA a modifié ses modalités de travail de façon à inclure le groupe de travail à composition non limitée et l'équipe technique qui lui apporte son appui. Par ailleurs, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau d'établir un rapport sur la nutrition et les systèmes alimentaires, à présenter à la quarante-quatrième session plénière, en octobre 2017. Les liens avec les parties prenantes qui s'intéressent à la nutrition (Comité permanent de la nutrition des Nations Unies et OMS, par exemple) ont été renforcés, tout comme les liens avec les initiatives mondiales en matière de nutrition telles que l'Assemblée mondiale de la Santé et l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale. Les réponses données à l'enquête sur l'efficacité du CSA, réalisée au moment où les modalités de travail ont été modifiées, ont montré qu'il était tout à fait pertinent que le CSA mette directement l'accent sur la nutrition dans le contexte de la sécurité alimentaire.

55. Les entretiens avec les parties prenantes confirment que le CSA cherchait à faire examiner la nutrition dans tous les axes de travail après la réforme. L'examen des documents du CSA a montré que les références à la nutrition étaient souvent pour le moins superficielles. Il convient de clarifier ce que signifie en pratique la prise en compte systématique de la nutrition.

56. Après la quarante-deuxième session du CSA, on a constitué une équipe technique pour aider le groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition à élaborer une proposition qui serait présentée pour approbation à la quarante-troisième session du CSA. Cette proposition «devrait exposer une vision claire du rôle du CSA en matière de nutrition et présenter un plan de travail visant des résultats concrets pour 2017 et au-delà<sup>25</sup>». Elle est logique au regard des défis recensés par la CIN2 et du programme de développement durable, et elle est axée sur deux produits: le rapport à venir du Groupe de haut niveau sur la nutrition et les systèmes alimentaires et le plan de travail de la Décennie d'action des Nations Unies. Il n'a été défini aucune vision ou stratégie d'ensemble pour le rôle du CSA en matière de nutrition<sup>26</sup>.

57. Il est essentiel de définir une vision ou une stratégie permettant d'exploiter les avantages comparatifs du CSA, étant donné que de plus en plus d'acteurs s'intéressent à la nutrition et aux systèmes alimentaires, et que ce champ d'action est de plus en plus fragmenté. De nombreuses organisations actives dans ces domaines sont également des parties prenantes du CSA, et il se peut que leurs intérêts divergent. La définition des priorités et la recherche du consensus sont des éléments qui doivent être présents dans la définition d'une stratégie conforme au modèle du CSA. En concentrant l'attention et les ressources conformément à cette stratégie, on pourrait permettre au CSA de s'occuper plus efficacement de la nutrition dans le cadre de son mandat.

58. En octobre 2016, le Groupe d'experts de haut niveau a présenté, pour consultation publique, un projet de rapport V0 pour le prochain rapport sur la nutrition et les systèmes alimentaires. Ce projet a suscité un fort intérêt, puisque le Groupe d'experts de haut niveau a

---

<sup>25</sup> Programme de travail pluriannuel 2015. Mobilisation du CSA au service de la nutrition, CFS 2016/43/9.

<sup>26</sup> Mobilisation du CSA au service de la nutrition, CFS 2016/43/9.

reçu 123 commentaires<sup>27</sup>. Le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau et les équipes de projets ont une expérience variée, y compris dans le secteur privé, ce qui est une caractéristique unique, même si elle ne fait pas l'unanimité<sup>28</sup>. L'examen du rapport a montré que celui-ci était essentiellement rédigé du point de vue de la nutrition et non à partir d'un point de vue caractérisé par la recherche d'un équilibre et d'une synthèse entre la nutrition et l'agriculture. Les plans et les objectifs pour les orientations propres à chaque pays issues du rapport n'ont pas encore été définis. On ne sait pas bien dans quelle mesure des liens fondamentaux ont été établis avec la communauté agricole lors de l'élaboration de ce rapport, liens qui pourraient contribuer à la traduction du rapport en orientations au niveau des pays.

59. Le rapport du Groupe de haut niveau sur la nutrition et les systèmes alimentaires est éclipsé par d'autres rapports sur le même sujet qui n'existaient pas au moment où le mandat a été défini. La Banque mondiale et le Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition (GLOPAN) ont publié des rapports importants sur le sujet en 2016<sup>29</sup>. *The Lancet* consacrera un numéro spécial à ce sujet en juillet 2017<sup>30</sup>. Il faudra tenir compte des constatations présentées dans ces rapports dans celui du Groupe de haut niveau. Le rôle du CSA en matière de nutrition pourrait être remis en cause si le rapport du Groupe de haut niveau ne se distingue pas par son contenu et n'offre pas aux gouvernements les orientations pratiques et fondées sur des données scientifiques dont ils ont besoin pour améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires.

60. Les parties intéressées par la nutrition au sein du CSA font montre d'une mobilisation plus forte à plusieurs égards. Mais en pratique, cette mobilisation se manifeste chez les acteurs de haut niveau et se concentre sur les organisations des Nations Unies. Les parties intéressées par la nutrition au sein du CSA sont généralement des spécialistes des politiques, tandis que les praticiens, qui gèrent ou soutiennent la mise en œuvre des programmes dans les pays, ne connaissent pas les travaux du CSA. Dans deux cas, la collaboration entre le chef de l'organisation et le CSA n'était même pas arrivée aux oreilles des praticiens de haut niveau de l'organisation en question. En s'appuyant sur l'expérience des praticiens de la nutrition qui mettent en œuvre les interventions et les programmes dans les pays, on pourrait faire passer les produits du CSA par l'intermédiaire de ces praticiens, et ainsi améliorer l'efficacité de l'axe de travail sur la nutrition. On trouvera ces praticiens au sein de parties prenantes telles que le PAM, la Banque mondiale, l'OMS, l'UNICEF, l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et SUN.

61. L'axe de travail sur la nutrition a débouché sur l'organisation de plusieurs manifestations intersessions sur le thème de la nutrition<sup>31</sup>. Les entretiens avec les parties prenantes donnent à penser que les événements qui offrent des occasions de discussions plus

---

<sup>27</sup> Version du rapport du Groupe de haut niveau sur la nutrition et les systèmes alimentaires destinée à la consultation électronique.

<sup>28</sup> Composition du Comité directeur: Mme Louise Fresco (Pays-Bas), administratrice non exécutive d'Unilever; Dr Eileen Kennedy, membre du Conseil mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Forum économique mondial; équipe de projet du HLPE, Dr Mandana Arabi, chercheur spécialisé dans les plateformes commerciales et la nutrition à l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition.

<sup>29</sup> IFPRI A4HN; Banque mondiale, *Future of Food 2016, Shaping the Global Food System to Deliver Improved Nutrition and Health*; Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition. 2016. *Food systems and diets: Facing the challenges of the 21st century*. Londres, Royaume-Uni.

<sup>30</sup> Rapport à venir du *Lancet* pour le Stockholm Food Forum (juin 2017).

<sup>31</sup> La manifestation consacrée au commerce et à la nutrition organisée en juin 2016 conjointement avec le Comité permanent de la nutrition est celle qui a été le plus souvent citée.

informelles permettent de sensibiliser efficacement les parties prenantes à la nutrition. Pour pouvoir mener un dialogue qui pourra contribuer, en définitive, à la prise en compte systématique de la nutrition, il faut que toutes les parties prenantes comprennent dans les grandes lignes l'importance que revêt la nutrition, et qu'elles soient bien conscientes de cette importance.

### **Rôles de coordination du Comité**

62. La crise alimentaire de 2007 et 2008 a mis en lumière une forte fragmentation des institutions de l'architecture mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et l'un des objectifs de la réforme était de faire en sorte que le Comité joue un rôle central de coordination dans la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Dans le document relatif à la réforme, on attribue au Comité deux rôles en matière de coordination: la coordination à l'échelle mondiale et la coordination aux niveaux national et régional.

63. **Rôle: Coordination à l'échelle mondiale.** Du fait de la réforme, il est demandé au Comité d'offrir une plateforme de débats et de coordination, afin de renforcer la collaboration entre les gouvernements et différents acteurs tels que les organisations régionales et internationales, la société civile, le secteur privé, les organisations philanthropiques et d'autres parties prenantes, y compris le système des Nations Unies<sup>32</sup>.

64. La Plénière est la structure décisionnelle suprême du Comité, et elle se réunit chaque année pour approuver les recommandations sur les politiques et les activités du Comité. La session plénière est l'aboutissement du travail intersession du Comité, et le moment fort dans le calendrier annuel de celui-ci. Les sessions plénières ne se limitent pas à la prise de décisions: elles offrent aussi aux différents acteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition une plateforme pour partager leurs points de vue, leurs expériences et leurs connaissances. Les sessions plénières réunissent beaucoup plus de participants depuis 2009. Le nombre de délégués inscrits aux sessions plénières (hors manifestations parallèles) est passé de 347 en 2009 à 1 151 en 2016, et le nombre de membres du Comité est passé de 101 à 116 pays. Le nombre d'organisations de la société civile est passé de 3 en 2009 à 123 en 2016, et le nombre d'organisations du secteur privé est passé de 4 à 86 sur la même période (voir le tableau 5). On peut attribuer ces hausses à la création du Mécanisme de la société civile et du Mécanisme du secteur privé, qui ont élargi la participation d'acteurs non étatiques aux travaux du Comité.

---

<sup>32</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2.

**Tableau 34: Nombre de délégués aux sessions plénières du Comité, 2009 à 2016**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de délégués (en dehors des manifestations parallèles) *	347	755	867	883	966	790	1 070	1 151
<b>Catégories des délégués</b>								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'États membres du CSA	101	126	114	116	121	111	120	116
Nombre d'États non membres du Comité	8	14	6	14	14	10	9	8
Nombre d'agences et d'organismes des Nations Unies	7	13	9	12	12	12	11	11
Nombre d'organisations de la société civile**	23	42	82	111	95	81	96	123
Nombre d'organisations du secteur privé et d'organisations philanthropiques	4	2	31	46	47	73	68	86
Nombre d'organisations internationales de recherche	2	2	3	2	1	2	2	2
Nombre d'institutions financières internationales et régionales	0	1	5	3	2	1	2	2
Autres observateurs*	3	10	21	32	26	42	47	45
<b>Nombre de délégations de niveau ministériel inscrites</b>								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ministres	13	20	19	24	25	11	9	9
Vice-ministres	1	2	7	0	12	2	6	8

Source: Données rassemblées à partir des rapports de la Plénière du CSA

Remarque: les chiffres renvoient au nombre de délégués. Les autres lignes renvoient au nombre d'organisations qui participent. Chaque organisation peut avoir un ou plusieurs délégués.

\*\*Cette catégorie inclut toutes les organisations de la société civile, pas seulement les membres du Mécanisme de la société civile.

65. Il ressort clairement des rapports sur les sessions plénières et des constatations que l'équipe d'évaluation a faites en observant la quarante-troisième du Comité que celui-ci parvient à réunir un large éventail d'acteurs qui s'intéressent à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les manifestations organisées en marge de la session sont des occasions de mettre en commun les connaissances et les expériences, et de débattre des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour officiel de la session plénière. Il y a une demande pour les manifestations parallèles, comme le montrent les estimations du Secrétariat du CSA, selon lesquelles 5 000 personnes auraient participé aux 54 manifestations organisées en marge de la quarante-troisième session du Comité<sup>33</sup>.

66. Dans le document relatif à la réforme, les États Membres sont encouragés à participer aux sessions plénières au plus haut niveau possible, à savoir au niveau ministériel ou au niveau du cabinet, et idéalement à représenter une position interministérielle et non une position sectorielle<sup>34</sup>. Le nombre de ministres qui participent aux sessions plénières est relativement faible (9 ministres, pour 116 pays en 2016). Le record de participation de

<sup>33</sup> Estimations communiquées à la réunion du Bureau et du Groupe consultatif, le 29 novembre 2016. On notera que le nombre réel de personnes présentes est moins élevé, étant donné qu'une personne peut participer à plus d'une manifestation parallèle.

<sup>34</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 9, p. 4.

ministres a été atteint en 2013, avec 25 ministres, mais ce nombre a diminué depuis. Un membre du Comité a fait remarquer que les sessions plénières n'attiraient pas les ministres parce qu'elles n'étaient pas assez attrayantes pour justifier l'investissement en temps et en argent qu'implique cette participation. Il convient de garder à l'esprit qu'avant 2009, les sessions plénières se tenaient en juin, et coïncidaient avec la Conférence biennale de la FAO, à laquelle des ministres participent habituellement. Le changement de calendrier de la session plénière explique peut-être le nombre relativement faible de délégués de niveau ministériel, même s'il ne faut pas exclure les autres facteurs. Il a été débattu, lors des réunions du Bureau et du Groupe consultatif, de la façon d'améliorer l'attractivité des sessions plénières. Il pourrait être utile que le Bureau demande aux ministres pourquoi ils ne participent pas, et qu'est-ce qui les inciterait à participer aux sessions plénières.

67. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure les sessions plénières renforcent la **collaboration** entre les gouvernements et les autres parties prenantes, puisque de nombreux facteurs sur lesquels le Comité n'a pas prise influent sur les décisions prises par les gouvernements et les autres parties prenantes. Il est important de noter que les recommandations sur les politiques approuvées par les sessions plénières sont dépourvues de caractère contraignant, et qu'il revient donc aux États Membres de choisir s'ils les mettent en œuvre ou non. Toutefois, cela n'enlève rien à la pertinence d'une plateforme telle que le Comité pour le dialogue sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, puisque le **processus** est aussi important que les fruits de ces dialogues.

68. Il convient de garder à l'esprit que la session plénière est le point d'orgue du travail accompli entre les sessions, et des consultations et négociations qui la précèdent. La qualité du travail (les résultats) produit pendant la période intersessions, et la qualité des processus au sein des structures du Comité, par exemple le Bureau et le Groupe consultatif, et des groupes de travail à composition non limitée, influe sur la qualité des sessions plénières. C'est dans ces structures qu'il faut favoriser la collaboration.

69. **Rôle: Coordination aux niveaux national et régional.** Dans le cadre de la réforme, il avait été envisagé que le Comité exercerait progressivement de nouveaux rôles: faire office de plateforme pour promouvoir le renforcement de la coordination et de l'alignement dans les différents champs d'action, encourager une utilisation plus efficace des ressources et repérer les lacunes de celles-ci. Il avait été envisagé que le Comité s'appuierait sur les mécanismes et les réseaux existants au niveau national, notamment les équipes de pays des Nations Unies, les organismes intergouvernementaux régionaux, les réseaux de la société civile et les associations du secteur privé ayant des mandats nationaux et régionaux. Il était aussi envisagé dans la réforme que le Comité s'appuierait sur les travaux de coordination de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies<sup>35</sup>.

70. Le Comité a pris certaines mesures en vue d'assumer ce rôle, mais il est trop tôt pour évaluer son efficacité jusqu'à présent. On peut affirmer qu'il y a certainement du potentiel, compte tenu de l'intérêt exprimé au sein du Forum politique de haut niveau à voir le Comité servir de plateforme par laquelle les pays pourraient partager leurs progrès et leurs expériences s'agissant de la réalisation des ODD relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

71. De nombreuses structures nationales traitent de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et l'équipe d'évaluation a eu la possibilité d'interroger des participants issus des gouvernements et de la société civile dans les structures présentes dans les pays qu'elle a visités (tableau 27). Les liens entre le Comité et ces structures nationales sont ténus, peut-être parce que le Comité n'est pas bien connu au niveau des pays. Il y a toutefois un problème plus

---

<sup>35</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 6, p. 3.

important s'agissant du rôle du Comité dans la promotion de la coordination aux niveaux régional et national. Dans le document relatif à la réforme, on ne précise pas ce que ce rôle de coordination implique, ni comment lui donner corps, ce qui est pourtant essentiel pour que le Comité puisse assumer ce rôle comme c'est envisagé dans ledit document.

72. Le Comité a pris des mesures pour renforcer les liens qui l'unissent avec les initiatives régionales. À sa trente-sixième session plénière (tenue en 2010), il a consacré une session aux initiatives régionales en vue de renforcer et de préserver ces liens, et neuf organismes régionaux y ont fait des exposés sur les initiatives menées dans leurs régions. Le Comité avait décidé de resserrer et de maintenir ces liens avec ces initiatives régionales pendant l'intersession<sup>36</sup>. À la trente-septième session plénière du CSA (tenue en 2011), cinq exposés ont été consacrés à des initiatives régionales. Le Comité a également été informé des points essentiels d'un atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord, organisé au Caire sous l'égide du CSA. Dans les années qui ont suivi, des exposés ont été consacrés aux initiatives régionales à la trente-neuvième session plénière du CSA (tenue en 2012), une table ronde a été organisée à la quarantième session du CSA, et des sessions interactives ont été organisées à la quarante et unième et à la quarante-deuxième sessions plénières, mais aucune session n'a été consacrée aux initiatives régionales à la quarante-troisième session plénière.

73. Ces sessions sur les initiatives régionales sont utiles dans la mesure où elles permettent de partager des informations à ce sujet, mais les questions qui y ont été évoquées n'ont fait l'objet d'aucun suivi. Les parties prenantes consultées dans les pays ont proposé que le CSA collabore avec les organismes ayant leur siège à Rome en vue d'organiser des ateliers et des conférences au niveau régional et, ce faisant, de renforcer les liens avec les organisations régionales ainsi qu'avec les pays se trouvant dans ces régions. L'une des principales recommandations issues de l'atelier organisé au Caire en 2010 était de créer des plateformes ressemblant au CSA au niveau régional afin de suivre la situation régionale en matière de sécurité alimentaire et de mettre en commun les informations et les bonnes pratiques, mais il n'y a pas été donné suite.

74. **Rôle: Élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.** L'un des rôles du Comité réformé est d'élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition en vue d'améliorer la coordination et de guider les actions d'un large éventail de parties prenantes. Aux termes du document relatif à la réforme, ce cadre devait être suffisamment souple pour pouvoir être ajusté en fonction des changements de priorité<sup>37</sup>.

75. Il était envisagé que le CSA exerce cette fonction pendant la phase II, mais le Comité a pris l'initiative d'élaborer la première version du Cadre, que le CSA a approuvée à sa trente-neuvième session plénière en octobre 2012, après de longues négociations. Le Cadre stratégique mondial a été élaboré et négocié de façon participative et transparente par les membres du Comité, les participants et les autres parties prenantes. Il est examiné et actualisé chaque année de façon à traduire les décisions prises aux sessions plénières du CSA. Un examen et une actualisation périodiques plus importants sont également prévus, de façon à tenir compte des éléments nouveaux au niveau international, tels que les ODD. Le premier

---

<sup>36</sup> CSA, Rapport de la trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, octobre 2010, p. 3.

<sup>37</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 6, p. 3.

examen périodique depuis l'approbation, en 2012, du Cadre stratégique mondial, est en cours<sup>38</sup>.

76. Pour que le Cadre stratégique mondial permette d'améliorer la coordination des actions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, il faudra que les acteurs visés l'utilisent comme référence. L'équipe d'évaluation a examiné la structure et le contenu du Cadre stratégique mondial et elle a conclu que le document n'était pas explicite à propos de son public cible et de la façon dont celui-ci pouvait utiliser les informations qui y étaient données. Dans sa forme actuelle, le Cadre stratégique mondial est un grand recueil des produits, décisions et recommandations du CSA et des autres cadres internationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Il a pour vocation d'être exhaustif, et il est donc long et peu pratique. L'enquête sur l'efficacité du CSA a montré que 60 pour cent des déclarants attribuaient des notes élevées pour l'utilité potentielle du Cadre stratégique mondial, mais que seulement 28 pour cent des déclarants attribuaient des notes élevées pour son influence réelle, ce qui met en évidence un décalage important entre le potentiel du Cadre stratégique mondial et son influence réelle<sup>39</sup>.

77. L'étude d'évaluation a mis en évidence des exemples de promotion du premier Cadre stratégique mondial en 2013, après son adoption, mais aucune autre promotion de ce cadre, à l'exception du site web du Comité. Le groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition est en train d'élaborer un plan de communication pour mieux faire connaître le Cadre<sup>40</sup>, comprenant les éléments suivants:

- une vidéo du CSA présentant les principaux éléments du Cadre stratégique mondial<sup>41</sup>;
- une publication de la FAO sur la façon dont le Cadre stratégique mondial permet la prise en compte systématique du droit à une alimentation adéquate et des droits de l'homme dans les politiques de sécurité alimentaire aux niveaux national, régional et mondial, et sur la façon dont les parties prenantes peuvent traduire le consensus mondial dans leur pratique au niveau national<sup>42</sup>;
- un manuel élaboré par des membres du Mécanisme international de la société civile sur le Cadre stratégique mondial et la façon dont la société civile peut l'utiliser<sup>43</sup>; et

---

<sup>38</sup> Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition: document n° CFS OEWG- GSF/2016/05/02/01.

<sup>39</sup> Rapport sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA, juillet 2015.

<sup>40</sup> Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, réunion du 30 novembre 2016. Voir: [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1617/OWEG-GSF/Meeting-01/CFS\\_OEWG\\_GSF\\_2016\\_11\\_30\\_02\\_Outcomes.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1617/OWEG-GSF/Meeting-01/CFS_OEWG_GSF_2016_11_30_02_Outcomes.pdf).

<sup>41</sup> Cadre stratégique mondial du CSA. <https://www.youtube.com/watch?v=uC03QsxeoMA>.

<sup>42</sup> FAO. Le droit humain à une alimentation adéquate dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition: Un consensus global, Rome, 2013. Voir: <http://www.fao.org/docrep/019/i3546f/i3546f.pdf>.

<sup>43</sup> Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition: Un outil en vue de promouvoir et défendre le droit des peuples à une alimentation adéquate. Voir: [https://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/GSF-Manual\\_fr.pdf](https://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/GSF-Manual_fr.pdf).

- une note de deux pages du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition sur le Cadre stratégique mondial et le rôle que la société civile peut jouer dans sa mise en œuvre<sup>44</sup>.

78. On constate dans les documents de réunions du groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition qu'il y a un désaccord sur la question de savoir si l'on peut inclure dans le Cadre stratégique mondial des documents qui n'ont pas été négociés au sein du Comité. Différents obstacles à l'utilisation du document sont recensés dans les documents de réunions, tels que sa longueur et son accessibilité<sup>45</sup>. Ce sont des problèmes qu'il faut régler si l'on veut que le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition devienne un document pertinent pour ceux qui sont censés l'utiliser.

**Résultat B:** Amélioration de la convergence des politiques sur des questions clés de sécurité alimentaire et de nutrition

**Question d'évaluation clé 1.2** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis d'améliorer la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?

79. **Rôle: Convergence des politiques.** La deuxième grande fonction qui incombe au Comité réformé est de s'attaquer à la fragmentation des politiques qui a accompagné la fragmentation institutionnelle concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial. Le Comité doit favoriser une plus grande cohérence des politiques grâce à l'élaboration de stratégies internationales et de directives volontaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Aux termes du document relatif à la réforme, ces stratégies et directives doivent se fonder sur les pratiques optimales, les enseignements tirés des expériences locales, les apports reçus aux niveaux national et régional et les avis d'experts et opinions des différentes parties prenantes<sup>46</sup>. L'équipe d'évaluation a évalué la convergence des politiques en la considérant comme un processus de consultation et de négociation qui débouche sur un ensemble de recommandations sur les politiques (produit relatif aux politiques). Elle a noté que la «convergence des politiques» était une notion large. Dans le contexte du CSA, la convergence des politiques était essentiellement vue comme un **processus** de consultation et de négociation qui débouche sur un ensemble de recommandations sur les politiques (**produit relatif aux politiques**)<sup>47</sup>. Si l'on pousse la

<sup>44</sup> Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition. Voir: <http://www.righttofoodandnutrition.org/sites/www.righttofoodandnutrition.org/files/The%20Global%20Strategic%20Framework%20for%20Food%20Security%20and%20Nutrition.pdf>.

<sup>45</sup> Compilation des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Voir: [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1516/OEWG\\_GSF/CFS\\_OEWG\\_GSF\\_2016\\_05\\_02\\_INF\\_Compilation\\_of\\_Inputs\\_rev1.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1516/OEWG_GSF/CFS_OEWG_GSF_2016_05_02_INF_Compilation_of_Inputs_rev1.pdf).

<sup>46</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 5, p. 2.

<sup>47</sup> Cette interprétation de la notion de «convergence des politiques» s'appuie sur les réponses des personnes interrogées ainsi que sur le document élaboré par le Secrétariat du CSA, intitulé CFS Approach to Policy Convergence, établi pour la réunion du 8 juillet 2016 du Bureau et Groupe consultatif du CSA, et plus précisément pour le point de l'ordre du jour «CFS Approach to Policy Convergence Document n° CFS/BurAG/2016/03/31/05».

logique jusqu'au bout, on peut également considérer cette convergence comme un **résultat**, qui est que plusieurs pays **utilisent et appliquent** les produits visant à renforcer la convergence des politiques. Pour répondre à la question d'évaluation clé 1.2, l'équipe d'évaluation a évalué le processus et les produits visant à renforcer la convergence des politiques. L'application et l'utilisation de ces produits sont étudiées au titre de la question d'évaluation clé 1.3.

### **Produits visant à renforcer la convergence des politiques**

80. Le Comité réformé a élaboré trois grands produits visant à renforcer la convergence des politiques et des recommandations relatives aux politiques inspirées de dix rapports du Groupe d'experts de haut niveau et de trois études sur différents axes de travail entre 2009 et 2016 (tableau 6). Il a aussi produit le Cadre stratégique mondial, qui inclut les décisions d'orientation du Comité et sert de référence pour ses produits relatifs aux politiques.

81. De 2011 à 2016, le nombre de produits relatifs aux politiques approuvés a diminué, passant de quatre en 2011 à un en 2016, parce que le nombre de rapports du Groupe d'experts de haut niveau est passé de deux à un par an, et parce que le nombre des autres produits relatifs aux politiques a été limité. En dehors de ses principaux produits relatifs aux politiques, le Comité a élaboré le Cadre stratégique mondial, qui inclut toutes ses grandes recommandations relatives aux politiques. Le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées est le seul grand produit visant à renforcer la convergence des politiques qui ait été lancé après la réforme de 2009. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires avaient été lancés avant la réforme, en 2004 et en 2008, respectivement.

**Tableau 35: Produits relatifs aux politiques élaborés par le CSA depuis la réforme de 2009**

<b>Catégorie</b>	<b>Produits relatifs aux politiques</b>
<b>Principaux produits relatifs aux politiques du CSA</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2012)</li> <li>2. Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (2014)</li> <li>3. Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (2015)</li> <li>4. Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2012, mis à jour chaque année)</li> </ol>
<b>Recommandations relatives aux politiques inspirées des rapports du Groupe d'experts de haut niveau</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Instabilité des prix et sécurité alimentaire (2011)</li> <li>2. Régimes fonciers et investissements internationaux dans l'agriculture (2011)</li> <li>3. Sécurité alimentaire et changement climatique (2012)</li> <li>4. La protection sociale au service de la sécurité alimentaire (2012)</li> <li>5. Agrocarburants et sécurité alimentaire (2013)</li> <li>6. Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire (2013)</li> <li>7. Une pêche et une aquaculture durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2014)</li> <li>8. Pertes et gaspillage de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables (2014)</li> <li>9. L'eau au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2015)</li> </ol>

Catégorie	Produits relatifs aux politiques
	10. Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quel rôle pour l'élevage? (2016)
<b>Recommandations relatives aux politiques inspirées des tables rondes sur les politiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Équité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition (2011)</li> <li>2. Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements favorables aux petits exploitants agricoles (2011)</li> <li>3. Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés (2016)</li> </ol>

82. Tous les produits relatifs aux politiques ne se ressemblent pas. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, par exemple, sont un document détaillé, fort axé sur l'application et l'utilisation pratiques des directives au niveau des pays. Les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, par contre, sont un ensemble de principes larges à prendre en considération dans les décisions portant sur les investissements agricoles. Les recommandations du CSA relatives aux politiques qui sont inspirées des rapports du Groupe d'experts de haut niveau et des tables rondes sur les politiques couvrent un large éventail de questions de sécurité alimentaire et de nutrition. L'analyse de ces documents de recommandation a montré que bon nombre des recommandations étaient formulées de manière très large, et incluaient souvent un grand nombre de points d'action. On ne trouve aucune cohérence dans les documents relatifs aux politiques s'agissant de différencier les recommandations et les points d'action. Cela explique peut-être pourquoi certaines personnes interrogées ont estimé que les recommandations relatives aux politiques n'étaient pas faciles à comprendre, et qu'elles étaient submergées par le volume de recommandations et de mesures.

### **Processus de convergence des politiques**

83. Le processus qui débouche sur les recommandations relatives aux politiques (les produits) est aussi important que les produits eux-mêmes. Les thèmes à propos desquels on cherche la convergence des politiques sont choisis au moyen du processus consultatif du Programme de travail pluriannuel, et l'ensemble des membres, participants et observateurs peuvent participer au choix des sujets pour les produits relatifs aux politiques. Certaines parties prenantes estiment que certains sujets ne font pas l'objet d'une attention suffisante, mais elles ont l'occasion de participer au choix et à la hiérarchisation des sujets. Différents problèmes systémiques entravent la participation pleine et entière de toutes les parties intéressées. Par exemple, les délégués établis à Rome sont généralement peu nombreux et sont censés couvrir non seulement le Comité, mais aussi les organismes ayant leur siège à Rome.

84. Un des principaux aspects de la réforme était que les travaux du Comité s'appuieraient sur des données factuelles, fournies par le Groupe d'experts de haut niveau, mais pas seulement. Comme le montre le tableau 6, le Comité a approuvé des recommandations relatives aux politiques inspirées des rapports que le Groupe d'experts de haut niveau a produits jusqu'à présent. Cela étant, les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau ne sont pas adoptées en l'état; elles servent de base pour la préparation d'un nouvel ensemble de recommandations aux fins de négociation et d'approbation par le Comité. Le Groupe d'experts de haut niveau n'est pas l'unique source d'avis d'experts pour le Comité. Les trois principaux produits relatifs aux politiques (Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées) ont été élaborés grâce à l'expertise des organismes ayant leur siège à Rome, notamment la FAO et le PAM.

85. Les négociations sont un élément important du processus de convergence des politiques; pour de nombreuses personnes consultées, la convergence des politiques est le processus de négociation que l'on suit pour obtenir un document de politique entériné. Les membres de l'équipe d'évaluation ont conclu des informations qui leur avaient été fournies que des contributions du niveau national passaient par l'intermédiaire des membres du Comité, ainsi que par le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé. Ils n'ont par contre trouvé aucune preuve de contribution émanant du niveau régional, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu du dialogue limité entre le Comité et les organisations régionales.

86. Certains se sont montrés critiques à l'égard du Comité s'agissant de son efficacité dans l'amélioration de la convergence des politiques au niveau mondial. D'aucuns ont ainsi affirmé qu'il n'y avait pas de *convergence* des politiques, mais bien une *divergence* des politiques. D'autres ont aussi affirmé que l'espace de dialogue et de négociation pour la convergence des politiques était parfois détourné, et que l'on s'en servait parfois pour arracher un accord à l'usure, plutôt que pour arriver à une véritable convergence des différents points de vue des parties prenantes. Ces opinions trahissent une conception étroite de la convergence des politiques, qui est vue comme un processus devant déboucher sur un accord total sur les questions, plutôt que comme un processus qui crée un espace permettant d'entendre des points de vue variés et d'arriver à une compréhension commune des enjeux. Le processus de convergence des politiques est déjà utile par le simple fait qu'il permet à différentes parties prenantes d'être éduquées et informées sur des points de vue différents des leurs.

87. D'autres étaient d'avis que l'approche du Comité pour la convergence des politiques devrait être plus orientée vers les résultats, et montrer clairement ce que le Comité voulait obtenir grâce aux produits relatifs aux politiques. Cette critique n'est pas dénuée de fondement. En effet, les produits relatifs aux politiques ne sont pas une fin, mais bien un moyen d'obtenir quelque chose, par exemple que les pays prennent des mesures plus énergiques pour régler les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. En exprimant une suite logique d'interventions ou de programmes qui expose les résultats que l'on cherche à obtenir grâce à la politique et les voies logiques à suivre pour arriver à ces résultats, on pourrait aider le Comité à élaborer des produits relatifs aux politiques qui soient pertinents et assortis de résultats réalistes.

88. D'aucuns ont affirmé que tout ne devait pas forcément être négocié et que le Comité devait se montrer sélectif dans ce qui était proposé à la négociation. Il s'écoule beaucoup de temps entre le lancement des produits visant à renforcer la convergence des politiques et leur adoption à la Plénière du CSA. Le tableau 7 montre le temps total qui s'est écoulé entre le lancement et l'adoption des principaux produits visant à renforcer la convergence des politiques. Il s'est écoulé entre trois et cinq ans entre le lancement et l'adoption des produits lancés après 2009 au sein du Comité. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été élaborées en deux ans au sein du Comité, mais elles avaient connu au préalable une période d'incubation de six ans au sein de la FAO.

**Tableau 36: Temps écoulé avant l'adoption des produits visant à renforcer la convergence des politiques et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition**

Principaux produits visant à renforcer la convergence des politiques	Temps total écoulé entre le lancement et l'adoption	Temps écoulé au sein du CSA
Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	2004-2012 (huit ans)	2010-2012
Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires	2008-2014 (six ans)	2010-2014
Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées	2010-2015 (cinq ans)	2010-2015
Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition	2009-2012 (trois ans)	2009-2012 <sup>48</sup>

Source: Secrétariat du CSA, CFS Approach to Policy Convergence Document No: CFS/BurAG/2016/03/31/05

89. Il a fallu au moins deux semaines pour négocier chaque produit (trois semaines pour les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale)<sup>49</sup>. Les personnes consultées au sein des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des organismes ayant leur siège à Rome se sont dites préoccupées par la durée des négociations et les ressources nécessaires pour les mener. Compte tenu de la complexité des questions et de la variété des points de vue exprimés lors des négociations, il serait contre-productif de les mener hâtivement, puisque cela compromettrait la qualité du produit final. Cela étant, il est essentiel que chacun comprenne bien les règles de la négociation et les respecte.

**Résultat C:** Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire

**Question d'évaluation clé 1.3:** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis de renforcer les actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition?

90. Pour répondre à la question d'évaluation clé 1.3, l'équipe d'évaluation a étudié le rôle du Comité s'agissant de faciliter la fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions; le rôle du Comité s'agissant de la promotion de la responsabilité et de la diffusion des pratiques optimales; et l'utilisation et l'application des produits et recommandations du Comité relatifs aux politiques.

91. **Rôle: Appui et avis aux pays et régions.** Dans le document relatif à la réforme, il était envisagé que le Comité **faciliterait** l'appui et/ou l'émission d'avis pour les pays et/ou les régions, sur demande. Les domaines visés sont l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action faisant l'objet d'une prise en charge nationale et régionale pour l'instauration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la faim. La fourniture d'un appui et

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> Secrétariat du CSA, CFS Approach to Policy Convergence, document établi pour la réunion du 8 juillet 2016 du Bureau et du Groupe consultatif du CSA, point de l'ordre du jour «CFS Approach to Policy Convergence Document n° CFS/BurAG/2016/03/31/05».

d'avis sur l'application concrète des Directives volontaires pour le droit à l'alimentation est également envisagée<sup>50</sup>.

92. Toutes les sources d'information, y compris l'enquête sur l'efficacité du CSA, montrent que le Comité n'a pour l'heure reçu aucune demande d'appui ou d'avis des pays ou des régions. Il a été pris note de cette absence de demande à la trente-sixième session plénière du CSA. Le président du Comité de l'époque avait proposé que ce point de l'ordre du jour serve à l'avenir à permettre aux pays de présenter leurs activités en cours et prévues de renforcement des partenariats dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition<sup>51</sup>. Rien n'indique dans le rapport de la trente-sixième session que les raisons de l'absence de demandes d'aide aient été débattues. Les présidents du Comité ont présenté des rapports sur les sessions plénières du Comité aux différentes conférences régionales de la FAO, mais cela n'a pas conduit les pays ou les organismes régionaux à demander l'avis ou l'appui du Comité.

93. On ne trouve dans le document relatif à la réforme aucun détail sur le rôle facilitateur attendu du Comité, ni sur la question de savoir si le Comité aura l'occasion de fournir ses avis et son appui directement. Compte tenu du fait que le Comité réformé est considéré dans ce document comme «...un Comité intergouvernemental au sein de la FAO [et comme] la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte...», il est peu probable que les porteurs de la réforme aient voulu que le Comité fournisse des avis directement aux pays ou aux régions.

94. Avant de demander au Comité de faciliter l'appui et la fourniture d'avis, les pays et les régions doivent savoir que le Comité peut jouer ce rôle, et quelles procédures ils doivent suivre pour demander cette aide. L'équipe d'évaluation n'a trouvé aucun élément factuel émanant du Comité expliquant qu'il pouvait faciliter la fourniture d'avis et d'un appui, ni comment les pays et les régions pouvaient lui en faire la demande.

95. L'expertise technique nécessaire pour les avis et l'appui aux plans d'action nationaux et régionaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est détenue par les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de ces questions, les institutions non étatiques de recherche et de politique et les organismes de développement régionaux et internationaux. Les pays, Membres de la FAO, du PAM et du FIDA, peuvent s'adresser directement à ces organismes s'ils ont besoin d'aide. Ils peuvent aussi se tourner vers d'autres organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations qui possèdent une expertise technique. On ne voit pas bien quelle valeur ajoutée le Comité pourrait apporter dans un rôle de facilitateur. Il convient de clarifier le rôle qui revient au Comité s'agissant de faciliter la fourniture d'avis et d'un appui pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans faisant l'objet d'une prise en charge nationale et régionale. En jouant un rôle dans le suivi et l'examen des ODD, le Comité pourrait faciliter l'appui aux pays avec plus de pertinence et d'efficacité.

96. **Cartographie.** À sa trente-sixième session plénière, le Comité a approuvé une initiative de cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays. L'objectif était de créer un outil permettant aux gouvernements et aux autres utilisateurs d'être plus à même de prendre des décisions en connaissance de cause en vue de concevoir au mieux les politiques, stratégies et programmes, et aussi d'allouer les ressources pour atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de

---

<sup>50</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 5, p. 2.

<sup>51</sup> CSA, Rapport de la trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, octobre 2010.

nutrition<sup>52</sup>. L'équipe de travail a fait état de progrès lors de sessions plénières ultérieures (les trente-septième et trente-neuvième), mais le Comité n'a plus été informé de la suite des travaux après 2012. Depuis, la FAO a créé le *Food Security Commitment and Capacity Profile*, en s'appuyant sur les enseignements de l'initiative de cartographie. Cet outil est conçu pour évaluer et suivre dans quelle mesure les autorités nationales tiennent leurs engagements, de quelles capacités elles disposent et de quelles capacités elles ont besoin pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Aucun document n'explique pourquoi le Comité n'aborde plus l'initiative de cartographie dans ses travaux. Cela est peut-être dû au fait qu'il n'y a plus de demande pour l'outil de cartographie, et il serait utile que le Comité détermine s'il y a encore un intérêt pour cet outil.

97. **Rôle: Promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux.** Le Comité a été chargé de suivre l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Dans le cadre de la réforme, il a été chargé d'aider les pays et régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on était sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition pouvaient être réduites plus rapidement. Il avait été supposé que le Comité concevrait un mécanisme innovant à cet effet<sup>53</sup>.

98. Le Comité a approuvé des recommandations au titre de la notion générale de «suivi» à sa quarantième session plénière, et il les a encore renforcées aux sessions plénières suivantes. Voici, en résumé, les recommandations qui ont été approuvées de la quarantième à la quarante-deuxième sessions plénières:

- suivi des décisions et recommandations du Comité, en se concentrant sur les grands produits stratégiques et catalytiques, tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et les résultats des grands axes de travail dans le Programme de travail pluriannuel;
- conduite d'évaluations périodiques de l'efficacité avec laquelle le Comité améliore les cadres institutionnels (tous les quatre à cinq ans), et réalisation d'une enquête initiale à cette fin; et
- encouragement de la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques.

99. *Suivi des grandes décisions et recommandations.* En 2016, le Comité a fait le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, en recueillant des études de cas des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, aux niveaux mondial, régional et national. Ces informations ont servi de base à une manifestation thématique mondiale organisée lors de la quarante-troisième session plénière du CSA, au cours de laquelle les parties prenantes ont pu partager leurs expériences et bonnes pratiques dans l'utilisation et l'application des Directives. La manifestation thématique mondiale, ayant pour objet de faire le point sur les bonnes pratiques et de les mettre en commun, est vue comme un moyen de contribuer au suivi des progrès enregistrés s'agissant des principaux produits du Comité<sup>54</sup>. Ce point a été complété

---

<sup>52</sup> CSA, Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays, document présenté au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-sixième session, octobre 2010. Voir: <http://www.fao.org/docrep/meeting/019/k8952f.pdf>.

<sup>53</sup> CSA, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 6, p. 3.

<sup>54</sup> CSA, Expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux

par un rapport établi par le Mécanisme international de la société civile, dans lequel la société civile a présenté ses expériences dans l'utilisation et l'application des Directives. Les participants ont vu la manifestation thématique mondiale d'un œil positif, et le groupe de travail à composition non limitée a proposé des pistes d'amélioration, par exemple réunir davantage de données quantitatives, donner plus de temps de préparation et adopter une approche plus participative de la préparation des manifestations<sup>55</sup>. À sa quarante-troisième session plénière, le CSA a approuvé le Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales. Ces manifestations sont l'occasion de faire le point sur les expériences et de les mettre en commun. Bien qu'elles contribuent au suivi, elles ne s'y substituent pas.

100. On constate, dans les documents finals du groupe de travail à composition non limitée et dans les entretiens, qu'il y a des points de vue différents sur le suivi, sur ce qui devrait faire l'objet d'un suivi et sur l'identité des acteurs qui devraient assurer ce suivi, ce qui s'explique en partie par une confusion dans la terminologie. On entend généralement par «suivi» l'examen de routine et continu des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une initiative donnée (programme ou projet, par exemple) en vue de s'assurer du respect des orientations et de prendre les décisions voulues pour améliorer les résultats. Le mieux est d'effectuer ce suivi au niveau où est assurée la mise en œuvre. Dans le cas du Comité, ce sont les pays qui sont les mieux placés pour effectuer le suivi de la mise en œuvre des produits relatifs aux politiques, au niveau national. Le Comité peut jouer un rôle de facilitateur en donnant des conseils sur le suivi de la mise en œuvre de ses produits. Il faut suivre l'utilisation et l'application des produits du Comité pour promouvoir la responsabilité comme c'est envisagé dans le document relatif à la réforme. Qui plus est, ce suivi permet d'obtenir la base empirique nécessaire pour faire le point sur les expériences et bonnes pratiques et pour les mettre en commun. La difficulté, pour le Comité, est de concevoir un cadre de suivi qui soit assez solide pour lui fournir les informations dont il a besoin, et assez souple pour pouvoir s'adapter aux différents contextes nationaux, tout en respectant les principes de suivi et de responsabilité énoncés dans le Cadre stratégique mondial.

101. La Plénière du CSA a approuvé la recommandation selon laquelle le Comité ne devait pas concentrer ses efforts de suivi sur les recommandations inspirées des tables rondes sur les politiques. En effet, ces recommandations sont très nombreuses et ne sont, bien souvent, pas assez précises pour permettre un suivi efficace. Cela ne doit toutefois pas empêcher le Comité de faire périodiquement le point sur les recommandations en matière de politiques, notamment celles qui sont inspirées des rapports du Groupe d'experts de haut niveau (tableau 6).

102. *Évaluer l'efficacité des réformes.* Le Comité a approuvé la recommandation qui était de procéder à des évaluations périodiques de son efficacité, et notamment de réaliser une enquête initiale qui permettrait de mesurer les progrès accomplis. L'enquête sur l'efficacité du CSA a été achevée en 2015, sous la supervision du groupe de travail à composition non limitée sur le suivi. Elle fournit une base de référence utile sur les points de vue des parties prenantes s'agissant du Comité et de son travail, et on peut l'améliorer pour remédier à ses limitations.

---

pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Synthèse et principaux éléments, document établi par le Secrétariat du CSA pour la quarante-troisième session, 2016.

<sup>55</sup> Groupe de travail à composition non limitée du CSA sur le suivi, réunion du 26 janvier 2017. CFS\_OEWG\_Monitoring\_2017\_01\_26\_04\_Outcomes.

103. *Mettre en commun les pratiques optimales à tous les niveaux.* À ses sessions plénières, le Comité a servi de plateforme pour la mise en commun des informations sur les initiatives mondiales, régionales et nationales, et les enseignements tirés, que ce soit lors de la session plénière en tant que telle ou lors des manifestations organisées en marge de celle-ci. Relativement informelles et de moins grande ampleur, les manifestations parallèles sont propices à la mise en commun des pratiques optimales et des enseignements. La manifestation thématique mondiale sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale est un autre exemple de la promotion des bonnes pratiques par le Comité. Par ailleurs, ce dernier a approuvé un cadre de référence pour orienter les pays et les régions dans la préparation et l'accueil de manifestations aux niveaux national, régional et mondial.

104. *Aider les pays et les régions à effectuer le suivi.* Suite à la réforme, le Comité est chargé d'aider les pays et les régions à évaluer dans quelle mesure ils atteignent leurs objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Cette question est à l'ordre du jour du groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, mais elle n'a pas avancé étant donné que la priorité a été donnée aux principaux produits du Comité. Le groupe de travail à composition non limitée a défini les éléments et caractéristiques principaux du suivi, notamment le fait que les mécanismes de suivi devaient s'inscrire dans les cadres et mécanismes institutionnels des pays ou des régions.

105. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde.* C'est au sein du Comité qu'on examine et qu'on approuve le rapport intitulé *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* (SOFI), qui fait le point sur les progrès accomplis dans la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde. Le rapport est établi par les organismes ayant leur siège à Rome, et présenté aux sessions plénières du Comité. Ce document est la source d'informations qui fait foi sur l'évolution de l'insécurité alimentaire au niveau mondial. En 2017, les organismes ayant leur siège à Rome commenceront à publier un rapport fondé sur un nouveau concept, en lieu et place de *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, qui sera axé sur le suivi des objectifs de développement durable (ODD). Cette nouvelle publication aidera le Comité à examiner les avancées réalisées au titre des ODD liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition et servira de base à ses recommandations et à ses mesures en matière de politiques. En 2016, un rapport distinct a été consacré aux questions et aux enjeux liés au suivi des indicateurs de l'ODD 2 (faim zéro). Ce rapport comptait trois chapitres: 1) vue d'ensemble des évolutions mondiales des indicateurs concernant la sécurité alimentaire et la nutrition; 2) analyse des lacunes en matière d'information et des difficultés de mesure liées aux indicateurs proposés; et 3) liens entre les cibles et les objectifs.

### **Utilisation des produits et recommandations relatifs aux politiques**

106. Les parties prenantes prennent des mesures aux niveaux national, régional et mondial pour appliquer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Lors de la préparation de la quarante-troisième session plénière du CSA, le Secrétariat a reçu 62 contributions sur les expériences et bonnes pratiques dans l'application des Directives, qui émanaient des gouvernements, des partenaires de développement, de la société civile et du secteur privé (tableau 8). La majorité des 62 contributions venaient de la société civile et des partenaires de développement, et 9 contributions (14,5 pour cent) venaient de gouvernements. La participation à cet exercice était volontaire. Le petit nombre de contributions venant des gouvernements s'explique peut-être par le fait que ceux-ci n'avaient pas reçu l'information en temps utile pour envoyer une réponse, ou qu'ils n'avaient rien à déclarer. L'étude menée par le Mécanisme international de la société civile sur les expériences dans l'utilisation et l'application des Directives illustre bien le rôle actif que joue la société civile s'agissant de la sensibilisation aux Directives, du plaidoyer et de la création d'espaces de dialogue sur les politiques. La FAO joue un rôle clé en

apportant un soutien technique à plusieurs pays, et aussi en menant des activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et mondial<sup>56</sup>.

**Tableau 37: Contributions sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**

Niveau	Nombre de contributions	Groupe de parties prenantes	Nombre de contributions
Pays	36	Gouvernements	9
Échelon régional / multinational	11	Partenaires de développement	31
Monde	15	Société civile	20
		Secteur privé	2
Total	62	Total	62

*Source: Note d'information du Secrétariat du CSA sur les expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*

107. Il ressort des contributions que les parties prenantes suivent des approches différentes concernant l'application et l'utilisation des Directives, souvent en les combinant. Dans plus de la moitié des contributions, les parties prenantes mentionnent la sensibilisation, le renforcement des capacités et la réforme des cadres juridiques et des cadres de décision (tableau 9). Les contributions contiennent aussi des informations sur les résultats, qui n'ont toutefois pas été vérifiés de façon indépendante.

**Tableau 38: Approches suivies concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**

Approche	Exemples	Nombre de contributions	Exemples de résultats présentés
Actions de sensibilisation: ciblant un large éventail de parties prenantes	Réunions, campagnes dans les médias, études de cas, publication de documents relatifs aux Directives faciles à lire	38	Auraient touché, selon les estimations, 100 000 personnes et 5 000 ménages
Actions de renforcement des capacités: ciblant les gouvernements, la société civile et les personnalités influentes	Ateliers de formation, apprentissage en ligne, soutien technique aux gouvernements	36	Auraient touché, selon les estimations, 300 000 personnes et 100 000 ménages
Création de plateformes multipartites	Création de plateformes permanentes pour garantir la concrétisation des priorités définies et suivre les progrès accomplis	12	26 plateformes créées, faisant participer 1 000 parties prenantes
Réforme des cadres juridiques et des cadres de décision	Prise en compte systématique des Directives dans les cadres de décision et les cadres juridiques nationaux	33	Deux notes d'information, 13 analyses des lois / cadres de décision; 37 politiques sur les régimes fonciers

<sup>56</sup> Sources: rapport de synthèse du Mécanisme international de la société civile sur la mise en œuvre des Directives et compilation, par le Secrétariat du CSA, des contributions sur les Directives envoyées pour la quarante-troisième session plénière du CSA.

Mise en pratique: application des Directives	Cartographie des conflits, cartographie des terres et bornage, création de mécanismes de règlement des conflits, essai de nouvelles politiques, de nouveaux systèmes d'enregistrement foncier	22	Selon les estimations, plus d'un million de personnes auraient été directement touchées par les Directives
--	---	----	--

*Source: Note d'information du Secrétariat du CSA sur les expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*

108. Pour arriver à une parfaite convergence des politiques et participer à la réalisation de l'objectif du CSA, qui est de contribuer à «réduire la faim et la malnutrition et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, au bénéfice de tous les êtres humains», les États membres du CSA des pays développés et des pays en développement doivent mettre en œuvre les aspects des produits du CSA relatifs à la convergence des politiques qui sont pertinents dans leur contexte. S'agissant des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les cas présentés montrent qu'elles sont appliquées essentiellement dans les pays en développement. Des pays développés, par exemple la France, ont intégré les Directives dans leurs programmes de coopération au développement. Les exemples donnés montrent que les Directives ont été appliquées au niveau national dans deux pays développés: la Belgique et l'Italie<sup>57</sup>. En réalité, il se peut qu'un plus grand nombre de pays développés appliquent les Directives pour s'attaquer à des problèmes nationaux concernant les régimes fonciers, mais le Comité n'a pas d'information à ce sujet.

109. Des organisations de la société civile en Europe utilisent les Directives dans leur plaidoyer et leurs activités de renforcement des capacités sur les questions foncières en Europe. Par exemple, elles ont adressé au Parlement européen une demande officielle visant à faire étudier les effets des politiques de l'Union européenne concernant l'utilisation et l'affectation des terres, et à évaluer l'état actuel de la gouvernance foncière dans l'Union européenne à la lumière des Directives. En présentant les exemples d'application des Directives, la société civile européenne appelle l'attention sur un défi à relever: dépasser le préjugé qui perdure au sein des institutions de l'Union européenne, selon lequel les Directives ne seraient pas applicables au contexte européen et seraient pertinentes uniquement dans le cadre de la coopération au développement avec les pays du Sud.

110. Les auteurs des contributions mettent en évidence plusieurs difficultés dans l'utilisation et l'application des Directives, notamment:

- la difficulté de faire comprendre aux parties prenantes les termes et les concepts techniques utilisés dans les Directives;
- les capacités limitées des gouvernements, surtout au niveau des pouvoirs locaux;
- les capacités limitées des groupes marginalisés et des personnes vivant des situations de vulnérabilité;
- la difficulté de mobiliser tous les acteurs pertinents dans les plateformes multipartites;
- la difficulté de garantir la participation des groupes les plus marginalisés et vulnérables;
- la difficulté de faire le lien entre les Directives et les cadres de décision existants; et
- les dynamiques politiques qui ne sont pas favorables aux Directives et engendrent une résistance au changement.

<sup>57</sup> Compilation, par le Secrétariat du CSA, des contributions sur les Directives envoyées pour la quarante-troisième session du CSA: les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Groupe de travail des bailleurs de fonds sur les questions foncières utilisent les Directives pour la coopération au développement. L'Union européenne soutient des projets liés aux Directives dans plusieurs pays d'Afrique.

111. Dans le rapport de synthèse du Mécanisme de la société civile, plusieurs obstacles et difficultés dans la mise en œuvre des Directives sont recensés, notamment:

- une mauvaise connaissance, parmi les responsables politiques, les organismes publics aux niveaux national et sous-national, la société civile et les autres parties prenantes, de la façon dont les Directives peuvent être appliquées;
- le caractère non contraignant des Directives fait qu'il est difficile de convaincre les responsables publics de les utiliser et de les appliquer;
- le manque de volonté politique et la faiblesse des institutions de gouvernance entravent l'utilisation et l'application des Directives;
- le sentiment, parmi les institutions et les responsables politiques des pays du Nord, que les Directives sont pertinentes uniquement pour la coopération au développement dans les pays du Sud;
- la tendance à mettre en œuvre les Directives sur la base de projets confinés à une zone géographique donnée, plutôt que de les appliquer plus largement au niveau national;
- la difficulté de faire passer le langage technique des Directives au grand public et aux communautés rurales;
- le fait que les différents acteurs n'interprètent pas de la même façon les différents concepts; et
- l'absence de soutien juridique, politique et financier, pour aider les communautés touchées et la société civile à utiliser les Directives et à participer aux processus locaux, régionaux et nationaux relatifs aux Directives.

112. Les autres produits du CSA n'ont pas une visibilité aussi importante que les Directives. Il a été fait mention des autres produits visant à renforcer la convergence des politiques, mais l'équipe d'évaluation n'a trouvé aucun exemple de leur utilisation et de leur application, sauf en Ouganda et au Panama. Il se peut que les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, produits plus récents visant à renforcer la convergence des politiques, n'aient pas encore «pris leur essor». Il est également probable que ces produits soient peu connus. Lorsqu'il était demandé aux personnes consultées de citer un produit du CSA, les Directives avaient plus de chances d'être citées que tout autre produit. Cela n'a rien d'étonnant, puisque la FAO les a beaucoup soutenues, et continue de le faire.

113. L'évaluation détaillée de l'utilisation et de l'application de toutes les recommandations du Comité relatives aux politiques (celles qui émanent des tables rondes sur les politiques et celles qui sont inspirées des rapports du Groupe d'experts de haut niveau) dépasse le champ de la présente étude. Le Comité n'a pas considéré que ces éléments étaient prioritaires s'agissant du suivi.

### **3.2 Fonctionnement du CSA réformé**

114. La présente section du rapport vise à établir dans quelle mesure le Comité réformé fonctionne de manière efficace et efficiente. L'équipe d'évaluation a examiné les aspects suivants: les rôles, les modalités de travail, les structures, les mécanismes et les systèmes de gestion du Comité; les stratégies, les outils et les produits; le fonctionnement du Comité en tant que plateforme; les résultats inattendus qui ont émergé des nouveaux rôles et structures du Comité.

**Question d'évaluation clé 2.1** Dans quelle mesure les six rôles, les modalités de travail, les systèmes de gestion et les structures contribuent-ils aux résultats?

### Contribution des six rôles

115. Le Comité s'est vu confier six rôles, lesquels ont été couverts par les questions clés 1.1 à 1.3 de l'évaluation. Le tableau 10 indique, de manière succincte, dans quelle mesure le Comité est parvenu à s'acquitter efficacement de ces six rôles.

**Tableau 39: Synthèse des conclusions sur l'efficacité du CSA au regard de ses six rôles**

Rôle 1: coordination à l'échelle mondiale	Le CSA a organisé des sessions plénières annuelles, offrant ainsi une plateforme pour la coordination dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition. L'augmentation du nombre de délégués inscrits et autres participants donne à penser qu'il s'agit d'une tribune pertinente. L'équipe d'évaluation a noté une représentation relativement faible à l'échelon ministériel.
Rôle 2: convergence des politiques	Le CSA s'est acquitté de ce rôle en élaborant et en approuvant des produits visant à renforcer la convergence des politiques ainsi que des recommandations relatives aux politiques. On observe une adoption effective du principal produit du CSA (Directives sur les régimes fonciers), mais il est encore trop tôt pour en évaluer l'impact.
Rôle 3: appui et avis fournis aux pays	Le CSA n'est pas intervenu pour faciliter la fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions, car il n'a reçu aucune demande en ce sens. On note un manque de clarté quant à ce rôle, dont les modalités n'ont pas été définies de manière précise.
Rôle 4: coordination aux niveaux national et régional	Le CSA a tenté d'établir des liens avec les partenaires aux niveaux national et régional lors des sessions plénières, mais ses activités de communication à ces échelons se sont limitées à la participation du Président du Comité aux conférences régionales de la FAO et à d'autres manifestations régionales. Le CSA n'a pas arrêté les détails de ce rôle.
Rôle 5: promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales <sup>58</sup> (ou bonnes pratiques) à tous les niveaux	Le CSA a facilité la mise en commun des pratiques optimales à l'échelle mondiale dans le cadre de manifestations spéciales organisées lors des sessions plénières. En revanche, il n'a pas élaboré de cadre pour aider les pays et les régions à mesurer les progrès accomplis au regard de leurs objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition.
Rôle 6: élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition	Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition a été mis au point et approuvé par le CSA lors de sa session plénière qui s'est tenue en 2012. Cet instrument est méconnu et on ne sait pas dans quelle mesure il est utilisé. Le CSA procède actuellement à son examen en vue de le perfectionner.

<sup>58</sup> Il est fait référence aux «pratiques optimales» dans le document relatif à la réforme, mais il serait plus approprié d'employer le terme «bonnes pratiques».

116. Les six rôles du Comité avaient été définis dans les grandes lignes dans le document relatif à la réforme, mais il incombait au Comité d'en préciser les modalités de mise en œuvre. L'équipe d'évaluation a constaté que le Comité n'avait pas défini de manière claire les modalités de ces rôles et que des termes généraux tels que «coordination des politiques» ou «convergence des politiques» pouvaient prêter à différentes interprétations. Dans le cas du troisième rôle, il n'a pas été établi avec précision de quelle façon le Comité devait fournir un appui et des indications aux pays, ce qui a conduit à une certaine confusion quant à savoir s'il allait intervenir directement ou agir comme facilitateur. S'agissant du quatrième rôle, les responsabilités du Comité en matière de coordination n'ont pas été définies de manière détaillée. Par ailleurs, les documents des séances plénières du CSA et les débats au sein du groupe de travail à composition non limitée sur le suivi ont mis en lumière les nombreuses interprétations auxquelles pouvait donner lieu le rôle du Comité en matière de promotion de l'obligation de rendre compte. Il est par conséquent nécessaire que le Comité apporte des éclaircissements sur les six rôles qui lui ont été confiés.

## Structures du Comité

### Plénière

117. La Plénière est l'organe central de prise de décisions, de débats, de coordination, d'acquisition des enseignements tirés et de convergence à l'échelle mondiale sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Elle est également appelée à donner des indications et à émettre des recommandations pratiques visant à aider les parties prenantes à éliminer la faim. La contribution de la Plénière aux efforts de coordination et de convergence des politiques a été abordée par le biais des questions clés 1.1 et 1.2 de l'évaluation, tandis que son action en faveur de la mise en commun des enseignements tirés et des bonnes pratiques a été l'objet de la question clé 1.3.

118. Les manifestations parallèles ont pris de l'ampleur au sein du CSA, passant de sept en 2010 à pas moins de 56 en 2016. Elles offrent un espace de dialogue ouvert, qui permet de débattre de manière plus approfondie de questions qui relèvent du mandat du CSA. Elles sont également l'occasion pour de nombreuses parties prenantes de faire valoir leurs expériences, de susciter des discussions sur des sujets particuliers et d'exprimer leurs points de vue, ce qui n'est pas toujours possible en plénière.

**Tableau 40: Nombre de manifestations parallèles de 2009 à 2016**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de manifestations parallèles	s.o.	7	18	30	35	36	36	56

Source: Site internet du CSA

119. La rétroaction sur les manifestations parallèles est présentée chaque année lors des réunions du Bureau et du Groupe consultatif qui suivent la session plénière du CSA. Les observations formulées par les participants portent principalement sur l'impossibilité d'assister à toutes les manifestations présentant un intérêt – notamment dans le cas des petites délégations – et récemment, depuis l'année dernière, sur le fait que les manifestations parallèles semblent avoir éclipsé les séances plénières. Cette rétroaction va dans le sens des commentaires recueillis auprès des personnes interrogées, qui ont fait part de leurs préoccupations quant au nombre croissant de manifestations organisées en marge et au fait que celles-ci semblaient susciter un plus grand intérêt et une plus grande participation que les séances plénières.

120. Les manifestations parallèles abordent des questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui cadrent avec le programme de travail du CSA. Il peut certes être difficile d'assister aux manifestations d'intérêt qui se déroulent simultanément, mais le Secrétariat du CSA a pris l'initiative, depuis 2015, de diffuser des résumés et de brefs comptes rendus des manifestations pour que les parties prenantes intéressées n'ayant pas pu être présentes puissent prendre connaissance des débats et des conclusions de ces événements. Les résumés et comptes rendus sont mis en ligne sur le site internet du CSA dans un délai d'un mois suivant la tenue des manifestations.

121. En ce qui concerne les manifestations parallèles qui risquent de reléguer au second plan les sessions plénières en raison de la participation et de l'intérêt accrus qu'elles suscitent, il ne s'agit pas tant de réduire leur ampleur que de revoir la structure de la plénière pour faire en sorte qu'elle remplisse efficacement sa mission première – à savoir prendre des décisions sur les travaux intersessions – et que les délégués compétents y prennent part. Il existe de nombreux exemples de réunions intergouvernementales où, par exemple, les manifestations parallèles et les négociations au niveau des fonctionnaires précèdent les séances plénières et les débats auxquels participent les délégués ministériels.

122. Pour garantir le bon déroulement des débats et l'efficacité du processus décisionnel, il est nécessaire de définir un ordre du jour qui laisse suffisamment de place aux discussions et d'établir des règles qui permettent de concilier les impératifs d'inclusion – pour permettre à tous les points de vue de s'exprimer – avec les impératifs de temps – pour parvenir à des décisions dans des délais aussi raisonnables que possible. L'analyse des commentaires reçus au sujet des sessions plénières a fait ressortir deux thèmes. Le premier concerne la longueur des plénières qui, par le passé, ont donné lieu à des négociations et des débats interminables. Les personnes interrogées ont cité en exemple des séances plénières qui s'étaient conclues un samedi et de négociations qui s'étaient poursuivies jusque tard dans la nuit. À l'occasion de la quarante-troisième session du CSA, des changements ont été apportés à la procédure: il a été décidé de tenir les négociations longtemps à l'avance, tout en laissant la possibilité de modifier les cadres de décisions lors de la séance plénière. L'avantage de cette approche est qu'elle a permis d'éviter que la plénière ne s'étire jusqu'au samedi. En revanche, cette façon de procéder présente l'inconvénient d'exclure les parties prenantes qui n'ont pas la possibilité de se rendre à Rome pour participer aux négociations qui, jusqu'alors, avaient lieu durant la semaine précédant la séance plénière. En outre, la tenue anticipée des négociations engendre des coûts supplémentaires.

123. Les personnes consultées ont exprimé des avis divergents quant à cette nouvelle approche. Si certaines estiment qu'elle a permis de gagner en efficacité par rapport aux précédentes séances plénières, d'autres sont d'avis qu'elle porte atteinte au principe d'inclusion et qu'elle réduit la plénière à une instance dont le rôle ne consiste plus qu'à entériner d'office les décisions prises lors des négociations. D'autres encore affirment qu'une telle approche a donné lieu à des séances plénières en demi-teinte, sans véritables débats de fond, ce qui s'est traduit par un intérêt plus marqué pour les manifestations en marge.

124. Le deuxième thème qui s'est dégagé des entretiens menés dans le cadre de l'évaluation concerne l'ordre du jour surchargé de la session plénière. À l'occasion de réunions du Bureau et du Groupe consultatif visant à faire le bilan des séances plénières, les parties prenantes ont fait part de leurs préoccupations quant à l'ordre du jour et au nombre élevé de manifestations parallèles. C'est au Bureau qu'il revient d'établir la liste des questions à aborder en plénière, et la longueur de cette liste ne fait que refléter les nombreuses activités prévues au titre du programme de travail pluriannuel. En revoyant à la baisse le nombre d'activités et en donnant la priorité aux questions devant être approuvées par le CSA en plénière, il serait possible d'alléger l'ordre du jour. L'équipe d'évaluation estime que la structure et les processus des sessions plénières devraient se fonder sur la vision et les principes de la réforme. Le CSA réformé a pour vision de constituer la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte regroupant un large éventail de parties

prenantes; à cet égard, les considérations d'efficacité ne devraient pas prendre le pas sur le principe d'ouverture.

125. Les résultats des séances plénières doivent être présentés à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire de l'ECOSOC. Le CSA étant un comité intergouvernemental au sein de la FAO, il rend compte chaque année des conclusions de sa session plénière au Conseil de la FAO et porte à son attention les questions relatives au programme et au budget; par ailleurs, il appelle l'attention de la Conférence de la FAO sur les questions de politique de dimension mondiale. Étant donné que la Conférence de la FAO est biennale, le CSA présente son rapport tous les deux ans. Dans les rapports qui ont été soumis par le passé au Conseil de la FAO et à la Conférence de la FAO, les deux organes ont été invités à prendre acte des résultats des sessions plénières du CSA. De la même manière, les rapports établis à l'intention de l'ECOSOC ont pour objet de l'informer des décisions prises lors des séances plénières du CSA. Ces rapports ne sollicitent aucune intervention concrète de la part des Conseils ni de celle de la Conférence, d'où le risque que ce processus de reddition de comptes ne devienne rien de plus qu'une simple formalité.

126. En vertu de l'article X du Règlement intérieur du CSA, toute recommandation adoptée par le Comité qui a une incidence sur le programme ou les finances de la FAO, du PAM et du FIDA ou qui a trait à des questions juridiques ou constitutionnelles relatives à ces organisations doit être portée à la connaissance de leurs organes directeurs compétents, accompagnée des observations de leurs comités subsidiaires compétents. Cette disposition ne semble pas avoir été respectée dans le cas du PAM et du FIDA.

127. Une des questions soulevées durant les entretiens concernait les liens structurels entre le Comité et les organes directeurs de la FAO. Selon son interprétation du document relatif à la réforme, du Règlement général de l'Organisation et du Règlement intérieur du CSA, l'équipe d'évaluation considère que le CSA est un comité au sein de la FAO. Cependant, son statut diffère de celui des autres comités techniques de l'Organisation, comme l'illustre l'organigramme des organes directeurs de la FAO où le CSA est représenté à l'extérieur du groupe des comités techniques.

### **Président et Vice-Président**

128. En vertu du Règlement intérieur du CSA, le Président est élu pour une période de deux ans sur la base d'un roulement entre les régions et sur la base des qualifications et de l'expérience personnelles pertinentes pour le mandat du CSA. Il n'est pas éligible pour deux mandats consécutifs dans les mêmes fonctions. Le Bureau élit un Vice-Président parmi ses membres, sur la base de ses qualifications personnelles. Le Président ou, en son absence, le Vice-Président, préside les séances du Comité ou du Bureau et exerce toutes autres fonctions de nature à faciliter la tâche du Comité. Le Président, ou tout Vice-Président exerçant ces fonctions en l'absence du Président, ne vote pas.

129. Le Président joue un rôle déterminant s'agissant d'orienter les réunions du Comité aussi bien lors des séances plénières que pendant la période intersessions: en plus de veiller au respect de l'ordre du jour et à l'atteinte des objectifs fixés, il fait en sorte que ces rencontres soient fructueuses. Le Règlement intérieur ne stipule pas la nature des autres fonctions que le Président peut exercer, ce qui a pour effet de laisser à chaque Président le soin de définir les activités qu'il entend mener, dans les limites du mandat que lui confèrent la Plénière et le Bureau. Au fil du temps, les présidents du Comité ont assumé un rôle plus important dans le domaine de la communication en vue de promouvoir le Comité et ses produits non seulement dans les enceintes internationales, notamment les organismes des Nations Unies au Siège de l'ONU à New York et à Genève, mais également auprès des organes régionaux concernés. La Présidente pour l'exercice biennal en cours a participé à 17 manifestations de grande envergure et a présenté les rapports sur les résultats des séances plénières du CSA aux conférences régionales de la FAO en Afrique, en Asie, en Europe, en

Amérique latine et au Proche-Orient. Elle a également organisé des réunions bilatérales avec des parties prenantes en vue d'obtenir des contributions supplémentaires pour combler le déficit budgétaire du Comité.

130. Parmi les thèmes qui sont ressortis des entretiens menés dans le cadre de l'évaluation figure la nécessité de renforcer la visibilité du Comité, en particulier dans les tribunes internationales et au Siège de l'Organisation des Nations Unies; à cet égard, les personnes interrogées s'attendent à ce que les présidents du Comité effectuent des missions visant à accroître la notoriété du CSA. Ce rôle de sensibilisation de même que les autres fonctions qu'exerce le Président et qui, à l'heure actuelle, ne sont pas énoncées clairement dans le Règlement intérieur du CSA, sont susceptibles d'avoir des incidences en termes de ressources. Le Comité et le Bureau devraient préciser leurs attentes au regard de cette évolution des fonctions du Président, de sorte qu'une planification et des ressources adéquates soient mises en place pour parvenir aux résultats escomptés.

131. Des interrogations se sont fait jour quant à la durée du mandat du Président, certaines personnes craignant qu'une présidence de deux ans ne soit trop courte. Les membres et parties prenantes du CSA interrogés dans le cadre de l'évaluation n'étaient cependant pas unanimes à ce sujet. Les présidents des comités techniques de la FAO ont un mandat d'une durée identique à celle du mandat du Président du CSA, et il convient de garder à l'esprit que le CSA faisait initialement partie des comités techniques de l'Organisation.

132. L'efficacité des présidents du Comité dépend dans une large mesure de l'ampleur et de la qualité du soutien dont ils bénéficient. Ce soutien devrait être assuré par différents intervenants: les membres du CSA; le Bureau et le Groupe consultatif dans le cadre des rôles et responsabilités qui leur sont assignés; les organismes ayant leur siège à Rome, qui doivent veiller à fournir les ressources techniques et financières nécessaires pour les activités opérationnelles du Comité tout en donnant l'occasion au Président du CSA de promouvoir les travaux du Comité lors de leurs conférences; le Secrétariat du CSA par le biais de l'assistance technique, administrative et logistique qu'il fournit au Président. Le fonctionnement de ces structures est abordé dans les paragraphes suivants du présent rapport.

## **Bureau**

133. Les 12 membres élus du Bureau proviennent des régions géographiques ci-après, à raison de deux membres chacune pour l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Proche-Orient et d'un membre respectivement pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. Le Comité élit également 12 membres suppléants, à raison de deux membres suppléants pour chacune des régions ci-après – Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient – et d'un membre suppléant pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest respectivement. Entre les sessions, le Bureau représente les membres du Comité, facilite la coordination entre l'ensemble des membres et des participants en entretenant le dialogue avec les groupes régionaux et, de manière générale, s'occupe de préparer les sessions du Comité, y compris l'élaboration de l'ordre du jour. Le Bureau exerce toute fonction qui lui est déléguée par le Comité, notamment la préparation de documents et autres tâches liées au fonctionnement du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le Bureau facilite la coordination entre les acteurs et niveaux pertinents afin de faire progresser les travaux intersessions dont il est chargé. Le nombre de réunions du Bureau est indiqué au tableau 12.

**Tableau 41: Nombre de réunions du Bureau et de réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif, de l'exercice 2010-2011 à l'exercice 2016-2017**

Période	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (en date de mars 2017)
Réunions du Bureau	16	11	13	8	8	6	2
Réunions conjointes Bureau-Groupe consultatif	7	6	12	8	6	5	2

Source: Site internet du CSA

134. Quelques jours après ses réunions conjointes avec le Groupe consultatif, le Bureau se réunit pour prendre des décisions à la lumière des contributions et des débats auxquels les réunions conjointes ont donné lieu. En théorie, le Bureau est tenu de préparer les sessions plénières et a pour mandat de relancer les discussions sur les conclusions adoptées d'un commun accord par les membres des groupes de travail à composition non limitée, et ce, dans un cadre beaucoup plus inclusif. Dans la pratique, cependant, le rôle du Bureau semble, pour l'essentiel, se limiter à approuver scrupuleusement ce qui a été élaboré et convenu par les groupes de travail. Cela peut s'expliquer, d'une part, par la réticence de certains membres du Bureau (qui peuvent également présider les groupes de travail à composition non limitée) à rouvrir les débats concernant des accords pour lesquels l'atteinte d'un consensus a nécessité de longues négociations et, d'autre part, par le peu de temps dont les membres disposent pour apporter des modifications. Étant donné que les documents proposés pour la plénière sont généralement présentés aux fins d'approbation lors de la réunion du Bureau qui se tient au mois de juillet et que la réunion suivante a lieu en septembre – soit peu avant la séance plénière –, les membres du Bureau n'ont guère de temps pour procéder à des changements. Ces préoccupations concernant l'étroitesse du rôle dans lequel est confiné le Bureau ont également été exprimées par plusieurs des personnes interrogées, qui ont laissé entendre que la fonction du Bureau se limitait à accorder son approbation sans discussion.

### **Groupe consultatif**

135. Le Bureau établit un Groupe consultatif composé de représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres organisations autorisées à participer aux délibérations du Comité en vertu du paragraphe 11 du document relatif à la réforme du CSA et du paragraphe 3 de l'article XXXIII du Règlement général de la FAO. Les membres du Groupe consultatif sont nommés pour deux ans. Sauf décision contraire du Comité, le nombre de membres du Groupe consultatif ne dépasse pas celui du Bureau, y compris son président.

136. Le Président du CSA peut, après avoir consulté le Bureau, décider de nommer à titre ad hoc des participants dont le mandat se limite à un sujet ou à une activité donné(e) et est limité dans le temps. L'expertise et le parcours des participants nommés à titre ad hoc doivent apporter une valeur ajoutée aux débats et contribuer aux travaux du Groupe consultatif. Les participants ainsi nommés peuvent prendre part, avec un droit d'intervention lors des débats sur les questions pour lesquelles ils ont été nommés, aux réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif.

137. La composition du Groupe consultatif pour l'exercice biennal 2016-2017 est indiquée ci-après.

<b>Membres du Groupe consultatif</b>	FAO (1 siège), PAM (1 siège), FIDA (1 siège), Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (1 siège), Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale (1 siège), Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies (1 siège), Banque mondiale (1 siège), Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition (4 sièges), Mécanisme du secteur privé (1 siège), CGIAR (1 siège), Fondation Bill et Melinda Gates (1 siège)
<b>Participants ad hoc</b>	OMS (1 siège), Organisation mondiale des agriculteurs (1 siège)

138. Le Groupe consultatif a pour rôle d'assister le Bureau en le faisant bénéficier des compétences et des connaissances de la vaste gamme d'organisations qui y sont représentées et par ses contacts avec les différents groupes de parties prenantes. Il doit apporter régulièrement des contributions de fond aux activités intersessions du Comité et ses membres peuvent proposer au Bureau d'examiner certaines questions. Chaque membre du Groupe consultatif est chargé de nouer, d'entretenir et de renforcer des relations régulières avec les organisations et les entités se trouvant dans la catégorie qu'il représente.

139. Les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif, qui se tiennent chaque trimestre, donnent l'occasion aux membres du Groupe consultatif et aux participants ad hoc de s'entretenir sur les activités de fond menées par le Comité entre les sessions, notamment sur les axes de travail du Comité, les questions relatives au programme de travail pluriannuel et au budget, l'ordre du jour de la prochaine séance plénière et les questions à porter à l'attention du Comité lors de la plénière. Les décisions finales sont prises par le Bureau lors d'une réunion distincte. La présence et la participation à ces réunions sont essentielles pour garantir le bon fonctionnement du Groupe consultatif, et plusieurs personnes interrogées se sont dites inquiètes du manque d'assiduité de certains membres.

140. Le tableau 13 indique la présence<sup>59</sup> des parties prenantes aux réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif durant l'exercice biennal 2016-2017. La présence des représentants du CGIAR et de la Fondation Bill et Melinda Gates a été irrégulière puisque ces derniers n'ont assisté qu'à deux réunions sur les sept organisées. La Banque mondiale, quant à elle, n'a été présente qu'à trois reprises. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies n'a pas assisté à certaines réunions, du fait qu'elle est en poste aux États-Unis et que, selon les informations obtenues, aucun budget ne serait prévu pour financer ses déplacements à Rome pour assister aux réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif. Ces réunions, qui se déroulent à Rome, ne proposent pas de services de vidéoconférence (accessibles sur demande), qui permettraient aux participants et aux membres n'étant pas présents sur place de prendre part aux discussions. La présence irrégulière ou l'absence des membres pourrait également s'expliquer, entre autres raisons, par un mécontentement à l'égard du contenu ou du déroulement des réunions.

<sup>59</sup> La présence est considérée comme un indicateur indirect de la participation. L'évaluation de la participation effective des parties prenantes n'est pas du ressort de l'équipe d'évaluation, étant donné que cela supposerait une analyse détaillée des procès-verbaux de toutes les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif organisées pendant l'exercice biennal.

**Tableau 42: Présence aux réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif pour l'exercice biennal 2016-2017 (en date du 7 février 2017)**

<b>Exercice biennal 2016-2017</b>							
<b>Membres du Groupe consultatif</b>	<b>24 nov. 2015</b>	<b>2 févr. 2016</b>	<b>31 mars 2016</b>	<b>8 juill. 2016</b>	<b>12 sept. 2016</b>	<b>29 nov. 2016</b>	<b>6 févr. 2017</b>
FAO	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
PAM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
FIDA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'alimentation	✓	✓	✓	✓			
Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CGIAR	✓			✓			
Banque mondiale	✓	✓	✓				
Fondation Bill et Melinda Gates	✓	✓					
Mécanisme du secteur privé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Participants ad hoc</b>							
Organisation mondiale de la Santé	**s.o.	✓	✓		✓	✓	
Organisation mondiale des agriculteurs	**s.o.	**s.o.	**s.o.	✓	✓		✓

\*\* Sans objet: Cet organisme n'était pas un participant ad hoc pendant la période concernée.

Source: Documents finaux des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif

141. Le Groupe consultatif devrait constituer un carrefour où différentes parties prenantes partagent des informations, cherchent des occasions de collaborer, recensent les problèmes rencontrés sur le terrain et réfléchissent à la façon dont le Comité pourrait apporter des solutions. La majorité des personnes interrogées qui se sont exprimées au sujet du Groupe consultatif s'inquiètent surtout du fait qu'il est impossible de traiter comme il convient tous les points à l'ordre du jour des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif en raison d'un programme trop chargé; mais, plus préoccupant encore, toutes partagent le sentiment que les discussions finissent souvent par achopper sur des questions de procédure plutôt que sur des questions de fond.

142. En vertu du Règlement intérieur, chaque membre du Groupe consultatif doit, à la fin de chaque période intersessions, soumettre au Bureau un rapport pour l'informer des activités qu'il a menées pendant l'année écoulée pour s'acquitter de ses fonctions. Les participants ad hoc ne sont pas tenus de présenter un rapport, mais peuvent le faire de leur propre initiative. D'après les données disponibles depuis 2014, le CGIAR et la Banque mondiale n'ont remis aucun rapport au cours des trois dernières périodes intersessions. L'OMS, qui a le statut de participant ad hoc, a soumis un rapport en 2016 (tableau 14).

143. Les rapports constituent pour le Bureau une source d'information sur les activités des membres du Groupe consultatif, en plus de contenir des propositions des membres quant aux mesures à prendre pour renforcer les liens entre les groupes qu'ils représentent et le Comité. Le Bureau reconnaît l'intérêt que présentent ces rapports du point de vue de la planification et de l'établissement de stratégies, mais il ne les a pas analysés de manière systématique et n'a pas tenu compte de leur contenu pour orienter ses travaux.

**Tableau 43: Présentation de rapports par les membres du Groupe consultatif (à titre obligatoire) et par les participants ad hoc (à titre volontaire)**

Membres du Groupe consultatif	2014	2015	2016
FAO	✓	✓	✓
PAM	✓	✓	✓
FIDA	✓	✓	✓
Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'alimentation		✓	✓
Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale	✓	✓	✓
Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies	✓	✓	✓
Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition	✓	✓	✓
CGIAR			
Banque mondiale			
Fondation Bill et Melinda Gates	✓	✓	✓
Mécanisme du secteur privé	✓	✓	✓
Participants ad hoc			
Organisation mondiale de la Santé	*S.O.	*S.O.	✓
Organisation mondiale des agriculteurs	*S.O.	*S.O.	

Source: Documents d'information préparés pour les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif

\*Sans objet: Cet organisme n'avait pas encore été nommé à titre de participant ad hoc.

144. Les membres du Comité ne parviennent pas à s'entendre sur la composition souhaitable du Groupe consultatif et sur la répartition des sièges. Plusieurs propositions, souvent contradictoires, ont été présentées à l'équipe d'évaluation, notamment: l'instauration d'une parité en nombre de sièges entre le MSP et le MSC; l'octroi de sièges supplémentaires au MSC; la création d'un mécanisme du monde agricole, qui serait distinct du MSC et du MSP et qui se verrait accorder un siège; l'attribution d'un siège à l'OMS; et le maintien du statu quo. Il a également été suggéré de réattribuer les sièges des membres qui sont fréquemment absents des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif. Il convient de résoudre la question de la répartition des sièges au sein du Groupe consultatif, mais la solution ne devrait pas consister à ajouter des sièges ni à en attribuer un nombre égal. Le Groupe consultatif devrait disposer d'un nombre suffisant de sièges pour représenter et communiquer de manière efficace la diversité des points de vue des groupes de parties prenantes qui le composent.

### **Rôle et contribution des organismes ayant leur siège à Rome**

145. Les organismes ayant leur siège à Rome sont appelés à remplir plusieurs fonctions essentielles:

- i) agir à titre de membres du Groupe consultatif et de la Plénière du CSA;
- ii) mettre à disposition du Comité leurs connaissances spécialisées dans le domaine technique et en matière de politiques;
- iii) assurer le financement et la dotation en personnel du Secrétariat;
- iv) faciliter la diffusion des conclusions et recommandations issues des travaux du CSA;
- v) favoriser l'utilisation des produits du CSA au niveau des pays.

146. **Membres du Groupe consultatif et de la Plénière.** Les organismes ayant leur siège à Rome siègent au Groupe consultatif du CSA et ont assisté à toutes les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif de l'exercice biennal en cours. Ils ont également présenté au Bureau leurs rapports annuels sur les activités qu'ils ont menées. Ils communiquent leurs

points de vue sur les questions qui doivent être tranchées par le Bureau. Les directeurs de ces organismes, ou les fonctionnaires de haut niveau qu'ils délèguent, présentent la position de l'organisme qu'ils représentent concernant les questions inscrites à l'ordre du jour de la session plénière du CSA. Les organismes ayant leur siège à Rome apportent également leur contribution aux manifestations proposées en marge de la plénière, en organisant certains de ces événements ou en participant aux tables rondes. Le rapport sur l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI), préparé conjointement par ces organismes, représente un volet important des travaux du Comité puisqu'il fait office de rapport de suivi mondial sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition et permet d'éclairer les débats dans le cadre des sessions plénières du CSA et en dehors. Les organismes ayant leur siège à Rome siègent également au comité de sélection chargé de nommer les membres du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau.

**147. Connaissances spécialisées dans le domaine technique et en matière de politiques.** Les conseils d'expert fournis par les organismes ayant leur siège à Rome, s'agissant des aspects techniques et des politiques, sont essentiels au bon fonctionnement du Comité. Les fonctionnaires de ces organismes font partie des groupes de travail à composition non limitée et des équipes techniques. En participant à ces structures, les organismes ayant leur siège à Rome sont en mesure de faire valoir leurs points de vue respectifs en matière de politiques concernant les questions abordées dans le cadre des axes de travail. Ils apportent également leur pierre à l'édifice en rédigeant des documents destinés à animer les débats dans les différents axes de travail ou en aidant le Secrétariat à préparer des documents visant à étayer les négociations au sujet des recommandations sur les politiques formulées par le CSA à partir des rapports du Groupe d'experts de haut niveau.

**148. Financement et dotation en personnel du Secrétariat.** Les organismes ayant leur siège à Rome appuient le Secrétariat au moyen de contributions en espèces et en nature. Depuis 2014, ils participent à parts égales au financement du Secrétariat; avant cette date, c'est la FAO qui était le plus important bailleur de fonds parmi les trois organismes. Si l'on additionne les contributions en espèces et celles en nature, le financement actuel s'élève à 675 000 USD par an, soit 1,350 million d'USD pour l'exercice biennal. Le détachement de trois fonctionnaires de niveau P-5 représente la part la plus importante du soutien financier apporté au Comité par les organismes ayant leur siège à Rome, et tout retard dans le pourvoi de ces postes détachés peut avoir de graves conséquences sur la capacité du Secrétariat du CSA à s'acquitter de ses fonctions. De plus, étant donné qu'il s'agit de contributions «en nature», le Secrétariat est contraint de trouver d'autres sources de financement afin de recruter du personnel dans le cadre de contrats de brève durée pour combler son manque de ressources. Ainsi qu'il est mentionné dans les paragraphes traitant du Secrétariat du CSA, des retards ont été constatés dans le détachement de personnel par les organismes ayant leur siège à Rome.

**149. Diffusion des conclusions et recommandations issues des travaux du CSA.** Dans le cadre de la réforme, les organismes ayant leur siège à Rome ont été encouragés à faire en sorte que leurs conférences régionales soient autant d'occasions pour le Comité de diffuser les conclusions et recommandations adoptées lors de ses sessions plénières et de solliciter des contributions aux processus du CSA. Chaque année, au moins depuis les deux derniers exercices biennaux, la FAO a consacré une partie de l'ordre du jour de ses conférences régionales aux travaux du CSA, mais les autres organismes n'en ont pas fait autant.

**150. Promotion de l'utilisation des produits du CSA au niveau des pays.** Les membres du CSA s'attendent à ce que les organismes ayant leur siège à Rome procurent aux pays l'appui technique dont ils ont besoin pour utiliser les produits du CSA dans leurs programmes et cadres d'orientation. C'est ce qui s'est passé dans le cas des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale puisque la FAO a fourni des avis et un soutien technique à plusieurs pays pour les aider à mettre en application les Directives. Le

tableau 15 présente des exemples de l'appui apporté par les organismes ayant leur siège à Rome aux pays qui ont été visités dans le cadre des missions d'évaluation. Si la FAO mène ces activités de soutien, ce n'est probablement pas tant parce que les Directives sont un produit du CSA, mais plutôt parce que c'est elle qui en est à l'origine et qui les a élaborées, ce qui a suscité un fort sentiment d'appropriation à leur égard.

**Tableau 44: Appui et avis fournis aux pays par les organismes ayant leur siège à Rome**

Pays	Appui et avis fournis par les organismes ayant leur siège à Rome
Ouganda	L'Ouganda est un pays pilote pour les Directives sur les régimes fonciers, et un comité de pilotage, présidé par le Secrétaire permanent de l'Ouganda et le Représentant adjoint de la FAO, a été mis en place en septembre 2016. Le FIDA a pris en considération les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires dans le cadre de l'évaluation d'un vaste partenariat public-privé pour la plantation de palmiers à huile sur le lac Victoria.
Panama	La FAO, le PAM et l'OMS aident le gouvernement à élaborer un nouveau plan national en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La FAO apporte également son appui au gouvernement pour la rédaction de nouveaux textes législatifs dans ce domaine en s'appuyant sur les Directives sur les régimes fonciers, sur les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et sur le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.
Philippines	La mise en œuvre des Directives sur les régimes fonciers a débuté en 2016, sous l'impulsion de la FAO et du Bureau de la gestion des terres du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Le FIDA et les organisations de la société civile ont également collaboré à la réforme agraire à la lumière des Directives sur les régimes fonciers.
Sénégal	La FAO apporte son appui au Sénégal pour l'utilisation et la mise en application des Directives sur les régimes fonciers. Des problèmes de régime foncier constituaient une barrière aux investissements dans l'agriculture. Grâce au soutien de la FAO, il a été possible d'organiser deux ateliers nationaux, qui ont débouché sur la création d'une plateforme nationale chapeauté par un comité directeur.

151. Si les organismes ayant leur siège à Rome s'engagent à soutenir l'utilisation des produits du CSA, et à promouvoir le CSA et ses produits, on peut s'attendre à ce que cet objectif soit énoncé dans leurs plans ou cadres stratégiques. Un examen des cadres stratégiques a permis de constater qu'il était effectivement fait mention de la collaboration de ces organismes avec le Comité.

Programme de travail et budget 2016-2017 de la FAO	<p>«À l'échelon mondial, la FAO continuera de jouer un rôle essentiel dans plusieurs domaines: faciliter les plateformes multipartites inclusives (Comité de la sécurité alimentaire, par exemple), [...]»</p> <p>«Au titre de la résultante 2.4, la FAO continuera à aider les pays à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques et d'établissement de rapports grâce à des données et informations améliorées dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui revêtiront une importance cruciale en ce qu'elles permettront aux pays de suivre leurs cibles vis-à-vis des objectifs de développement durable. En outre, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a recommandé à la FAO de diriger les efforts visant à améliorer les outils d'évaluation des stocks halieutiques et à promouvoir les approches de gestion durable des pêches et le développement de l'aquaculture afin que le poisson contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition.»</p> <p>«Au travers de l'initiative SAVE FOOD, la FAO mettra en œuvre les recommandations formulées par toutes les conférences régionales pour aider les pays à mesurer et à évaluer les pertes et le gaspillage alimentaires (un</p>
--	--

	<p>domaine de travail que le CSA a qualifié de prioritaire) et à mettre au point des stratégies nationales et régionales pour réduire ces pertes et ce gaspillage, et notamment pour réduire le gaspillage alimentaire dans les zones urbaines.»</p> <p>«Au titre de la résultante 5.1 (gestion des risques et des crises) et de la résultante 5.3 (réduction des risques et de la vulnérabilité aux niveaux des ménages et du pays), la FAO aidera les membres à concrétiser au niveau national les engagements politiques pris dans le cadre du Programme d'action du CSA pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées.»</p>
Plan stratégique du PAM pour 2014-2017	«En mettant en œuvre le présent Plan stratégique et en s'efforçant de réaliser ses Objectifs stratégiques, le PAM continuera de participer activement aux travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et de prendre en compte les mesures prises par ce comité et les changements apportés au Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris en ce qui concerne l'élaboration d'un programme de développement durable pour l'après-2015.»
Cadre stratégique du FIDA 2016-2025	<p>«À l'avenir, le FIDA saisira les occasions de mettre à profit ses connaissances opérationnelles dans le cadre desdits processus et d'autres processus d'élaboration de politiques à l'échelle internationale qui revêtent pour le Fonds une importance stratégique.</p> <p>Dans ce contexte, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) continuera d'être une instance de choix pour la participation du FIDA à l'élaboration des grandes orientations, dans la mesure où il s'agit d'une plateforme de parties prenantes, unique en son genre, pour les délibérations relatives aux politiques sur tout un éventail de questions en lien avec le mandat du FIDA. En sa qualité de membre du Groupe consultatif du CSA, le Fonds mettra à profit cette instance pour informer et orienter les débats et les processus en rapport avec son action, et pour trouver des solutions innovantes et durables en termes de politiques face aux problèmes rencontrés dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.»</p>

### Secrétariat du CSA et Secrétariat du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE)

152. Le Comité est assisté par un Secrétariat, qui est dirigé par un Secrétaire et situé au Siège de la FAO à Rome. Le Secrétariat est chargé d'aider la Plénière, le Bureau, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau dans leurs tâches, en plus d'assurer la liaison au regard de toutes les activités du Comité. Le champ d'activité du Secrétariat du CSA est vaste, allant de la rédaction de documents – pour les équipes techniques, les groupes de travail à composition non limitée, le Bureau et le Groupe consultatif ainsi que la Plénière – jusqu'à la communication avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'ECOSOC, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale. C'est également au Secrétariat qu'il revient de prendre en main les travaux préparatoires et la logistique avant et pendant la session plénière, y compris la coordination des manifestations parallèles organisées tout au long de la semaine.

153. Trois agents attachés au HLPE veillent à son bon fonctionnement et deux agents des services généraux sont chargés d'assurer l'administration efficace du Comité. Le reste du personnel a pour fonction de soutenir les activités de fond du Comité, notamment:

- les réunions du Bureau et du Groupe consultatif;
- les groupes de travail à composition non limitée: programme de travail pluriannuel, suivi, nutrition, ODD et Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

- les axes de travail sur l'urbanisation, la transformation rurale et leur incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- les processus de convergence des politiques découlant des rapports du Groupe d'experts de haut niveau;
- la coordination des équipes techniques associées dans tous les domaines du programme de travail;
- les domaines d'activité fonctionnels, ce qui comprend le suivi du budget et des projets, la communication, le Règlement intérieur, la présentation de rapports à l'ECOSOC ainsi qu'au Conseil et à la Conférence de la FAO, et l'appui au Président du CSA.

154. Un rapport sur l'avancement des activités de fond est présenté chaque année au Comité réuni en plénière, et la plupart des personnes interrogées se sont dites satisfaites du travail accompli et de l'appui fourni par le Secrétariat du CSA, en particulier entre les sessions.

155. En raison de l'ampleur des activités qu'il mène, le Secrétariat du CSA a absolument besoin d'une dotation en personnel stable et prévisible pour garantir la continuité de son action, s'agissant par exemple de conserver sa mémoire institutionnelle ou encore de réduire les coûts inhérents au recrutement de nouveaux fonctionnaires compte tenu du temps et des efforts nécessaires pour les former et les amener à être pleinement opérationnels. La composition actuelle des effectifs du Secrétariat du CSA, qui comprend le personnel du Secrétariat du Groupe d'experts de haut niveau, est présentée au tableau 16. Les effectifs fluctuent en fonction du programme de travail et des ressources disponibles pour financer les activités. En raison du décalage entre la charge de travail et la structure du personnel permanent du Secrétariat, ce dernier complète ses effectifs en engageant du personnel à court terme ou du personnel de projet ainsi que des consultants pour mettre en œuvre le programme de travail du Comité.

**Tableau 45: Effectifs du Secrétariat du CSA (en date du mois de mars 2017)**

Poste	Nombre	Type de financement
Secrétaire – D-1	1	Programme ordinaire
Fonctionnaires principaux (cadre organique) en détachement – P-5	2 + 1 poste vacant	Programme ordinaire
Fonctionnaire chargé de la communication (court terme) – P-5	1	Programme ordinaire
Administration – Services généraux	2	Programme ordinaire
Cadre associé	1	Ressources extrabudgétaires
Fonctionnaire de niveau intermédiaire (cadre organique) – P-3	1	Ressources extrabudgétaires
Consultant chargé d'assister le Président	1	Ressources extrabudgétaires
Coordonnateur – HLPE	1	En nature
Consultant – HLPE	1	Ressources extrabudgétaires
Personnel d'appui – HLPE	1	Ressources extrabudgétaires
Consultant de niveau intermédiaire	1	Programme ordinaire
Consultant de niveau intermédiaire	1	Ressources extrabudgétaires
Consultant auxiliaire en communication	1	Ressources extrabudgétaires
<b>Total</b>	<b>16</b>	

Source: Secrétariat du CSA

156. Trente-huit pour cent des contributions reçues par le Secrétariat de la part des organismes ayant leur siège à Rome se font sous la forme d'un détachement de fonctionnaires de rang supérieur (classe P-5). Ces postes ont été vacants à divers moments, car les organismes ayant leur siège à Rome tardent parfois à les pourvoir. À titre d'exemple, le poste devant être pourvu par la FAO est resté vacant pendant bien plus d'un an et il est arrivé que le

PAM puisse seulement détacher du personnel temporaire pour de courtes durées. À l'heure actuelle, le FIDA n'a pas de fonctionnaire principal (classe P-5) au sein du Secrétariat, mais il a un consultant de niveau intermédiaire et un chargé de liaison principal qui tient, de temps à autre, des réunions avec le Secrétariat. Le consultant principal en communication a été engagé dans le cadre d'un contrat de brève durée. Pour le Secrétariat, il est indispensable de pouvoir compter sur des contributions prévisibles de la part des organismes ayant leur siège à Rome, dont les apports en nature ainsi que la prise en charge partagée des coûts du poste de secrétaire constituent la partie la plus importante du budget alloué au personnel. Lorsque ces contributions sont versées en retard, et ce sans aucune indemnisation en espèces, le manque de ressources auquel est alors confronté le Secrétariat entrave grandement sa capacité à s'acquitter des tâches requises au regard des axes de travail, une situation qui risque, à terme, de compromettre son efficacité.

157. La structure actuelle du Secrétariat comprend un poste de classe D-1, quatre postes de classe P-5, un poste de classe P-3 et deux postes de consultants de niveau intermédiaire (si l'on exclut le poste de consultant au sein du HLPE). D'après les entretiens et les documents disponibles, il apparaît que les détails de la structure et du fonctionnement du Secrétariat du CSA après la réforme de 2009 n'ont pas été définis pour les postes de rang inférieur à celui de Secrétaire. Les différents titulaires disposent certes d'un mandat qui définit leurs attributions, mais il n'existe aucun document qui propose une vue d'ensemble cohérente de la structure et des fonctions du Secrétariat du CSA, une justification du nombre et du niveau hiérarchique des postes ni même une définition claire des rôles.

158. Les membres du personnel du Secrétariat du CSA ont fait part de leurs inquiétudes concernant la structure et le fonctionnement actuels de cet organe. L'équipe d'évaluation a constaté que la structure en place était horizontale, à savoir que tous les postes, à l'exception de celui de cadre associé et de ceux attachés au HLPE, sont placés sous l'autorité directe du Secrétaire. Ce type d'organisation offre certes une plus grande souplesse tout en réduisant les lourdeurs bureaucratiques, mais ce n'est pas forcément le gage d'une utilisation efficace des ressources. Comme on peut le voir au tableau 17, les agents de classe P-5 et de niveau intermédiaire travaillent de manière indépendante dans les différents axes de travail. Ils ne sont pas répartis dans des équipes affectées à un axe de travail en particulier. En d'autres termes, le Secrétaire est dans l'obligation de surveiller le travail de chacun des membres de son équipe pour chacun des axes de travail, une contrainte qui risque de détourner son attention d'autres tâches importantes. Ce mode de fonctionnement conduit également à une sous-utilisation des compétences des fonctionnaires de classe P-5 qui jouissent d'une grande expérience au sein de la fonction publique des Nations Unies. Le problème que pose le système actuellement en place est qu'il n'est pas propice à la création d'équipes ni à la collaboration et à la coopération entre les membres du personnel puisque chacun s'occupe uniquement de son domaine de travail. Rien n'incite le personnel à partager les informations, et le Secrétariat n'est donc pas à même de renforcer sa mémoire institutionnelle. Enfin, l'absence d'un système de gestion des connaissances apparaît comme un autre facteur d'inefficacité.

**Tableau 46: Affectation du personnel aux axes de travail de l'exercice biennal 2016-2017**

Personnel	Axes de travail
Classe P-5 (FAO)	Suivi, budget
Classe P-5 (PAM)	Nutrition
Classe P-5 (FIDA)	Poste vacant
Classe P-5 (court terme)	Communications, préparation de la plénière
Niveau intermédiaire (court terme)	Programme de travail pluriannuel, Cadre stratégique mondial, négociations HLPE
Niveau intermédiaire (court terme)	Nutrition, ODD
Classe P-3 (durée déterminée)	Autonomisation des femmes, urbanisation et transformation rurale

Source: Secrétariat du CSA

159. On observe un manque de clarté quant aux lignes de compte rendu du Secrétaire et au degré d'autorité du Président du Comité envers le Secrétariat. Le Secrétaire dépend d'une double voie hiérarchique: il rend compte, d'une part, au Directeur de la Division de l'économie du développement agricole (ESA) de la FAO et, d'autre part, au Président du Comité. Au Directeur, qui a la responsabilité d'évaluer son travail, il fait rapport sur les aspects financiers – puisque le financement du Comité transite par la FAO – et sur les questions d'ordre administratif. Au Président, il fait rapport sur les activités de fond que mène le Secrétariat à l'appui du Comité et de ses structures. Le mandat du Secrétaire stipule que celui-ci exerce toutes ses fonctions, y compris la gestion et la supervision du Secrétariat, sous l'autorité générale du Président du CSA, mais la portée de cette autorité demeure floue. À cela s'ajoute le fait que le Règlement intérieur du CSA n'établit aucun lien d'autorité entre le Président du Comité, dont le rôle consiste à présider les réunions, et le Secrétariat, qui est chargé d'appuyer les travaux du Comité. La gestion de l'interface entre politique et administration est une préoccupation courante dans le secteur public, préoccupation qui est exacerbée par l'absence de dispositions claires régissant les rapports entre les responsables de ces deux axes. L'étendue de l'autorité du Président sur le Secrétariat du CSA est difficile à déterminer étant donné qu'il n'est pas prévu dans les règles et règlements de la FAO que les responsables politiques exercent un quelconque contrôle administratif sur les unités au sein de l'Organisation.

160. Le Secrétariat du HLPE fonctionne de manière indépendante par rapport au Secrétariat du CSA, et ce, même s'il avait été question dans le document relatif à la réforme de créer un seul secrétariat à l'appui de toutes les structures du Comité réformé. Un tel mode d'organisation ne devrait pas poser de problèmes à condition que les deux secrétariats communiquent régulièrement l'un avec l'autre. L'équipe d'évaluation a noté que le coordonnateur du HLPE intervenait dans les axes de travail du CSA dans le cas de questions le concernant. Des relations plus étroites entre les membres du personnel des deux secrétariats pourraient favoriser une meilleure compréhension de leurs activités respectives et déboucher sur des gains d'efficacité de part et d'autre.

161. Les membres et parties prenantes du CSA ont dans l'ensemble déclaré être satisfaits du travail accompli par le Secrétariat du CSA, et ont salué la qualité de l'organisation de la quarante-troisième session. Les personnes interrogées ont également souligné combien elles appréciaient le soutien apporté par le Secrétariat aux groupes de travail à composition non limitée.

162. Le suivi des principaux produits et conclusions finales stratégiques et catalytiques est assuré par le groupe de travail à composition non limitée sur le suivi. Les décisions du Comité relatives aux processus font l'objet d'un suivi de la part du Secrétariat sous la forme d'un

rapport intérimaire annuel du CSA, qui sert de document d'information pour les débats autour du programme de travail pluriannuel pendant la plénière. Il a cependant été noté que ce suivi portait uniquement sur les décisions adoptées par le Comité à la dernière session plénière en date. S'agissant des décisions issues de plénières précédentes et pour lesquelles les activités proposées n'avaient pas encore débuté ou étaient toujours en cours à la date du rapport, aucun effort n'avait été déployé pour effectuer un suivi de leur avancement ou de leur achèvement. Afin qu'il soit plus facile de rendre des comptes, le Secrétariat du CSA devrait veiller attentivement à ce que les activités fassent l'objet d'un suivi et d'un rapport avant qu'il ne soit procédé à leur clôture.

### **Groupe d'experts de haut niveau**

163. Le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) est une nouvelle structure qui a été créée à la suite de la réforme du Comité dans un but bien précis: fournir au Comité une expertise indépendante relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour mieux informer les participants à ses sessions et contribuer à améliorer la fermeté de la décision politique. Fort des compétences spécialisées des équipes multidisciplinaires qui le composent, le HLPE a pour mission d'aider le Comité et les parties prenantes à prendre la mesure des enjeux actuels de la sécurité alimentaire et à se tourner vers l'avenir en cernant les problèmes d'apparition récente. À la demande de la Plénière et du Bureau du CSA, le Groupe d'experts de haut niveau doit s'acquitter des fonctions essentielles suivantes:

- i) évaluer et analyser l'état actuel de la sécurité alimentaire et de la nutrition et ses causes profondes;
- ii) fournir une analyse scientifique et fondée sur les connaissances et émettre des avis sur des questions précises concernant les politiques, en mettant à profit les recherches, données et études techniques de qualité dont on dispose déjà;
- iii) identifier les problèmes d'apparition récente et aider le Comité et ses membres à établir un ordre de priorité pour les actions futures et les questions thématiques essentielles devant mobiliser l'attention<sup>60</sup>.

164. Le Groupe d'experts de haut niveau se compose d'un Comité directeur comptant 10 à 15 experts nommés à titre personnel pour une période de deux ans, sous la direction d'un Président et d'un Vice-Président, ainsi que d'équipes de projet spéciales intervenant sur des projets spécifiques et constituant un réseau d'experts de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Un Secrétariat (composé de trois personnes) aide le HLPE à mener à bien les tâches qui lui sont confiées, à savoir: tenue d'une liste d'experts; organisation des réunions du Comité directeur et fourniture d'une aide aux équipes de projet; communication; et préparation des budgets de travail et autres documents d'appui.

165. Le Comité directeur doit être composé de manière à ce qu'y soient représentées diverses disciplines techniques, à ce que soit respecté un équilibre régional et à ce que soit prise en considération la représentation équilibrée des deux sexes. Les membres du Comité directeur sont nommés par le Bureau du Comité sur recommandation d'un comité spécial de sélection composé de représentants de la FAO, du PAM, du FIDA, de Bioversity International et d'un représentant des organisations de la société civile.

166. Les principaux produits du Groupe d'experts de haut niveau sont des rapports sur des thèmes choisis par le Comité dans le cadre du programme de travail pluriannuel. Le Groupe d'experts a produit 10 rapports entre 2011 et 2016, ainsi qu'un document sur les questions cruciales et émergentes. Bien que ces rapports soient destinés au Comité et à ses parties prenantes, ils sont mis à la disposition de la communauté scientifique et de toutes les

---

<sup>60</sup> CSA, *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 37, p. 9

personnes intéressées par les sujets traités. Le tableau 18 dresse la liste des rapports produits par le HLPE depuis sa création.

**Tableau 47: Rapports publiés par le Groupe d'experts de haut niveau de 2011 à 2016**

<b>Rapport 1:</b> Volatilité des prix et sécurité alimentaire (2011)	<b>Rapport 6:</b> Paysans et entrepreneurs: Investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire (2013)
<b>Rapport 2:</b> Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture (2011)	<b>Rapport 7:</b> La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2014)
<b>Rapport 3:</b> Sécurité alimentaire et changement climatique (2012)	<b>Rapport 8:</b> Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables (2014)
<b>Rapport 4:</b> La protection sociale pour la sécurité alimentaire (2012)	<b>Rapport 9:</b> L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale (2015)
<b>Rapport 5:</b> Agrocarburants et sécurité alimentaire (2013)	<b>Rapport 10:</b> Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? (2016)
Questions cruciales et émergentes (2014)	

Source: Groupe d'experts de haut niveau (2016)

167. Le Groupe d'experts de haut niveau ne procède pas à de nouvelles études, mais synthétise celles réalisées par un large éventail de sources, notamment des établissements universitaires et des institutions de recherche, des organismes de développement, des acteurs non étatiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que d'autres parties prenantes. Il fonde également ses rapports sur des projets de terrain et applications pratiques documentés dans les domaines qu'il traite. Les membres, participants et observateurs du CSA de même que toutes les autres parties intéressées peuvent prendre part au processus de consultation en ligne visant à solliciter des contributions sur la portée et sur la version préliminaire des rapports. Dans le cas de la version préliminaire de son dixième rapport, le Groupe d'experts de haut niveau a reçu des contributions de la société civile (37 pour cent), du milieu universitaire (25 pour cent), de gouvernements (15 pour cent), du secteur privé (12 pour cent) et des organismes ayant leur siège à Rome et autres organismes des Nations Unies (11 pour cent). Le tableau 19 récapitule le nombre de contributions reçues dans le cadre des consultations en ligne depuis que ce système a été mis en place pour recueillir des commentaires sur la portée et les versions préliminaires des rapports.

**Tableau 48: Nombre de contributions obtenues dans le cadre des consultations en ligne sur la portée et les versions préliminaires des rapports du HLPE**

	Contributions sur la portée ou la note thématique	Contributions sur les versions préliminaires
Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	56	s.o.
Nutrition et systèmes alimentaires	122	86
Foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition	40	58
Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?	115	119

	Contributions sur la portée ou la note thématique	Contributions sur les versions préliminaires
L'eau et la sécurité alimentaire	55	121
Pertes et gaspillages de nourriture	89	52
La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition	63	67

Source: Site internet du Groupe d'experts de haut niveau

168. Le Groupe d'experts de haut niveau s'appuie sur les systèmes de connaissances autochtones, ce qui transparaît dans ses rapports. Par exemple, son rapport sur l'eau et la sécurité alimentaire intègre les apports du Yukon River Intertribal Watershed Council (YRITWC), conseil intertribal composé de 73 tribus et Premières nations œuvrant pour la protection et la préservation du bassin du fleuve Yukon. Les informations recueillies ont été incluses dans le rapport sous la forme d'une étude de cas pour illustrer tout l'intérêt qu'il y a à tirer parti du savoir traditionnel dans le cadre de stratégies d'adaptation au changement climatique<sup>61</sup>.

169. La mission première du Groupe d'experts de haut niveau consiste à éclairer les débats du Comité en lui donnant accès à des données factuelles produites de manière indépendante. L'équipe d'évaluation estime que cette mission a été remplie. Les rapports du HLPE ont servi de base aux recommandations sur les politiques à mener, qui ont été approuvées par le CSA réuni en plénière. Les consultations, discussions et négociations qui précèdent l'adoption des recommandations participent à la convergence des politiques. Le Groupe d'experts de haut niveau, par le truchement de son document sur les questions cruciales et émergentes (2014), a mis en lumière des sujets de préoccupation qui ont été portés à l'attention du CSA, lequel a par la suite décidé en séance plénière qu'ils devaient faire l'objet de rapports. Ce fut le cas pour les deux thèmes suivants: «systèmes d'élevage et sécurité alimentaire et nutrition» et «une nutrition saine dans le contexte de l'évolution des systèmes alimentaires».

170. Certaines personnes interrogées ont mis en doute l'efficacité du Groupe d'experts de haut niveau dans la mesure où les recommandations qu'il émet finissent par être reformulées, de sorte qu'un consensus politique puisse être trouvé. S'il est vrai que les recommandations finales approuvées par le CSA en plénière ne sont pas identiques à celles qui figurent dans les rapports du HLPE, cela ne remet nullement en cause le fait que ces rapports servent de base aux recommandations approuvées et contribuent par là même aux décisions prises par le CSA lors de ses sessions plénières. Le Groupe d'experts de haut niveau a pour mandat de fournir des avis scientifiques d'experts indépendants; la décision de suivre ou non ces avis incombe à la Plénière du CSA.

171. Certains éléments démontrent que l'influence des rapports du HLPE va bien au-delà de l'enceinte du Comité et se fait sentir à l'échelle internationale. Trois rapports ont en effet été cités en référence dans le *Rapport du Secrétaire général: Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition* (2014), qui indique qu'ils constituent des documents d'orientation utiles: «Les objectifs et cibles de développement durable liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire pourraient tendre en priorité à éliminer la faim et la malnutrition, à répondre aux besoins à moyen terme en vue d'assurer la durabilité des systèmes alimentaires et à tenir compte de la nécessité de conserver les ressources naturelles de la planète. À cet égard, les dernières conclusions des rapports établis par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

<sup>61</sup> Contribution du Président, Groupe d'experts de haut niveau, janvier 2017.

*peuvent fournir des orientations utiles*<sup>62</sup>.» Dans la résolution des Nations Unies portant adoption du Rapport du Secrétaire général, il est fait mention des rapports du Groupe d'experts de haut niveau. Ce dernier a également été cité en référence dans le Rapport du Secrétaire général sur les technologies agricoles au service du développement.

172. D'autres institutions se sont appuyées sur les rapports du HLPE. Par exemple, le Partenariat mondial pour l'eau a organisé un atelier de renforcement des capacités et de sensibilisation en 2015 dans neuf pays d'Afrique, à la suite de la publication du rapport du HLPE sur l'eau et la sécurité alimentaire. La définition des systèmes alimentaires durables établie par le HLPE a été officiellement utilisée par le Programme pour des systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, dont la mise en œuvre fait désormais partie de l'ODD 12. L'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale de même que le Comité économique et social européen se fondent également sur cette définition<sup>63</sup>.

173. D'après l'autoévaluation qu'il a menée, le Groupe d'experts de haut niveau estime que ses rapports sont de plus en plus utilisés dans les milieux universitaires, où le HLPE et ses travaux suscitent un intérêt grandissant. Faute de ressources suffisantes, le Groupe d'experts n'a pas réalisé d'études pour dresser l'inventaire des références à son sujet dans les ouvrages universitaires. C'est en se fondant sur l'augmentation du nombre de réponses reçues aux appels à candidatures d'experts qu'il est parvenu à la conclusion que son groupe jouissait désormais d'une plus grande notoriété au sein du monde universitaire. De fait, alors qu'il n'avait reçu en moyenne que 49 candidatures par rapport pour ses cinq premiers rapports, ce chiffre s'est établi à 111 pour ses cinq rapports les plus récents. L'appel à candidatures pour le rapport intitulé *Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?* est celui qui a suscité le plus d'intérêt, avec un total de 186 candidatures, suivi par l'appel organisé pour le rapport sur les systèmes alimentaires et la nutrition, qui a donné lieu à 139 candidatures<sup>64</sup>.

174. Les données issues de l'enquête ont permis de dégager plusieurs thèmes qui traduisent certaines inquiétudes des parties prenantes à l'égard du Groupe d'experts de haut niveau:

- a) Des préoccupations ont été soulevées à l'effet que les appels à candidatures d'experts n'étaient pas organisés au bon moment; de plus, certains pays ont fait valoir que les candidats qu'ils avaient désignés remplissaient les conditions spécifiées, mais qu'on ne leur avait pas donné l'occasion de participer. Ils ont réclamé une plus grande transparence dans le processus de sélection. La façon dont les experts souhaitant participer aux équipes de projet sont choisis semble mal comprise au niveau des pays. Le processus de sélection est clairement défini dans le Règlement intérieur du Groupe d'experts de haut niveau, qui peut être consulté sur le site internet du HLPE. En raison de l'intérêt croissant que suscite la participation aux équipes de projet, le processus de sélection risque fort d'être examiné de près sachant que toutes les candidatures ne peuvent être acceptées. Le Groupe

---

<sup>62</sup> Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général: Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition*, août 2014, paragraphe 73.

<sup>63</sup> Groupe d'experts de haut niveau, *HLPE Impacts 2010-2015*, rapport préparé pour la treizième réunion du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau, Université Columbia, 3-6 mai 2016.

<sup>64</sup> Chiffres calculés à partir des données du rapport du Groupe d'experts de haut niveau *HLPE Impacts 2010-2015*, préparé pour la treizième réunion du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau, Université Columbia, 3-6 mai 2016.

d'experts de haut niveau devra impérativement expliquer de manière claire aux candidats la procédure de sélection à laquelle ils seront soumis.

- b) Les rapports du Groupe d'experts de haut niveau sont des documents techniques, qui sont soumis à une révision rigoureuse avant leur approbation et leur publication. Certaines critiques ont été émises au sujet de la longueur de ces documents et de leur jargon technique, qui en rendent la compréhension difficile pour les non-spécialistes. Ces doléances proviennent principalement des représentants de l'État, auxquels ces rapports sont destinés en priorité. Le Groupe d'experts de haut niveau rédige des résumés de ses rapports, qui présentent les principales observations et recommandations. Il s'agit cependant d'extraits tirés des rapports, ce qui ne règle pas le problème de compréhension des non-spécialistes. Il n'est pas dans l'intention de l'équipe d'évaluation de proposer un «nivellement par le bas» des rapports, car cela risquerait de leur faire perdre une grande partie de leur intérêt. Il pourrait être envisagé de recourir à des supports d'information complémentaires pour rendre les données techniques plus accessibles aux non-spécialistes.
- c) Les personnes interrogées ont fait part de certains doutes concernant les échéanciers des rapports du Groupe d'experts de haut niveau. La sélection et l'approbation des sujets prennent un an, la préparation de chaque rapport s'étale sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans et les débats autour des rapports durent environ trois mois. Il faut donc attendre plus de trois ans à compter du début du projet de rapport pour parvenir à l'approbation de recommandations sur les politiques s'appuyant sur les rapports du HLPE. Ce processus, aussi long soit-il, est nécessaire pour respecter le principe de consultation ouverte qui constitue un pilier essentiel de la démarche du HLPE. Il est également nécessaire pour garantir la qualité du produit final. Aux yeux des personnes interrogées, le problème réside dans le fait que le sujet traité risque de ne plus être d'actualité trois ans plus tard. Il a été suggéré de demander au Groupe d'experts de haut niveau de préparer des résumés ou des rapports plus courts, qui seraient moins longs à rédiger. L'équipe d'évaluation n'est pas persuadée que la rédaction de rapports plus succincts prendrait nettement moins de temps. Il pourrait être envisagé de préparer – sur demande et en complément des rapports – de courts dossiers qui permettraient au Groupe d'experts de haut niveau de formuler des avis à l'intention du Bureau, mais une telle solution exigerait un ajout de ressources.

175. C'est le Comité directeur, avec l'appui du Secrétariat du HLPE, qui assume en grande partie la promotion des rapports, et ses membres ont exprimé leur inquiétude quant aux ressources limitées dont ils disposent pour assurer une large diffusion, en particulier au niveau des pays. Les membres du Groupe consultatif sont tenus de promouvoir tous les produits du CSA, y compris ceux du Groupe d'experts de haut niveau. Un examen des rapports d'activité annuels remis par les membres du Groupe consultatif a révélé que la question de la diffusion des rapports du HLPE n'était que peu abordée, voire jamais. La seule exception concerne la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation qui a fait allusion à l'utilisation des rapports du HLPE dans son rapport à l'Assemblée générale. Le Groupe d'experts de haut niveau constitue certes une structure importante du Comité réformé, mais il ne participe pas aux réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif, probablement dans une volonté de préserver son indépendance. Cependant, du fait même de cette distanciation, on finit par «négliger» le HLPE jusqu'au moment où il faut débattre de ses rapports. Il apparaît nécessaire d'instaurer une collaboration plus étroite entre le Comité directeur du HLPE, d'une part, et le Bureau et le Groupe consultatif, d'autre part, sachant qu'un tel rapprochement pourrait se faire sans remettre en cause l'indépendance du HLPE.

## Mécanismes du Comité

176. Parmi les principales mesures novatrices de la réforme figurait la possibilité qui était donnée à la société civile et au secteur privé de participer aux travaux du Comité lors des sessions plénières et pendant la période intersessions. Les organisations de la société civile/ONG et leurs réseaux du domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition ont été invités à présenter des propositions pour établir de façon autonome un mécanisme mondial fonctionnant comme un organe de facilitation pour la consultation des OSC/ONG et leur participation aux travaux du CSA. Les associations du secteur privé, les organisations philanthropiques du secteur privé et d'autres parties prenantes opérant dans des domaines liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition ont également été encouragées à communiquer des propositions pour établir des mécanismes autonomes à des fins de consultation et de participation aux travaux du Comité<sup>65</sup>.

### Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition

177. Selon son document constitutif, le Mécanisme de la société civile (MSC) est appelé à jouer le rôle suivant: «...*faciliter la participation des OSC aux travaux du CSA et notamment aux négociations et à la prise des décisions. Le Mécanisme offre par ailleurs un espace de dialogue au sein duquel les différents acteurs de la société civile pourront débattre et exposer leurs positions respectives. Il présentera au CSA des positions communes en cas de consensus et l'ensemble des positions défendues par les participants si ces derniers ne parviennent pas à se mettre d'accord*

178. Le document constitutif reprend les fonctions du MSC énoncées dans le document relatif à la réforme: «...*i) échange régulier et ouvert d'informations, d'analyses et de données d'expérience; ii) élaboration de positions communes, le cas échéant; iii) communication au CSA et, le cas échéant, à son Bureau par l'intermédiaire de représentants désignés dans le cadre d'un processus interne d'autosélection au sein de chaque catégorie de la société civile; iv) convocation éventuelle d'un forum de la société civile en tant qu'événement préparatoire des sessions du CSA, sur décision du mécanisme de la société civile*

179. Le MSC a mis en place des structures pour assurer son bon fonctionnement. Le Comité de coordination a pour responsabilité de veiller à ce que le Mécanisme puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions. Plusieurs groupes de travail sur les politiques ont été constitués pour analyser les questions, en débattre et définir des positions en vue de contribuer aux processus du CSA. Le Groupe consultatif du MSC présente les positions de la société civile lors des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif du CSA. Le MSC, dont les bureaux sont situés à Rome, fournit un soutien administratif au Comité de coordination et au Groupe consultatif.

---

<sup>65</sup> CSA, *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 16, p. 6.

<sup>66</sup> *Projet de mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour les relations avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)*, document préparé par ActionAid International, le Groupe de travail sur la gouvernance du Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire et par Oxfam, présenté à la trente-sixième session du Comité, octobre 2010, paragraphe 4, p. 2. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/meeting/019/k9215f.pdf>.

<sup>67</sup> CSA, *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, trente-cinquième session, Rome, octobre 2009, CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 16, p. 6.

180. Le MSC a pris part à tous les principaux processus du Comité. Ses membres participent à tous les groupes de travail à composition non limitée du CSA, au Groupe consultatif et aux sessions plénières du CSA. Le MSC prend part aux consultations en ligne du Groupe d'experts de haut niveau sur la portée des rapports et formule des commentaires sur les versions préliminaires. Il a également contribué au rôle de suivi du Comité en publiant un rapport de synthèse des expériences de la société civile par rapport à l'utilisation et la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ce rapport met en lumière les réussites obtenues et les obstacles rencontrés par les pays dans l'application des Directives, sous l'angle de la société civile, et propose une série de recommandations à l'intention des membres du CSA. Il a servi de base à la participation du MSC à la manifestation thématique mondiale sur les Directives sur les régimes fonciers, qui s'est tenue à l'occasion de la quarante-troisième session plénière du CSA. Le MSC a en outre présenté le rapport de la société civile sur le suivi de l'utilisation et de l'application des Directives sur le droit à l'alimentation lors de la quarante et unième session du CSA dans le cadre des réflexions menées sur les Directives dix ans après leur adoption.

181. Depuis 2010, le MSC convoque le Forum annuel de la société civile, qui précède la session plénière du CSA. Ce forum de deux jours, ouvert à tous les participants de la société civile membres du Mécanisme, est un événement important du calendrier du MSC puisqu'il donne l'occasion aux organisations de la société civile de toutes les régions de débattre de diverses questions et de formuler les positions qu'elles défendront lors des sessions plénières du CSA. Le volet public du forum, qui donne lieu à une réflexion sur les années précédentes, offre la possibilité à d'autres parties prenantes d'entendre les points de vue de ce large rassemblement d'organisations de la société civile.

182. L'équipe d'évaluation a noté que les organisations membres du MSC prenaient des mesures concrètes pour faire connaître les produits du CSA dans les pays qu'elle a visités dans le cadre de sa mission. Ainsi, ces organisations ont entrepris de traduire les Directives sur les régimes fonciers dans les langues locales, notamment au Panama, aux Philippines et au Sénégal. Elles ont par ailleurs élaboré des manuels pour faciliter l'utilisation des produits et directives du CSA dans les politiques et les programmes. À titre d'exemple, on peut notamment citer un manuel relatif à l'utilisation du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition<sup>68</sup>, un manuel visant à faciliter l'utilisation des Directives sur les régimes fonciers<sup>69</sup> ou encore un guide sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés<sup>70</sup>.

183. Les membres du CSA ont fait part de leur reconnaissance envers le MSC pour sa contribution au bon fonctionnement du Comité. Certains membres et parties prenantes du CSA se sont néanmoins montrés plus critiques à l'égard du mode de fonctionnement du Mécanisme. Ils ont notamment l'impression que le MSC monopolise les débats et qu'il fait passer au second rang les contributions des autres. De plus, ils reprochent au MSC de tenir des propos qu'ils jugent conflictuels et estiment qu'il adopte une approche par trop agressive sur la question des droits. Les sujets abordés dans les différentes structures du Comité prêtent

---

<sup>68</sup> *Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – Un outil en vue de promouvoir et défendre le droit des peuples à une alimentation adéquate*. Consultable à l'adresse suivante: [http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/02/GSF-Manual\\_fr.pdf](http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/02/GSF-Manual_fr.pdf)

<sup>69</sup> *Manuel populaire des Directives pour la gouvernance des terres, pêches et forêts*. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.foodsovereignty.org/fr/manuelpopulaire/>

<sup>70</sup> *L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés: un guide analytique*. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/10/Français-CONNECTING-SMALLHOLDERS-TO-MARKETS.pdf>

à controverse, et les organisations de la société civile ont tendance à se montrer véhémentes. Le Comité se veut un lieu d'échanges et de débats nourris, mais il convient de respecter les règles qui régissent les réunions des structures du Comité.

184. La question de la représentativité du MSC s'est fait jour au fur et à mesure des entretiens. Les 11 groupes mentionnés dans le document relatif à la réforme du CSA sont représentés au sein du MSC, à savoir les petits agriculteurs, les artisans pêcheurs, les éleveurs/pasteurs, les paysans sans terre, les citadins pauvres, les travailleurs du secteur agroalimentaire et agricole, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations autochtones et les ONG internationales. Les inquiétudes qui ont été soulevées concernent la place trop importante occupée par les mouvements sociaux, et ce, au détriment d'autres groupes ou organisations, à savoir les organisations internationales non gouvernementales, qui peinent à se faire entendre. Après examen des documents relatifs à l'organisation interne du MSC et du mandat de ses structures, l'équipe d'évaluation a constaté que le Mécanisme s'était organisé de façon à donner la priorité aux mouvements sociaux, ces derniers étant les plus touchés par l'insécurité alimentaire. Le Groupe consultatif du MSC, par exemple, est tenu d'accorder 75 pour cent de ses sièges aux mouvements sociaux en vertu du système de quotas qui est en place. Les groupes de travail sur les politiques sont ouverts à tous, mais des quotas peuvent leur être imposés, s'il y a lieu, pour éviter que les organisations non gouvernementales, en particulier celles du Nord, n'y occupent une place prédominante. Dans le cas du Comité de coordination, le groupe des petits agriculteurs dispose de quatre points de contact contre un seul pour chacun des autres groupes. Le MSC justifie cette répartition par le fait que les petits exploitants comptent parmi ceux qui souffrent le plus de l'insécurité alimentaire tout en étant responsables de la plus grande partie de la production alimentaire mondiale.

185. Au sein du MSC, certaines organisations membres ont fait observer que les mécanismes, structures et processus en place étaient certes conçus pour permettre l'expression de la pluralité des points de vue de la société civile, mais que ce n'était pas toujours le cas dans la pratique. Certains groupes ont estimé qu'ils n'étaient pas en mesure de faire valoir leur opinion au sein du CSA en raison du peu d'attention que leur accordait le MSC. À leurs yeux, le fonctionnement du Mécanisme favorise les organisations du Nord et, même lorsque des membres du Comité de coordination viennent du Sud, ceux-ci ne défendent pas correctement les intérêts des groupes qu'ils représentent, car ils doivent leur siège aux grandes organisations du MSC. Dans le même ordre d'idée, d'aucuns ont le sentiment que le MSC ne fonctionne pas toujours selon des principes démocratiques, que les positions des groupes dominants sont imposées aux autres et que les divergences de vues ne sont guère tolérées.

186. Malgré les critiques qu'elles ont émises, ces organisations n'ont pas remis en cause la pertinence du MSC – estimant qu'il demeure un instrument très utile dans la perspective de la concrétisation des résultats attendus du CSA – et ont fait part de leur volonté de contribuer à son amélioration. Les préoccupations qui ont été exprimées provenaient de pays et de sous-régions du Sud, ce qui pourrait laisser supposer l'existence de problèmes de communication entre le «centre» et ces sous-régions. Cette situation pourrait également être le résultat de l'organisation interne du MSC qui accorde une grande place aux 11 groupes participants, ce qui crée une certaine confusion quant à la nature des liens entre les points de contact représentant ces groupes et les points de contact de chaque sous-région. Le MSC poursuit son évolution, après à peine plus de six années d'activité. L'évaluation qu'il avait commandée concernant son fonctionnement au cours des trois premières années de son existence avait débouché sur des recommandations d'amélioration, notamment la nécessité de revoir et de mettre à jour les mandats de ses structures<sup>71</sup>.

---

<sup>71</sup> Mulvany, P. et Schiavoni, C. *Évaluation du MSC, Rapport final*, août 2014.

## Mécanisme du secteur privé

187. Le Mécanisme du secteur privé (MSP) est une plateforme ouverte, qui dispose d'un siège au Comité pour représenter la chaîne de valeur du commerce agroalimentaire. Le MSP représente les organisations du secteur privé au sein du Groupe consultatif du CSA. Ses membres sont des organisations et des associations intervenant dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire du côté commercial, notamment les agriculteurs, les fournisseurs d'intrants, les coopératives, les transformateurs, les petites et moyennes entreprises, et les entreprises agroalimentaires. Le Réseau international agroalimentaire, qui regroupe 14 organisations internationales, a été choisi pour coordonner le Mécanisme. Selon les données fournies dans la brochure du MSP, ces organisations internationales représentent des dizaines de sociétés internationales et des centaines d'associations nationales représentant elles-mêmes des dizaines de milliers de petites et moyennes entreprises, des milliers de coopératives et des millions d'agriculteurs. Le MSP compte plus de 500 représentants du secteur privé inscrits en plus de ces associations nationales, et ses membres représentent tous les maillons de la chaîne de valeur agroalimentaire<sup>72</sup>. Il coordonne la consultation des membres sur les questions ayant trait aux politiques et comprend des groupes de travail thématiques qui s'articulent autour des axes de travail du Comité.

188. La participation du secteur privé aux sessions plénières du CSA est en hausse depuis 2010 (tableau 20). Ainsi, on a dénombré 170 délégués à la quarante-troisième session du CSA en 2016<sup>73</sup>. Selon le MSP, 39 pour cent d'entre eux étaient issus d'associations nationales et internationales, 31 pour cent de grandes entreprises, 18 pour cent de petites et moyennes entreprises et 12 pour cent venaient d'autres organisations (ONG, institutions de recherche, secrétariat ou autres). Les délégués représentent la chaîne de valeur agroalimentaire, et la participation des représentants des différentes catégories varie selon le thème principal de la plénière.

**Tableau 49: Nombre de délégués du MSP présents à la plénière du CSA de 2010 à 2016**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de délégués	1	37	62	59	87	116	170

Source: *Private Sector Mechanism 2016 Activity Report*

189. Le MSP prend part aux activités menées par le Comité entre les sessions. Il a contribué aux axes de travail du Comité par l'intermédiaire des groupes de travail à composition non limitée et des équipes techniques, ainsi qu'aux négociations sur les recommandations relatives aux politiques issues de ces axes de travail et des rapports du HLPE. Le MSP a également participé aux consultations en ligne du HLPE. Il a apporté son concours à l'élaboration du programme de travail pluriannuel en proposant des thèmes pour lesquels il était convaincu de l'intérêt d'une contribution du Comité et en rationalisant le processus en place. Le MSP a participé à toutes les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et a présenté des rapports sur ses activités.

190. En 2016, le MSP a coorganisé trois forums sur les partenariats pour mettre en avant des partenariats de développement entre le secteur privé, les gouvernements, la société civile et d'autres acteurs non étatiques dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

<sup>72</sup> *Private Sector Mechanism to the UN Committee on World Food Security* (brochure), téléchargée le 20 mars 2017. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.agrifood.net/documents/private-sector-mechanism/75-private-sector-mechanism-brochure/file>

<sup>73</sup> *Private Sector Mechanism 2016 Activity Report*. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.agrifood.net/documents/private-sector-mechanism/212-psm-annual-report-2016/file>

Ces forums servent également à alimenter les débats autour de certaines questions, et à donner une impulsion à de nouveaux partenariats dans la perspective de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pris ensemble, les trois forums qui ont eu lieu – le premier sur la nutrition (organisé conjointement avec le Gouvernement allemand), le deuxième sur l'élevage (avec le Gouvernement argentin) et le troisième sur les ODD (avec le Gouvernement norvégien) – ont réuni plus de 200 délégués<sup>74</sup>.

191. Les entretiens réalisés auprès des membres du MSP ont fait ressortir deux thèmes étroitement liés. Le premier concerne un sentiment d'inégalité de traitement: les membres du MSP ont l'impression que les questions qu'ils soulèvent ne reçoivent pas le même niveau d'attention que celles du MSC. Le deuxième thème a pour objet la représentation au sein du Groupe consultatif: compte tenu de l'augmentation du nombre et de la diversité de ses membres, le MSP estime qu'il devrait se voir octroyer un nombre plus important de sièges. Dans sa note d'information sur l'amélioration des résultats de la réforme du CSA, il demande l'instauration d'une parité en nombre de sièges avec le MSC au sein du Groupe consultatif<sup>75</sup>. La question de la représentation au sein du Groupe consultatif est abordée dans un paragraphe précédent du présent rapport d'évaluation.

### **Fondations philanthropiques privées**

192. Les fondations philanthropiques privées, en particulier celles de grande envergure, se distinguent par l'ampleur des moyens dont elles disposent, aussi bien sous la forme de ressources techniques que financières. Fortes de ces vastes capacités, elles sont en mesure d'apporter une contribution significative au développement et, dans le cas particulier du CSA, de lui fournir une aide précieuse pour la réalisation des résultats attendus du Comité. La Fondation Bill et Melinda Gates compte parmi les participants du Comité et dispose d'un siège au Groupe consultatif. Outre les contributions financières qu'elle verse par le biais du Fonds fiduciaire multidonateurs, la Fondation a participé à certains groupes de travail à composition non limitée, notamment celui sur les ODD. Elle a remis des rapports sur ses activités au cours des trois dernières années (2014, 2015 et 2016), mais n'a pas assisté aux réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif depuis le mois de février 2016. La Fondation a indiqué qu'elle s'employait à préparer sa transition du modèle actuel, fondé sur la participation au Groupe consultatif, à une approche visant à mobiliser la communauté philanthropique<sup>76</sup>.

### **Modalités de travail au sein du Comité**

#### **Groupes de travail à composition non limitée**

193. La réforme du Comité a mis en évidence combien il était important d'élargir la participation aux travaux du Comité pour faire en sorte que toutes les parties prenantes aient voix au chapitre concernant les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en insistant sur la nécessité de rechercher un équilibre entre l'ouverture à tous et l'efficacité. Les groupes de travail à composition non limitée constituent des organes subsidiaires informels du Comité qui ont pour mandat d'accélérer ses travaux. Ceux qui sont consacrés aux principaux axes de travail fonctionnent comme des organes pléniers intergouvernementaux, ouverts à l'ensemble des membres et participants du CSA. Le

---

<sup>74</sup> *Private Sector Mechanism 2016 Activity Report*. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.agrifood.net/documents/private-sector-mechanism/212-psm-annual-report-2016/file>

<sup>75</sup> *Private Sector Mechanism Position Paper, Strengthening the CFS Reform Outcomes*, non daté.

<sup>76</sup> *CFS Advisory Group reporting exercise October 2015 to October 2016*, document présenté à la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du 29 novembre 2016.

président de chacun de ces groupes est désigné par le Bureau et rend compte des travaux accomplis à la plénière.

194. Peuvent être membres des groupes de travail à composition non limitée tous les États Membres de la FAO, du PAM ou du FIDA, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas Membres de la FAO ainsi que les participants du CSA. Les groupes de travail à composition non limitée préparent des projets de décisions et de conclusions qui sont présentés en plénière par l'intermédiaire du Bureau. Les présidents des groupes de travail à composition non limitée peuvent inviter d'autres organisations intéressées, dont les activités sont pertinentes pour leurs travaux, à participer, en qualité d'observateur, à des sessions entières ou à l'examen de tel ou tel point de l'ordre du jour ou à intervenir lors des débats.

195. Le tableau 21 propose un récapitulatif du nombre et des types de groupes de travail à composition non limitée pour les exercices biennaux 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017. Dans le cas des exercices 2012-2013 et 2014-2015, certains groupes de travail avaient un mandat d'un an, tandis que d'autres avaient un mandat de deux ans. Pour l'exercice biennal 2016-2017 en revanche, le mandat de tous les groupes de travail est de deux ans. Il se peut que cette situation soit à l'origine des inquiétudes soulevées par certaines personnes interrogées à Rome, lesquelles ont fait valoir qu'il leur était difficile de participer efficacement à tous les groupes qui les intéressaient, et ce, compte tenu du nombre élevé de groupes de travail à composition non limitée, dont les réunions s'ajoutent à celles du Comité et des organismes ayant leur siège à Rome auxquelles elles doivent également assister.

196. L'examen des documents de réunion des groupes de travail à composition non limitée a révélé que la participation des membres du CSA était inégale d'un groupe régional à un autre. À la lecture de la liste des pays ayant communiqué des contributions écrites aux groupes de travail à composition non limitée, force est de constater que seul un nombre restreint de membres et de participants du CSA apportent régulièrement leur pierre à l'édifice. À cet égard, il apparaît que les membres de l'hémisphère Sud se sont moins impliqués dans les groupes de travail à composition non limitée que leurs homologues de l'hémisphère Nord.

**Tableau 50: Groupes de travail à composition non limitée, de l'exercice biennal 2012-2013 à l'exercice biennal 2016-2017**

	<b>Exercice biennal 2012-2013</b>	<b>Exercice biennal 2014-2015</b>	<b>Exercice biennal 2016-2017</b>
<b>Nombre de groupes de travail à composition non limitée</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Groupes de travail à composition non limitée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2012)</li> <li>• Directives sur les régimes fonciers (2012)</li> <li>• Suivi (2013)</li> <li>• Programme de travail pluriannuel</li> <li>• Règlement intérieur</li> <li>• Investissement agricole responsable</li> <li>• Cadre d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement intérieur (2014)</li> <li>• Investissement agricole responsable (2014)</li> <li>• Suivi</li> <li>• Programme de travail pluriannuel</li> <li>• Cadre d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de travail pluriannuel</li> <li>• Suivi</li> <li>• Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition</li> <li>• Nutrition</li> <li>• ODD</li> <li>• Urbanisation et transformation rurale</li> </ul>

Source: Programmes de travail pluriannuels du CSA pour les exercices biennaux 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017.

197. Les groupes de travail à composition non limitée sont des organes subsidiaires informels, ce qui procure une certaine souplesse au Comité étant donné que leur ouverture leur confère la légitimité nécessaire pour engager des débats ou parvenir à des accords qu'il était impossible de prévoir dans le programme de travail pluriannuel, celui-ci étant élaboré deux ans à l'avance. Le Comité dispose aussi d'une certaine latitude à l'étape de formulation des plans de travail des groupes de travail à composition non limitée au début de la période intersessions, où il définit l'approche à adopter pour réaliser les objectifs, les résultats attendus et les activités, conformément à ce qui a été convenu dans le programme de travail pluriannuel.

198. La souplesse qui caractérise les groupes de travail à composition non limitée doit être contrebalancée par un ensemble de règles spécifiques visant à définir leur champ d'action, leurs modalités de gouvernance et leurs obligations en matière de production de rapports; de telles règles doivent par exemple stipuler quels sont leurs rôles et responsabilités, comment ils peuvent recourir aux équipes techniques et comment ils doivent gérer les demandes qui dépassent leur mandat ou leur domaine de compétence. L'établissement de ces règles est important pour garantir l'efficacité des processus suivis par les groupes de travail à composition non limitée et pour faire en sorte que ces groupes restent concentrés sur la tâche à accomplir, à savoir proposer des décisions et des conclusions en vue de leur adoption par le CSA lors de ses sessions plénières. Cependant, l'équipe d'évaluation a constaté qu'aucun ensemble de règles de ce type n'était en vigueur pour l'instant.

### **Programme de travail pluriannuel et budget**

199. Le programme de travail pluriannuel définit les sujets à traiter et les activités à mener par le Comité au cours de l'exercice biennal, ainsi que les résultats attendus. La détermination, la hiérarchisation et la sélection des sujets sont effectuées en concertation par les membres et participants du CSA qui font partie du groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel, puis les propositions ainsi élaborées sont soumises à l'approbation du CSA lors de sa session plénière. Dans le cadre du processus d'établissement du programme de travail pluriannuel, il est demandé au Groupe d'experts de haut niveau de fournir des rapports sur des enjeux particuliers. En plus d'établir les sujets de réflexion et les activités du Comité, le programme de travail pluriannuel présente les répercussions financières des travaux proposés.

200. Il est ressorti très clairement des entretiens que le Comité s'engageait dans un trop grand nombre d'activités et que cette charge de travail excessive l'empêchait de s'acquitter correctement de son mandat. Ce point de vue a été exprimé par toutes les catégories de parties prenantes: membres du CSA, MSC, MSP, organismes ayant leur siège à Rome et Secrétariat du CSA. Les personnes interrogées ont fait valoir qu'il était impératif de mieux organiser les priorités du Comité et ont notamment insisté sur la nécessité de réduire le nombre d'axes de travail. Le tableau 22, qui indique le nombre d'axes de travail du CSA au cours des trois derniers exercices biennaux, permet de remarquer que ce nombre est resté constant pendant toute cette période. La quantité d'axes de travail a une influence indéniable sur la capacité des membres et participants du CSA de prendre part aux travaux. Ce facteur influe également sur le Secrétariat, sachant que chaque axe de travail nécessite l'appui des membres du Secrétariat sur les plans administratif, logistique et technique. Par conséquent, il n'est guère surprenant de voir les parties prenantes préconiser une diminution du nombre d'axes de travail.

**Tableau 51: Vue d'ensemble des axes de travail du CSA, de l'exercice biennal 2012-2013 à l'exercice biennal 2016-2017**

	<b>Exercice biennal 2012-2013</b>	<b>Exercice biennal 2014-2015</b>	<b>Exercice biennal 2016-2017</b>
<b>Nombre d'axes de travail (groupes de travail à composition non limitée et autres axes de travail)</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
<b>Groupes de travail à composition non limitée</b>	<p><b>7</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2012)</li> <li>• Directives sur les régimes fonciers (2012)</li> <li>• Suivi (2013)</li> <li>• Programme de travail pluriannuel</li> <li>• Règlement intérieur</li> <li>• Investissement agricole responsable</li> <li>• Cadre d'action</li> </ul>	<p><b>5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement intérieur (2014)</li> <li>• Investissement agricole responsable (2014)</li> <li>• Suivi</li> <li>• Programme de travail pluriannuel</li> <li>• Cadre d'action</li> </ul>	<p><b>6</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de travail pluriannuel</li> <li>• Suivi</li> <li>• Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition</li> <li>• Nutrition</li> <li>• ODD</li> <li>• Urbanisation et transformation rurale</li> </ul>
<b>Autres axes de travail</b>	<p><b>6</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie (2012)</li> <li>• Rapport du HLPE sur le changement climatique (2012)</li> <li>• Rapport du HLPE sur la protection sociale (2012)</li> <li>• Rapport du HLPE sur les agrocarburants (2013)</li> <li>• Rapport du HLPE sur l'investissement dans l'agriculture des petits exploitants (2013)</li> <li>• Stratégie de communication</li> </ul>	<p><b>8</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Point sur le droit à l'alimentation (2014)</li> <li>• Rapport du HLPE sur la pêche (2014)</li> <li>• Rapport du HLPE sur les pertes et gaspillages de nourriture (2014)</li> <li>• Rapport du HLPE sur l'eau (2015)</li> <li>• Jeunes (2015)</li> <li>• Forum sur les petits exploitants (2015)</li> <li>• Après-2015</li> <li>• Stratégie de communication</li> </ul>	<p><b>6</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'un lien entre les petits exploitants et les marchés (2016)</li> <li>• Rapport du HLPE sur l'élevage (2016)</li> <li>• Rapport du HLPE sur la foresterie (2017)</li> <li>• Autonomisation des femmes (2017)</li> <li>• Suivi de l'évaluation du CSA (2017)</li> <li>• Activités de diffusion</li> </ul>

Source: Programmes de travail pluriannuels du CSA

201. Il s'avère difficile de restreindre les activités du Comité, car il existe de nombreux enjeux pressants en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Compte tenu de la nature multipartite du Comité, les opinions seront partagées quant aux questions à traiter en priorité; c'est pourquoi la sélection des activités du Comité doit être fondée sur une approche inclusive. À sa quarante-deuxième session, le CSA a adopté une note d'orientation sur la sélection des activités pour son programme de travail pluriannuel. Cette note définit le processus ainsi que les critères devant guider le choix des activités. Les critères sont divisés en deux catégories: les critères minimums (permettant un premier tri), puis les critères de sélection. Les critères minimums sont les suivants: pertinence au regard du mandat du CSA et valeur ajoutée; contribution à l'objectif général du CSA par un ou plusieurs des trois résultats; et absence de doubles emplois par rapport aux activités menées par d'autres acteurs<sup>77</sup>. La notion de contribution à l'objectif général du CSA est particulièrement vague compte tenu de la vaste portée des résultats à atteindre, et son utilité en tant que critère minimum est discutable. L'adoption de critères minimums plus stricts permettrait de limiter le nombre de sujets retenus pour l'étape suivante de sélection.

202. Il est indiqué dans la note d'orientation que la note élaborée par le HLPE sur les questions cruciales et émergentes devrait servir de point de départ aux débats du groupe de travail à composition non limitée concernant les thèmes que le Comité pourrait aborder au cours du prochain exercice biennal. Cependant, certaines voix se sont élevées parmi les personnes interrogées pour dénoncer le fait que ce principe n'était pas toujours suivi, certains membres du groupe de travail à composition non limitée tentant d'imposer des sujets sans tenir compte de la note du HLPE. Dans la mesure où cette note est tenue à jour, il n'y a aucune raison pour que les membres du groupe de travail à composition non limitée ne se conforment pas à la procédure en place. C'est à ces derniers qu'il revient de hiérarchiser les activités, et de la manière dont ils s'acquitteront de cette tâche dépendra l'issue de ce processus.

203. Un critère de sélection en particulier n'a pas été appliqué de manière rigoureuse, à savoir celui qui porte sur les ressources disponibles. Selon ce critère, il convient de disposer de suffisamment de temps, de ressources et de connaissances préalables pour exécuter le cycle d'activités proposé. On peut supposer que les ressources dont il est ici question englobent les ressources financières. Le programme de travail pluriannuel est approuvé avec un budget indicatif, mais seul le financement de la session plénière et des principaux axes de travail est disponible, au sens où ce financement est garanti. À l'inverse, le financement des axes de travail liés aux politiques n'est pas garanti préalablement à l'approbation du programme de travail pluriannuel, et rien ne permet d'assurer qu'on obtiendra tous les fonds nécessaires. Le fait de planifier des activités susceptibles de ne pas être financées intégralement n'est pas une stratégie efficace, car elle risque de retarder, voire d'empêcher, l'exécution des activités prévues. Compte tenu de l'ampleur des ressources qu'il faut mobiliser dans le cadre du programme de travail pluriannuel, il apparaît inefficace de planifier des travaux dont le financement demeure hypothétique.

204. De l'avis de l'équipe d'évaluation, l'horizon de planification du programme de travail pluriannuel, qui couvre actuellement une période de deux ans, est trop court pour servir de cadre ou de plan stratégique au Comité. À sa quarante-troisième session, le CSA a ordonné que soit étudiée la possibilité de mettre en place un programme de travail quadriennal.

---

<sup>77</sup> *Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-2017*, quarante-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, octobre 2015. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-mo317f.pdf>

## Budget du CSA et mobilisation de ressources

205. Il convient d'examiner le budget du CSA dans son intégralité, c'est-à-dire en tenant compte de ses trois composantes – le budget alloué aux activités prévues dans le programme de travail pluriannuel, le budget alloué au Groupe d'experts de haut niveau pour la réalisation de ses rapports fondés sur des données scientifiques et le budget alloué au MSC pour garantir une démarche inclusive grâce à une participation effective aux processus du CSA – car elles contribuent ensemble au bon fonctionnement du CSA. Depuis la réforme du Comité, le budget du CSA varie d'année en année en fonction des différentes activités qui sont menées, mais il s'élève plus ou moins à 10 millions d'USD par exercice biennal, répartis comme suit: 6 millions d'USD pour la plénière et les axes de travail, 2,4 millions d'USD pour le Groupe d'experts de haut niveau<sup>78</sup> et 1,6 million d'USD pour le MSC. Le Groupe d'experts de haut niveau et le MSC sont entièrement financés par des contributions directes de donateurs, lesquelles sont gérées indépendamment au moyen de fonds fiduciaires distincts.

206. **Budget pour la session plénière et les axes de travail.** Le budget comprend des contributions des organismes ayant leur siège à Rome – versées en nature sous forme de détachement de personnel<sup>79</sup> et en espèces<sup>80</sup> (4,05 millions d'USD par exercice biennal) – de même que des contributions volontaires ad hoc, qui sont en grande partie affectées à une fin particulière (tableau 23). D'après la mise à jour effectuée lors de la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif le 6 février 2017, le budget du CSA affiche un déficit de 0,1 million d'USD pour la plénière et les axes de travail pour 2017.

---

<sup>78</sup> Couvre le coût du soutien en nature.

<sup>79</sup> Au titre des ressources en personnel qu'ils fournissent, les organismes ayant leur siège à Rome détachent notamment chacun un fonctionnaire du cadre organique.

<sup>80</sup> La contribution en espèces des organismes ayant leur siège à Rome n'a pas d'affectation précise et fait l'objet d'une révision à chaque exercice biennal.

**Tableau 52: Contributions obtenues et annoncées pour la session plénière et les axes de travail depuis 2010 (équivalent en USD)**

<b>Partenaires fournisseurs de ressources</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
FAO*	987 500	987 500	987 500	987 500	675 000	675 000	675 000	675 000
FIDA*	493 750	493 750	493 750	493 750	675 000	675 000	675 000	675 000
PAM*	493 750	493 750	493 750	493 750	675 000	675 000	675 000	675 000
Allemagne				135 869		50 580		
Canada							39 117	
Espagne		334 672						
Finlande							88 790	
France							32 537	
Pays-Bas							108 695	
Soudan							150 000	
Suède					183 424			
Suisse			70 645,81	335 995		151 975	307 884	100 000
Union européenne			483 597	346 534	271 657	251 497	104 500	
Union européenne**			600 965	241 477	893 876	339 154		
Fondation Bill et Melinda Gates					420 000	495 473	251 154	
<b>Total</b>	<b>1 975 000</b>	<b>2 309 672</b>	<b>3 130 208</b>	<b>3 034 875</b>	<b>3 793 957</b>	<b>3 313 679</b>	<b>3 107 677</b>	<b>2 125 000***</b>

Source: Réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du CSA, 29 novembre 2016, CFS/BurAg/2016/11/29/07a/REV

\* Ces chiffres englobent les contributions en personnel et en espèces.

\*\* Fonds octroyés à la FAO dans le cadre de l'initiative pour l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre de politiques et programmes liés à la résilience, qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et l'adoption du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA).

\*\*\* Remarque: Chiffres en date du mois de novembre 2016

207. Selon des estimations réalisées par le passé concernant le programme de travail pluriannuel, il a été établi qu'une somme totale d'environ 2,8 millions d'USD était consacrée en moyenne, par exercice biennal, aux traitements du Secrétaire du CSA, des quatre fonctionnaires de classe P-5 et des deux agents administratifs. En moyenne, cette somme représente près de 30 pour cent du budget total du CSA, 70 pour cent des contributions des organismes ayant leur siège à Rome et 40 pour cent du budget alloué à la session plénière et aux axes de travail en termes de financement non flexible pour l'exercice biennal. D'où l'importance d'examiner plus en profondeur ce financement non flexible pour s'assurer que les fonds ainsi engagés sont utilisés à bon escient. L'équipe d'évaluation a remarqué que, sur les quatre postes de classe P-5, celui devant être pourvu par le FIDA est vacant depuis un long moment et les trois autres sont seulement responsables d'un ou deux axes de travail chacun (suivi, budget, nutrition, communications et préparation de la plénière) et ne sont aucunement engagés dans les autres axes de travail, comme le programme de travail pluriannuel, le Cadre stratégique mondial, les négociations sur les recommandations relatives aux politiques élaborées à partir des rapports du HLPE, les ODD, l'autonomisation des femmes ou encore l'urbanisation et la transformation rurale (tableau 16). La question de l'incidence de l'imprévisibilité des ressources provenant des organismes ayant leur siège à Rome sur l'efficacité du Secrétariat du CSA a été abordée dans la partie du rapport consacrée au Secrétariat.

208. L'équipe d'évaluation a également noté les coûts élevés des services d'interprétation et de traduction, lesquels sont essentiels pour permettre un dialogue ouvert entre les parties prenantes, en particulier durant les négociations. La nécessité d'établir des priorités parmi les activités prévues au titre du programme de travail pluriannuel, de façon à réduire la pression budgétaire, a été abordée dans les paragraphes précédents sur le programme de travail annuel, notamment compte tenu du caractère imprévisible des financements extrabudgétaires.

209. **Budget du Groupe d'experts de haut niveau.** Le budget du HLPE est financé pour l'essentiel par un groupe restreint de pays depuis 2010, et il n'y a eu aucun nouveau donateur depuis 2015 (tableau 24).

**Tableau 53: Contributions obtenues et annoncées pour le Groupe d'experts de haut niveau depuis 2010 (équivalent en USD)**

Partenaires fournisseurs de ressources	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Australie		265 150						
Espagne		200 803						
France	300 000				94 980	37 037	75 000	
Irlande		133 333	129 870	127 065			53 079	
Norvège					81 464	60 891		
Royaume-Uni		82 237						
Russie		100 000	100 000					
Suède					136 054			
Suisse		212 113	272 810	262 881	103 627	366 627	253 000	253 000
Union européenne		85 762	1 141 333			92 201	325 819	
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>1 079 398</b>	<b>1 644 013</b>	<b>389 946</b>	<b>416 125</b>	<b>556 756</b>	<b>706,898</b>	<b>253 000*</b>

Source: Groupe d'experts de haut niveau, quatrième réunion du Comité de contrôle du Fonds fiduciaire, 10 mars 2017, *Doc 3b on Interim Provisional Trust Fund Situation for 2016 and provisions for 2017*.

\* Remarque: Chiffres au 10 mars 2017

210. Le tableau 25 donne un aperçu des dépenses depuis 2010, y compris des dépenses prévisionnelles pour 2017. Le Fonds fiduciaire du Groupe d'experts de haut niveau est un fonds pluriannuel, et tout excédent est reporté à l'année suivante. Il existe cependant toujours un déficit de financement d'environ 520 000 USD pour 2016-2017, qu'il convient de combler pour permettre au HLPE de mener à bien le programme de travail établi par le CSA d'ici la fin de l'année 2017. En l'absence de contribution supplémentaire, le HLPE ne sera pas en mesure d'assumer le coût de la traduction des deux rapports qu'il doit produire en 2017. Une telle situation nuirait au principe d'ouverture des débats autour des rapports étant donné que la traduction constitue un élément indispensable pour un grand nombre de parties prenantes au CSA, à commencer par les membres du MSC dont la participation dépend de l'accès à la version traduite des rapports.

**Tableau 54: Aperçu des dépenses pour la période 2010-2017 (équivalent en USD)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses	192 237	625 975	901 747	831 723	835 862	526 468	724 412	1 317 580*
Nombre de rapports produits	-	2	2	2	2	1	1	2**

Source: Groupe d'experts de haut niveau, quatrième réunion du Comité de contrôle du Fonds fiduciaire, 10 mars 2017, *Doc 3b on Interim Provisional Trust Fund Situation for 2016 and provisions for 2017*.

\* Dépenses prévisionnelles

\*\* Deux rapports en 2017, l'un sur la nutrition et les systèmes alimentaires, et l'autre sur la foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

211. Il est important d'examiner aussi bien les contributions que les dépenses pour établir un modèle opérationnel durable pour le Groupe d'experts de haut niveau. Les rapports qui sont produits par ce dernier sont commandés par le CSA lors de ses sessions plénières, et leur financement ne devrait pas dépendre d'un groupe restreint de donateurs. Il pourrait être envisagé de faire participer davantage de pays, voire la totalité d'entre eux, au budget du HLPE. D'un autre côté, le CSA doit examiner s'il est réaliste de demander au Groupe d'experts de haut niveau de se pencher sur plus d'un rapport par an, en particulier du point de vue des coûts liés aux ressources. En outre, une analyse de la ventilation des dépenses a permis de constater que la tenue de réunions en personne pour les rencontres du Comité directeur représentait un coût moyen de 150 000 USD par an. L'équipe d'évaluation a étudié la possibilité d'organiser ces réunions par voie électronique dans une optique de maîtrise des coûts, mais la nature des questions qui sont abordées nécessite la présence physique de tous les intervenants. Lors de ces réunions, le Comité directeur i) discute et décide de l'approche à adopter pour répondre aux demandes du CSA, s'agissant notamment de la portée des rapports, de la méthodologie à appliquer et des compétences requises au sein des équipes de projet; ii) discute des activités en cours du HLPE et fournit des indications à cet égard; iii) finalise et valide les rapports du HLPE; et iv) examine et met à jour les méthodes de travail du HLPE.

212. **Budget du MSC.** Le budget du MSC est financé par des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile depuis 2011. En 2017, le MSC a reçu un seul engagement financier, de la part de la Suisse (tableau 26). L'équipe d'évaluation a par ailleurs noté que, outre leur contribution financière, les ONG et les OSC apportent également des contributions en nature chaque année, sous différentes formes: environ 130 à 150 participants autofinancés pour le Forum de la société civile, 3 à 10 participants autofinancés pour 10 à 12 réunions de groupes de travail à composition non limitée du CSA, travail bénévole de la part de 5 à 8 animateurs de groupes de travail du MSC qui consacrent 30 pour cent de leur temps à soutenir ces groupes, et publications des OSC sur l'utilisation et le suivi des produits du CSA. Au total, ces contributions en nature se sont chiffrées à 3 288 959 EUR pour la période 2011-2016.

**Tableau 55: Contributions obtenues et annoncées pour le MSC depuis 2011 (équivalent en USD)**

<b>Partenaires fournisseurs de ressources</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Espagne	300 000						
Norvège	45 850	44 313	43 412	48 383	32 320		
Italie	10 000					100 000	
Union européenne		1 426 666				150 000	
Brésil		370 022					
Allemagne	68 587	52 425			45 480	44 500	
France			11 000	35 111	22 000	23 350	
Suisse				145 000	382 600	334 000	334 000
FIDA	5 000					34 500	
FAO (Brésil)				23 000			
ONG/OSC	42 700	151 000	137 500	101 000	106 600	125 700	
<b>Total</b>	<b>472 137</b>	<b>2 044 426</b>	<b>191 912</b>	<b>352 493</b>	<b>589 000</b>	<b>812 050</b>	<b>334 000*</b>

Source: Réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du CSA, 29 novembre 2016, CFS/BurAg/2016/11/29/07a/REV

\* Remarque: Chiffres en date du mois de novembre 2016

213. Le tableau 27 donne un aperçu des dépenses depuis 2011, y compris des dépenses prévisionnelles pour 2017. On constate que le MSC fait face à un déficit budgétaire de 415 190 EUR, soit environ 54 pour cent des dépenses totales prévues pour 2017. Le MSC a fait savoir qu'il n'aura d'autre choix que de revoir à la baisse le nombre de participants aux groupes de travail à composition non limitée; ainsi, au lieu d'avoir trois représentants, il n'en aura plus qu'un seul, ce qui aura pour effet de limiter sa capacité à enrichir les débats en favorisant l'expression d'une grande variété de points de vue. Le MSC est une plateforme unique qui donne l'occasion à un large éventail de parties prenantes – notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire – de faire entendre leur voix. Le MSC a été créé en partant du principe qu'il devait s'organiser par lui-même pour permettre l'expression de ces points de vue, c'est pourquoi il est primordial qu'il puisse s'appuyer sur un budget viable à long terme, qui ne soit pas uniquement tributaire de la bonne volonté des donateurs, en particulier de ceux qu'il entend représenter.

**Tableau 56: Aperçu des dépenses pour la période 2011-2016 (en euros)**

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Dépenses	300 130	731 780	691 320	582 893	535 332	626 201	772 207*

Source: Site internet du MSC, présentation des contributions financières du MSC au cours de la période 2011-2016 et du budget général du MSC pour 2017.

\* Dépenses prévisionnelles

214. De toute évidence, le CSA doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de son financement s'il souhaite conserver son efficacité et son caractère inclusif. Il n'a cependant élaboré aucune stratégie de mobilisation des ressources et compte la plupart du temps sur les contributions volontaires de donateurs. Un petit noyau de membres du CSA apportent un soutien financier volontaire, et le Président du Comité a exhorté d'autres pays à en faire autant, aussi modestes leurs contributions soient-elles. Les entretiens menés auprès des membres du CSA ont toutefois permis de constater que ces derniers estiment pour la plupart qu'ils ne devraient pas participer au financement du CSA sachant qu'ils versent déjà des contributions aux organismes ayant leur siège à Rome.

### **Communication et information**

215. Le Comité s'est doté d'une stratégie de communication, qu'il a adoptée lors de sa quarantième session en 2013<sup>81</sup>. Cette stratégie propose de tirer parti des réseaux du Comité pour faire connaître les produits du CSA, promouvoir leur utilisation et recueillir des commentaires à leur sujet. Les pays membres forment le principal réseau pour la diffusion d'informations sur le Comité, ses produits et leur intérêt. Les organismes ayant leur siège à Rome constituent un autre réseau important pour accroître la visibilité des produits du CSA, tant au niveau mondial que national, de même que d'autres membres du Groupe consultatif. Les responsabilités des participants au Groupe consultatif en matière de communication et d'information pour le compte du Comité sont définies dans le mandat du Groupe et sont également énoncées dans le Règlement intérieur du Comité. Le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau est responsable de la diffusion de ses travaux, avec le concours des membres et participants du CSA. Le Groupe d'experts de haut niveau a publié un prospectus de quatre pages pour présenter son rôle et ses méthodes de travail; de plus, il participe aux efforts visant à renforcer sa notoriété ainsi que celle du CSA au-delà de Rome. C'est le Comité directeur, avec l'appui du Secrétariat du HLPE, qui assume en grande partie la promotion du HLPE et de ses rapports, et ses membres ont exprimé leur inquiétude quant aux ressources limitées dont ils disposent pour assurer une large diffusion, en particulier au niveau des pays.

216. Les membres du CSA, selon la stratégie adoptée en séance plénière, constituent le premier réseau chargé de diffuser les travaux du Comité. Dans cette optique, le Président du Comité a entrepris plusieurs missions d'information au Siège de l'ONU à New York, lors de réunions d'organisations régionales, comme l'Organisation arabe pour le développement agricole et le Comité économique et social européen, ainsi que lors de conférences régionales de la FAO. Dans leurs rapports annuels au Bureau, les organismes ayant leur siège à Rome, le MSC et le MSP fournissent plusieurs exemples de leurs activités de communication et de diffusion. D'autres membres, à savoir l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies et la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, ont également fait état dans leurs rapports de certaines mesures qu'ils ont prises pour communiquer les décisions du CSA. Le Groupe d'experts de haut niveau, en plus de lancer et de distribuer ses rapports, donne suite aux demandes qu'il reçoit pour organiser des présentations à leur sujet et encourage le Comité directeur et les membres des équipes de projet à en faire la promotion. Il organise également un séminaire d'information et d'échange à la suite des réunions du Comité directeur dans le but de mieux faire connaître ses travaux.

217. Les efforts de communication et d'information ont donné des résultats mitigés. Le Comité jouit d'une certaine notoriété à l'échelle mondiale, comme en témoigne l'intérêt que manifeste le Forum politique de haut niveau pour le développement durable quant au rôle que pourrait jouer le CSA eu égard au suivi et à l'examen de la réalisation des ODD. La mention

---

<sup>81</sup> CSA, *Comité de la sécurité alimentaire mondiale – stratégie de communication*, quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, CFS2013/40/4.

du Comité et des rapports du Groupe d'experts de haut niveau dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies confirme la notoriété du Comité et la valeur ajoutée qu'il peut apporter au système des Nations Unies. On peut également supposer que le Comité est connu au niveau régional sachant que la Présidente en exercice et celle qui l'a précédée à ce poste ont présenté des rapports sur les conclusions des sessions plénières du CSA à l'occasion de toutes les conférences régionales de la FAO. En revanche, il est ressorti avec force des entretiens que le Comité, bien qu'il soit relativement connu au niveau mondial, devrait déployer des efforts plus poussés pour accroître sa visibilité auprès des entités du système des Nations Unies à New York et à Genève.

218. Le Comité et ses travaux ne sont guère connus au niveau des pays. Sur les 156 personnes consultées lors des missions menées dans les pays, seules 30 (19 pour cent) ont été capables d'identifier au moins un des principaux produits du CSA. Ces derniers sont peu connus des fonctionnaires nationaux. Les fonctionnaires qui sont au fait de l'existence du Comité et de ses produits sont ceux qui ont participé à des sessions plénières du CSA ou qui interviennent dans la mise en œuvre de projets s'appuyant sur les Directives sur les régimes fonciers; ils travaillent généralement dans les ministères de l'agriculture. Les fonctionnaires des ministères de la santé qui sont spécialisés dans la nutrition n'ont, pour leur part, pas connaissance du rôle que joue le Comité en matière de nutrition. Du côté de la société civile, le constat est plus positif puisque les organisations membres du MSC participent activement aux efforts de promotion et de sensibilisation en faveur de l'utilisation et de l'application des produits du CSA. S'agissant du MSP, l'équipe d'évaluation a noté que ses membres au niveau des pays connaissaient à la fois le Comité et ses produits.

219. C'est aux membres du CSA qu'il incombe en premier lieu de faire connaître le Comité et ses produits au niveau des gouvernements nationaux. L'approche choisie par chacun des membres pour transmettre l'information depuis Rome varie d'un pays à un autre. Les entretiens menés dans les pays ont permis de constater que les processus étaient perçus comme opaques ou peu efficaces dans certains cas. L'équipe d'évaluation croit comprendre que toutes les communications destinées aux pays concernant des questions touchant le Comité doivent être acheminées, via le Bureau, aux groupes régionaux, puis aux pays. Il n'existe pas de points de contact du CSA dans les pays et le Secrétariat du CSA n'est pas habilité à accéder directement aux ministères nationaux. Cette situation pourrait expliquer en partie le fait que le Comité soit méconnu des fonctionnaires nationaux. Les outils envisagés dans la stratégie de communication pour aider les membres du CSA à promouvoir le Comité et ses produits n'ont pas vu le jour par manque de financement. Le MSP et le MSC ont mis au point leurs propres documents de plaidoyer et de sensibilisation, tandis que d'autres membres du Groupe consultatif ont sollicité la création de courts dossiers dont ils pourraient se servir pour promouvoir le Comité et tenir leurs réseaux informés des plus récentes décisions.

220. Sachant qu'ils font partie du Groupe consultatif, les organismes ayant leur siège à Rome sont tenus de contribuer aux efforts de promotion du Comité et de ses produits. Leurs directeurs ont certes donné des directives à cet effet, mais l'équipe d'évaluation a constaté que les fonctionnaires du système des Nations Unies en poste dans les pays ne connaissaient pas bien le Comité ni ses produits, à l'exception des fonctionnaires impliqués dans les projets en lien avec les Directives sur les régimes fonciers.

221. L'instauration d'une communication efficace entre le Comité et les intervenants dans les pays est importante, non seulement pour faire connaître les produits du CSA, mais également pour favoriser leur utilisation et leur application dans les programmes et cadres d'orientation nationaux. Une telle communication est en outre indispensable au Comité pour lui permettre de s'informer de la situation sur le terrain, de sorte qu'il puisse tenir compte, lors de l'élaboration de ses produits et recommandations en matière de politiques, de l'expérience pratique des communautés (les détenteurs de droits), des fonctionnaires gouvernementaux et des nombreux acteurs non étatiques intervenant dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces enseignements tirés de l'expérience revêtent une importance

tout aussi cruciale que les données scientifiques qui alimentent les rapports du Groupe d'experts de haut niveau.

**Question d'évaluation clé 2.2** Dans quelle mesure les stratégies, les outils, les produits et les recommandations contribuent-ils aux résultats?

222. Entre 2010 et 2016, le Comité a élaboré trois produits principaux visant à renforcer la convergence des politiques ainsi que plusieurs séries de recommandations relatives aux politiques, fondées sur les 10 rapports du Groupe d'experts de haut niveau ainsi que sur les conclusions de trois tables rondes. Ces produits et recommandations sont le fruit de recherches approfondies et de phases intensives de consultation et de négociation, et on s'attend à ce que les pays en tiennent compte dans leurs cadres d'orientation nationaux. On suppose également que les pays disposent des capacités nécessaires pour mettre en œuvre ces produits. Les entretiens menés auprès des fonctionnaires gouvernementaux et des organisations de la société civile dans les pays ont révélé que la mise en œuvre des Directives sur les régimes fonciers, par exemple, a nécessité des outils de plaidoyer et de sensibilisation, des indications pratiques pour la création de structures de pilotage chargées de superviser l'exécution de certains projets en particulier, des outils pour établir des plateformes multipartites ou consolider celles déjà en place ainsi que des instruments de suivi. La FAO a mis au point des outils destinés aux pays dans le cadre de son appui technique, et les organisations de la société civile ont elles aussi conçu des outils de plaidoyer et d'autres types d'instruments pour aider leurs membres et les communautés locales.

223. Le CSA, à sa trente-sixième session, avait approuvé la proposition d'élaboration et de mise en œuvre d'un mécanisme, pris en charge par les pays, visant à cartographier les actions axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition – politiques, programmes, stratégies, plans et projets – et leur articulation avec les ressources de l'État et des donateurs, les populations bénéficiaires et les organismes d'exécution. Une telle cartographie avait pour objectif de donner aux gouvernements et à d'autres parties prenantes de meilleurs outils pour prendre des décisions éclairées s'agissant, d'une part, de la conception et de la mise en œuvre de leurs politiques et stratégies et, d'autre part, de l'allocation des ressources. Ce projet n'a pas abouti et a cédé la place à un instrument de la FAO, l'«Engagement pour la sécurité alimentaire et l'éventail des capacités», qui ne fait pas partie des travaux du Comité. Cet instrument, qui permet une évaluation et un suivi des résultats obtenus par les autorités nationales par rapport à leurs engagements et à leur capacité d'agir dans les domaines de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, pourrait s'avérer utile dans le contexte du CSA<sup>82</sup>.

**Question d'évaluation clé 2.3:** Dans quelle mesure les plateformes de parties prenantes, les interactions et les structures contribuent-elles aux résultats?

224. À l'échelle mondiale, régionale et nationale, on observe un vaste écosystème de plateformes, structures et réseaux qui, s'ils étaient mis à profit, pourraient étendre le rayon d'action du CSA et, ce faisant, contribuer à la réalisation de ses résultats. Il existe des plateformes régionales qui s'occupent de questions de sécurité alimentaire et de nutrition, mais le Comité ne semble pas entretenir de relations régulières avec elles. Au nombre de ces plateformes figurent par exemple l'initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» (Initiative régionale 1) et «La Mésio-Amérique libérée de la faim» (initiative sous-régionale). Il existe également des mécanismes régionaux en Afrique de l'Ouest, comme le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel – bras technique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la résilience – qui a été étendu à d'autres pays

<sup>82</sup> FAO, *Acting on food insecurity and malnutrition, Food Security Commitment and Capacity Profile*, 2014.

d’Afrique de l’Ouest, dont le Ghana. Une plateforme de l’OCDE apporte également un appui en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans le Sahel. Les personnes interrogées au niveau national ont fait valoir que le Comité devrait instaurer un mécanisme propice à des échanges réguliers avec ces diverses plateformes. Il a par ailleurs été suggéré que le Comité, représenté par son Président ou par des fonctionnaires de haut rang, rencontre des organes intergouvernementaux régionaux sachant qu’il pourrait tirer parti des cadres régionaux qu’ils ont mis en place.

225. Nombre de pays ont établi des conseils nationaux de la sécurité alimentaire dans le cadre de leur engagement en faveur du droit à l’alimentation. Ces conseils diffèrent tant du point de vue de leur composition que du point de vue de la participation des acteurs non étatiques. Les missions menées au niveau national ont permis de constater que les pays avaient déjà établi des plateformes ou qu’ils envisageaient de le faire. Dans trois pays, l’équipe d’évaluation a même noté la présence de deux plateformes distinctes, l’une axée sur la sécurité alimentaire et l’autre sur la nutrition. Le tableau 28 présente un aperçu des plateformes existantes dans les pays visités.

**Tableau 57: Plateformes pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays visités**

<b>Plateformes de coordination ou à parties prenantes multiples</b>	
France	<b>Le GISA fonctionne, à une échelle moindre, sur le modèle de la Plénière du CSA.</b> Il s’agit d’un groupe interministériel, dont le personnel est issu des ministères de l’agriculture et des affaires étrangères et auquel les OSC et le secteur privé sont invités à participer.
Jordanie	<b>Le pays est en train de mettre en place un Conseil national de la sécurité alimentaire, présidé par le Ministre de l’agriculture.</b> Ce conseil sera composé de diverses sections du Ministère de l’agriculture, du syndicat des agriculteurs, du secteur privé, de la banque agricole et de centres de recherche. D’autres ministères et organisations de la société civile seront invités à participer selon la nature des questions abordées.
Ouganda	<b>Il semble que la coordination et la collaboration entre le gouvernement et la société civile en matière de sécurité alimentaire et de nutrition soient limitées,</b> et ce, malgré l’existence du Plan d’action pour la nutrition en Ouganda, lequel intègre une plateforme à parties prenantes multiples qui est coordonnée par le Cabinet du Premier Ministre et qui se compose de représentants du gouvernement, du monde universitaire, de la société civile et du secteur privé.
Panama	<b>Le pays compte plusieurs réseaux axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition,</b> qui sont constitués de représentants de différents organismes publics (santé, éducation et agriculture) et de l’Université nationale. Le Panama s’emploie actuellement à mettre en place un plan national en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour 2016-2020 et prépare également une nouvelle réglementation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, assortie d’un plan de mise en œuvre à l’échelle nationale. La plupart des projets de collaboration s’articulent autour de l’alimentation scolaire.
Philippines	<b>Divers organismes s’occupent des questions de sécurité alimentaire et de nutrition, mais ils interviennent chacun de leur côté et une coopération accrue est encouragée.</b> Le Ministère de l’agriculture se consacre à la filière de l’approvisionnement, tandis que le Conseil national de la nutrition se penche sur les enjeux de nutrition.
Sénégal	<b>Le pays peut s’appuyer sur un Conseil national de la sécurité alimentaire, présidé par le Premier Ministre.</b> Cependant, cet organisme doit faire l’objet d’une restructuration, de sorte qu’il puisse assurer sa viabilité à long terme sans être tributaire de l’appui financier de donateurs; il doit également revoir son mandat. Il existe une plateforme nationale distincte pour les questions de nutrition; son fonctionnement est plus abouti et ses membres issus de la société civile jouent un rôle très actif.

226. Le Comité entretient des liens avec le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ce dernier souhaiterait vivement que le CSA joue un rôle de premier plan dans le suivi et l'examen par thème de la réalisation des objectifs de développement durable. Il perçoit le Comité comme un mécanisme par l'intermédiaire duquel il peut tirer des enseignements des diverses expériences pratiques accumulées par les pays dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; il estime également que les instruments du Comité, compte tenu de leur caractère inclusif et multisectoriel, pourraient offrir une aide précieuse aux pays dans la perspective de la concrétisation de l'ensemble des ODD.

**Question d'évaluation clé 2.4:** Quels résultats et dynamiques inattendus ont émergé des six rôles et des structures?

227. L'intérêt grandissant suscité par les manifestations parallèles constitue un résultat inattendu. Ces événements ont été instaurés pour offrir un espace de dialogue ouvert, en marge du cadre plus strict et formel des sessions plénières du CSA, et pour permettre aux membres et aux participants du Comité de mettre en valeur leurs travaux ou de lancer des initiatives. Si l'on prend la période débutant en 2010 comme période de référence, on constate que le nombre de manifestations parallèles a atteint un niveau sans précédent en 2016. La popularité grandissante de ces événements, qui sont de plus en plus attendus et attirent un grand nombre de participants, a fait naître des inquiétudes quant au risque de voir les sessions plénières perdre de leur intérêt et être reléguées au second plan.

### 3.3 Reproduction de l'approche à parties prenantes multiples

228. La présente section du rapport porte sur l'ouverture du Comité et sur son approche à parties prenantes multiples. L'équipe d'évaluation a examiné dans quelle mesure le Comité faisait participer une diversité de voix aux prises de décisions, comment il abordait les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et dans quelle mesure il intégrait les intérêts des jeunes, des peuples autochtones et des groupes marginalisés dans ses travaux. La possibilité de reproduire l'approche multipartite adoptée par le CSA ailleurs dans le système des Nations Unies suscite un réel intérêt, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et l'équipe d'évaluation s'est penchée sur les conditions nécessaires au bon fonctionnement de cette plateforme.

**Question d'évaluation clé 3.1:** Dans quelle mesure la plateforme multipartite a-t-elle fait participer une diversité de voix dans les prises de décisions en matière de politiques?

#### Participation d'une grande diversité de parties prenantes

229. Dans le cadre de sa réforme, le Comité avait affirmé son ambition de devenir «[...] la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte [...]», et la plupart des acteurs du CSA considèrent le Comité comme une plateforme unique en son genre, si ce n'est dans le monde, du moins au sein du système des Nations Unies. Aujourd'hui, le CSA regroupe une gamme beaucoup plus large d'intervenants qu'à l'époque où la décision avait été prise de le réformer. Cet élargissement de la participation est le résultat de l'intégration effective de la société civile et du secteur privé, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, directement ou indirectement par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale. La nature de la participation des acteurs non étatiques n'a cessé d'évoluer depuis la période antérieure à la réforme.

Un des participants non étatiques a résumé cette évolution comme suit: «À l'époque, nous n'avions pas accès au bâtiment (de la FAO), puis on nous a permis d'y entrer, mais nous étions tenus à l'écart de la salle de réunion. Par la suite, on nous a ouvert les portes de la

*salle de réunion, mais nous n'avons pas de place à la table des discussions. Aujourd'hui, nous sommes présents à la table et nous pouvons débattre directement avec les gouvernements et entendre leurs points de vue.»*

230. Une place à la table des négociations ne garantit pas que tous les acteurs puissent participer sur un pied d'égalité aux décisions qui sont prises. L'exclusion des débats autour des politiques est systémique ou indirecte, dans la mesure où même si les membres et participants du CSA sont tous présents à la table des négociations, ils ne sont pas tous en mesure de prendre part concrètement aux discussions en raison de certains obstacles. Dans le cas du Comité, la barrière de la langue ou le manque de services de traduction et d'interprétation peuvent, de manière indirecte, exclure certaines parties prenantes des débats et négociations autour des politiques. Le MSC de même que les membres du CSA ont soulevé ce problème à maintes reprises. Selon eux, le fait que de nombreux documents importants du CSA ne soient pas traduits constitue un obstacle à leur participation; de plus, ils se retrouvent dans une position de faiblesse dès que les interprètes doivent quitter la salle, car les négociations se poursuivent alors uniquement en anglais. Certaines des personnes consultées ont soutenu – en mentionnant qu'il s'agissait d'un problème connu – que les délégués non anglophones se retiraient des négociations dès l'arrêt des services d'interprétation, ou qu'ils allaient même jusqu'à se désengager du processus. S'il ne prend aucune mesure pour régler cette question de la langue, le Comité risque de se retrouver confronté à une remise en cause du principe fondamental d'ouverture qui est au cœur de la réforme. L'ouverture n'est pas une fin en soi. Elle sert à mettre à profit la diversité des points de vue et des expériences dans le but de formuler des recommandations pertinentes sur les politiques à suivre.

231. L'exclusion indirecte s'explique également par des inégalités de moyens entre les différents participants du CSA. Certes, toutes les parties prenantes ont voix égale au chapitre, mais elles ne disposent pas toutes des mêmes capacités, ce qui influe sur leur niveau de participation. Comme on le sait, la plupart des pays en développement ont de petites délégations, raison pour laquelle ils ont tendance à ne pas participer, par exemple, au classement des thèmes pour le programme de travail pluriannuel; ils laissent ainsi passer une occasion de peser sur le choix des questions qui seront abordées par le Comité. On peut certainement avancer qu'il existe des pays développés dont les délégations ne sont guère plus nombreuses, mais qui participent activement aux activités du Comité, car ils en ont fait une de leurs priorités. À cet égard cependant, les capacités et le soutien fournis par les capitales constituent un facteur déterminant et, dans le cas des pays en développement, ce facteur joue en leur défaveur. D'après les entretiens menés par l'équipe d'évaluation, il ne fait aucun doute que les questions de sécurité alimentaire et de nutrition figurent au premier plan des programmes d'action du fait qu'elles sont étroitement liées à l'objectif prioritaire qu'est l'élimination de la pauvreté. Il est possible que ces pays soient confrontés à des problèmes urgents qu'ils ne peuvent régler directement à travers leur participation au Comité.

232. Au nombre des préoccupations soulevées lors des entretiens figurait la question de l'ouverture des mécanismes du CSA, et plus précisément du MSC, du MSP et des fondations philanthropiques privées. Les membres du CSA ont critiqué le fait que les mouvements sociaux occupaient une place prédominante au sein du MSC. Comme indiqué précédemment, la structure du MSC inclut les 11 groupes de parties prenantes recensés dans le document relatif à la réforme du CSA. Elle comprend également des points de contact dans 17 sous-régions. Ainsi, le MSC représente un très large éventail d'organisations et de régions géographiques, chacune avec des complexités et des priorités qui lui sont propres. Le MSC a décidé d'accorder une place plus importante aux mouvements sociaux au sein de son Comité de coordination et de son Groupe consultatif parce qu'il s'agit des acteurs les plus touchés par l'insécurité alimentaire, mais aussi de ceux qui ont le plus besoin d'un renforcement de leurs moyens d'action. Ce faisant, le MSC cherche à contrebalancer l'asymétrie de pouvoir à l'intérieur même de son mécanisme, laquelle découle des inégalités qui existent, en termes de

capacités et de ressources, entre les petites organisations de la société civile et les grandes ONG internationales.

233. Au sein des groupes participants, le MSC a accordé la priorité aux petits agriculteurs: ces derniers ont obtenu quatre sièges au Comité de coordination du fait qu'ils représentent le plus grand nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde tout en étant responsables de la plus grande partie de la production alimentaire mondiale. Dans un contexte d'urbanisation rapide, notamment sur le continent africain, de plus en plus de consommateurs se trouvent dans une position de vulnérabilité. On note certes la présence d'associations de consommateurs au Comité de coordination, mais celles-ci semblent en retrait par rapport aux petits exploitants. Cette situation pourrait également être le reflet du peu d'attention qui est accordée aux problèmes des consommateurs au sein du CSA.

234. Dans la section précédente consacrée au MSC, il a été fait mention des préoccupations soulevées par des membres des sous-régions, qui estiment qu'ils ne sont pas en position de faire valoir leurs points de vue dans le cadre des processus du CSA relatifs aux politiques, et ce, en raison de l'organisation interne du MSC qui donne la préséance aux 11 groupes participants. Le MSC fait face à un double enjeu interne: d'une part, il doit garantir une meilleure coordination entre les sous-régions et les points de contact des groupes participants et, d'autre part, il doit faire en sorte que les points de vue sous-régionaux soient suffisamment pris en compte dans les processus du CSA relatifs aux politiques.

235. S'agissant du MSP, des préoccupations ont été exprimées quant à la prédominance des grandes entreprises. Selon les rapports du MSP, le Mécanisme se compose de grandes associations internationales représentant des entreprises de grande taille ainsi que de petites ou moyennes entreprises. À la quarante-troisième session du CSA, les grandes entreprises représentaient 31 pour cent de la délégation du MSP contre 18 pour cent pour les petites et moyennes entreprises. La participation aux plénières du CSA étant autofinancée, il est possible que les entreprises de moindre envergure soient moins portées à supporter les coûts directs et les coûts d'opportunité qui en découlent. Du côté des fondations philanthropiques, la situation actuelle ne laisse place à aucune diversité de perspectives étant donné que la fondation qui occupe le siège au Groupe consultatif n'a pas réellement cherché à nouer de liens avec d'autres acteurs de sa catégorie.

236. S'agissant des États membres du CSA, la participation des gouvernements se résume essentiellement aux contributions des intervenants de l'agriculture et des pêches ainsi que des affaires étrangères et de la coopération en faveur du développement. Pourtant, la sécurité alimentaire et la nutrition représentent un vaste concept qui nécessite une approche multisectorielle dont la portée, loin de se limiter au seul secteur agricole, englobe également de nombreux autres domaines, tels que l'eau, l'environnement, le commerce, le développement économique, la santé, l'éducation, le développement social, le travail et l'égalité des sexes. Les missions d'évaluation menées dans les pays ont permis de constater que certains ministères, comme celui du commerce et de l'industrie, n'étaient pas au courant de l'existence du Comité alors même qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la production et l'approvisionnement alimentaires. Il apparaît difficilement réalisable de faire participer tous ces secteurs connexes au dialogue à l'échelle mondiale, c'est pourquoi il est important que les discussions menées à Rome et les décisions qui en découlent soient efficacement communiquées à l'ensemble des ministères qui ont un rôle à jouer dans la sécurité alimentaire et la nutrition. La création de structures intergouvernementales efficaces (conseils) au niveau des pays pourrait faciliter l'échange mutuel d'informations entre le niveau national et le niveau mondial.

**Question d'évaluation clé 3.2:** Dans quelle mesure les intérêts des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes marginalisés ont-ils été intégrés<sup>83</sup>?

### Égalité des sexes et autonomisation des femmes

237. Le Comité a approuvé la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme principe fondamental de l'action en faveur de la sécurité alimentaire et d'une nutrition adéquate pour tous<sup>84</sup>. Les recommandations politiques sur la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition (2011) ont établi des fondements solides pour les travaux du CSA en matière d'égalité des sexes. Le Comité a adopté un ensemble de recommandations fermes, entre autres à l'effet que la question de l'égalité des sexes soit inscrite dans les mécanismes actuels et futurs de suivi des Directives volontaires, notamment dans ceux qui concernent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

238. Les travaux du Comité en matière d'égalité des sexes sont pris en compte dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et sont également complétés par le guide technique «La gouvernance foncière pour les femmes et les hommes» élaboré par la FAO dans une volonté de promouvoir une gouvernance foncière respectueuse de l'égalité entre les sexes. Dans les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, il est énoncé au titre du troisième principe que l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires doit favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Plusieurs autres publications importantes tenant compte de la problématique hommes-femmes ont suscité beaucoup d'attention, notamment le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA) ainsi que les rapports du HLPE et les recommandations du CSA sur la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition et sur les pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables.

239. Les documents mentionnés ci-dessus sont la preuve que le Comité a intégré les considérations d'égalité des sexes dans ses produits relatifs aux politiques. À cet égard, les spécialistes des questions de parité hommes-femmes au sein des organismes ayant leur siège à Rome ont joué un rôle non négligeable en mettant leurs connaissances spécialisées sur le plan technique et en matière de politiques au service du Comité. Il ne relève pas de la compétence de l'équipe d'évaluation de déterminer dans quelle mesure la prise en compte des questions d'égalité des sexes s'est traduite par des avancées concrètes en matière de parité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes. Les recommandations politiques sur la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition adoptées en 2011 ont lancé un appel vigoureux aux États membres pour qu'ils agissent, mais on ne sait pas à quel point ces derniers ont appliqué les mesures recommandées, car aucun suivi n'a été effectué à cet égard. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2012) a été mis en place pour renforcer l'intégration des considérations de parité hommes-femmes au sein du système des Nations Unies, en mettant fortement l'accent sur les résultats et l'obligation de rendre des comptes<sup>85</sup>. Ce plan constitue

---

<sup>83</sup> L'accent a été mis sur ces groupes lors de l'évaluation compte tenu des problèmes qui ont été soulevés durant la phase initiale.

<sup>84</sup> Extrait du document du Comité de la sécurité alimentaire mondiale *Recommandations politiques – Parité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition*. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-av040f.pdf>

<sup>85</sup> ONU-Femmes, Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, septembre 2012. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-system-coordination/promoting-un-accountability>

un cadre global visant à orienter l'action des différentes instances des Nations Unies. Il peut s'agir d'une piste de réflexion pour les travaux futurs du Comité. L'équipe d'évaluation fait remarquer que le programme de travail pluriannuel pour 2016-2017 (paragraphe 30 et 31), adopté par le CSA à sa quarante-troisième session, prévoit la tenue d'un Forum sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition lors de la prochaine session plénière du Comité<sup>86</sup>.

240. L'élaboration de documents et de guides s'appuyant sur les produits du CSA constitue un bon exemple de collaboration entre le Comité et les organismes ayant leur siège à Rome dans le domaine de l'égalité des sexes. À l'heure actuelle, la FAO encadre l'élaboration d'un guide de mise en œuvre sur l'égalité des sexes dans le secteur de la pêche artisanale (Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté), qui fait l'objet d'une révision dans le cadre d'une consultation en ligne. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas de directives du CSA, mais qu'elles prennent appui sur les produits du CSA.

241. ONU-Femmes a participé à des manifestations organisées en marge des plénières du CSA, et la Directrice exécutive a également pris part à une table ronde à l'occasion de la trente-septième session du CSA. Il n'y a cependant jamais eu de relations de travail soutenues entre les deux organismes, même si la Présidente en exercice du CSA a récemment rencontré la Directrice exécutive d'ONU-Femmes. L'un des rôles d'ONU-Femmes consiste à aider les États Membres à mettre en œuvre des normes mondiales en matière d'égalité des sexes, et à appuyer des organes intergouvernementaux, comme la Commission de la condition de la femme, dans leurs efforts en vue de formuler des politiques et des normes internationales. ONU-Femmes pourrait s'avérer un précieux partenaire pour le CSA dans l'action qu'il mène en faveur de la parité hommes-femmes et d'une plus grande autonomie des femmes.

### **Les jeunes, un enjeu inscrit au programme d'action du CSA**

242. La question des jeunes figure à l'ordre du jour du Comité. Conscient de l'importance de mobiliser les jeunes qui formeront la prochaine génération de producteurs agricoles et de les associer aux décisions qui sont prises, le Comité s'est fixé pour objectif de trouver des moyens de renforcer leurs capacités. Entre autres mesures, le Comité a entrepris de documenter des études de cas portant sur des initiatives destinées à enrichir les capacités des jeunes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En plus de s'intéresser à des initiatives menées à l'échelle mondiale, ces études de cas examinent des projets réalisés dans des pays d'Afrique, de la région Asie et Pacifique, d'Europe, du Proche-Orient et de la région Amérique latine et Caraïbes. Elles mettent en lumière différentes approches en lien avec le développement des connaissances, des compétences et des capacités des jeunes en matière d'agriculture, qui peuvent aller de l'apprentissage entre pairs jusqu'à la formation professionnelle. Les études de cas présentent les réussites, les défis et les enseignements tirés des diverses initiatives en vue d'influer sur l'environnement politique au sens large ainsi que sur l'élaboration des politiques et des programmes spécialement destinés aux jeunes<sup>87</sup>. Lors de sa quarante-deuxième session, le Comité a par ailleurs organisé une manifestation spéciale à l'intention des jeunes: il s'agissait d'une pépinière d'idées qui donnait l'occasion aux jeunes de faire part de leur opinion sur les mesures à prendre pour lutter contre l'insécurité

---

<sup>86</sup> *Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence*, Rome (Italie), 12-15 octobre 2015, Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2016-2017. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-mo317f.pdf>

<sup>87</sup> CSA, *Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Consultable à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i5024f.pdf>

alimentaire et la malnutrition et sur la manière dont ils pourraient être mis à contribution par les responsables politiques.

243. Les personnes consultées ont souligné à quel point les jeunes représentaient un enjeu important qui méritait peut-être une attention accrue. Ce constat ne sous-entend pas que le Comité n'a pas pris en compte les intérêts de ce groupe de population dans ses travaux, mais plutôt que certains membres et parties prenantes du CSA considèrent que les jeunes jouent un rôle déterminant et qu'il faut veiller à ne pas les laisser de côté. Les initiatives en faveur de la jeunesse, qui sont mentionnées dans le rapport d'évaluation, sont relativement récentes; il serait dans l'intérêt du Comité d'effectuer, à un stade ultérieur, un suivi concernant les questions liées aux jeunes.

### **Peuples autochtones**

244. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée générale en 2007, stipule qu'il est de la responsabilité des organes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales de contribuer à la pleine mise en œuvre des dispositions qu'elle contient.

245. Le Comité reconnaît la nécessité d'intégrer les questions liées aux populations autochtones dans ses travaux et s'est appliqué à le faire dans une certaine mesure. À titre d'exemple, il est spécifiquement mentionné dans le quatrième principe du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées qu'il convient de favoriser la protection des peuples autochtones touchés ou menacés par des crises prolongées. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale comprennent une longue partie qui traite de la reconnaissance juridique des droits fonciers des peuples autochtones et d'autres communautés appliquant des systèmes fonciers coutumiers ainsi que de la question de l'attribution de droits fonciers à ces groupes. Il est énoncé clairement que les États et les acteurs non étatiques «[...] devraient reconnaître que les terres, les pêches et les forêts possèdent une valeur sociale, culturelle, spirituelle, économique, environnementale et politique pour les peuples autochtones et autres communautés appliquant des systèmes fonciers coutumiers<sup>88</sup>.»

246. Le droit des peuples autochtones à un «consentement libre, préalable et éclairé» est énoncé dans les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, même si certains États s'étaient opposés à cette formulation lors des négociations. Cette disposition, qui protège les droits de la personne humaine, se fonde sur le droit à l'autodétermination de tous les peuples. L'équipe d'évaluation a également trouvé plusieurs exemples qui démontrent que le HLPE s'appuie sur les systèmes de connaissances autochtones comme source d'information pour les différents thèmes qu'il aborde dans ses rapports. S'il apparaît évident que le Comité tient compte des intérêts des peuples autochtones dans ses travaux, on s'aperçoit cependant que cette cause est défendue essentiellement par le Mécanisme de la société civile, et non par le Comité dans son ensemble.

247. Dans le cadre de sa mission aux Philippines, l'équipe d'évaluation a constaté que le gouvernement s'était servi des Directives sur les régimes fonciers pour orienter ses efforts de consolidation de la réforme agraire, et qu'il tenait compte des droits des peuples autochtones

---

<sup>88</sup> *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, 2012, Rome (Italie), partie 3, «Reconnaissance juridique et attribution des droits et devoirs fonciers», paragraphes 9.1 à 9.12.

dans la législation. Dans le cas du Panama, où les Directives sur les régimes fonciers ont été adoptées, l'État respecte l'autonomie des peuples autochtones et leurs droits fonciers.

### **Autres groupes marginalisés**

248. Les personnes souffrant d'un handicap sont exposées au risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition, et ce, en raison de la pauvreté dans laquelle elles vivent, qui s'avère souvent une cause ou une conséquence de leur handicap. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2008) a été ratifiée par 165 pays. Pourtant, dans nombre d'entre eux, les droits et les besoins propres à ce groupe de population sont souvent négligés dans les programmes de développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend sept cibles qui font explicitement référence aux personnes handicapées et ces dernières sont également prises en compte dans les cibles ayant trait aux individus en situation vulnérable. Les personnes vivant avec un handicap ne sont pas mentionnées de manière explicite dans le document relatif à la réforme du CSA, mais elles sont incluses de manière implicite dans la définition de la sécurité alimentaire ainsi que dans la vision du CSA. Les ODD sont indissociables, c'est pourquoi il ne peut être fait abstraction des enjeux liés à la sécurité alimentaire des personnes handicapées.

**Question d'évaluation clé 3.3:** Quels sont les hypothèses, les facteurs et les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme?

249. L'un des objectifs de l'évaluation était de tirer des enseignements sur la collaboration entre parties prenantes. L'équipe d'évaluation a analysé les renseignements qu'elle a obtenus dans le cadre de ses divers entretiens ainsi que d'autres données qui ont été recueillies sur les plateformes et les approches à parties prenantes multiples<sup>89</sup>. Cette analyse a permis de recenser plusieurs conditions ou facteurs de réussite déterminants qui doivent être réunis pour que les plateformes de ce type puissent fonctionner efficacement. Ces facteurs sont résumés au tableau 29, qui présente une évaluation de la situation du Comité au regard de ces différents critères.

---

<sup>89</sup> Dodd, F. *Multi-stakeholder partnerships: Making them work for the Post-2015 Development Agenda*. Ce document propose une analyse intéressante des approches à parties prenantes multiples au sein du système des Nations Unies.

**Tableau 58: évaluation de la situation au sein du CSA au regard des facteurs de réussite déterminants**

<b>Vision et stratégie</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
La vision du CSA doit être sans équivoque.	La vision du CSA s'articule autour de plusieurs éléments et il est nécessaire de procéder à plusieurs lectures pour en comprendre la teneur.
Les objectifs du CSA doivent être clairs aux yeux des intervenants internes et externes.	Le CSA a défini de manière précise les objectifs qu'il entend atteindre, mais on note des divergences d'opinions quant à la meilleure approche pour y parvenir. Les intervenants extérieurs n'ont pas d'idée claire des visées du CSA, car celui-ci demeure peu connu des acteurs qui n'entretiennent pas de liens étroits avec lui; de plus, il est encore mal compris dans quelle mesure les efforts déployés permettent de compléter ou de faire fructifier les efforts d'autres acteurs du secteur de l'alimentation et de la nutrition.
Les objectifs doivent être précis.	L'objectif général du CSA est suffisamment détaillé. En revanche, les trois résultats qu'il doit réaliser sont très larges et se prêtent difficilement à des évaluations. Il serait possible de les améliorer en les complétant par des résultats immédiats et intermédiaires.
Choisir des sujets présentant un grand intérêt pour stimuler la participation des parties prenantes	Le CSA aborde des questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ce qui attire un grand nombre de participants aux sessions plénières. Les manifestations parallèles suscitent également un vif intérêt.
Choisir un thème qui aura un impact important, plutôt que plusieurs thèmes de faible portée.	Le CSA s'efforce de donner la priorité à un ou deux thèmes, mais on fait constamment pression sur le Comité pour qu'il traite davantage de thèmes ou de questions.
Faire preuve de souplesse pour s'adapter à l'évolution des conditions	Le CSA ne se distingue ni par sa flexibilité ni par sa réactivité face aux changements. Ce manque d'adaptabilité est inhérent aux organes intergouvernementaux.
<b>Valeurs</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Respect et confiance mutuels entre toutes les parties prenantes	Il existe un respect mutuel entre les différentes parties prenantes du CSA et celles-ci se conforment aux règles régissant les débats et les négociations. On observe cependant un faible niveau de confiance entre certaines structures du CSA ou au sein même de celles-ci.
Esprit de collaboration et consensus	Le Comité favorise la prise de décisions par voie de consensus. Cette approche fondée sur le consensus est reconnue comme étant la méthode de travail du CSA. Certaines voix s'élèvent cependant contre cette façon de faire, car elles estiment qu'elle incite le CSA à rechercher le plus petit dénominateur commun et, partant, à éviter les sujets qui pourraient susciter des controverses.
Toutes les parties doivent œuvrer dans la même direction même si leurs intérêts et leurs points de vue diffèrent.	La plupart des membres du CSA souhaitent que le Comité puisse mener une action efficace et atteindre ses objectifs. Cependant, leurs intérêts sont très variés tout comme leurs opinions concernant la marche à suivre.
Veiller à l'inclusion des différentes structures représentées au sein de la plateforme	Le CSA entend être une plateforme ouverte, mais il doit surmonter certains obstacles. L'absence de services de traduction et d'interprétation pour l'ensemble des documents et réunions ainsi que l'imprévisibilité du financement vont à l'encontre de l'objectif d'ouverture.
Permettre à toutes les parties prenantes de faire entendre leur voix de manière égale	La répartition des sièges au sein du Groupe consultatif est une source de tensions parmi les membres du Comité, car certains ont le sentiment qu'ils n'ont pas un poids égal à celui des autres. Cette notion d'égalité donne lieu à diverses interprétations: pour certains, il s'agit d'accorder le même nombre de sièges à chacun, tandis que pour d'autres, il convient d'accorder plus de sièges aux parties les plus touchées par l'insécurité alimentaire.

Permettre à chacun de s'exprimer librement sans entrave et sans crainte de représailles	Les membres du CSA et les participants peuvent exprimer leurs vues librement lors des réunions du Comité. Il est possible, cependant, que cette liberté d'expression soit entravée par certaines pratiques en vigueur dans les différents groupes. L'équipe d'évaluation ne dispose d'aucune information sur le déroulement des réunions internes des membres et des participants.
<b>Capacités</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Capacité à agir en chef de file pour influencer le programme d'action des Nations Unies	La présidence du CSA semble avoir hérité de la responsabilité d'influencer le programme des Nations Unies, l'équipe d'évaluation n'ayant noté aucun sentiment de responsabilité collective à cet égard.
Promotion de la plateforme à tous les niveaux	Plusieurs structures et mécanismes, à différents niveaux, défendent les intérêts du CSA à des degrés divers. Actuellement, le MSC s'emploie à faire connaître le CSA au niveau des pays. À l'échelle mondiale, les États membres pourraient intensifier leurs efforts de sensibilisation, en particulier dans les organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome et auprès des plateformes des Nations Unies. Les organismes ayant leur siège à Rome sont les mieux placés pour mettre en avant le CSA au niveau régional, mais il serait possible d'en faire davantage collectivement pour aider les pays à adapter les produits du CSA à leurs réalités pour en accroître la pertinence et l'utilisation.
Un secrétariat fonctionnel au service de la plateforme	La structure du Secrétariat du CSA présente certaines failles, qui se traduisent par une sous-utilisation des capacités aux échelons supérieurs. Les retards dans les détachements de fonctionnaires provenant des organismes ayant leur siège à Rome, auxquels s'ajoute le caractère imprévisible du financement, nuisent à l'efficacité du Secrétariat.
Les membres doivent disposer des capacités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations au sein de la plateforme et pour participer aux diverses structures qui la composent.	On observe une inégalité de moyens entre les différents membres du CSA; ainsi, ceux dont les capacités et les ressources sont restreintes doivent limiter leur participation.
<b>Systèmes et procédures</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Des procédures claires sont nécessaires	Le CSA est assujéti au Règlement général de l'Organisation, qui comprend le Règlement intérieur du Comité. Compte tenu de son caractère général et peu détaillé, le Règlement intérieur laisse place à l'interprétation selon les intérêts de chaque partie. Les directives de procédure, qui régissent le fonctionnement des organes subsidiaires et ad hoc, des groupes de travail à composition non limitée et des équipes techniques, ne sont pas documentées et peuvent donc différer d'un axe de travail à un autre.
Souplesse des procédures	En tant qu'organe intergouvernemental des Nations Unies, le CSA ne dispose pas d'une grande flexibilité sur le plan des procédures.
<b>Financement</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Le financement doit être suffisant pour permettre la réalisation des objectifs.	Le financement du CSA est insuffisant pour couvrir l'intégralité des activités prévues au titre du programme de travail pluriannuel pour l'exercice biennal, et aucun modèle n'est en place pour garantir sa pérennité. Une plus grande transparence pourrait permettre aux donateurs de mieux saisir l'utilité de leurs contributions.
Le financement doit être prévisible.	Le financement du CSA n'est pas prévisible. Le Comité dépend du soutien financier des donateurs pour la mise en œuvre de ses activités et axes de travail, ainsi que pour le fonctionnement du MSC et du HLPE. Les retards

	au niveau du détachement de fonctionnaires des organismes ayant leur siège à Rome compromettent sa capacité à s'acquitter de son mandat.
<b>Communication</b>	
<b>Facteurs de réussite déterminants</b>	<b>Comment le CSA s'en tire-t-il?</b>
Diffuser des messages pour susciter des débats fructueux, en particulier dans le cas de questions comportant beaucoup d'aspects techniques	Le CSA se doit de se projeter au-delà des sessions plénières et d'élaborer une stratégie de communication concrète, qui prévoit la diffusion d'informations faciles d'accès pour faire en sorte que ses messages soient bien entendus par ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les intervenants au niveau des pays.

250. L'évaluation met en relief certains points forts du Comité, notamment le respect mutuel entre les parties, un esprit de collaboration et de consensus et la libre expression des points de vue au sein des diverses plateformes fournies par le CSA. On observe cependant des lacunes évidentes, que le Comité devrait s'attacher à combler. Les personnes qui ont été consultées ont proposé plusieurs pistes d'amélioration sur le plan du fonctionnement du Comité, plus particulièrement en ce qui concerne l'établissement des priorités, le financement ou encore la communication. Ces propositions sont résumées à l'**Annexe E**. La présente évaluation peut servir de référence pour la planification des améliorations à apporter au fonctionnement du Comité.

## 4 Reproduction de l'approche à parties prenantes multiples

### 4.1 Conclusions

251. La présente section expose les principales conclusions de l'équipe d'évaluation. Dans un souci de clarté, celles-ci ont été regroupées autour des questions clés de l'évaluation.

**Question d'évaluation clé 1.1** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis d'améliorer la coordination mondiale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?

252. **Conclusion 1:** Le Comité a contribué à l'amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il a mis en place les mécanismes et processus nécessaires pour s'acquitter de son rôle de coordination à l'échelle mondiale. S'il est vrai que le Comité s'est occupé de questions pertinentes relevant de son mandat, il n'a cependant pas déployé suffisamment d'efforts pour formuler et exploiter son avantage comparatif dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et ce, en raison de l'absence d'une stratégie globale. Le document relatif à la réforme représente le document constitutif du CSA réformé, mais ne peut faire office de stratégie d'action.

253. Le Comité est la seule plateforme au sein du système des Nations Unies à réunir comme il le fait – à savoir en considérant les acteurs non étatiques comme des partenaires à part entière (excepté pour la décision finale) – une grande diversité de parties prenantes au niveau mondial en vue d'élaborer des directives et de formuler des recommandations relatives aux politiques. Il fait participer la société civile et le secteur privé à tous ses principaux processus, et peut s'appuyer sur la base de données factuelles fournie par les rapports du Groupe d'experts de haut niveau. Le Comité est de ce fait unique dans le système des Nations Unies, mais reste peu connu, hormis au siège des organismes à Rome. Les acteurs qui sont étroitement associés au Comité considèrent qu'il s'occupe de questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Cependant, étant donné qu'il n'est guère connu au niveau des pays, il ne présente peut-être pas l'intérêt qu'il devrait avoir pour les «bénéficiaires finaux» de ses activités.

254. Les travaux menés par le Comité jusqu'ici ont porté sur un large éventail de questions de sécurité alimentaire et de nutrition qui sont pour beaucoup également traitées par d'autres acteurs. Ces sujets sont pertinents et importants, mais le Comité n'énonce pas toujours clairement la valeur ajoutée qu'il apporte. Il n'a ainsi pas suffisamment expliqué sa vision et sa stratégie en matière de contribution aux actions mondiales en faveur de la nutrition. La contribution du Comité aux efforts de coordination aux niveaux régional et national est demeurée modeste, car il n'a pas défini sa propre vision d'une telle coordination.

**Question d'évaluation clé 1.2** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis d'améliorer la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?

255. **Conclusion 2:** Le Comité a contribué à l'amélioration de la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition en élaborant des produits pouvant être appliqués dans de nombreux pays et dans les différentes régions. Comme indiqué dans les constatations, il faut également évaluer les résultats en matière de convergence des politiques au regard de l'utilisation et de l'application de tels produits. Le Comité est parvenu à faire converger les points de vue sur certaines questions au niveau mondial, mais ces avancées ne se sont pas encore traduites par une utilisation et une application généralisées des produits qu'il a élaborés.

**Question d'évaluation clé 1.3:** Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il permis de renforcer les actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition?

256. **Conclusion 3:** Le Comité a contribué aux actions nationales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers l'appui et les avis techniques fournis aux pays par la FAO, d'autres partenaires de développement et la société civile pour promouvoir l'utilisation et l'application des Directives sur les régimes fonciers. Le rôle du CSA s'agissant de faciliter la fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions demeure flou, et le Comité n'a pas participé à la mise en œuvre du soutien que les pays ont reçu de la part de la FAO et d'autres intervenants. Le CSA dispose de peu d'informations sur les besoins des pays et n'est pas au fait des nombreuses plateformes qui œuvrent dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux national et régional. De tels éléments d'information sont nécessaires pour permettre au Comité de faciliter la fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions. Le CSA a contribué, modestement, à la promotion de la reddition de comptes en organisant une manifestation thématique axée sur le suivi de l'application des Directives sur les régimes fonciers. Le rôle du CSA en matière de suivi n'est pas clairement défini et peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de ses principaux produits et recommandations relatifs aux politiques.

**Question d'évaluation clé 2.1** Dans quelle mesure les six rôles, les modalités de travail, les systèmes de gestion et les structures contribuent-ils aux résultats?

257. **Conclusion 4:** Le Comité est opérationnel et est parvenu à réaliser un grand nombre de produits depuis la réforme de 2009. Ses résultats au regard des six rôles qui lui sont assignés sont inégaux, et il devra remédier à un certain nombre de lacunes et de problèmes pour être totalement efficace et efficient.

258. En tant que plateforme de coordination à l'échelle mondiale, le Comité a réussi à faire participer une large diversité de parties prenantes au dialogue sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il est cependant trop tôt pour déterminer si ces échanges se sont traduits par un renforcement de la collaboration entre les parties prenantes au niveau des pays. Le Comité a été en mesure d'élaborer des produits visant à renforcer la convergence

des politiques, et des éléments attestent l'utilisation de l'un de ses produits majeurs. Les rôles dans lesquels le Comité n'a pas fait la preuve de son efficacité sont les suivants:

- appui et conseils aux pays et aux régions;
- coordination aux niveaux national et régional;
- promotion de la responsabilité et diffusion des pratiques optimales.

259. On constate un manque de clarté et d'entente sur la manière dont le Comité devrait remplir ces rôles. S'agissant de l'appui et des conseils aux pays et aux régions, le Comité ne peut au mieux que les faciliter. Le Comité est un organe intergouvernemental chargé d'élaborer des politiques, et non de les mettre en œuvre. Les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes du système des Nations Unies sont mieux placés pour apporter un appui et des conseils aux pays et aux régions.

260. S'agissant de la promotion de la responsabilité et de la diffusion des expériences et bonnes pratiques, le Comité a pris un bon départ en organisant des manifestations mondiales afin de permettre la mise en commun des connaissances. Les avis divergent toutefois au sein du Comité sur son rôle en matière de suivi et sur la nature exacte d'un tel suivi. Il n'est pas possible, ni souhaitable, que le Comité effectue un suivi en profondeur de la mise en œuvre dans les pays de ses nombreuses recommandations et de ses produits en matière de politiques. Des bilans périodiques accompagnés d'une évaluation pourraient s'avérer plus appropriés.

261. **Conclusion 5:** Le Bureau, le Groupe consultatif et les groupes de travail à composition non limitée ont joué un rôle central dans la définition du programme d'action du Comité et de ses activités. La contestation de la composition du Groupe consultatif – née de la volonté d'assurer une représentation adéquate de toutes les parties prenantes – menace de nuire à l'efficacité de cet organe. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé jouent un rôle important en facilitant la contribution des acteurs non étatiques aux travaux du Comité. Les deux mécanismes cherchent à obtenir l'«espace» nécessaire pour pouvoir faire valoir les points de vue de leurs organisations. Les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif offrent une plateforme permettant d'influer sur les décisions prises par le Bureau et, en dernier lieu, durant la session plénière. Il n'est donc pas surprenant que la représentation et la répartition des sièges au sein du Groupe consultatif donnent lieu à des contestations.

262. **Conclusion 6:** Le Président ne s'est pas limité à présider les séances du Comité et du Bureau; il a assumé un rôle plus vaste en participant activement aux efforts de communication avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et avec les conférences régionales, mais aussi en acceptant les invitations qui lui étaient faites de prendre la parole lors de réunions, en dehors du Comité, à Rome et dans d'autres pays. En vertu du Règlement intérieur du CSA, le Président est en droit d'exercer d'autres fonctions que celle qui consiste à présider les séances, mais la nature de ces fonctions n'est pas définie de manière explicite. On note également un manque de clarté concernant le rôle du Président au regard des activités du Secrétariat du CSA.

263. **Conclusion 7:** De manière générale, les membres et les parties prenantes du CSA ont estimé que le Secrétariat du CSA s'acquittait de ses fonctions de manière efficace, en particulier s'agissant de l'organisation d'un événement de grande envergure comme la session plénière annuelle du Comité. Cependant, le caractère imprévisible des contributions des organismes ayant leur siège à Rome – qui sont pour l'essentiel versées en nature et sans le moindre dédommagement en cas de retard – représente un véritable danger pour la stabilité et l'efficacité du Secrétariat. La structure du Secrétariat n'a jamais été établie de manière précise et on observe des problèmes quant à la répartition des tâches et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources en personnel.

264. **Conclusion 8:** Le Groupe d'experts de haut niveau a élaboré des rapports sur une série de questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Les membres et les parties prenantes du CSA s'accordent largement sur le rôle important que joue le Groupe d'experts en apportant des éléments scientifiques qui éclairent les décisions du Comité; son potentiel n'est cependant pas pleinement exploité. Le Groupe d'experts fait face à un certain nombre de difficultés, notamment un manque de ressources pour promouvoir ses activités.

265. **Conclusion 9:** Bien que soumis à un processus rigoureux qui s'attache à définir les priorités du Comité pour l'exercice biennal, le programme de travail pluriannuel n'a pas permis de limiter le nombre de priorités approuvées au bout du compte. L'imprévisibilité du financement du Comité et des ressources du Secrétariat conjoint, du Groupe d'experts et du MSC nuisent à l'efficacité et à l'efficience des activités.

266. **Conclusion 10:** Le fait que le Comité ne soit guère connu dans les pays dénote un manque d'efficacité de sa communication et de ses campagnes d'information. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé font connaître le Comité et informent leurs membres de ses produits et de ses décisions. Le problème réside dans la communication entre les délégations à Rome et les ministères au niveau des pays, et dans l'ampleur des efforts déployés (ou non) par les organismes ayant leur siège à Rome pour intégrer les produits du CSA relatifs aux politiques dans leurs programmes et leurs activités au niveau national.

**Question d'évaluation clé 2.2** Dans quelle mesure les stratégies, les outils, les produits et les recommandations contribuent-ils aux résultats?

267. **Conclusion 11:** En définitive, le Comité a peu de contrôle sur l'utilisation et l'application de ses produits et recommandations en matière de politiques, mais il peut chercher à exercer son influence dans ce domaine. Pour que les pays parviennent à utiliser et à appliquer efficacement les produits et recommandations du CSA, ils ont besoin d'être soutenus au moyen de stratégies et d'outils appropriés ainsi que d'indications pratiques quant aux adaptations à apporter pour tenir compte des particularités de leur situation. L'élaboration et la mise en œuvre de ces outils et stratégies ne relèvent cependant pas du mandat du Comité; cette tâche revient aux organismes ayant leur siège à Rome, aux autres partenaires de développement ainsi qu'au MSC et au MSP. Les Directives sur les régimes fonciers sont un bon exemple des efforts qui peuvent être déployés pour concevoir des stratégies et des outils en vue de favoriser l'utilisation et l'application d'un produit relatif aux politiques. On ne peut cependant pas en dire autant pour les autres produits et recommandations du CSA.

**Question d'évaluation clé 2.3:** Dans quelle mesure les plateformes de parties prenantes, les interactions et les structures contribuent-elles aux résultats?

268. **Conclusion 12:** Le Comité a tissé des liens avec des plateformes à l'échelle mondiale, mais il n'en a pas été de même avec les plateformes régionales et nationales. Même au plan mondial, les faits semblent indiquer que le Comité adopte une approche centrée sur les organismes ayant leur siège à Rome et qu'il ne collabore pas suffisamment avec d'autres structures d'envergure internationale. Cette situation pourrait changer compte tenu de l'intérêt manifesté par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. S'agissant des plateformes de parties prenantes à l'échelle régionale, le Comité n'en a pas tiré avantage et n'a pas établi de liens solides. L'équipe d'évaluation a recensé dans différentes régions, et dans les pays qu'elle a visités, plusieurs plateformes n'ayant aucun lien manifeste avec le CSA.

**Question d'évaluation clé 3.1:** Dans quelle mesure la plateforme multipartite a-t-elle fait participer une diversité de voix dans les prises de décisions en matière de politiques?

269. **Conclusion 13:** Depuis sa réforme, le Comité a fait participer une plus grande diversité d'acteurs, notamment par le biais de ses deux mécanismes, en l'occurrence celui de la société civile et celui du secteur privé. Il lui reste néanmoins des obstacles à surmonter pour devenir une tribune pleinement ouverte. L'accès limité aux services de traduction et d'interprétation, en particulier pour des négociations et des documents importants, ainsi que les inégalités de moyens entre les membres et les participants du CSA compromettent leur capacité à prendre part aux processus du Comité. Le MSC et le MSP ont encore des progrès à faire, en tant que mécanismes inclusifs, pour que les voix de leurs membres parviennent à se faire entendre dans toute leur diversité lors des débats du Groupe consultatif. L'Organisation mondiale des agriculteurs s'est dite fortement préoccupée par le fait que ses organisations membres ne se sentent représentées ni par le MSC ni par le MSP, et a plaidé en faveur de la mise en place d'un «espace indépendant où elles pourraient faire entendre leurs voix»<sup>90</sup>.

**Question d'évaluation clé 3.2:** Dans quelle mesure les intérêts des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes marginalisés ont-ils été intégrés<sup>91</sup>?

270. **Conclusion 14:** Le Comité a intégré les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans son programme d'action, et il accorde désormais une plus grande attention à la participation des jeunes. Il a pris en compte les intérêts des peuples autochtones dans ses travaux, mais cette cause est défendue essentiellement par le Mécanisme de la société civile, et non par le Comité dans son ensemble.

**Question d'évaluation clé 3.3:** Quels sont les hypothèses, les facteurs et les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme?

271. **Conclusion 15:** Le Comité pourrait offrir un bon modèle de collaboration et de partenariat pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Cependant, il lui manque encore un certain nombre des facteurs ou des conditions nécessaires pour fonctionner concrètement comme une plateforme multipartite.

272. Les initiatives multipartites qui donnent des résultats ont des objectifs clairs et se concentrent sur un problème précis, que les parties prenantes cherchent à résoudre ensemble. Le Comité traite un large éventail de problèmes de sécurité alimentaire; il ne propose pas aux parties prenantes de cause unique à laquelle se rallier. Le droit à une nourriture suffisante – l'un des moteurs de la réforme – a rarement occupé une place centrale dans les activités du CSA, si ce n'est lors de la manifestation organisée en 2014 sur les progrès accomplis au cours des dix dernières années et lors de l'événement qui s'est tenu en 2016 à l'initiative de la Norvège et du MSC.

273. Les plateformes multipartites ont besoin de ressources prévisibles et d'un personnel de base stable pour fonctionner. Ces deux conditions ne sont pas réunies au sein du Comité, et cela compromet sa pérennité. Les plateformes multipartites qui fonctionnent efficacement savent communiquer leur vision et démystifier les aspects techniques de leurs activités. Ce n'est pas le cas du Comité.

---

<sup>90</sup> Communication adressée par l'OMA à l'équipe d'évaluation, avril 2017.

<sup>91</sup> L'accent a été mis sur ces groupes lors de l'évaluation compte tenu des problèmes qui ont été soulevés durant la phase initiale.

274. Il doit y avoir un respect et une confiance mutuels entre les parties prenantes. Les choses continuent d'évoluer de ce point de vue au sein du Comité. Les gens ne travaillent pas ensemble parce qu'ils se font confiance – la confiance s'installe entre eux parce qu'ils travaillent ensemble. Les parties prenantes doivent avoir le sentiment qu'elles ont toutes le même poids, et que la même importance est accordée à toutes les contributions au sein du Comité. Sur ce point, il reste au Comité et à ses mécanismes du chemin à parcourir. Certains groupes se sentent exclus, ou n'ont pas l'impression qu'on accorde la même importance à leurs contributions qu'à celles des autres.

## 4.2 Recommandations

275. L'équipe d'évaluation a un certain nombre de recommandations à présenter, mais prend acte du fait que le Comité s'emploie déjà à résoudre plusieurs des problèmes soulevés par la présente évaluation. L'équipe d'évaluation a classé ses recommandations par ordre de priorité, mais tient à faire savoir au Comité qu'il devra toutes les mettre en œuvre pour gagner en pertinence, en efficacité et en efficience.

276. **Recommandation 1** [réf.: conclusions 1 et 2]: Le Comité devrait confier au Bureau la tâche de diriger l'élaboration d'un plan ou cadre stratégique pour orienter les activités du CSA sur les moyen et long termes, en se servant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme cadre de référence et en s'appuyant, entre autres, sur le document du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes. Bien que pilotée par le Bureau, cette initiative devrait faire l'objet d'une approche inclusive qui tienne compte des réflexions de l'ensemble des membres et participants du CSA, ainsi que d'autres parties intéressées. L'élaboration du plan ou du cadre devrait être confiée à un groupe de travail à composition non limitée, appuyé par une équipe technique.

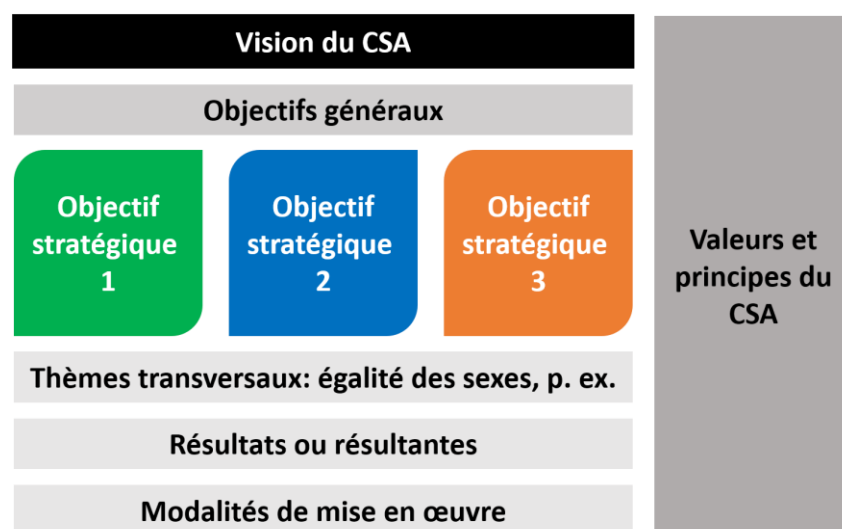
277. L'équipe d'évaluation n'a pas l'intention de préconiser une approche de planification particulière au Comité, étant entendu qu'il revient à chaque organisation de trouver le modèle le plus pertinent au regard de son mandat. En matière de planification, le système des Nations Unies a adopté une approche axée sur les résultats et il est conseillé au Comité d'intégrer les principes d'une telle approche dans son cadre stratégique. Il serait judicieux d'examiner les stratégies adoptées dans ce domaine par les organismes ayant leur siège à Rome. La FAO possède un Cadre stratégique décennal, à l'intérieur duquel sont définis un plan à moyen terme quadriennal et un programme de travail et budget biennal. Le FIDA s'est doté d'un Cadre stratégique couvrant également une période de 10 ans et comprenant des plans à moyen terme sur trois ans. De son côté, le PAM dispose d'un Plan stratégique quinquennal.

278. Le CSA devrait s'orienter vers un horizon de planification d'au moins six ans, qui couvrirait trois exercices biennaux et qui pourrait faire l'objet, s'il y a lieu, d'un examen et d'une actualisation. Le plan ou cadre stratégique ne remplacera pas le programme de travail pluriannuel, mais définira son orientation. Le programme de travail pluriannuel dressera la liste des activités que le CSA entend mettre en œuvre pendant la période couverte.

279. Le plan ou cadre stratégique devrait définir la vision du CSA, un ou plusieurs objectifs généraux ainsi qu'un nombre restreint d'objectifs stratégiques qui contribueraient à la réalisation du ou des objectifs généraux. Bien qu'il n'y ait pas de directive quant au nombre d'objectifs stratégiques à prévoir, il est préférable de ne pas en définir plus de cinq; ceux-ci doivent être clairement énoncés et complétés par les résultats ou résultantes à atteindre. Il est important que le Comité réfléchisse aux voies à suivre pour parvenir aux résultats ou résultantes escomptés et, dans cette perspective, la logique programmatique indicative mise au point durant le processus d'évaluation pourra servir de référence. Par ailleurs, l'élaboration d'un plan ou cadre stratégique donnera l'occasion au Comité de clarifier les six rôles qui lui

ont été assignés dans le document relatif à la réforme, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. La figure 1 propose un schéma indicatif des composantes d'un plan ou cadre stratégique.

Figure 3: schéma indicatif des composantes d'un plan ou cadre stratégique



280. Dans le cadre de l'élaboration du plan ou cadre stratégique, le CSA devrait s'inspirer de la prochaine édition du document du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes, et s'informer des activités menées par d'autres acteurs mondiaux de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin de préciser son créneau d'intervention et la valeur ajoutée qu'il pourrait apporter. Le plan ou cadre stratégique devrait être ancré dans les réalités du terrain: le CSA devrait être mis au fait des priorités nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi que des différentes plateformes nationales qui sont actuellement à l'œuvre ou devraient bientôt l'être. Le Groupe consultatif, les organismes ayant leur siège à Rome et l'OMS sont bien placés pour fournir de telles informations.

281. **Recommandation 2** [réf.: conclusion 9]: Il conviendrait de réviser à la fois la structure et le processus du programme de travail pluriannuel. Celui-ci devrait être établi sur la base du cadre stratégique et suivre ses orientations; il devrait y avoir un lien évident entre les activités programmées et les résultats ou résultantes du cadre stratégique. Le CSA envisage la possibilité d'établir un programme de travail pluriannuel couvrant une période de quatre ans. Sachant à quel point il est difficile pour le Comité d'obtenir un financement ferme pour une période de deux ans, une décision en ce sens conduirait simplement à la création d'un plan dont une grande partie des activités ne seraient pas financées. L'instauration d'un plan ou d'un cadre stratégique couvrant trois exercices biennaux donnerait au Comité cette perspective à moyen terme dont il a besoin.

282. Le programme de travail pluriannuel devrait être lié à la budgétisation pour limiter les problèmes de financement chroniques. Le CSA cherche à assurer la pérennité de son financement, mais il devrait également s'attacher à définir les priorités de son action, en rationalisant ses axes de travail et, s'il y a lieu, en choisissant d'en mettre certains en retrait. Il doit parvenir à trouver le juste équilibre entre qualité et quantité tout en veillant à ne pas trop se disperser. Tout projet de programme de travail pluriannuel présenté à la plénière du CSA devrait être assorti d'un engagement budgétaire ferme et d'allocations spécifiques pour les axes de travail prioritaires. Il devrait être convenu que la mise en œuvre d'autres axes de travail serait conditionnelle à l'obtention de contributions extrabudgétaires.

283. **Recommandation 3** [réf.: conclusion 9]: Les activités prévues au programme de travail pluriannuel ne pourront être exécutées qu'à la condition que le CSA parvienne à se

doter d'un budget durable. Il est recommandé au Bureau de prendre les mesures énoncées ci-après pour assurer la pérennité du financement du Comité.

- i) Il faudrait élaborer, dans les plus brefs délais, une stratégie de mobilisation des ressources. Celle-ci devrait reposer sur une communication claire et simple pour présenter le CSA de manière convaincante aux yeux d'éventuels partenaires de financement, l'objectif étant d'obtenir les fonds nécessaires pour les séances plénières et les axes de travail du Comité ainsi que pour les activités du HLPE et du MSC.
- ii) Il conviendrait de diversifier les sources de financement. L'une des options consisterait à solliciter les fondations privées et le secteur privé, sous réserve de l'absence de tout conflit d'intérêts. Il serait également nécessaire d'élargir la base des donateurs du secteur public, en ciblant les États membres du CSA qui n'ont pas contribué à son financement depuis la réforme.
- iii) Les organismes ayant leur siège à Rome devraient officialiser leur contribution par le biais d'un protocole d'accord, et il serait possible de solliciter une augmentation de leur contribution annuelle. L'ampleur d'une telle augmentation est impossible à prévoir, étant donné qu'elle dépendrait du nombre d'axes de travail compris dans le programme de travail pluriannuel.
- iv) Il faudrait renforcer la transparence sur le plan de la budgétisation en présentant le processus qui a été suivi pour arriver aux décisions en matière d'allocation budgétaire. Il est tout aussi important de faire preuve de transparence s'agissant des dépenses. Il faudrait par conséquent tenir une comptabilité des dépenses effectives, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, si l'on excepte le HLPE et le MSC.
- v) Il faudrait envisager la création, au sein du Secrétariat, d'un poste dont le titulaire serait chargé d'assurer la mobilisation des ressources, l'analyse budgétaire et la communication des dépenses.

284. **Recommandation 4** [réf.: [conclusion 5](#)]: Le Bureau devrait réexaminer la composition et les processus du Groupe consultatif pour lui permettre d'exercer correctement ses fonctions. Après trois absences consécutives aux réunions du Groupe consultatif durant l'exercice biennal en cours, les membres concernés devraient être tenus de justifier ce manque d'assiduité et d'indiquer s'ils souhaitent ou non poursuivre leur engagement. Ces membres pourraient se voir attribuer un siège ad hoc et assister aux séances seulement lorsque l'ordre du jour traite de sujets qui les concernent ou les intéressent. Il serait également possible de permettre aux membres qui ne sont pas en poste à Rome de participer aux séances par téléphone.

285. Le Bureau devrait évaluer les candidatures à un siège au sein du Groupe consultatif selon le principe de diligence raisonnable. Ainsi, il ne prendrait en considération que les candidatures accompagnées d'une proposition détaillée présentant, entre autres, les éléments suivants:

- la manière dont le participant contribuera aux objectifs du CSA ainsi que la valeur ajoutée qu'il apportera;
- la contribution apportée à ce jour aux processus et autres structures du CSA;
- l'engagement du participant à se faire représenter;
- des chiffres fiables, ou vérifiés par un auditeur, sur sa composition;
- les modalités de gouvernance: composition des structures de prise de décisions ou de pilotage;
- les modalités de financement de la participation au Groupe consultatif;
- la déclaration relative aux conflits d'intérêts;
- la participation à d'autres organes intergouvernementaux.

286. Concernant les appels actuels à mettre en place de nouveaux mécanismes ou à ajouter des sièges, la décision appartient au Bureau. Il a été demandé à l'équipe d'évaluation de faire connaître sa position à cet égard et au sujet de la répartition actuelle des sièges. La position de l'équipe s'articule comme suit:

- i) Le MSP a demandé une répartition paritaire des sièges avec le MSC, dans le sens où il devrait se voir attribuer un nombre de sièges identique à celui du MSC. De l'avis de l'équipe d'évaluation, la représentation égale des parties prenantes n'implique pas nécessairement une parité en nombre de sièges. Le MSC s'est vu octroyer quatre sièges dans une volonté d'accorder la priorité aux voix qui, pendant longtemps, ont été marginalisées. L'instauration d'une répartition paritaire des sièges ne servirait qu'à renforcer l'asymétrie de pouvoir entre la société civile et le secteur privé dans le contexte d'une plateforme à parties prenantes multiples, ce qui irait à l'encontre des principes directeurs de la réforme. Il convient cependant de ne pas laisser de côté les petites entreprises qui interviennent dans la production alimentaire et, à cet égard, l'octroi d'un siège supplémentaire au MSP mérite réflexion.
- ii) L'Organisation mondiale des agriculteurs a demandé la création d'un mécanisme du monde agricole, dans la mesure où les intérêts des agriculteurs ne seraient correctement représentés ni par le MSC – qui se ferait, selon l'OMA, le porte-parole des mouvements sociaux et non des agriculteurs – ni par le MSP qui, quant à lui, ferait entendre la voix du secteur agroalimentaire et non celle des agriculteurs. L'équipe d'évaluation n'est pas convaincue par ces arguments compte tenu de la présence d'agriculteurs au sein des deux mécanismes. Elle a cependant noté que l'OMA et ses organisations membres accordaient une grande importance à cette question, c'est pourquoi elle recommande de les inviter à présenter une proposition détaillée au Bureau à la lumière des éléments énoncés au paragraphe 285.
- iii) Il faudrait envisager d'attribuer un siège au sein du Groupe consultatif à l'OMS, eu égard à l'engagement dont elle fait preuve envers le CSA et aux contributions qu'elle apporte.
- iv) Il faudrait inviter le MSC à présenter une proposition détaillée pour étayer la nécessité d'une plus large représentation. L'attribution d'un siège supplémentaire devrait être envisagée sous réserve que le MSC démontre qu'il s'est attaqué à ses problèmes d'organisation interne, notamment en expliquant les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la communication avec les sous-régions et renforcer l'engagement de ces dernières.

287. **Recommandation 5 [réf.: conclusion 1]**: La session plénière du CSA constitue le point d'orgue des activités menées tout au long de l'année, et le Bureau devrait s'attacher à en faire un lieu dynamique d'échanges où sont débattus les grands enjeux actuels de sécurité alimentaire et de nutrition. Les nombreuses manifestations parallèles ne devraient pas être perçues comme une menace, mais plutôt comme une occasion de mieux faire connaître le CSA auprès d'un auditoire plus vaste que celui présent à la session plénière. Elles devraient par ailleurs contribuer à engager le dialogue sur des questions délicates ou controversées qui n'ont pas pu être inscrites à l'ordre du jour de la plénière.

288. Le Bureau devrait réexaminer sa décision récente de tenir les négociations bien avant la semaine de séances plénières. Les négociations sont tout aussi importantes que les recommandations qui sont approuvées par la suite, d'où la nécessité d'adopter une approche aussi ouverte que possible. Bien qu'elle exige du temps, une telle approche donnera probablement de meilleurs résultats à long terme qu'une stratégie d'efficacité à court terme, qui exclut de manière indirecte les parties qui n'ont pas la possibilité de se rendre à Rome plusieurs fois par an. Le Comité devrait envisager de revoir sa façon de procéder en s'inspirant d'autres réunions intergouvernementales où, par exemple, les manifestations

parallèles et les négociations au niveau des fonctionnaires précèdent les séances plénières et les débats auxquels participent les délégués ministériels.

289. **Recommandation 6** [réf.: conclusion 5]: Le Bureau devrait réduire le nombre de groupes de travail à composition non limitée en consolidant ceux dont les fonctions sont interdépendantes et en répertoriant ceux qui, ayant mené à bien la mission qui leur avait été confiée par le CSA, n'ont plus de raison d'être. Il devrait également envisager la création d'un groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel et la budgétisation. Il conviendrait de faire le point sur la situation du groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition une fois qu'il aura achevé son examen du Cadre, étant donné que la mise à jour de cet instrument après chaque session plénière ne justifie pas le maintien d'un groupe de travail à part entière. Tous les groupes de travail à composition non limitée devraient se doter d'un mandat pour encadrer leur fonctionnement. Ce document devrait indiquer les objectifs à atteindre, les résultats à obtenir d'ici la fin de l'exercice biennal et – dans le cas d'un groupe de travail lié aux politiques – la date d'expiration du mandat. Il devrait également définir les rôles et responsabilités du Président, des participants et des équipes techniques qui appuient le groupe de travail. En cas d'interdépendance entre les activités de plusieurs groupes de travail à composition non limitée ou d'autres axes de travail, des dispositions devraient être prévues pour l'organisation de réunions conjointes des présidents concernés.

290. **Recommandation 7** [réf.: conclusions 10 et 11]: Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est un comité intergouvernemental au sein du système des Nations Unies, et c'est à ses membres qu'il revient, en dernier lieu, de veiller à ce qu'il s'acquitte de son mandat. À cet égard, les membres du CSA pourraient prendre plusieurs mesures pour améliorer le fonctionnement du Comité.

- i) Les membres du CSA devraient examiner le flux d'information en provenance et en direction de leur pays et pallier les manquements constatés pour s'assurer, entre autres choses, que les produits et recommandations du CSA sont portés à la connaissance des ministères concernés.
- ii) Les membres du CSA devraient promouvoir l'utilisation et l'application des produits et recommandations du CSA dans leurs pays respectifs, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités.
- iii) Les membres du CSA devraient, dans la mesure du possible, apporter une contribution en nature ou en espèces aux ressources du Comité.

291. **Recommandation 8** [réf.: conclusion 6]: Le Comité et le Bureau devraient clarifier leurs attentes à l'égard du rôle exercé par le Président, outre la présidence des sessions plénières du CSA et des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif. Dans le cadre de cette clarification, ils devraient préciser quels sont les résultats attendus des activités de communication du poste et en tenir compte dans la planification et la budgétisation des activités du Comité. Il conviendrait par ailleurs de clarifier le rôle du Président vis-à-vis du Secrétariat du CSA afin d'éliminer les zones d'ombre. Cela pourrait nécessiter un examen et une révision du mandat du Secrétariat. Le Président, le Directeur de la Division de l'économie du développement agricole (ESA) et le Secrétaire devraient convenir d'un protocole pour l'établissement de rapports par le Secrétariat du CSA.

292. **Recommandation 9** [réf.: conclusion 7]: Il conviendrait de réviser la structure du Secrétariat du CSA pour que celui-ci soit en mesure, d'une part, d'appuyer de manière efficace les activités du Comité et, d'autre part, d'utiliser au mieux ses ressources en personnel. Le niveau hiérarchique et le mandat de tous les postes devraient faire l'objet d'un examen et d'une révision, s'il y a lieu. Il est primordial que les organismes ayant leur siège à Rome s'efforcent de pourvoir les postes vacants par détachement dans un délai raisonnable

pour garantir la continuité du fonctionnement du Secrétariat. L'équipe d'évaluation recommande un accord formel sur le détachement de personnel entre le Comité et les organismes ayant leur siège à Rome, dans le cadre duquel ces derniers s'engageraient notamment à détacher des fonctionnaires dans les mêmes délais que ceux prévus pour pourvoir des postes vacants en interne.

293. **Recommandation 10** [réf.: conclusion 4]: Le CSA devrait mettre au point un cadre global pour définir son rôle au regard des différentes activités qu'il a regroupées dans la catégorie «suivi». L'utilisation de ce terme générique pour désigner des fonctions différentes mais interconnectées a suscité beaucoup de confusion. Le CSA aurait donc intérêt à uniformiser sa terminologie et son approche avec celles employées dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'agissant du rôle que le Comité est appelé à jouer pour promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux, l'équipe d'évaluation recommande l'approche ci-dessous.

- i) Le CSA a pour fonction de surveiller et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses principaux produits et recommandations issus de ses axes de travail et visant à renforcer la convergence des politiques. Il s'agit d'examens périodiques, qui devraient être réalisés selon un calendrier établi pour l'exercice biennal.
- ii) Le CSA a pour fonction d'organiser des manifestations spéciales pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques. Les données recueillies au moyen des examens périodiques pourront servir à éclairer les discussions lors de ces manifestations.
- iii) Le suivi détaillé des politiques, programmes et autres plans relève des gouvernements nationaux. Le CSA devrait envisager de réaliser une enquête volontaire tous les deux ans pour faire le point sur l'utilisation et l'application de ses produits et de ses recommandations relatives aux politiques.
- iv) Le CSA devrait, au besoin, commander des évaluations indépendantes sur les aspects les plus importants de ses travaux.
- v) Il est essentiel d'effectuer un suivi des décisions et recommandations du CSA en matière de **processus** et d'en rendre compte. Le Secrétariat du CSA devrait améliorer le système de suivi qui est actuellement en place dans ce domaine. Ce système devrait permettre, au minimum, de répertorier les décisions, les mesures prises et, le cas échéant, les raisons expliquant les défauts d'exécution ou les écarts observés.

294. **Recommandation 11** [réf.: conclusion 10]: Le CSA devrait adopter le principe selon lequel la communication à son sujet relève de la responsabilité de l'ensemble de ses membres et participants, avec l'appui de la fonction de communication de son Secrétariat. Il devrait envisager de demander aux membres du Bureau de faciliter l'organisation d'une activité de diffusion dans leurs régions respectives, de façon à partager la responsabilité de la promotion du CSA à l'échelle régionale. Il conviendrait d'inviter les États qui ne sont pas membres du Bureau à en faire de même dans leurs pays respectifs. Le Secrétariat du CSA pourrait apporter son aide en élaborant de courtes notes d'information, y compris un modèle de présentation du CSA. Les membres du Groupe consultatif pourraient également, au besoin, se servir de ces supports d'information dans le cadre de leurs activités de communication. Les organismes ayant leur siège à Rome ont un rôle central à jouer en ce qui a trait à la diffusion et à l'application dans les pays des produits et recommandations du CSA en matière de politiques, et le Comité devrait les appeler, par l'intermédiaire du Bureau, à intensifier leurs efforts de communication.

295. **Recommandation 12** [réf.: conclusion 8]: Les États membres sont encouragés à diffuser les rapports du Groupe d'experts de haut niveau auprès des ministères concernés au niveau national. Les organismes ayant leur siège à Rome devraient tenir compte de ces rapports dans leurs programmes de travail respectifs.

296. **Recommandation 13** [réf.: conclusion 8]: Le Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau devrait communiquer avec le Bureau et le Groupe consultatif pour les tenir informés de l'évolution des travaux du HLPE. Cette communication d'informations ne compromettrait nullement l'indépendance du HLPE et permettrait à ce dernier d'encourager le Bureau et le Groupe consultatif à promouvoir ses travaux. Des échanges similaires devraient être instaurés entre les deux secrétariats, de façon à favoriser une meilleure connaissance réciproque de leurs travaux respectifs.

297. **Recommandation 14** [réf.: conclusion 8]: Le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau devrait tenir compte des préoccupations exprimées par les personnes consultées, et clarifier les procédures pour les appels à candidatures d'experts. Pour ce faire, il devrait procéder à un examen des procédures en place afin de déterminer comment les améliorer. Il devrait également prendre les mesures nécessaires pour rendre les rapports du HLPE plus faciles d'accès aux non-spécialistes.



## Note conceptuelle

### 1. Contexte

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a été créé en 1974. Il s'agit d'un organisme intergouvernemental qui sert de tribune pour l'examen et le suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire. En 2009, le CSA a fait l'objet d'une réforme en profondeur, qui visait à lui donner les moyens de jouer pleinement son rôle dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cette réforme a débuté dans le sillage d'une hausse des prix des denrées alimentaires, de crises financières et économiques, d'une augmentation de la variabilité du climat et de phénomènes météorologiques extrêmes aux conséquences néfastes sur les moyens d'existence, le tout dans un contexte de faiblesse des structures de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Autant de facteurs dont les effets combinés ont mis en évidence le caractère persistant et l'étendue inacceptable de la faim et de la pauvreté structurelles dans le monde.
2. Selon la vision exposée dans le document relatif à la réforme du CSA, le Comité «constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.»
3. À sa quarantième session qui s'est tenue en octobre 2013, le Comité a approuvé *«la conduite d'évaluations périodiques de l'efficacité avec laquelle le CSA améliore les cadres institutionnels, notamment au niveau national, et promeut la participation et la cohérence des parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition»*<sup>92</sup>.
4. Dans ce contexte, et dans le cadre du programme de travail pluriannuel du CSA pour 2014-2015, le Comité a décidé à sa quarantième session de procéder à une évaluation pour *«jauger l'efficacité de la réforme du CSA depuis 2009, notamment les progrès réalisés vers la concrétisation de l'objectif général du Comité grâce à ses trois résultats»*<sup>93</sup>.
5. La présente note conceptuelle énonce l'objet, la portée, les modalités de gestion et la méthodologie de l'évaluation, qui sera réalisée par une équipe d'évaluation indépendante durant l'année 2016.

### 2. Objet de l'évaluation

6. L'évaluation a pour objet:
  - a) d'apporter des éléments tangibles qui permettent de déterminer si le CSA, en tant que forum multipartite, est en voie de concrétiser la **vision** exposée dans le document relatif à la réforme et les résultats qui en sont attendus<sup>94</sup>;
  - b) d'évaluer dans quelle mesure le CSA assume de manière efficiente et

---

<sup>92</sup> CFS 2013/40 RAPPORT – <http://www.fao.org/docrep/meeting/029/mi744f.pdf>

<sup>93</sup> Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2014-2015

<sup>94</sup> Les rôles et objectifs du CSA, tels que définis dans le document sur la réforme, ont été transposés sous forme de résultats attendus dans le programme de travail pluriannuel pour 2014-2015, qui a été adopté par le CSA à sa quarantième session.

efficace les **rôles** qui lui sont assignés dans le document relatif à la réforme, et avec quel **impact**;

- c) d'examiner les modalités de travail, notamment le programme de travail pluriannuel du CSA, afin de déterminer l'incidence des processus décisionnels et de la planification sur l'efficacité;
- d) de proposer des recommandations pour l'avenir, en vue de permettre au CSA de répondre efficacement aux nouveaux défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de développer encore ses avantages comparatifs et de renforcer son rôle moteur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale;
- e) de tirer des enseignements sur la collaboration entre parties prenantes, domaine dans lequel le CSA offre un modèle susceptible d'être reproduit ailleurs.

### 3. Portée de l'évaluation

8. L'évaluation devra être menée par une équipe externe de manière approfondie, indépendante et professionnelle. Elle examinera la pertinence, l'efficacité et l'efficacité générales du CSA. Elle portera sur l'ensemble des organes du Comité (notamment la Plénière, le Bureau, le Groupe consultatif, le Groupe d'experts de haut niveau et son Secrétariat, et le Secrétariat du CSA) et les rôles qui leur ont été attribués dans le document sur la réforme, ainsi que sur d'autres organes ad hoc tels que les groupes de travail à composition non limitée, afin de déterminer s'ils contribuent de manière efficace à la concrétisation de la vision qui a été envisagée pour le Comité.

9. L'évaluation devra couvrir la période allant de 2009 – date de la réforme du CSA – à 2015 et étudier les aspects indiqués ci-après, en portant une attention particulière à l'approche à parties prenantes multiples du CSA ainsi qu'à son processus décisionnel fondé sur des éléments factuels.

- **Objectifs et mandat:** évaluer dans quelle mesure, et avec quelle efficacité, le CSA remplit son mandat et comment il a mis en œuvre les rôles définis dans le document sur la réforme de 2009.
- **Modalités de travail:** évaluer le processus et la structure en place au sein du CSA pour la prise de décisions et les axes de travail, déterminer leur viabilité en tenant compte des modalités de financement et de la dépendance envers les organismes ayant leur siège à Rome, et estimer dans quelle mesure ils aident le CSA à s'acquitter de son mandat.
- **Ouverture et participation:** déterminer avec quelle efficacité le CSA parvient à jouer son rôle de plateforme ouverte, en jugeant de la qualité de la participation des parties prenantes et de la diversité des points de vue représentés.
- **Pertinence:** évaluer dans quelle mesure le CSA gère, en temps voulu, les priorités pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition aux niveaux mondial, régional et national.
- **Promotion de la convergence des politiques:** évaluer l'efficacité avec laquelle le CSA promeut la convergence des politiques sur les plans horizontal (entre pays, organisations, parties prenantes, etc.) et vertical (de l'échelle locale à l'échelle mondiale et inversement).
- **Coordination et engagement:** déterminer les mesures que le CSA pourrait prendre

pour améliorer la coordination et établir des liens stratégiques avec les institutions et acteurs pertinents, en particulier à l'échelle régionale et nationale.

- **Prise en compte d'éléments concrets:** analyser dans quelle mesure les décisions et recommandations du CSA sont étayées par des éléments factuels, et déterminer avec quel degré d'efficacité les rapports du HLPE servent l'objectif visé.
- **Stratégie de communication:** trouver des moyens de renforcer les activités de diffusion du CSA, avant tout pour mieux faire connaître ses produits et son modèle à parties prenantes multiples aux niveaux régional et national.
- **Exécution:** déterminer si le CSA exécute efficacement sa mission, en tenant pleinement compte des opinions exprimées par les membres du CSA et les autres parties prenantes principales concernant les produits et services qu'ils demandent et qu'ils reçoivent, leur qualité, leur pertinence et l'incidence qu'ils peuvent avoir<sup>95</sup>.
- **Utilisation des produits et services du CSA:** déterminer quels sont les facteurs qui favorisent ou freinent l'utilisation des produits et services du CSA, en particulier aux niveaux régional et national.

9. L'évaluation passera en revue les forces et faiblesses du CSA, cernera l'avantage comparatif dont il dispose et la valeur ajoutée qu'il procure et proposera, dans ses conclusions et recommandations, des mesures concrètes d'amélioration. Elle déterminera les activités prioritaires que le CSA devrait mener à l'avenir, les aspects de son action qu'il devrait modifier ou cesser ainsi que les voies qu'il devrait commencer à suivre. L'évaluation sera tournée vers l'avenir et mettra l'accent sur des recommandations visant à aider le CSA à relever les futurs défis qui se présenteront à lui dans un environnement mondial en évolution – notamment les nouveaux enjeux et besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition – et à se positionner de manière à tirer parti de ses points forts et de ses avantages comparatifs.

#### 4. Modalités de gestion

##### Rôle du Bureau du CSA

10. Le Bureau du CSA est l'organe qui commande l'évaluation. Il en confiera la gestion à un responsable de l'évaluation, qui sera tenu de lui rendre compte. L'évaluation sera réalisée par une équipe d'évaluation indépendante. Un conseiller en assurance qualité procédera, sous l'autorité du responsable de l'évaluation, à un contrôle de la qualité des résultats de l'évaluation. À la suite de la présentation du rapport final d'évaluation, le Bureau du CSA devra préparer une réponse aux conclusions formulées, en concertation avec le Groupe consultatif du CSA et avec l'appui du Secrétariat du CSA. Le Bureau et le Groupe consultatif recevront des mises à jour périodiques tout au long de l'évaluation.

##### Rôle des bureaux de l'évaluation des organismes ayant leur siège à Rome

11. Les bureaux de l'évaluation des organismes ayant leur siège à Rome ont apporté leur concours au Bureau du CSA pour la définition des mandats du responsable de l'évaluation et du conseiller en assurance qualité, et formuleront des avis concernant le recrutement de candidats pour ces deux postes. Durant la phase de mise en œuvre, ces bureaux fourniront des conseils au responsable de l'évaluation pour l'aider à gérer

---

<sup>95</sup> Les produits et services fournis par le CSA à la suite de l'adoption de décisions et de recommandations se divisent en quatre catégories: 1) produits du CSA; 2) recommandations du CSA relatives aux politiques; 3) recommandations relatives aux processus; et 4) manifestations.

d'éventuelles situations susceptibles de compromettre l'indépendance de l'évaluation.

### **Rôle du responsable de l'évaluation**

12. Il incombe au responsable de l'évaluation de réaliser et de gérer l'évaluation selon le budget et le calendrier établis en se conformant aux normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en matière d'impartialité, de qualité et de crédibilité. Bien qu'il soit recruté par le Secrétariat du CSA et placé sous sa responsabilité administrative, le responsable de l'évaluation conservera une entière indépendance pour ce qui est de la conception, de la gestion et de la finalisation de l'évaluation. Compte tenu des responsabilités qu'il sera appelé à assumer, il devra disposer d'une bonne connaissance des règles et procédures administratives et financières en vigueur au sein du système des Nations Unies. Le mandat du responsable de l'évaluation est présenté à l'annexe 1.

### **Rôle de l'équipe d'évaluation**

13. L'équipe d'évaluation, qui comprend notamment un chef d'équipe et des spécialistes thématiques, sera chargée de mener à bien toutes les activités d'évaluation de manière indépendante, conformément aux modalités énoncées dans son mandat. Elle devra, entre autres, s'acquitter des fonctions suivantes: préciser les approches méthodologiques à suivre dans le cadre des activités d'évaluation, en consultation avec le responsable de l'évaluation; élaborer le plan de travail de l'évaluation dans le respect du mandat, du budget et du calendrier convenus; veiller à la cohérence de l'évaluation; finaliser le rapport d'évaluation, y compris ses conclusions et recommandations. Les résultats attendus des travaux de l'équipe d'évaluation sont indiqués ci-après.

- a) Rapport initial d'évaluation: dans ce document, l'équipe d'évaluation présentera en détail comment elle envisage le mandat qui lui est confié et expliquera de quelle façon elle examinera les critères d'évaluation, en précisant les méthodes, les sources de données et les procédures de collecte de données qu'elle se propose d'employer. Le rapport comprendra un plan de travail et un calendrier détaillé.
- b) Projet de rapport d'évaluation: ce document sera élaboré conformément à la note conceptuelle.
- c) Rapport final d'évaluation: ce document ne contiendra pas plus de 30 pages. Le nombre d'annexes sera laissé au choix du responsable de l'évaluation, en consultation avec l'équipe d'évaluation. Un résumé sera fourni dans le corps du rapport.
- d) Présentation des principales conclusions et recommandations de l'évaluation: l'équipe d'évaluation, avec le concours du responsable de l'évaluation, effectuera une présentation synthétique de ses principales constatations et recommandations dans le cadre d'un atelier qui sera organisé lors de la quarante-troisième session du CSA à la mi-octobre 2016 (format à déterminer)<sup>96</sup>.

### **Rôle du Secrétariat du CSA**

14. Le Secrétariat du CSA apportera un appui administratif et logistique tout au long de l'évaluation et jouera un rôle essentiel en facilitant l'accès aux documents et aux informations.

---

<sup>96</sup> Cet atelier n'aura pas seulement pour objet de valider les conclusions, mais de mieux les faire comprendre aux parties prenantes et d'affiner les recommandations.

## Rôle des parties prenantes du CSA

15. Toutes les parties prenantes du CSA seront invitées à nommer des points de contact auxquels l'équipe d'évaluation pourra s'adresser. Cette dernière sera également encouragée à trouver d'autres interlocuteurs afin de parvenir à une compréhension aussi fine que possible de la situation dans les délais établis.

16. Un conseiller en assurance qualité indépendant apportera son appui au responsable de l'évaluation – auquel il rendra compte – pour la surveillance technique des activités et des résultats attendus de l'évaluation, en s'attachant plus particulièrement à vérifier la bonne application de la méthodologie convenue et le respect des normes en vigueur en matière de qualité et d'indépendance. Il examinera notamment le mandat de l'équipe d'évaluation, le rapport initial et le projet de rapport d'évaluation. Le mandat de ce conseiller est présenté à l'annexe 2.

## 5. Approche méthodologique et questions à examiner

17. L'évaluation sera conforme aux Normes et règles d'évaluation du système des Nations Unies, telles qu'approuvées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) en avril 2005. Elle sera réalisée selon une approche flexible. L'équipe d'évaluation aura l'indépendance et la souplesse voulues, dans les limites du mandat établi et en accord avec le responsable de l'évaluation, pour définir les domaines qui présentent, à son avis, des atouts ou des faiblesses sur lesquels elle entend se concentrer et pour explorer de manière plus approfondie les questions jugées importantes.

18. Les détails de la méthodologie seront proposés par l'équipe d'évaluation. D'une manière générale, l'évaluation s'appuiera sur l'analyse des informations primaires et secondaires issues des sources indiquées ci-après.

- Examen des conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA
- Analyse de documents: une attention particulière sera accordée aux documents du CSA ainsi qu'aux politiques, stratégies et mécanismes pertinents en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelle mondiale et régionale afin de déterminer dans quelle mesure les directives et instruments du CSA relatifs aux politiques ont servi de base à leur élaboration ou sont mis en application.
- Entretiens ou discussions au sein de groupes de réflexion avec des informateurs clés: les questions abordées seront envisagées dans une perspective mondiale, régionale et nationale. Les informateurs clés seront représentatifs de l'ensemble des catégories composant le CSA et comprendront à la fois des parties prenantes internes au Comité et des intervenants extérieurs (à savoir des informateurs qui n'ont pas assisté aux sessions du CSA ou qui n'ont pas participé d'une autre manière aux activités du Comité). Toutes les composantes du CSA seront invitées à présenter des candidats pour participer aux entretiens ou aux groupes de réflexion.
- Un nombre limité d'études de cas portant sur certains thèmes ou certains pays en particulier: elles permettront à l'équipe d'évaluation d'approfondir son analyse afin de mieux comprendre les facteurs qui influent sur l'efficacité et l'efficience du CSA.

19. Dans les limites du budget octroyé pour la réalisation de l'évaluation, l'équipe d'évaluation devra se rendre dans au moins un pays membre du CSA de chaque région sélectionnée, en sus du travail d'enquête mené par d'autres moyens tels que les questionnaires et les entretiens téléphoniques. La priorité sera accordée aux pays où sont établies des institutions ou entités régionales ou sous-régionales intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. L'équipe d'évaluation présentera la

liste des régions et des pays dans lesquels elle propose de se rendre aux fins d’approbation par le responsable de l’évaluation sur la base de critères clairement définis qui seront précisés dans le rapport initial. Lors de la sélection des pays à visiter, le responsable de l’évaluation déterminera si un soutien logistique est requis et dans quelle mesure il peut être fourni par les bureaux régionaux et les bureaux de pays des organismes ayant leur siège à Rome.

20. Les recommandations issues de l’évaluation seront stratégiques, sans être trop prescriptives. Par ailleurs, elles devront être suffisamment détaillées pour faciliter leur application par le Bureau et le Secrétariat du CSA.

21. C’est au Bureau du CSA qu’il reviendra de mettre en œuvre les recommandations acceptées par les membres du CSA. Avec le concours du Secrétariat, il préparera un plan d’action à cet effet.

## 6. Calendrier de l’évaluation

22. L’évaluation débutera dès que les ressources extrabudgétaires auront été engagées, en principe vers la mi-octobre 2015, à l’issue de la quarante-deuxième session du CSA<sup>97</sup>. Le rapport final d’évaluation devrait être présenté au Bureau du CSA à la fin du mois de novembre 2016. Les principales activités qui seront menées dans le cadre de l’évaluation sont décrites dans le tableau ci-après.

Activité	Responsabilité	Échéance
Sélection et recrutement du responsable de l’évaluation et du conseiller en assurance qualité	<b>Bureau du CSA</b> , en consultation avec le Groupe consultatif (avec l’appui technique des bureaux de l’évaluation des organismes ayant leur siège à Rome et l’appui administratif du Secrétariat du CSA)	Fin novembre 2015
Élaboration du mandat de l’équipe d’évaluation	<b>Responsable de l’évaluation</b> (en consultation avec le <b>Bureau et le Groupe consultatif du CSA</b> )	Mi-décembre 2015
Examen d’assurance qualité du mandat de l’évaluation	<b>Conseiller en assurance qualité</b>	Fin décembre 2015
Sélection et recrutement des membres de l’équipe d’évaluation indépendante	<b>Responsable de l’évaluation</b> (en consultation avec le Bureau et le Groupe consultatif du CSA et avec l’appui administratif du Secrétariat du CSA)	Fin janvier 2016
Présentation de la version préliminaire du rapport initial au responsable de l’évaluation et au conseiller en assurance qualité	<b>Équipe d’évaluation</b>	Fin février 2016
Présentation de la version préliminaire du rapport initial au Bureau et au Groupe consultatif du CSA après l’étape d’assurance	<b>Responsable de l’évaluation et conseiller en assurance qualité</b> (peut également	Mi-mars 2016

<sup>97</sup> Sous réserve de l’engagement de fonds extrabudgétaires d’ici à la fin du mois de septembre 2015.

<b>Activité</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Échéance</b>
qualité, préalablement au lancement de l'évaluation	nécessiter une mise à jour du rapport par l'équipe d'évaluation)	
Présentation de l'avant-projet de rapport d'évaluation au responsable de l'évaluation aux fins de contrôle de la qualité et au conseiller en assurance qualité pour examen préliminaire	<b>Équipe d'évaluation</b>	Juillet 2016
Présentation du premier projet de rapport d'évaluation au Bureau et au Groupe consultatif du CSA, au Secrétariat du CSA et à toutes les principales parties prenantes ayant fourni des informations	<b>Responsable de l'évaluation, avec l'aide de l'équipe d'évaluation et du conseiller en assurance qualité</b> au besoin	Fin juillet 2016
Communication des observations à l'équipe d'évaluation	<b>Bureau et Groupe consultatif du CSA, Secrétariat du CSA et toutes les principales parties prenantes</b>	Mi-septembre 2016
Présentation du deuxième projet de rapport d'évaluation au responsable de l'évaluation et au conseiller en assurance qualité pour contrôle final de la qualité (compte tenu des observations reçues de la part des parties prenantes)	<b>Équipe d'évaluation</b>	Fin septembre 2016
Présentation des conclusions et recommandations préliminaires pendant la semaine où se tiendra la quarante-troisième session du CSA (format de l'atelier à déterminer)	<b>Équipe d'évaluation</b> (avec l'aide du responsable de l'évaluation)	Mi-octobre 2016
Finalisation du rapport d'évaluation à la lumière des observations des participants à l'atelier, et traduction	<b>Responsable de l'évaluation, avec l'aide de l'équipe d'évaluation au besoin</b>	Fin novembre 2016
Préparation du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations acceptées	<b>Bureau et Groupe consultatif du CSA, avec l'aide du Secrétariat</b>	Janvier 2017

## 7. Coût

23. Le coût estimatif de l'évaluation s'élève à 398 500 USD. Il s'agit d'une estimation préliminaire établie, d'une part, en fonction du prix du marché pour une équipe de trois évaluateurs chevronnés indépendants qui exerceront leurs activités pendant plusieurs mois et seront amenés à se déplacer dans toutes les régions, et d'autre part, en fonction du coût estimatif du recrutement d'un responsable d'évaluation et d'un conseiller en assurance qualité. La composition de l'équipe et les critères de sélection seront fixés par le responsable de l'évaluation. Le détail des coûts estimatifs est fourni dans le tableau ci-après.

<b>Poste de dépense</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Coût (USD)</b>
Responsable de l'évaluation	Consultant international, 120 jours entre novembre 2015 et novembre 2016	72 000
Conseiller en assurance qualité	Consultant international chargé de procéder à un examen d'assurance qualité des résultats de l'évaluation, travail à domicile pendant 10 jours	5 000
Équipe d'évaluation	Équipe composée d'un chef d'équipe, de deux spécialistes thématiques (consultants internationaux) et d'un adjoint à la recherche, qui travailleront respectivement pendant 100 jours (entre février et novembre 2015), 70 jours et 50 jours	133 000
Frais de voyage / indemnités journalières de subsistance	Plusieurs missions seront effectuées à Rome: trois par le responsable de l'évaluation et le chef d'équipe, et deux par les deux spécialistes internationaux. Ces derniers, en compagnie du chef d'équipe, mèneront également cinq missions dans les régions ou pays sélectionnés.	81 000
Frais de traduction	Ces frais sont estimés sur la base d'un rapport d'environ 70 pages à traduire dans les langues officielles du CSA.	107 500
<b>Total</b>		<b>398 500</b>
<b>Dépenses d'appui au projet 13 %</b>		<b>51 805</b>
<b>Total général</b>		<b>450 305</b>

## **Annexe 1 – PROJET de mandat du responsable de l'évaluation dans le cadre de l'évaluation de la réforme du CSA**

### **Contexte**

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a été créé en 1974. Il s'agit d'un organisme intergouvernemental qui sert de tribune pour l'examen et le suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire. En 2009, le CSA a fait l'objet d'une réforme en profondeur, qui visait à lui donner les moyens de jouer pleinement son rôle dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Selon la vision exposée dans le document relatif à la réforme du CSA, le Comité *«constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.»*
2. En 2013, le Comité a souligné qu'il était nécessaire d'utiliser le suivi et l'évaluation pour améliorer son travail, et a approuvé *«la conduite d'évaluations périodiques de l'efficacité avec laquelle le CSA améliore les cadres institutionnels, notamment au niveau national, et promeut la participation et la cohérence des parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition»*. Plus précisément, il a été recommandé de *«réaliser une enquête initiale visant à établir la situation actuelle, qui servirait de référence pour évaluer les progrès accomplis»*. Par ailleurs, le Comité a prévu, au titre de son programme de travail pluriannuel pour 2014-2015, de procéder à une évaluation pour *«jauger l'efficacité de la réforme du CSA depuis 2009, notamment les progrès réalisés vers la concrétisation de l'objectif général du Comité grâce à ses trois résultats»*. Le Bureau du CSA, organe exécutif du Comité constitué de 12 États membres, a décidé de commander cette évaluation à une équipe d'évaluation indépendante.
3. L'évaluation doit servir deux objectifs primordiaux et complémentaires, à savoir:
  - a) aux niveaux mondial, régional et national, produire des données probantes qui permettraient de formuler des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité du CSA;
  - b) évaluer dans quelle mesure le CSA encourage/influence l'amélioration des principes d'action en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, aux niveaux mondial, régional et national.

L'évaluation devrait aussi permettre d'obtenir des informations utiles pour l'ensemble du système des Nations Unies, dont certaines entités et différents acteurs étudient des moyens d'élaborer une approche à parties prenantes multiples, approche pour laquelle le CSA représente un modèle possible.

4. Il est conseillé de consulter le présent mandat du responsable de l'évaluation en parallèle avec la note conceptuelle de l'évaluation, élaborée dans un document distinct.

### **Nomination**

5. Le Bureau du CSA souhaite recruter une personne expérimentée à titre de responsable de l'évaluation. Cette personne sera chargée de gérer cette évaluation complexe pour le compte du Comité afin d'en garantir l'indépendance, la crédibilité et la pertinence

conformément aux principes et aux normes d'évaluation du système des Nations Unies. L'évaluation sera réalisée par une équipe d'évaluation indépendante. Le contrôle de la qualité des résultats de l'évaluation sera effectué avec l'aide d'un conseiller en assurance qualité indépendant, qui rendra compte au responsable de l'évaluation.

6. Après avoir reçu le rapport final d'évaluation, le Bureau du CSA formulera une réponse de la Direction aux conclusions de l'évaluation, en concertation avec le Groupe consultatif à parties prenantes multiples du CSA, dans le but d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation dans le cadre de ses travaux futurs.
7. Le responsable de l'évaluation rendra compte au Bureau du CSA. Bien qu'il soit recruté par le Secrétariat du CSA et placé sous sa responsabilité administrative, il conservera une entière indépendance pour ce qui est de la conception, de la gestion et de la finalisation de l'évaluation. Il sera nommé pour la durée de l'évaluation (voir la note conceptuelle de l'évaluation).

### **Responsabilités**

8. Il incombe au responsable de l'évaluation de réaliser et de gérer l'évaluation selon le budget et le calendrier établis, conformément aux processus et produits décrits dans la note conceptuelle ainsi qu'aux normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en matière d'impartialité, de qualité et de crédibilité. Plus précisément, le responsable de l'évaluation devra s'acquitter des tâches suivantes:
  - a) gérer le budget de l'évaluation, en effectuer le suivi et rendre compte de la situation financière aux étapes appropriées;
  - b) conformément à la note conceptuelle, élaborer le mandat de l'équipe d'évaluation, fournir des informations détaillées sur la conception et la méthodologie de l'évaluation (notamment le nombre de visites dans les pays et la portée des enquêtes), réévaluer le budget prévu à la lumière de ces éléments, et établir sous sa forme définitive le mandat de l'équipe d'évaluation en procédant aux consultations appropriées avec le Bureau du CSA et le conseiller en assurance qualité;
  - c) gérer la sélection et le recrutement de l'équipe d'évaluation, après consultation avec le Bureau du CSA;
  - d) informer les membres de l'équipe d'évaluation du but, des objectifs, de la portée et de la méthodologie de l'évaluation, de sorte qu'ils soient bien au fait du mandat qui leur est confié et des critères de qualité à respecter s'agissant des résultats attendus de l'évaluation;
  - e) examiner le rapport initial préparé par l'équipe d'évaluation avec l'aide du conseiller en assurance qualité en vue de donner son approbation au plan d'évaluation qui y est proposé, et réévaluer le budget prévu en conséquence;
  - f) superviser les activités de l'équipe d'évaluation et fournir des conseils méthodologiques s'il y a lieu;
  - g) avec l'appui du Secrétariat du CSA, faciliter l'accès à tous les renseignements utiles ainsi que l'organisation des réunions, des déplacements et des autres activités effectuées par l'équipe d'évaluation à toutes les étapes de l'évaluation;

- h) procéder au contrôle de la qualité de l'avant-projet de rapport présenté par l'équipe d'évaluation et gérer les examens ultérieurs de la version révisée par le conseiller en assurance qualité et le Bureau du CSA;
  - i) gérer le processus de révision conjointement avec l'équipe d'évaluation et approuver la version finale du rapport;
  - j) consulter les directeurs des bureaux de l'évaluation des organismes ayant leur siège à Rome en cas de problème susceptible de compromettre la qualité ou l'indépendance de l'évaluation;
  - k) organiser la tenue d'un atelier destiné à présenter les conclusions et recommandations de l'évaluation au Bureau du CSA.
9. Le responsable de l'évaluation devrait consulter régulièrement le Bureau du CSA pour mettre au point les résultats intermédiaires et finaux de l'évaluation, notamment le mandat de l'équipe d'évaluation, la sélection des membres de l'équipe, le rapport initial, le projet de rapport final et le rapport final d'évaluation. Il sollicitera l'appui du conseiller en assurance qualité pour vérifier la rigueur méthodologique et la qualité du processus d'évaluation et du rapport.

### **Calendrier et résultats attendus**

10. Le calendrier des résultats intermédiaires et finaux devant être produits sous l'autorité du responsable de l'évaluation a été provisoirement établi comme suit.

Résultats attendus	Échéance provisoire
Mandat de l'équipe d'évaluation	Mi-décembre 2015
Recrutement de l'équipe d'évaluation / lancement de l'évaluation	Fin janvier 2016
Rapport initial, avec contrôle de la qualité et consultation du Bureau du CSA	Mi-mars 2016
Avant-projet de rapport d'évaluation par l'équipe d'évaluation	Juillet 2016
Premier projet de rapport, avec contrôle de la qualité et diffusion pour observations	Fin juillet 2016
Deuxième projet de rapport, avec intégration des observations reçues	Fin septembre 2016
Atelier destiné à valider les conclusions et à débattre de la voie à suivre	Mi-octobre 2016
Rapport final d'évaluation	Fin novembre 2016

### **Qualifications**

Formation:

- Diplôme universitaire de niveau supérieur dans un domaine pertinent

Expérience:

- Au moins onze ans d'expérience directe et pertinente (dont au moins quatre au niveau international), aussi bien sur le terrain qu'aux sièges des organisations
- Expérience pertinente dans la gestion ou la réalisation d'évaluations complexes et stratégiques dans le secteur du développement international
- Expérience de première main dans la gestion ou la réalisation d'évaluations au sein du système des Nations Unies

#### Connaissances et aptitudes techniques:

- Connaissance approfondie des principes, normes et méthodes d'évaluation en vigueur, et aptitude avérée à orienter d'autres personnes dans leur application
- Excellentes aptitudes à la communication, adaptées à un environnement à parties prenantes multiples, et recours à un large éventail de plateformes et d'approches de communication
- Compréhension de l'architecture et des enjeux actuels dans le domaine de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale

#### Compétences générales:

- Capacité à assimiler et à analyser des questions complexes, en exerçant un jugement indépendant, et à guider d'autres personnes dans leur analyse
- Aptitude à la réflexion stratégique et compétences d'analyse poussées
- Capacité à gérer des équipes d'évaluation pluridisciplinaires, notamment des spécialistes techniques hautement qualifiés
- Aptitude à gérer efficacement les conflits et à trouver des solutions constructives
- Maîtrise de l'anglais à l'oral comme à l'écrit et, de préférence, connaissance d'autres langues officielles des Nations Unies

## Annexe 2 – PROJET de mandat du conseiller en assurance qualité dans le cadre de l'évaluation de la réforme du CSA

### Contexte

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a été créé en 1974. Il s'agit d'un organisme intergouvernemental qui sert de tribune pour l'examen et le suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire. En 2009, le CSA a fait l'objet d'une réforme en profondeur, qui visait à lui donner les moyens de jouer pleinement son rôle dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Selon la vision exposée dans le document relatif à la réforme du CSA, le Comité *«constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.»*
2. En 2013, le Comité a souligné qu'il était nécessaire d'utiliser le suivi et l'évaluation pour améliorer son travail, et a approuvé *«la conduite d'évaluations périodiques de l'efficacité avec laquelle le CSA améliore les cadres institutionnels, notamment au niveau national, et promeut la participation et la cohérence des parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition»*. Plus précisément, il a été recommandé de *«réaliser une enquête initiale visant à établir la situation actuelle, qui servirait de référence pour évaluer les progrès accomplis»*. Par ailleurs, le Comité a prévu, au titre de son programme de travail pluriannuel pour 2014-2015, de procéder à une évaluation pour *«jauger l'efficacité de la réforme du CSA depuis 2009, notamment les progrès réalisés vers la concrétisation de l'objectif général du Comité grâce à ses trois résultats»*. Le Bureau du CSA, organe exécutif du Comité constitué de 12 États membres, a décidé de commander cette évaluation à une équipe d'évaluation indépendante.
3. L'évaluation doit servir deux objectifs primordiaux et complémentaires, à savoir:
  - a) aux niveaux mondial, régional et national, produire des données probantes qui permettraient de formuler des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité du CSA;
  - b) évaluer dans quelle mesure le CSA encourage/influence l'amélioration des principes d'action en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, aux niveaux mondial, régional et national.

L'évaluation devrait aussi permettre d'obtenir des informations utiles pour l'ensemble du système des Nations Unies, dont certaines entités et différents acteurs étudient des moyens d'élaborer une approche à parties prenantes multiples, approche pour laquelle le CSA représente un modèle possible.

4. Il est conseillé de consulter le présent mandat du conseiller en assurance qualité en parallèle avec la note conceptuelle de l'évaluation, élaborée dans un document distinct.

### Nomination

5. Le Bureau du CSA souhaite recruter un professionnel expérimenté pour prendre en charge l'assurance qualité des résultats de l'évaluation. Le candidat retenu relèvera

du responsable de l'évaluation, auquel il apportera son appui pour la surveillance technique des activités et des résultats de l'évaluation, en s'attachant à contrôler l'application de la méthodologie convenue et la conformité aux normes en vigueur en matière de qualité et d'indépendance.

6. Bien qu'il soit recruté par le Secrétariat du CSA et placé sous sa responsabilité administrative, le conseiller en assurance qualité exercera ses fonctions en toute indépendance. Il sera nommé pour la durée prévue dans la note conceptuelle de l'évaluation.

### Responsabilités

7. Le conseiller en assurance qualité fournira un appui au responsable de l'évaluation pour garantir la rigueur méthodologique et la qualité du processus d'évaluation et du rapport. Il examinera notamment le mandat de l'équipe d'évaluation, le rapport initial et le projet de rapport d'évaluation.

### Calendrier et résultats attendus

8. Le calendrier des résultats attendus a été provisoirement établi comme suit.

Résultats attendus	Responsabilité	Échéance provisoire
Examen d'assurance qualité du mandat de l'évaluation	<b>Conseiller en assurance qualité</b>	Fin décembre 2015
Présentation de la version préliminaire du rapport initial au Bureau et au Groupe consultatif du CSA après l'étape d'assurance qualité, préalablement au lancement de l'évaluation	<b>Responsable de l'évaluation et conseiller en assurance qualité</b> (peut également nécessiter une mise à jour du rapport par l'équipe d'évaluation)	Mi-mars 2016
Présentation du premier projet de rapport d'évaluation au Bureau et au Groupe consultatif du CSA, au Secrétariat du CSA et à toutes les principales parties prenantes ayant fourni des informations, après l'étape d'assurance qualité	<b>Responsable de l'évaluation, avec l'aide de l'équipe d'évaluation et du conseiller en assurance qualité</b> au besoin	Fin juillet 2016

### Qualifications

Formation:

- Diplôme universitaire de niveau supérieur dans un domaine pertinent

Expérience:

- Au moins onze ans d'expérience directe et pertinente (dont au moins quatre au niveau international), aussi bien sur le terrain qu'aux sièges des organisations

Connaissances et aptitudes techniques:

- Connaissance approfondie des principes, normes et méthodes d'évaluation en vigueur
- Compréhension de l'architecture et des enjeux actuels dans le domaine de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale

Compétences générales:

- Capacité à assimiler et à analyser des questions complexes, en exerçant un jugement indépendant, et à guider d'autres personnes dans leur analyse
- Aptitude à la réflexion stratégique et compétences d'analyse poussées
- Maîtrise de l'anglais à l'oral comme à l'écrit et, de préférence, connaissance d'autres langues officielles des Nations Unies

## Annexe B: Profil de l'équipe d'évaluation

**Angela Bester**, *Master of Business Administration, University of Technology, Sydney (Australie); Master of Art (Sociologie), University of New South Wales (Australie); Bachelor of Social Science (Honours), University of Cape Town (Afrique du Sud)*

Angela Bester est une spécialiste du secteur public, qui a travaillé dans le secteur public sudafricain et australien pendant plus de 20 ans. Sa carrière dans le service public a commencé en Australie, où elle a passé de nombreuses années au Bureau de statistiques et de recherche sur le crime et au Département du Premier ministre de Nouvelle-Galles du Sud. Durant cette période, elle a acquis des compétences en recherche, en évaluation, en conduite de programmes et en examen stratégique. Elle a par la suite exercé les fonctions de Directrice générale du Département national du développement social, de Directrice générale de la Commission du service public (Afrique du Sud) et de conseillère en gouvernance pour Département du développement international (DFID). De 2006 à 2011, elle était Directrice chez Deloitte et Touché (Afrique australe) ou elle a dirigé d'importantes missions de consultation pour le secteur public. Elle est par la suite devenue consultante indépendante. Elle a administré et conduit des évaluations pour le gouvernement Sud-africain et les Nations Unies, ainsi que pour des organismes internationaux de développement. Parmi ses réalisations professionnelles, on trouve l'Examen de l'Évaluation indépendante à l'échelle du système des Nations Unies, l'Évaluation du quatrième Programme mondial du PNUD, l'Évaluation du Programme régional du PNUD pour l'Afrique et l'Évaluation par pays du PNUD au Népal et au Ghana. Elle connaît bien le Swaziland et a réalisé L'Évaluation à mi-parcours du PNUAD 2011-2015 pour ce pays. Elle a également appuyé l'équipe de pays des Nations Unies du Swaziland pour l'élaboration du PNUAD 2016-2020.

**Patricia Biermayr-Jenzano**, *Doctorat et Master of Science, Agricultural Extension and Social Anthropology (Enseignement agricole et anthropologie sociale), Cornell University; Ingénieur agronome, Buenos Aires (Argentine)*

Patricia Biermayr-Jenzano est une spécialiste des sciences sociales et de la parité hommes-femmes, qui a conduit des programmes d'évaluation, des recherches ethnographiques et des analyses de parité hommes-femmes dans le cadre de la féminisation de l'agriculture en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Elle est titulaire d'un Doctorat et d'un *Master of Science* en enseignement agricole et anthropologie sociale (parité hommes-femmes) de la *Cornell University* et d'un diplôme d'ingénieur agronome, obtenu à Buenos Aires (Argentine). Elle a réalisé des travaux complexes pour le Bureau de l'évaluation de la FAO et le Bureau régional de Santiago (Chili), en tant que chef d'équipe dans le cadre de l'Évaluation du Programme de pays pour Trinidad et Tobago, pour le Guyana, pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales et pour la Barbade. Elle a réalisé des analyses sur la parité hommes-femmes dans les chaînes de valeur pour le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), basé au Maroc, et des analyses concernant la parité hommes-femmes et les effets des OGM sur la santé pour le Programme des systèmes de sécurité biologique (PBS), à l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Ses recherches et ses travaux sur le terrain s'appuient sur les théories et les pratiques de la recherche-action participative et qualitative, avec un accent sur les questions de parité hommes-femmes. Elle a exercé la fonction de Coordinatrice du Programme régional de la FAO en Amérique centrale, basé à San José (Costa Rica), et de Chef du Programme de recherche participative et du Programme d'analyse de la parité hommes-femmes, au Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), à Cali (Colombie). Aux États-Unis, elle travaillé en tant que spécialiste de l'enseignement agricole à la *Cornell University* et en tant que chercheuse en environnement pour l'Université du

Michigan. Actuellement, elle est consultante indépendante pour le système des Nations Unies et Professeur associé au Programme d'études sur les femmes et la parité hommes-femmes, à l'Université Georgetown de Washington DC.

**Ronald M. Gordon**, *Doctorat en Food and Resource Economics (Économie de l'alimentation et des ressources), University of Florida; MS International Agricultural Development, University of California, Davis; MBA University of Massachusetts-Amherst; MS Food Science, University of Massachusetts, Amherst*

Ronald M. Gordon est un économiste de l'alimentation et des ressources qui possède des compétences économiques et analytiques globales, ainsi qu'une grande expérience, qui lui permettent de travailler à l'amélioration des politiques et de l'environnement institutionnel, en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire, du développement économique, de l'agriculture, du commerce, au sein des Amériques, des Caraïbes et des pays en développement au niveau mondial.

Il possède une connaissance et une compréhension profonde de l'élaboration des politiques publiques et des processus de mise en œuvre, notamment des défis en matière d'arrangements gouvernementaux et inter-gouvernementaux. Il a non seulement travaillé en interface avec les communautés agricoles en Amérique latine et en Asie, mais également en coopération avec des organismes nationaux et internationaux, des organes de la société civile et des associations du secteur privé, sur des questions relatives à la formulation et à la mise en œuvre des politiques agricoles. Plus récemment, en 2015, il a collaboré en tant que volontaire avec le *Secrétariat aux œuvres sociales de la Première Dame*, afin d'améliorer la productivité, la compétitivité et l'accès aux marchés des micros, petites et moyennes entreprises au Guatemala, en priorité celles dirigées par des femmes.

Parmi les autres projets pertinents réalisés par M. Gordon, on compte: l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les Caraïbes, grâce à une meilleure offre nationale et à la consommation de produits nationaux; la réalisation d'une étude concernant plusieurs pays qui recommandait de mettre en œuvre des politiques ciblées et des stratégies, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans les Caraïbes, grâce à une meilleure offre nationale et à la consommation de produits nationaux.

**Meenakshi Fernandes**, *Doctorat, Pardee RAND Graduate School (États-Unis); B.A. Economics, University of Chicago*

Meenakshi (Meena) Fernandes est une chercheuse spécialisée dans les politiques relatives à l'alimentation et à la nutrition. Depuis 2014, Meenakshi Fernandes est Conseillère principale pour la recherche au sein du Partenariat pour le développement de l'enfant, basé à l'*Imperial College* de Londres. Son travail consiste à entreprendre des recherches qui visent à encourager l'élaboration d'interventions efficaces et efficientes, axées sur la nutrition, en se servant des écoles comme plateformes, dans les pays d'Afrique subsaharienne. De 2012 à 2014, Elle était Consultante principale au Programme alimentaire mondial (PAM), dont le siège est à Rome, où elle a apporté sa contribution stratégique aux Politiques d'alimentation scolaire révisées et a rédigé le rapport de performance annuel 2014 de l'Organisation. De 2010 à 2012, elle était Analyste principale chez Abt Associates, basé à Cambridge, dans le Massachusetts (États-Unis), où elle a travaillé sur plusieurs évaluations rigoureuses de programmes nutritionnels aux États-Unis. Son travail est publié dans un grand nombre de revues à comité de lecture.

***Cherin Hoon, B.A Economics, Nanyang Technological University (Singapour)***

Cherin Hoon a travaillé ces huit dernières années pour le gouvernement de Singapour dans les domaines des politiques et de la planification. De 2010 à 2016, elle était Cadre supérieure principale au sein de l'Autorité agroalimentaire et vétérinaire de Singapour, en tant que spécialiste des politiques et des relations internationales dans le domaine de la sécurité alimentaire. Elle était le point focal de Singapour pour la FAO, le Partenariat politique de l'APEC pour la sécurité alimentaire et le G20. De 2008 à 2010, elle était Cadre au sein du Ministère de la main d'œuvre de Singapour, spécialiste de la veille économique, des politiques, de la planification et de la législation. De 2007 à 2008, elle était Adjointe à la recherche au sein de l'Université technologique de Nanyang (Singapour) et à co-publié un article sur la valeur de la vie statistique des singapourien.

***Conseiller qualité: Ricardo Ramirez, Doctorat, University of Guelph (Canada); Master of Adult Education, St Francis Xavier University (Canada); B.Sc. Agriculture, Crop Science (Phytotechnie), University of Guelph (Canada)***

Depuis 18 ans, Ricardo Ramirez est chercheur et consultant indépendant. Il collabore avec des équipes de consultants en Ontario ou à l'international. Il a été Professeur associé de développement des capacités et d'enseignement agricole à la *School of Environmental Design and Rural Development* (Conception environnementale et Développement rural), au sein de l'*University of Guelph* (Canada) pendant deux ans et exerce aujourd'hui en tant que Professeur adjoint. De 1995 à 1997, il était Directeur de l'Unité de communication et information d'ILEIA, un groupe de réflexion international sur l'agriculture durable basé aux Pays-Bas. De 1989 à 1995, il était Fonctionnaire de projet à la FAO, à Rome, chargé d'élaborer des stratégies de communication pour des programmes alimentaires et agricoles dans le monde entier. De 1982 à 1989, il a travaillé sur le terrain, au sein d'organisations non gouvernementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, sur des projets d'agriculture de subsistance, de développement rural et de formation. Ricardo Ramirez est Évaluateur officiel (Association canadienne d'évaluation).

## Annexe C: Liste des personnes consultées

### Bruxelles

#### Mécanisme de la société civile

**Kesteloot Thierry**, Conseiller en politiques, Oxfam-Solidarité

**Delvaux Francois**, Chargé des politiques et des activités de plaidoyer, Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE)

**Parmentier Stéphane**, Conseiller en politiques, Oxfam-Solidarité

**Sanchez Javier**, La Via Campesina

**Ulmer Karin**, Alliance ACT auprès de l'UE

#### Autres

**Viallon Isabelle**, Direction générale de la coopération internationale et du développement, Commission européenne

### France

#### Gouvernement

**Ouillon Isabelle**, Chargée de mission au bureau Mondialisation et Sécurité alimentaire, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

**Pactet Jean-François**, Sous-Directeur au développement humain, Ministère des affaires étrangères et du développement international

**Pestel Héloïse**, Sous-Directrice des relations européennes et internationales, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

**Subsol Sébastien**, Chef du pôle sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable, Ministère des affaires étrangères et du développement international

#### Mécanisme de la société civile

**Chailleux Sébastien**, Action Aid

**Jamart Clara**, Oxfam France

**Jorand Maureen**, CCFD-Terre Solidaire

**Pascal Peggy**, Action contre la Faim

**Riba Christine**, Confédération Paysanne; Via Campesina France

#### Mécanisme du secteur privé

**Danielou Morgane**, Secrétariat du Mécanisme du secteur privé

**Guey Delphine**, Chargée de communication, Groupement national interprofessionnel des semences et plants

**Teo Leslie**, Analyste des politiques mondiales et veille, Danone

### Autres

**Bricas Nicolas**, Directeur de la Chaire Unesco Alimentations du monde, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

### **Jordanie**

#### Gouvernement

**Al-Sheyab Fawzi**, Directeur-Général, Centre national des services de recherche et de vulgarisation agricoles (National Center for Agricultural Research and Extension Services)

**Al-Souf Issa**, Chef du Département du développement rural et de la parité, Ministère de l'agriculture

**Barham Rawhieh**, Ingénieur, Division de la nutrition, Ministère de la santé

**Hwaidi Khaled**, Directeur, Pôle de la sécurité alimentaire, Ministère de l'agriculture

**Masa'd Hanan**, Ingénieur, Division de la nutrition, Ministère de la santé

**Qaryouti Muien**, Directeur-Général adjoint, Centre national des services de recherche et de vulgarisation agricoles (National Center for Agricultural Research and Extension Services)

#### Mécanisme de la société civile

**Akrouf Karim**, Syndicat des agriculteurs de Tunisie, Tunisie

**Aljaajaa Mariam**, Réseau arabe pour la souveraineté alimentaire (Arab Network for Food Sovereignty); membre du Comité de coordination du MSC pour la sous-région Asie de l'Ouest et Coordonnatrice du groupe de travail du MSC sur les crises prolongées.

**Anan Hassan**, Syndicat des pêcheurs d'Ouzai, Liban

**Barhoush Rami**, Groupe arabe pour la protection de la nature (Arab Group for the Protection of Nature)

**Boleghi Abdullar**, Fédération nationale de la pêche traditionnelle, Maroc

**Hijazeen Mohammad**, Land Center for Human Rights, Égypte

**Jamal Talab**, Land Research Center, Palestine; Membre du Comité de coordination du MSC pour les paysans sans terres

**Melhim Abbas**, Syndicat des agriculteurs palestiniens (Palestinian Agricultural Farmers Union)

**Muhanadi Khaled**, Istidama, Qatar

**Siahat Mohammad**, Hashemite University, Jordanie

**Zuayter Razan Zuayter**, Réseau arabe pour la souveraineté alimentaire (Arab Network for Food Sovereignty); assistant technique de Mariam Aljaajaa et ancien membre du Comité de coordination

#### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Alramadneh Waf'a**, Fonctionnaire chargé de programme

Programme alimentaire mondial

**Carey Erin**, Fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation

Autres institutions des Nations Unies

**Sato Midori**, Chef de la nutrition, UNICEF, Institution chef de file du Comité permanent interorganisations pour le secteur de la nutrition

**Panama**

Gouvernement

**Batista Moises**, Directeur chargé de l'agriculture, Ministère du développement de l'agriculture

**Cañizales Bolivar**, Analyste, Ministère des affaires étrangères

**Cavallero Eira**, chef du Département de la santé nutritionnelle, Ministère de la santé

**Girón Esteban**, Vice-Ministre, Ministère du développement de l'agriculture

**López Max José**, Directeur général chargé des organisations et des conférences internationales, Ministère des affaires étrangères

**Pinzón Zuleika**, Administratrice générale de l'Autorité des ressources aquatiques du Panama (ARAP)

**Serrano Edgar**, Expert technique, Division du développement rural, Vulgarisation, Ministère du développement de l'agriculture

**Tello Rolando**, Directeur de la division de l'élevage, Ministère du développement de l'agriculture

**Valdespino Edgardo**, Expert technique, Ministère du développement de l'agriculture

Mécanisme de la société civile

**Batista Maria Elizabeth**, Agriculture familiale, Département de Veraguas

**Diaz Euclides**, Secrétaire Général, Association nationale des animaux d'élevage

**Hedman Taina**, Représentante de Kuna Women

**Stanley Jorge**, Conseil international des traités indiens (International Congress of Indigenous Treaties)

Mécanisme du secteur privé

**Tedman Frank Alexander**, Directeur, Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture du Panama

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Diaz Tito**, Représentant de la FAO

**Boeger Vera**, Personnel technique, Territoires, Ressources en eau et en terres

**Escala Lisbeth**, Consultante en nutrition

**Nava Alejandro Flores**, fonctionnaire régional, pêches et aquaculture

**Rappallo Ricardo**, Fonctionnaire régional chargé de la nutrition

**Veloso Najda**, Coordonnatrice, Programmes d'alimentation scolaire

#### PAM

**Barreto Miguel**, Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes; ancien Vice-Président du CSA

**Farias Hugo**, Conseiller régional, Renforcement des capacités

**Ferreira Alzira**, Directrice régionale adjointe

**Testolin Giorgia**, Conseillère régionale pour les bons et les transferts monétaires

#### Autres institutions des Nations Unies

**Carvalho Luiza**, Directrice régionale, ONU-Femmes

#### Autres

**Diaz Luis**, Directeur, National Bank of Panama

### **Philippines**

#### Gouvernement

**Arcansalin Nestor P.**, Fonctionnaire, Bureau du Conseil des investissements, Ministère du commerce et de l'industrie

**Caneda Leo P.**, ancien Directeur exécutif du Département de l'agriculture de la Région VIII; Bureau du Sous-Secrétariat aux opérations

**Guillen Reggie T.**, Fonctionnaire chargé de la nutrition, Département de la santé, Ministère de la santé

**Leones Jonas R.**, Sous-Secrétaire aux affaires internationales et aux programmes d'aide étrangère

**Padre Elizabeth G.**, Chef de l'élaboration des projets; Division de la mobilisation de ressources, Service de développement des projets

**Padre Noel**, Directeur des recherches sur les politiques, Département de l'agriculture

**Penaflo Francis M.**, Fonctionnaire, Bureau du Conseil des investissements, Ministère du commerce et de l'industrie

**Rosario Rowel B. del**, Responsable auprès de l'Organisation de Coopération Islamique; Division de l'évaluation et de l'identification des projets, Service de développement des projets

**Yap Krisitine Jeanne A.**, Fonctionnaire chargé des opérations pour l'Europe et les Organisations internationales, Division des affaires internationales, Service de recherche sur les politiques

#### Mécanisme de la société civile

**Anunciacion Roy**, Coalition populaire pour la souveraineté alimentaire (People's Coalition on Food Sovereignty)

**Cahilog Emily**, Alliance internationale des femmes (International Women's Alliance)

**Cerilla Ireneo R.**, Président de Pakisama

**Dominguez Myrna**, Réseau de l'Asie pacifique pour la souveraineté alimentaire (Asia Pacific Network for Food Sovereignty)

**Itong Katlea Zairra B.**, Partenariat des Philippines pour le développement des ressources humaines dans les zones rurales (Philippine Partnership for the Development of Human Resources in Rural Areas)

**Macacut Sixo Donato C.**, Forum de développement des réseaux d'ONG (Caucus of Development NGO Networks)

**Marquez Nathaniel Don**, Coalition des ONG asiatiques pour la réforme agraire et le développement rural (Asian NGO Coalition for Agrarian Reform and Rural Development)

**Ramirez Marlene**, Secrétaire Générale, AsiaDHRRA

#### Mécanisme du secteur privé

**Kistner Bruno**, Directeur des politiques, Food Industry Asia

**Paraluman Edwin**, Coordonnateur, Réseau régional des agriculteurs asiatiques (Asian Farmers Regional Network)

**Tababa Sonny Perez**, Directeur des questions biotechnologiques, CropLife Singapour

**Tan Siang Hee**, Directeur exécutif, CropLife Singapour

#### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Fernandez Jose Luis**, Représentant de la FAO

**Portugal Aristeo A.**, Assistant du Représentant de la FAO

#### Fonds international de développement agricole

**Pacturan Jerry**, Fonctionnaire chargé de programme

#### Programme alimentaire mondial

**Agrawal Praveen**, Représentant de pays et Directeur

#### Autres institutions des Nations Unies

**Almgren Ola**, Représentant résident des Nations Unies

**Lumilan Eden Grace**, Analyste, Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies

**Kitong Jaque**, Fonctionnaire technique, Nutrition et santé maternelle et infantile, Organisation mondiale de la Santé

**Weller Gundo**, Représentant de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé

#### Autres

**La'O Joanna T.**, Jollibee Group Foundation

**Morell Matthew**, Directeur Général, Institut international de recherche sur le riz

**Novales Ruth P.**, Vice-Présidente, Corporate Affairs Department, Nestlé

**Rabat Misha A.**, Corporate Affairs Executive, Nestlé

**Tolentino Bruce J.**, Directeur Général adjoint, Institut international de recherche sur le riz

## **Rome**

### Membres du CSA

**Arnesson-Ciotti Margareta**, Représentante permanente, Suède

**Dawel Carolina Mayeur**, Chef des politiques de sécurité alimentaire et d'environnement, Ministère de la coopération et des affaires étrangères, Espagne

**De Santis Lorenzo**, Chargé des politiques multilatérales, Royaume-Uni

**Ding Lin**, Premier Secrétaire, Représentante permanente suppléante, Chine

**Germonprez Liselot**, Attachée, Représentante permanente, Belgique

**Halley des Fontaines Segolène**, Conseillère agricole, Représentante permanente, France

**Hoogeveen Hans**, Ambassadeur/**Représentant permanent des Pays-Bas auprès des organismes des Nations Unies à Rome**, Pays-Bas

**Jeminez Benito**, Secrétaire, Mexique

**Kubota Osamu**, Conseiller du Ministre, Représentant permanent adjoint, Japon

**Mohamad Nazrain bin Nordin**, Deuxième Secrétaire (Affaires agricoles), Représentant permanent suppléant, Malaisie

**Myat Kaung**, Deuxième Secrétaire, Représentant permanent suppléant, Myanmar

**Nasskau Liz**, Représentante permanente, Royaume-Uni

**Lazaro Lupiño Jr.**, Représentant permanent adjoint, Philippines

**Okiru Grace**, Ambassadrice, Ouganda

**Quaye-Kumah Nii**, Représentant permanent, Ghana

**Rajamaki Tanja**, Représentante permanente, Finlande

**Ramsoekh Wierish**, Représentant permanent, Pays-Bas

**Salim Azulita**, Représentante permanente, Malaisie

**San Aye**, Conseillère, Représentante permanente suppléante, Myanmar

**Sarch Marie-Therese**, Ambassadrice, Royaume-Uni

**Teodonio Charlotte**, Représentante permanente, Danemark

**Tomasi Serge**, Ambassadeur, France

**Trochim Jirapha Inthisang**, Premier Secrétaire, Représentant permanent suppléant, Thaïlande

**Umeda Takaaki**, Premier Secrétaire, Représentant permanent suppléant, Japon

**Weberova Zora**, Représentante permanente suppléante, République slovaque

**Wiangwang Narumon**, Conseillère (agriculture), Représentante permanente adjointe, Thaïlande

#### Bureau et suppléants

**Abdul Razak Ayazi**, Représentant permanent suppléant, Attaché agricole, Afghanistan

**Abouyoub Hassan**, Ambassadeur, Maroc

**Bradani Davide**, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de l'Italie

**Carranza Jose Antonio**, Représentant permanent, Équateur

**Cohen April**, Chef de la section économie/politiques, Représentante permanente suppléante, États-Unis d'Amérique

**Holguin Juan**, Ambassadeur, Équateur

**Hooper Matthew**, Représentant permanent adjoint auprès de la FAO, Nouvelle-Zélande

**Jonasson Jon Erlingur**, Représentant permanent, Islande; Vice-Président du CSA

**Mellenthin Oliver**, Représentant permanent, République fédérale d'Allemagne

**Montani Nazareno**, Représentant permanent, Argentine

**Mi Nguyen**, Représentante permanente adjointe, Canada

**Navarrete Rosemary**, Conseillère (agriculture), Australie

**Ortega Lilian**, Représentante permanente adjointe, Suisse

**Piedra Ceciliano Luis Fernando**, Conseiller, Costa Rica

**Rampedi Shibu**, Attachée agricole, Afrique du Sud

**Sacco Pierfrancesco**, Représentant permanent, Italie

**Xie Jianmin**, Conseiller, Représentant permanent adjoint, Chine

#### Présidents des groupes de travail à composition non limitée

**El-Taweel Khaled**, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité alimentaire; Bureau du CSA

**Gebremedhin Anna**, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur l'établissement d'un lien entre les petits exploitants et les marchés

**Mafizur Rahman**, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel; Bureau du CSA

**Olthof Willem**, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable

**Sabiiti Robert**, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi

**Tansini Fernanda Mansur**, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial; Bureau du CSA

#### Mécanisme de la société civile

**Ahmed Faris**, USC Canada

**Ajqujy Israel Batz**, Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques (International Federation of Rural Adult Catholic Movements), Guatemala

**Alkhalwaldeh Khalid**, Alliance mondiale des peuples autochtones transhumants, Jordanie

**Alsalmiya Mohammed Salem**, Land Research Center, Palestine

**Alvarez Marite**, Alliance mondiale des peuples autochtones transhumants (World Alliance

of Mobile Indigenous People), Argentine

**Akrout Karim**, Synagri, Tunisie

**Cahilog Emily**, Alliance internationale des femmes, Philippines

**Coly Papa Bakary**, Président, Youth Colleges, Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR)

**Cruz Gabriela**, Fédération nationale des coopératives de pêcheurs équatoriens (Federacion Nac. De Coop Pesqueras del Ecuador), Équateur

**Bianchi Luca**, Chargé des finances et de l'administration, Mécanisme de la société civile

**Bishop Robert**, Association des agriculteurs biologiques de Palau (Palau Organic Farmers' Association), Palau

**Costa Christiane**, HIC/Instituto Polis, Brésil

**Dowllar Sophie**, World March of Women, Kenya

**Ebsworth Imogen**, Alliance australienne pour la souveraineté alimentaire (Australia Food Sovereignty Alliance), Australie

**Elaydi Heather**, Réseau arabe pour la souveraineté alimentaire (Arab Network for Food Sovereignty), Jordanie

**Fernandez George Dixon**, Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques (International Federation of Rural Adult Catholic Movements), Inde

**Gataru Patterson Kurla**, HIC/Mazingira Institute, Kenya

**Gonzalez Antonio**, Mouvement agroécologique d'Amérique latine et des Caraïbes (Movimiento Agroecologico de America Latina y el Caribe), Guatemala

**Greco Rodolfo Gonzalez**, Coordinatrice latino-américaine des organisations paysannes (Coordinadora Latinoamericana de Organizaciones del Campo), La Via Campesina, Argentine

**Guerra Alberta**, ActionAid International, Italie

**Guttal Shalmali**, Focus on the Global South, Thaïlande

**Hedman Taina**, Représentante de Kuna Women, Panama

**Hutchby Carl**, Conseil international des traités indiens (International Indian Treaty Council), Panama

**Jaffer Naseegh**, Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche, Afrique du Sud

**Kesteloot Thierry**, Oxfam Solidarité, Belgique

**Lukanga Editrudith**, Forum mondial des pêcheurs, Tanzanie

**Maisano Teresa**, Chargée des programmes et des communications, Mécanisme de la société civile

**Macari Marisa**, Consumers International, Mexique/États-Unis

**Mallari Sylvia**, APC, Philippines

**Mupungu Nathanael Buka**, Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (Alliance for Food Sovereignty in Africa), République démocratique du Congo

**Olson Dennis**, Union internationale des travailleurs de l'alimentation (International Union of Food Workers), États-Unis

**Rabetrano Richard**, Forum des agriculteurs d'Afrique australe et méridionale (Eastern and Southern Africa Farmers' Forum), Madagascar

**Rodriguez Fernando Ariel Lopez**, Confédération des organisations de producteurs familiaux du Mercosur (Confederación de Organizaciones de Productores Familiares del Mercosur)

**Sakyi Adwoa**, Union internationale des travailleurs de l'alimentation (International Union of Food Workers), Ghana

**Sall Nadjirou**, Afrique Nourricière, Sénégal

**Sanchez Javier**, La Via Campesina, Espagne

**Sarkar Ratan**, RTF Network, Bangladesh

**Shatberashvili Elene**, Association d'agriculteurs biologiques (Biological Farmer Association), La Via Campesina, Géorgie

**Vispo Isabel Alvarez**, Urgenci, Espagne

**Wiebe Nettle**, La Via Campesina, Canada

**Woldpold-Bosien Martin**, Coordonnateur, Mécanisme de la société civile

#### Mécanisme du secteur privé

**Anderson Robynne**, Coordonnatrice, Mécanisme du secteur privé

**Avisar Dror**, FuturaGene, Israël

**Bain Barrie**, Association internationale de l'industrie des engrais (International Fertilizer Industry Association), Royaume-Uni

**Baldwin Brian**, Secrétariat du Réseau international agroalimentaire, Italie

**Boyes Tiare**, Conférence générale annuelle de la Commission internationale du flétan du Pacifique (International Pacific Halibut Commission AGM Conference Board)

**Caunt Jaine Chisholm**, Association pour le commerce des céréales et des aliments pour animaux (The Grain and Feed Trade Association), Royaume-Uni

**Ceballos Paulina**, Réseau international agroalimentaire (International Agrifood Network), Italie

**Danielou Morgane**, Réseau international agroalimentaire (International Agrifood Network), France

**Deville Loraine**, Nutriset, France

**Docherty Paddy**, Phoenix Africa Development, Royaume-Uni

**Dredge Wayne**, Nuffield International, Australie

**Erickson Audrae**, Mead Johnson Nutrition, États-Unis d'Amérique

**Green David**, Alliance des États-Unis pour la durabilité (The US Sustainability Alliance), États-Unis d'Amérique

**Kolukisa Andac**, Confédération mondiale des légumineuses (Global Pulse Confederation), Turquie

**Latimer Michael**, Conseil canadien des races à viande (Canadian Beef Breeds Council)

**May Mike**, FuturaGene, Espagne

**Miller Gregory**, Dairy Management Inc., États-Unis d'Amérique

**Moore Donald**, Plateforme mondiale des produits laitiers (Global Dairy Platform), États-Unis d'Amérique

**Otten Katrijin**, Cargill, États-Unis d'Amérique  
**Paschetta Nadia**, Export Trading Group Farmers Association, Afrique de l'Est  
**Pitre Yvonne Harz**, Association internationale de l'industrie des engrais (International Fertilizer Industry Association), France  
**Rogers Nicole**, Agriprocity, Émirats arabes unis  
**Scott Stephen**, Canadian Hereford Association, Canada  
**Simpson John Young**, Duxton Asset Management, Singapour  
**Smith Rob**, Canadian Hereford Association, Canada  
**Weiss Martin**, Myanmar Awba Group, Myanmar  
**White Rick**, Association canadienne de cultivateurs de canola (Canadian Canola Growers Association), Canada  
**Williams Katie**, Alliance des États-Unis pour la durabilité (The US Sustainability Alliance), États-Unis d'Amérique  
**Zeigler Margaret**, Global Harvest Initiative, États-Unis d'Amérique

Groupe d'experts de haut niveau

**Caron Patrick**, Président du HLPE  
**Kalafatic Carol**, Vice-Présidente du HLPE  
**Pingault Nathanael**, Coordonnateur du Groupe d'experts de haut niveau

Présidents actuels et précédents du CSA

**Gornass Amira**, Présidente du CSA (en fonctions)  
**Verburg Gerda**, Présidente du CSA (2013 – 2015)  
**Olaniran Olaitan Y.A.**, Président du CSA (2011 – 2013)

Secrétariat

**Beall Elizabeth**, Consultante  
**Cirulli Chiara**, Fonctionnaire chargé de programme  
**Colonnelli Emilio**, Consultant en sécurité alimentaire  
**Fulton Deborah**, Secrétaire du CSA  
**Hemonin Ophélie**, Consultante technique  
**Isoldi Fabio**, Assistant du Président du CSA  
**Jamal Siva**, Fonctionnaire chargé de liaison  
**Mathur Shantanu**, Directeur, Partenariats BRA/ONU  
**Orebi Sylvia**, Commis dactylographe  
**Salter Cordelia**, Fonctionnaire technique principal  
**Trine Françoise**, Fonctionnaire principal (sécurité alimentaire)  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Belli Luisa**, Coordonnateur de l'évaluation des projets, Bureau de l'évaluation  
**Burgeon Dominique**, Chef du Programme stratégique 5 (Résilience)  
**Campanhola Clayton**, Chef du Programme stratégique 2 (Agriculture durable)  
**Dowlatchahi Mina**, Directrice adjointe, Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources  
**Hemrich Guenter**, Directeur adjoint, Division de la nutrition et des systèmes alimentaires  
**Igarashi Masahiro**, Directeur, Bureau de l'évaluation  
**Jackson Julius**, ancien Secrétaire du CSA  
**McGuire Mark**, Coordonnateur principal de programme, Programme stratégique 1 - Sécurité alimentaire et nutrition  
**Morrison Jamie**, Chef du Programme stratégique 4 (Systèmes alimentaires)  
**Munro-Faure Paul**, Directeur adjoint, Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités  
**Rapsomanikis, George**, Économiste principal, Division du commerce et des marchés  
**Stamoulis Kostas**, Sous-Directeur général par intérim du Département du développement économique et social, FAO, et Secrétaire du CSA (2007 - 2014)  
**Takagi Maya**, Chef adjoint du Programme stratégique 3 (Réduction de la pauvreté rurale)  
**Tarazona Carlos**, Bureau de l'évaluation  
**Vos Rob**, Directeur, Affaires économiques et sociales

#### Fonds international de développement agricole

**Audinet Jean-Philippe**, Membre suppléant du Groupe consultatif du CSA  
**Garcia Oscar**, Directeur, Bureau de l'évaluation  
**Mathur Shantanu**, Directeur, Bureau des partenariats BRA/ONU du département gestion des programmes du Vice-Président associé  
**Nwanze Kanayo**, Président  
**Prato Bettina**, Membre du Groupe consultatif du CSA

#### Programme alimentaire mondial

**Burrows Sally**, Fonctionnaire principal (évaluation), Bureau de l'évaluation  
**Omamo Steven Were**, Coordonnateur et Directeur adjoint des Systèmes alimentaires (OZS), Division des politiques et des programmes  
**Tamamura Mihoko**, Directrice, organismes ayant leur siège à Rome et Comité de la sécurité alimentaire mondiale

#### Autres institutions des Nations Unies

**Branca Francesco**, Directeur nutrition, OMS et Secrétaire exécutif par intérim du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies (2015)  
**Elver Hilal**, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation  
**Nabarro David**, Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale et

Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Programme 2030

**Oenema Stineke**, Coordinatrice, Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies

**Wustefeld Marzella**, Fonctionnaire technique, Bureau du Directeur, Département Nutrition pour la santé et le développement, OMS

Organisation mondiale des agriculteurs

**Abdelmajid Ezzar**, Président, Président de l'UMNAGRI et de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

**Batters Minette**, Présidente adjointe, Syndicat national des agriculteurs (National Farmers' Union), Royaume-Uni

**Capolongo Laura**, Auxiliaire chargée des politiques, Organisation mondiale des agriculteurs

**Chibonga Dyborn**, Président directeur général, Association nationale malawite des petits agriculteurs (National Smallholder Farmers Association), Malawi

**De Jager Theo**, Président de la Confédération des syndicats d'agriculteurs d'Afrique australe

**Etchevehere Luis Miguel**, FARM Mercosur, Président de la Société rurale, Argentine

**Greene Jetro**, Coordonnateur en chef, CaFAN

**Marzano de Marinis Marco**, Secrétaire général, Organisation mondiale des agriculteurs

**Mintiens Koen**, Spécialiste des animaux d'élevage, Boerenbond, Belgique

**Ogang Charles Hilton**, Président, Fédération nationale des agriculteurs ougandais (Uganda National Farmers Federation), Ouganda

**Pesonen Pekka**, Secrétaire général du Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) de la Confédération générale de la coopération agricole (COGEPA)

**Roosli Beat**, Responsable de la Division relations internationales, Union suisse des paysans, Suisse; Facilitateur du Groupe de travail sur la sécurité alimentaire de l'Organisation mondiale des agriculteurs

**Velde David**, Membre du Conseil de l'Organisation mondiale des agriculteurs pour l'Amérique du Nord, États-Unis d'Amérique

**Volpe Luisa**, chargée des politiques, Organisation mondiale des agriculteurs

**Watne Mark**, Président, Syndicat des agriculteurs du Dakota du Nord (North Dakota Farmers Union), États-Unis d'Amérique

Autres

**El Kouhene Mohamed**, ancien Membre du Groupe consultatif du CSA représentant le PAM

**Salha Haladou**, Ambassadeur, Liaison pour le NEPAD, Union Africaine

**Tran Hien**, Fondation Bill et Melina Gates

**Vidal Alan**, CGIAR

## **Sénégal**

### Gouvernement

**Camara Ali Mohamed Seg**a, Secrétaire exécutif, Conseil national de sécurité alimentaire

**Diallo Alimou**, Économiste, Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, Ministère de l'élevage et des productions animales

**Faye Augustin Yakhar**, Secrétaire Général, Ministère du commerce, du secteur informel, de la consommation, de la promotion des produits locaux et des PME

**Guye Khadime**, Conseiller technique, Ministère de l'élevage et des productions animales

**Ka Abdoulaye**, Coordonnateur national de la Cellule de lutte contre la Malnutrition, Sénégal

**Mendy Ibrahima**, Directeur de la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles, Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural

**Sakho Mamadou Ouseny**ou, Secrétaire Général, Ministère de l'élevage et des productions animales

**Sarr Alioune**, Ministre du commerce, du secteur informel, de la consommation, de la promotion des produits locaux et des PME

**Secka Dogo**, Secrétaire Général, Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural

**Mbargou**, Directeur des services vétérinaires, Ministère de l'élevage et des productions animales

### Mécanisme de la société civile

**Cisse El Hadji Themmo**, Assistant Coordonnateur, Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR)

**Coly Papa Bakary**, Président, Youth Colleges, Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR)

**Sambaktu Zakaria**, Directeur des programmes, Action Aid

### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Diene Mamedou**, Consultant politique et institutions

**Diop Ousseynou**, Associé au Programme, Unité du Programme

**Patrick David**, Chef adjoint par intérim de l'équipe pour la Résilience FAO Sénégal

**Tardivel Geraldine**, Spécialiste des régimes fonciers

### Autres institutions des Nations Unies

**Diallo Ousamane**, Communication, Organisation mondiale de la Santé

### Autres

**Diouf Abdou**, Secrétaire exécutif, Eau, Vie et Environnement

**Ndiaye Seydou**, Coordonnateur, plateforme société civile SUN Sénégal

## **Ouganda**

### Gouvernement

**Hakuza Anna Nkeza**, alerte précoce et sécurité alimentaire, Industrie animale et pêches (Early Warning and Food Security, Animal Industry and Fisheries), Ministère de l'agriculture

**Kashaija Imelda**, Directrice générale adjointe, Promotion et Technologie agricoles (Agriculture Technology and Promotion), Organisation nationale de recherche agricole (National Agriculture Research Organization)

**Mateeba Tim**, Nutritionniste principal, Division de la santé de la reproduction (Reproductive Health Division), Ministère de la santé

**Nahalamba Sarah**, Planificatrice principale, Population, parité et développement social, Autorité nationale de planification

**Twesiime Fred**, Assistant délégué, Aide au développement et coopération régionale, Ministère des finances, Développement économique et planification

### Mécanisme de la société civile

**Joseph Taremwa**, Association Agro-Tourism

**Kenyangi Gertrude K.**, Appui aux femmes dans l'agriculture et environnement (Support for Women in Agriculture and Environment)

**Kizito Erick**, Pelum Ouganda

**Nakato Margaret**, Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche

**Nicholas Ssenyonjo**, Fondation ougandaise d'éducation environnementale (Uganda Environmental Education Foundation)

**Phionah Birungi**, Organisation nationale ougandaise de développement de l'apiculture (Uganda National Apiculture Development Organization)

**Phionah Kansime**, Union africaine des protecteurs de l'environnement (African Union of Conservationists)

**Richard Mugisha**, Réseau Agriprofocus (Agriprofocus Network)

**Rushere Aggrey M.**, Abantu pour le développement - Ouganda (Abantu for Development Uganda)

### Mécanisme du secteur privé

**Ngunyi Steve**, Consultant en agro-industrie et agriculteur (élevage), Iconbeane

### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Castello Massimo**, Représentant adjoint de la FAO

**Okello Beatrice A.A.**, Fonctionnaire principal chargé de programme

**Sengendo Stella Nagujja**, Fonctionnaire chargé de programme pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence agricoles

### Fonds international de développement agricole

**Marini Alessandro**, Représentant de pays pour l'Ouganda, Directeur du programme de pays pour le Soudan du Sud

### Autres institutions des Nations Unies

**Birungi Nelly**, Nutritionniste, UNICEF

**Muwaga Brenda**, Nutritionniste, UNICEF

**Turyashemererwa Florence**, Organisation mondiale de la Santé

### Donateurs

**Fowler Martin**, Conseiller en agriculture et en moyens d'existence, Agence des États-Unis pour le développement international

**Gonzalez Laura**, Coordinatrice de l'Initiative alimentaire pour l'avenir, Agence des États-Unis pour le développement international

### **Washington D.C**

#### Gouvernement

**Chow Jennifer**, Conseillère principale en politiques, Agence des États-Unis pour le développement international

**Hegwood David**, Chef, Engagement mondial et stratégie (Global Engagement & Strategy), Agence des États-Unis pour le développement international

**Lyng Theodore J.**, Directeur, Bureau de la sécurité alimentaire mondiale (Office of Global Food Security), Département d'État des États-Unis d'Amérique

**O'Flaherty Elle**, Conseillère principale, Ministère de l'agriculture des États-Unis d'Amérique

**Tuminaro John D.**, Conseiller principal en sécurité alimentaire, Département d'État des États-Unis d'Amérique

#### Mécanisme de la société civile

**Costello Mary Kate**, Analyste des politiques, Projet de lutte contre la faim (The Hunger Project)

**Hertzler Doug**, Analyste principal des politiques, Action Aid

**Munoz Eric**, Conseiller principal en politiques, Oxfam

**Rowe Tonya**, Chef des politiques mondiales, CARE

**Snapley Marilyn**, Directrice des activités de plaidoyer en faveur des politiques, Inter Action

**Varghese Sherly**, Analyste principal des politiques, Institut pour une politique agricole et commerciale

#### Mécanisme du secteur privé

**Medina Helen**, Vice-Présidente, Politiques produits et Innovation, Conseil des États-Unis pour le commerce international (United States Council for International Business)

**Michener Michael**, Directeur, Relations multilatérales, Crop Life International

**Sevcik Jesse**, Directeur, Affaires de gouvernance mondiale (Global Government Affairs), Elanco Animal Health

**Trachkenburg Eric**, Directeur, Secteur de l'agriculture et de l'alimentation, McLarty Associates

#### Autres

**Dyer Nichola**, Directeur de programme; Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

**Henas Aira Maria**, Économiste de l'agriculture, Division des engagements mondiaux au sein du service des Pratiques mondiales, Banque mondiale

**Padua Astrid de**, Représentante du corps diplomatique; Point focal pour la FAO à l'Ambassade d'Allemagne

#### **Autres personnes interviewées ne faisant pas partie des missions**

**Arnott Sheri**, Directrice, Direction de l'aide alimentaire, politiques et stratégie, World Vision International

**Blaylock Jean**, Chargée des politiques, Global Justice Now

**De Castro Maria Giulia**, Chargée des politiques, Organisation mondiale des agriculteurs

**Ferrante Andrea**, Membre du mouvement pour la souveraineté alimentaire, Via Campesina

**Fracassi Patrizia**, Analyste principale en nutrition et Conseillère en politiques, Secrétariat du Mouvement SUN

**Garrett James**, Chargé de recherche principal, Biodiversité, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

**Giyose Boitshopo**, Fonctionnaire principale (nutrition) chargée des politiques et des programmes au sein de la Division de la Nutrition, FAO

**Haddad Lawrence**, Chercheur principal et Chef de la Nutrition mondiale, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

**Hitchman Judith**, Présidente, Urgenci

**Kennedy Eileen**, Professeur, Tufts University; Membre du Comité directeur du HLPE

**Lasbennes Florence**, Directrice, Secrétariat de l'Initiative sur le renforcement de la nutrition

**Leather Chris**, Consultant indépendant; ancien membre du MSC et du Groupe consultatif du CSA

**Monslave Sofia**, Food First Information et Action Network

**Murphy Sophia**, Membre du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE)

**Neufeld Lynnette**, Directrice du suivi, de l'apprentissage et de la recherche, Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition

**Osorio Martha**, Spécialiste de la parité hommes-femmes et du développement rural, FAO

**Pinstrup-Andersen Per**, Professeur émérite; ancien Président du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE)

**Piwoz Ellen**, Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies

**Prato Stefano**, Mécanisme de la société civile (Europe occidentale)

**Villarreal Marcela**, Directrice, Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités, FAO

**Walters Nancy**, Chef de l'Initiative sur le renforcement de la nutrition (SUN) et de l'Initiative REACH, PAM

**Willnet Walter**, Professeur d'épidémiologie et de nutrition, Université Harvard



## Annexe D: Documents consultés

**Adams, B. et Pingeot, L.** 2013. *Study for UN DESA - Strengthening Public Participation at the United Nations for Sustainable Development: Dialogue, debate, dissent, deliberation*. New York City.

**Assemblée générale des Nations Unies.** 2011. *Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*. New York.

**Assemblée générale des NU et Conseil des droits de l'homme.** 2015. *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation sur sa mission aux Philippines*. New York.

**Assemblée générale des NU et ECOSOC.** 2010. *Note du Président de la sécurité alimentaire mondiale sur la réforme du Comité et sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre*. New York.

**Assemblée générale des NU et ECOSOC.** 2011. *Note by Chairperson of the Committee on World Food Security on the reform the Committee and progress made towards implementation*. New York City.

**Assemblée générale des NU et ECOSOC.** 2012. *Rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. New York.

**Assemblée générale des NU et ECOSOC.** 2013. *Rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. New York.

**Assemblée générale des NU et ECOSOC.** 2014. *Rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. New York.

**Assemblée générale des NU et ECOSOC.** 2015. *Rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. New York.

**Assemblée générale des NU et ECOSOC.** 2016. *Rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. New York.

**Assemblée générale des NU.** 2013. *Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*. New York.

**Assemblée générale des NU.** 2016. *Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)*. New York.

**Assemblée générale des NU.** 2016. *Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*. New York.

**Banque mondiale.** 2011. *Rapport sur le développement dans le monde 2012 (abrégé). Gender Equality and Development*. Washington, DC.

**Brun, M., Treyer, S., Alpha, A., Bricas, N. et Ton Nu, C.** 2014. *Évaluation d'impact et cadre de redevabilité pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale*.

**Candel, Jeroen J.L.** 2014. *Food security governance: a systematic literature review*.

**CARICOM.** 2010. *Report of the CARICOM Commission on Youth Development*. London.

**CELAC.** 2014. *The CELAC Plan for Food and Nutrition Security and the Eradication of Hunger2025*. Santiago.

- CELAC.** 2016. *Special Declaration 1: on the 2025 CELAC Plan on Food Security, Nutrition and Eradication of Hunger.* Ecuador.
- CIN2.** 2014. *Cadre d'action.* Rome.
- CIN2.** 2014. *Déclaration de Rome sur la nutrition.* Rome.
- CSA et FAO.** 2012. *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.* Rome.
- CSA.** 2009. *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2010. *Rapport de la trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2010. *Rapport de situation sur le projet de mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition, pour les relations avec le CSA.* Trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.
- CSA.** 2011. *Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants.* Rome.
- CSA.** 2011. *Parité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition.* Rome.
- CSA.** 2011. *Rapport de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2011. *Régimes fonciers et investissements internationaux dans le secteur agricole.* Rome.
- CSA.** 2011. *Volatilité des prix et sécurité alimentaire.* Rome.
- CSA.** 2012. *La protection sociale pour la sécurité alimentaire.* Rome.
- CSA.** 2012. *Rapport de la trente-neuvième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2012. *Sécurité alimentaire et changement climatique.* Rome.
- CSA.** 2013. *Agrocarburants et sécurité alimentaire.* Rome.
- CSA.** 2013. *Comité de la sécurité alimentaire mondiale – Stratégie de communication.* Quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.
- CSA.** 2013. *Paysans et entrepreneurs: investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire.* Rome.
- CSA.** 2013. *Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2014-2015.* Rome.
- CSA.** 2013. *Rapport de la quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2014. *La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.* Rome.
- CSA.** 2014. *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables.* Rome.
- CSA.** 2014. *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.* Rome.
- CSA.** 2014. *Propositions d'amendements au règlement intérieur du CSA et conclusions des travaux du Groupe de travail sur le règlement intérieur du CSA.* Rome.

- CSA.** 2014. *Rapport de la quarante et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2015. *Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.* Rome.
- CSA.** 2015. *Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) – Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, quatrième version.* Rome.
- CSA.** 2015. *Concept Note for Evaluation of the Effectiveness of CFS Reform.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting 24 November 2016. Rome.
- CSA.** 2015. *Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.* Rome.
- CSA.** 2015. *L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2015. *Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2016-2017.* Rome.
- CSA.** 2015. *Rapport de la quarante-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2015. *Rapport sur les conclusions de l'enquête sur l'efficacité du CSA.* Rome.
- CSA.** 2015. *Suivi des progrès accomplis au regard des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).* Rome.
- CSA.** 2016. *Ad-hoc Participants Voluntary Reporting.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting, 29 November 2016. Rome.
- CSA.** 2016. *Background Note on the Open-Ended Working Group on Monitoring.* Rome.
- CSA.** 2016. *Budget Update.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting, 29 November 2016. Rome.
- CSA.** 2016. *CFS Advisory Group Reporting Exercise.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting, 29 November 2016. Rome.
- CSA.** 2016. *CFS Approach to Policy Convergence.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting, 31 March 2016. Rome.
- CSA.** 2016. *CFS Budget Update.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting, 08 July 2016. Rome.
- CSA.** 2016. *CFS Engagement in Advancing the 2030 Agenda for Sustainable Development (including Draft Decision).* CFS 43. Rome.
- CSA.** 2016. *Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) – Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, cinquième version.* Rome.
- CSA.** 2016. *Conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (y compris projet de décision).* Rome.
- CSA.** 2016. *Connecting Smallholders to Markets.* Rome.
- CSA.** 2016. *Draft Decision Box for Monitoring: Terms of Reference to share experiences and good practices in applying CFS decisions and recommendations through organizing events at national, regional and global levels.* Open-Ended Working Group on Monitoring Meeting #2. Rome.
- CSA.** 2016. *Draft Terms of Reference to share experiences and good practices in applying CFS decisions and recommendations through organizing events at national, regional and global levels.* Open-Ended Working Group on Monitoring Meeting #2. Rome.

- CSA.** 2016. *Ensuring sustainable funding to implement agreed MYPoW activities.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting, 29 November 2016. Rome.
- CSA.** 2016. *Expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Synthèse et principaux éléments.* CSA 43. Rome.
- CSA.** 2016. *Farmers' Contribution to the Committee on World Food Security.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting, 31 March 2016. Rome.
- CSA.** 2016. *Information Note on the experiences and good practices in the use and application of the VGGT.* CFS 43. Rome.
- CSA.** 2016. *Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?* Rome.
- CSA.** 2016. *Mobilisation du CSA au service de la nutrition.* CSA 43. Rome.
- CSA.** 2016. *OEWG on Monitoring - Background Note.* Open Ended Working Group on Monitoring meeting. 20 January 2016. Rome.
- CSA.** 2016. *Potential areas for CFS further involvement in nutrition.* Open-Ended Working Group on Nutrition Meeting. Rome.
- CSA.** 2016. *Rapport de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome.
- CSA.** 2016. *Rapport intérimaire annuel du CSA 2015-2016.* CSA 43. Rome.
- CSA.** 2016. *Renewal of the Steering Committee of the High-Level Panel of Experts (HLPE) on Food Security and Nutrition.* Rome.
- CSA.** 2016. *Summary of side event on connecting indigenous food systems to markets: The Maori experience in New Zealand.* Rome.
- CSA.** 2016. *Terms of Reference to Share Experiences and Good Practices in Applying CFS Decisions and Recommendations through Organizing Events at National, Regional and Global Levels.* Rome.
- CSA.** 2016. *Workstream and activity updates.* CFS Bureau and Advisory Group Meeting, 29 November 2016. Rome
- CSA.** 2016. *Zero draft of the revised GSF.* CFS Open-Ended Working Group on Global Strategic Framework Meeting, 30 November 2016. Rome.
- CSA.** 2017. *Background document on Sustainable Funding.* CFS meeting. Rome.
- De Janvry, A.** 2013. *The UN Committee on Food Security: A new approach to global governance?.*
- De Schutter, O.** 2012. *Reshaping Global Governance: The Case of the Right to Food.*
- De Schutter, O.** 2014. *The Reform of the Committee on World Food Security: The Quest for Coherence in Global Governance.*
- Deacon, B.** 2013. *The social protection floor and global social governance: Towards policy synergy and cooperation between international organizations.* International Society Security Review. International Social Security Association.
- Department for International Development.** 2016. *Strengthening Land Governance: Lessons from implementing the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security.* LEGEND State of the Debate Report 2016.

- Duncan, J.** 2013. *Participation for improved policy making: An examination of policy roundtable negotiations in the reformed Committee on World Food Security.*
- Duncan, J. et Barling, D.** 2012. *Renewal through Participation in Global Food Security Governance: Implementing the International Food Security and Nutrition Civil Society Mechanism to the Committee on World Food Security.*
- Eklin, K., Evensmo, I.F., Georgescu, I., Hubert, V., Le, J., Malik, T., Treyer, S. et Brun, M.** 2014. *The Committee on World Food Security reform: impacts on global governance of food security.*
- Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale (HLPE).** 2012. *Sécurité alimentaire et changement climatique. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.* Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.
- FAO et OMS.** 2014. *Cadre d'action.* Deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Rome.
- FAO et OMS.** 2014. *Déclaration de Rome sur la nutrition.* Deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Rome.
- FAO et PAM.** 2013. *FAO/WFP Joint Evaluation of Food Security Cluster: Coordination in Humanitarian Action. Evaluation Report.* Rome.
- FAO, CTA et FIDA.** 2014. *Les jeunes et l'agriculture: principaux enjeux et solutions concrètes.* Rome.
- FAO.** 2011. *Gender Differences in assets.* SOFA Team. Rome.
- FAO.** 2011. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 – Le rôle des femmes dans l'agriculture – Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement.* Rome.
- FAO.** 2012. *Evaluation of FAO's Role and Work in Food and Agriculture Policy.* Office of Evaluation. Rome.
- FAO.** 2013. *La gouvernance foncière pour les femmes et les hommes.* Rome
- FAO.** 2013. *Politique de la FAO sur l'égalité des sexes – Atteindre les objectifs de sécurité alimentaire dans l'agriculture et le développement rural.* Rome
- FAO.** 2014. *Évaluation stratégique et programmatique 2015-2017 – plan indicatif à horizon mobile.* Cent sixième session du Comité du Programme (novembre 2014): PC116/5. Rome.
- FAO.** 2014. *Examen indépendant des réformes de la gouvernance.* Rome.
- FAO.** 2014. *Policy Paper, Food Security and Nutrition in Small Island Developing States (SIDS).* Rome.
- FAO.** 2014. *Rapport de la trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.* Santiago (Chili).
- FAO.** 2015. *Textes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.* Rome.
- FAO.** 2016. *Autonomiser les femmes pour éliminer la faim et la pauvreté.* Rome.
- FAO.** 2016. *FAO Regional Initiatives.* Rome.
- FAO.** 2016. *Governing Land for Women and Men.* Capacity Development Program on Gender and the Voluntary Guidelines for the Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forestry (VGGTs). Rome.
- FAO.** 2016. *L'évaluation à la FAO.* Rome.

- FAO.** 2017. *FAO Regional Office for Latin America and the Caribbean's Regional Initiatives*. Rome.
- FIAN.** 2014. *L'accaparement des terres au Mali au regard du droit à l'alimentation*.
- FIDA.** 2013. *Rapport annuel 2013*. Rome.
- FIDA.** 2014. *Rapport annuel 2014*. Rome.
- FIDA.** 2015. *Agenda 2030: Why it matters for IFAD*. Rome.
- FIDA.** 2015. *Rapport annuel 2015*. Rome.
- FIDA.** 2016. *Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 – Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural*. Rome.
- FIDA.** 2016. *Procédures opérationnelles relatives aux stratégies de pays*. Rome.
- FIDA.** 2016. *Rapport sur le développement rural 2016 – Encourager une transformation inclusive du monde rural*. Rome.
- FPIC.** 2014. *No Compromise on the Rights of Indigenous Peoples to FPIC in the CFS*. Rome.
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.** 2011. *Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du GNUE*. New York: UNEG
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.** 2016. *Normes et règles d'évaluation*. New York: UNEG
- High Level Task Force on the Global Food Security Crisis.** 2010. *Updated Comprehensive Framework for Action*. New York.
- HLPE.** 2010. *Règles et procédures applicables aux travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rome.
- HLPE.** 2011. *Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture et investissements internationaux en agriculture*. Rome.
- HLPE.** 2011. *Volatilité des prix et sécurité alimentaire*. Rome.
- HLPE.** 2012. *La protection sociale pour la sécurité alimentaire*. Rome.
- HLPE.** 2012. *Sécurité alimentaire et changement climatique*. Rome.
- HLPE.** 2013. *Agrocarburants et sécurité alimentaire*. Rome.
- HLPE.** 2013. *Paysans et entrepreneurs: investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire*. Rome.
- HLPE.** 2014. *Internal Procedures and Methodological guidelines for the Work of the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition*. Rome.
- HLPE.** 2014. *La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Rome.
- HLPE.** 2014. *Note on Critical and Emerging Issues for Food Security and Nutrition*. Rome.
- HLPE.** 2014. *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables*. Rome.
- HLPE.** 2015. *Info Note on the High-Level Panel of Experts for Food Security and Nutrition (HLPE) of the Committee on World Food Security (CFS)*. Rome.
- HLPE.** 2015. *L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale*. Rome.
- HLPE.** 2015. *Résumés et recommandations des rapports 1 à 9*. Rome.

- HLPE.** 2016. *Collection of contributions received for the HLPE report on Nutrition and Food Systems*. Rome. (multilingue!!!)
- HLPE.** 2016. *HLPE impacts (2010 – 2015)*. 13<sup>th</sup> Meeting of the HLPE Steering Committee. USA.
- HLPE.** 2016. *HLPE report on Nutrition and Food Systems*. Rome.
- HLPE.** 2016. *HLPE report on Nutrition and Food Systems. Short Summary by the HLPE Secretariat*. Rome.
- HLPE.** 2016. *Key Elements*. Rome.
- HLPE.** 2016. *Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?* Rome.
- HLPE.** 2016. *Note to the Trust Fund Oversight Committee on HLPE impacts: Update for the year 2015. Support to the establishment and functioning of the HLPE (HLPE Trust Fund)*. USA.
- HLPE.** 2016. *Nutrition and food systems V0 Draft Report*. Rome.
- HLPE.** 2017. *Interim Provisional Trust Fund Situation for 2016 and provisions for 2017*. 4<sup>th</sup> meeting of the Trust Fund Oversight Committee. Rome.
- International Agri-Food Network.** 2015. *Brochure on the Private Sector Mechanism to the UN Committee on World Food Security*.
- International Agri-Food Network.** 2015. *Private Sector Mechanism Position Paper on Strengthening CFS Reform Outcomes*.
- International Agri-Food Network.** 2016. *Private Sector Mechanism Paper: Strengthening Food Systems to Improve Nutrition Outcomes*. Rome.
- L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition.** 2015. *La nutrition des peuples n'est pas un business / Édition 7*.
- McKeon, N.** 2011. *Global Governance for World Food Security: A Scorecard Four Years after the Eruption of the "Food Crisis"*.
- Mécanisme de la société civile.** 2011. *Civil Society Mechanism Work on Gender, Food Security and Nutrition in the 37<sup>th</sup> Session of the CFS*. Rome.
- Mécanisme de la société civile.** 2011. *CSM Position Paper for the CFS Roundtable on gender: food security and nutrition*. Rome.
- Mécanisme de la société civile.** 2014. *Evaluation of the CSM – Civil Society Mechanism for relations with the CFS*. Rome.
- Mécanisme de la société civile.** 2015. *Interventions de la société civile au CSA 42*. Rome.
- Mécanisme de la société civile.** 2015. *Rapport annuel 2014/2015*. Rome.
- Mécanisme de la société civile.** 2016. *A presentation of the CSM*. Rome.
- Mécanisme de la société civile.** 2016. *GT du MSC sur la Nutrition - Premiers préparatifs pour le GTCNL (Version préliminaire)*. Rome.
- Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition.** 2015. *Interventions de la société civile au CSA 42*.
- Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition.** 2015. *Rapport annuel*.
- Oxfam.** 2015. *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security from a Gender Perspective*.

- PAM.** 2012. *WFP's 2012 Nutrition Policy: A Policy Evaluation*. Rome.
- PAM.** 2013. *Plan stratégique du PAM pour 2014–2017*. Rome.
- PAM.** 2014. *Evaluation of WFP's 2009 Gender Policy – This Time Around?* Rome.
- PAM.** 2015. *Rapport annuel sur l'évaluation 2014*. Rome.
- PAM.** 2016. *WFP comments on HLPE report on Nutrition*. Rome.
- Patton, M.Q.** 2003. *Qualitative Research and Evaluation Methods*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications Inc.
- Royaume hachémite de Jordanie, FNUAP, HCR, UNICEF, PAM, OMS.** 2016. *Interagency Nutrition Survey amongst Syrian Refugees in Jordan*.
- Schiavoni, C. et Mulvany, P.** 2014. *Evaluation of the CSM, Civil Society Mechanism for relations with the CFS*.
- Strunz, S., Gawel, E., Lehmann, P. et Soderholm, P.** 2015. *Policy Convergence: A conceptual framework based on lessons from renewable energy policies in the EU*.
- USAID.** 2015. *Multi-Sectoral Nutrition Strategy*. USA.
- USAID.** 2016. *Guidelines on Compulsory Displacement and Resettlement in USAID Programming*. USA.
- Valters, C.** 2015. *Theories of Change: Time for a radical approach to learning in development*. Overseas Development Institute.
- Weyrauch, V., Echt, L. et Suliman, S.** 2016. *Knowledge into policy: Going beyond 'Context matters'*.
- World Farmers Organisation.** 2016. *Farmers' contribution to the Committee on World Food Security*. Rome.

## Annexe E: Suggestions d'amélioration par les personnes interrogées

### Personnes interrogées à Rome

Programme de travail pluriannuel	<p>Il serait possible d'améliorer le programme de travail pluriannuel en l'intégrant dans une démarche davantage axée sur les résultats. Il repose sur des processus politiques, mais ce n'est pas suffisant. Il n'existe pas de compréhension commune des cadres de résultats et des approches à suivre. Il faut beaucoup de temps et d'énergie pour parvenir à instaurer une vision commune au sein des organisations (ce qui est perçu comme un produit par une personne peut être considéré comme une activité par une autre).</p> <p>Le CSA a le pouvoir de réunir les parties prenantes autour d'une même table dans la perspective de la concrétisation de l'ODD2 et pourrait s'imposer comme l'ECOSOC de la sécurité alimentaire. Mais pour que cette perspective se réalise, il faudrait repenser le programme de travail pluriannuel en envisageant la possibilité d'adopter un horizon de planification plus long que les deux ans actuels (sur le modèle des méthodes de planification en vigueur à la FAO).</p> <p>Le programme de travail pluriannuel est établi sur une durée de deux ans, mais certains préconisent de passer à une planification quadriennale. Le problème est que le CSA doit pouvoir être suffisamment souple pour répondre aux enjeux qui se font jour, et le fait d'opter pour une planification sur quatre ans risquerait de l'entraver dans son action. Une solution serait d'adopter un programme de travail quadriennal avec possibilité de le réviser tous les deux ans.</p> <p>Le programme de travail pluriannuel doit être planifié à plus long terme (quatre ans); il faut établir un calendrier clair et un processus de suivi.</p>
Gestion financière	<p>Le secteur privé pourrait constituer une source de financement possible par le biais de partenariats public-privé (PPP).</p> <p>La prochaine phase de la réforme doit s'attaquer au problème du financement du CSA. Il pourrait notamment être envisagé de faire en sorte que la moitié des crédits nécessaires provienne de contributions mises en recouvrement par le biais des bureaux et sous-bureaux régionaux et que le reste provienne de donateurs.</p> <p>Les organismes ayant leur siège à Rome doivent accroître leur participation financière et fournir d'autres moyens de soutien au CSA.</p> <p>L'aspect financier est essentiel: le CSA ne peut mener à bien sa mission s'il ne dispose pas de ressources suffisantes.</p> <p>La question du budget et du financement constitue le principal défi du CSA. La Présidente a appelé les pays en développement à participer au financement dans la mesure de leurs moyens (même si leurs contributions sont modestes).</p> <p>Le CSA devrait chercher à obtenir des fonds du secteur privé, mais sans qu'aucune condition ne soit imposée.</p>

	<p>Le mode de financement du CSA est problématique. Les parties qui financent le CSA exercent une influence sur les décisions et les activités du Comité. Les questions qui n'intéressent pas les principaux bailleurs de fonds sont tout simplement laissées de côté faute de financement. Le financement du CSA pourrait être davantage axé sur les programmes si les membres versaient leurs contributions par l'intermédiaire de la FAO.</p> <p>Le CSA doit chercher à obtenir davantage de financement auprès des organismes philanthropiques et d'autres institutions. Le FIDA, en tant qu'institution financière, pourrait offrir un soutien accru au Comité. Le MSP pourrait contribuer au financement du CSA, mais l'indépendance de ce dernier pourrait s'en trouver compromise.</p> <p>Le CSA doit faire preuve de réalisme s'agissant de son financement et de la manière dont il affecte les fonds disponibles à ses axes de travail.</p> <p>L'instauration d'un protocole d'accord entre les trois organismes ayant leur siège à Rome permettrait peut-être de lever l'incertitude qui pèse sur le financement du CSA.</p> <p>Il est nécessaire de structurer la mobilisation des ressources. Il faut sensibiliser les donateurs à l'importance d'appuyer le CSA.</p> <p>Les contraintes actuelles en matière de financement limitent les possibilités de planification à long terme. Le CSA n'est pas en mesure d'établir son plan d'action sur un horizon de plus de deux ans. Pour remédier à ce problème, un nouveau groupe de travail à composition non limitée, chargé de trouver des fonds, sera bientôt mis en place. Le CSA doit se doter d'autres mécanismes de financement.</p> <p>Étant donné que le financement repose sur des contributions volontaires (pays), il pourrait être souhaitable d'élaborer des directives relatives au versement de dons. Cependant, les fonds sont souvent affectés à une fin particulière, ce qui constitue un problème pour le CSA.</p> <p>Le CSA <i>N'EST PAS viable</i>. Le niveau de contribution doit être obligatoire, comme c'est le cas dans le modèle adopté par les pays qui participent au financement de la FAO. Cela apportera une plus grande stabilité au CSA. L'adoption d'une telle approche ne sera pas chose aisée, mais en cas de succès, le CSA sera en mesure d'assurer sa viabilité.</p> <p>Le financement du CSA pourrait être amélioré. En l'absence de hausse des contributions financières (des organismes ayant leur siège à Rome), on pourrait envisager un soutien en nature sous la forme d'un parrainage d'événements, à Rome ou dans les pays. Les manifestations organisées dans les pays seraient destinées à promouvoir les produits du CSA.</p>
Vision et stratégie	<p>Le CSA doit s'interroger pour savoir quels sont les trois à cinq objectifs principaux qu'il souhaite atteindre et comment il compte effectuer un suivi des progrès accomplis. Dans cette perspective, il doit s'appuyer sur les ODD comme point de départ. Le CSA doit se doter d'une vision axée sur son action en tant que telle, plutôt que sur les réformes. Il doit chercher à savoir quelles sont les questions auxquelles les parties</p>

	<p>prenantes donnent la priorité et consacrent leur temps (l'élimination de la faim, par exemple). Les ODD doivent servir à amorcer les réflexions sur l'avenir du CSA – notamment l'ODD2, mais aussi l'ODD17.</p> <p>Le CSA doit adopter et promouvoir une approche intégrée. Autrement dit, il doit étendre sa collaboration à d'autres ministères en plus de celui de l'agriculture.</p> <p>Le CSA doit établir des liens avec des institutions régionales puisque les pays adhèrent à des accords régionaux; il ne peut pas se contenter d'engager le dialogue à l'échelle mondiale. Il est certes difficile d'établir des partenariats, mais le CSA ne peut agir seul.</p> <p>Le CSA pourrait tirer parti des bureaux régionaux des organismes ayant leur siège à Rome et devrait s'associer à d'autres institutions régionales. Il est temps de revenir aux principes de base: le rôle de l'État est d'élaborer des politiques; il peut consulter d'autres acteurs (société civile et secteur privé), mais c'est lui qui prend les décisions. Le CSA est un organe intergouvernemental et doit par conséquent se conformer aux règles qui régissent ce type d'organisation, en l'occurrence les règles de la FAO.</p> <p>Il faut recentrer l'ordre du jour du CSA sur un thème, voire deux, qui puissent être débattus en profondeur. Le programme de travail pluriannuel doit être axé sur un thème principal chaque année.</p> <p>La question de l'intervention du CSA sur le terrain (au niveau national) doit être résolue, car elle divise les membres du Comité. Il n'est pas prévu dans le mandat du CSA qu'il mène des activités de terrain, au niveau national. Il s'agit d'un organisme établi à Rome et il devrait s'attacher à resserrer les liens à l'échelle mondiale au-delà de Rome. Le CSA doit renforcer sa visibilité au niveau international, de sorte que son Président soit naturellement invité à participer aux forums mondiaux et qu'il puisse se servir de ces tribunes pour diffuser les messages du Comité. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit être le point de départ du CSA. Le CSA doit se concentrer sur les liens manquants, les questions oubliées et autres domaines d'action dont personne ne s'occupe. C'est là qu'il peut apporter une valeur ajoutée.</p> <p>Le CSA doit effectuer un suivi des actions menées par l'ensemble des organismes des Nations Unies dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</p> <p>Le CSA doit adopter un ordre du jour plus ciblé, qui énonce les objectifs à atteindre d'ici cinq à dix ans. La mission première du Comité s'inscrit dans une perspective mondiale (coordination et convergence des politiques). Il faut laisser aux États membres et aux organismes ayant leur siège à Rome le soin de faire avancer les choses au niveau des pays.</p> <p>Il faut se montrer modeste quant au pouvoir d'action du CSA: il ne s'agit pas d'un organe exécutif doté d'une fonction de mise en œuvre.</p> <p>Le CSA doit réfléchir à un moyen de défendre son territoire pour ne pas laisser d'autres organismes des Nations Unies lui imposer leurs propres priorités alors qu'elles n'ont aucun lien avec son champ d'action. Les</p>
--	--

<p>organismes ayant leur siège à Rome doivent aider le Comité à mener à bien son mandat, de sorte que ce dernier ne se retrouve pas à réaliser des tâches dont eux-mêmes ou d'autres institutions pourraient mieux s'acquitter.</p> <p>Le CSA a besoin d'une direction forte: c'est la personne qui agit à titre de Président du Comité qui importe le plus, et non le pays. Dans l'ensemble, le CSA se montre efficace au niveau mondial, mais il lui manque un système ou un mécanisme qui lui permette d'établir un pont avec le niveau régional (par exemple, avec la CUA). Il est nécessaire d'instaurer une collaboration entre tous les échelons.</p> <p>S'agissant de la présentation de rapports à l'ECOSOC, cette obligation n'est guère bénéfique pour le CSA, car l'ECOSOC ne donne pas suite aux informations qui lui sont communiquées. Le CSA doit accorder la priorité aux rapports destinés au Forum politique de haut niveau en y apportant le plus grand soin et en sollicitant un retour d'informations.</p> <p>Le CSA traite un trop grand nombre de sujets; il doit poursuivre son évolution, mais en veillant à cibler davantage son action.</p> <p>La présence du CSA sur le terrain demeure faible. Le Comité devrait tenir compte des connaissances que peuvent lui apporter les organisations locales, car il s'agit d'une source d'information fiable et précieuse. L'apprentissage entre pairs joue un rôle important au niveau régional. Il convient de ne pas négliger les connaissances locales.</p> <p>Comment le CSA peut-il s'améliorer? Il se disperse trop. Il doit s'intéresser davantage aux questions de fond. Il n'y a pas tellement place au dialogue. Le CSA et son Président doivent se déplacer, participer à diverses manifestations et se rendre dans différents endroits, comme le Siège des Nations Unies à New York.</p> <p>Le CSA doit simplifier son message pour les différents destinataires.</p> <p>Le CSA peut examiner les retours d'informations qui se font de plus en plus nombreux de la part des bénéficiaires ciblés, comme les ONG qui interviennent directement sur le terrain. La récente inclusion de l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) s'avère bénéfique puisqu'elle contribue à renforcer l'ouverture du Comité. Il pourrait cependant être nécessaire d'analyser les modalités de participation actuelles pour évaluer avec quelle efficacité le CSA parvient à jouer le rôle de plateforme ouverte qui lui incombe depuis qu'il regroupe un large éventail de parties prenantes.</p> <p>Il faut apporter des améliorations dans plusieurs domaines: outre la stratégie financière, il faut mettre davantage l'accent sur les priorités, car cela influe sur le programme de travail pluriannuel. Il faut également établir un processus mieux ciblé tout en veillant à alléger les axes de travail.</p> <p>Il serait préférable de se concentrer sur un nombre restreint de questions et de priorités.</p>
--

	<p>Le CSA doit apporter une valeur ajoutée et ne pas se contenter de débattre; il faut que cela transparaisse dans le plan de travail du Comité et dans toutes les actions que mènent ses membres.</p> <p>Le CSA doit commencer par renforcer sa visibilité au sein du système des Nations Unies, non pas la visibilité du Comité en lui-même mais celle de ses directives. Le FIDA, le PAM, et les organismes des Nations Unies à New York doivent, aussi bien séparément que conjointement, promouvoir les produits du CSA dans les enceintes existantes.</p> <p>Un effort plus conscient doit être fait pour établir les priorités (de l'ordre du jour: programme de travail). L'ordre du jour devrait être plus ciblé et moins chargé.</p> <p>Le champ d'activité est trop vaste. Il est nécessaire de se concentrer sur un nombre plus restreint de thèmes. Il est difficile pour les petites délégations de traiter un large éventail de questions. Il est préférable d'organiser des discussions en personne au sein de petits groupes, avec des participants qui ont des intérêts communs. Ce type d'environnement est davantage propice à des échanges plus approfondis. Lorsqu'il y a trop de parties prenantes, il devient difficile de parvenir à un consensus.</p>
Plénière	<p>La plateforme du CSA doit avant tout être efficace: elle doit faire preuve d'inventivité et de souplesse pour s'attaquer aux nouveaux enjeux qui se font jour, sans attendre que des décisions soient prises en session plénière. Un grand nombre de manifestations importantes sont organisées en marge de la plénière; les questions qui y sont abordées concernent des enjeux majeurs, mais en raison du processus qui est en place, elles ne sont pas inscrites à l'ordre du jour de la plénière. Celle-ci perd donc de son intérêt aux yeux des ministres (qui ne souhaitent pas prendre part à une tribune dont les sujets ont déjà été négociés). C'est pourquoi ce sont des fonctionnaires de rang inférieur qui assistent à la plénière.</p> <p>Le CSA devrait envisager de prévoir un espace de dialogue ouvert à l'intérieur de l'ordre du jour de ses plénières pour permettre aux parties prenantes d'échanger leurs points de vue sur des sujets dont il pourrait être difficile, d'un point de vue politique, de débattre ailleurs. Une telle approche pourrait permettre de petites avancées sur des questions complexes ou sensibles.</p> <p>Le CSA doit faire des progrès. Il s'engage sur trop de fronts à la fois et ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour s'attaquer aux nouveaux axes de travail. Il doit adopter une approche plus ciblée et s'attacher à mieux cerner la valeur ajoutée qu'il apporte.</p> <p>Les sessions plénières pourraient être plus efficaces (sur le plan de la gestion du temps). [Les projets pourraient être rédigés par écrit pour qu'il soit plus facile d'en assimiler le contenu.] L'intervention d'un conférencier d'honneur à la séance plénière d'ouverture de la quarante-troisième session du CSA aurait contribué à donner une direction plus précise aux débats.</p>

	<p>Lorsque les plénières s'éternisent, les participants finissent par perdre leur concentration. Les interventions des États membres sont trop répétitives.</p>
Priorités	<p>Les jeunes représentent un enjeu majeur dans nombre de pays en développement. Le CSA doit se pencher sur les mesures à prendre pour rendre le secteur agricole plus attrayant (et rentable) pour ce groupe de population.</p> <p>Le CSA doit également s'intéresser à la question de l'égalité des sexes ainsi qu'aux femmes et au rôle clé qu'elles jouent dans la production agricole.</p> <p>Les jeunes sont un sujet que le CSA aurait intérêt à inscrire à son ordre du jour.</p>
Structures	<p>On pourrait encore gagner en efficacité; une autre réforme est nécessaire. Le CSA est en meilleure posture aujourd'hui, mais son fonctionnement pourrait encore être amélioré.</p> <p>Groupe consultatif: il doit inclure plus de parties prenantes (pour permettre à plus de voix de s'exprimer).</p> <p>Il faut améliorer le mécanisme du CSA; les 14 sièges du Groupe consultatif doivent être occupés par une plus grande diversité d'acteurs.</p> <p>Le Groupe consultatif doit être plus ouvert: agriculteurs, jeunes, femmes, petits exploitants, etc.</p> <p>Il semble nécessaire de revoir le nombre de sièges accordés au MSC au sein du Groupe consultatif. On pourrait envisager de répartir les sièges octroyés au MSC et au MSP selon l'un des ratios suivants: 4 sièges au MSC pour 2 au MSP, 4 pour 3 ou 3 pour 2.</p> <p>On pourrait peut-être améliorer la structure (composition) du CSA à l'avenir (notamment en ce qui concerne le Groupe consultatif). On pourrait maintenir la taille actuelle du Groupe consultatif et inviter des participants ad hoc en fonction des sujets à l'ordre du jour.</p>
MSC	<p>MSC: ce mécanisme doit inclure davantage d'organisations; dans sa composition actuelle, il ne représente pas la société civile.</p>
MSP	<p>Il faut que des associations de consommateurs soient représentées au sein du MSP.</p> <p>Le MSP doit s'ouvrir davantage à de nouvelles parties prenantes. Il faut que certains groupes soient davantage représentés, comme les petites et moyennes entreprises.</p>
Organismes ayant leur siège à Rome	<p>Les organismes ayant leur siège à Rome doivent renforcer leur collaboration pour permettre au CSA de gagner en efficacité.</p> <p>On pourrait envisager un protocole d'accord entre les trois organismes pour donner une plus grande stabilité au CSA. D'autres partenaires participent désormais de manière plus active au CSA, notamment le PAM. Il n'y a aucune stratégie de mobilisation de ressources. Il faut sensibiliser les donateurs à l'importance d'appuyer le CSA.</p>

HLPE	Le HLPE ne doit pas travailler à l'écart des unités techniques des organismes ayant leur siège à Rome.
Secrétariat	Le Secrétariat doit faire l'objet d'un roulement tous les deux ans.
Bureau et Président	Le CSA a besoin d'un Président et d'un Bureau qui sachent faire preuve de fermeté.
Communication	<p>Le CSA doit intensifier ses efforts pour encourager l'utilisation de ses produits; il devrait peut-être collaborer avec des organismes régionaux (Banque africaine de développement) concernant les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ou avec la Banque mondiale.</p> <p>Pour atteindre les ministres, le CSA doit faire des démarches auprès des forums politiques de haut niveau à New York, comme le forum pour le développement durable.</p> <p>Il faut exhorter les États membres des organismes dont le siège se trouve à Rome à faire campagne auprès de leurs homologues à New York pour qu'ils fassent avancer les questions de sécurité alimentaire et de nutrition.</p> <p>De plus, le CSA peut mener son action en prenant appui sur des organes régionaux, comme l'IGAD (organe intergouvernemental d'Afrique de l'Est chargé de promouvoir les actions et politiques en faveur de la lutte contre la sécheresse). S'agissant des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, les pays peuvent se montrer plus concernés. Il pourrait être utile de renforcer les contacts avec la Banque africaine de développement.</p>

### Personnes interrogées lors des missions menées dans les pays

<b>Amélioration de l'efficacité du CSA et des activités de communication</b>	
Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut garantir une large représentation pour que tous les continents soient présents aux tables rondes sur les politiques.</li> <li>• Il faut instaurer un mécanisme d'application, par exemple un système de suivi, pour s'attaquer à la question de l'obligation de rendre compte.</li> <li>• Des fonds doivent être prévus pour les services d'interprétation.</li> </ul>
États-Unis d'Amérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut améliorer les voies de communication avec les pays.</li> <li>• Le CSA doit effectuer un suivi pour ses propres produits au niveau des pays et avec les institutions internationales.</li> <li>• Il faut créer davantage d'occasions de dialogue entre les participants lors des réunions du CSA pour permettre à chacun de présenter aux autres les actions qu'il mène et ainsi instaurer une plus grande confiance entre tous les acteurs.</li> <li>• Le CSA doit se doter d'un mécanisme de suivi pour vérifier les progrès réalisés dans les pays. Une telle approche contribuera à définir les orientations du CSA puisqu'elle permettra de faire le point sur des questions abordées deux ou trois ans auparavant.</li> <li>• La mise en place d'un programme de travail axé sur la sécurité alimentaire et la nutrition contribuera à favoriser la mise en œuvre de certaines propositions de politiques en la matière. La prise en compte des questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans un traité</li> </ul>

<b>Amélioration de l'efficacité du CSA et des activités de communication</b>	
	<p>juridiquement contraignant facilitera l'application des diverses propositions de politiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le HLPE doit revoir son mode de fonctionnement, car il l'isole trop des autres parties prenantes. Le HLPE devrait avoir des liens avec les autres organes du CSA.</li> <li>• Un mécanisme plus équitable pourrait favoriser une plus large participation des acteurs de moindre envergure du secteur privé, qui sont dans l'incapacité de financer eux-mêmes leur participation au CSA. Un tel mécanisme pourrait prévoir la création d'un «pot commun» dont les fonds pourraient servir à financer les candidatures des acteurs de la société civile et du secteur privé, en fonction de critères préalablement convenus, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ intérêt de longue date pour les questions abordées;</li> <li>○ diversité de représentation des régions ou des secteurs;</li> <li>○ mise en œuvre (rôle; antécédents);</li> <li>○ besoins financiers.</li> </ul> </li> <li>• Il faut examiner l'expérience des groupes de travail à composition non limitée au sein du CSA et déterminer comment accroître leur efficacité pour stimuler le changement au niveau national.</li> </ul>
France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie est trop vaste et doit une nouvelle fois être revue. Le public cible n'est pas bien défini.</li> <li>• On doit donner plus d'autonomie au gouvernement pour qu'il puisse établir des liens avec le CSA.</li> <li>• Le CSA doit saisir les occasions qui se présentent à lui, notamment les événements de grande envergure au niveau national et les événements organisés par les mécanismes de la société civile et du secteur privé, pour mieux se faire connaître.</li> <li>• Le CSA doit accroître sa visibilité et faire la promotion de ses produits et de ses actions, par exemple auprès de la CCNUCC.</li> <li>• Le CSA doit montrer qu'il est en mesure de surveiller l'application de ses décisions, car l'instauration d'un mécanisme de suivi peut contribuer à faire connaître ses produits et à favoriser leur mise en œuvre.</li> <li>• Le CSA doit nouer des liens solides avec les trois organismes ayant leur siège à Rome pour tirer parti de leurs compétences spécialisées. Il est important d'entretenir également de bons rapports avec d'autres organisations internationales telles que le G7, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale de la Santé.</li> <li>• Le CSA peut être une enceinte qui donne aux pays l'occasion de présenter les actions qu'ils vont mener et de rendre compte des résultats obtenus un an plus tard. L'objectif est de favoriser un certain degré de transparence et de responsabilité.</li> <li>• Le CSA doit promouvoir le multilinguisme aussi bien au niveau des débats que des événements qu'il organise en vue d'inciter davantage de parties prenantes à participer. L'amélioration de sa politique linguistique est l'un des moyens par lesquels le CSA parviendra à encourager les échanges avec les spécialistes et les organisations de la société civile dans nombre de pays.</li> </ul>
Jordanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CSA doit collaborer avec des organisations régionales, comme le Réseau arabe pour l'environnement et le développement, la Ligue des États arabes et les commissions régionales des Nations Unies.</li> </ul>

<b>Amélioration de l'efficacité du CSA et des activités de communication</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CSA doit appuyer les ateliers nationaux et régionaux pour se faire connaître et promouvoir ses produits. Il doit travailler aux côtés des acteurs de la société civile de la région pour organiser ces ateliers.</li> <li>• Il conviendrait de mettre en place un mécanisme qui permette au CSA d'avoir la certitude que les représentants gouvernementaux présents à Rome communiqueront les décisions prises à leurs capitales, aux ministères concernés et aux décideurs de leurs gouvernements de même qu'aux organisations de la société civile.</li> <li>• Le CSA doit élaborer des documents de plaidoyer dont il pourra être fait usage dans les pays afin de faciliter la mise en œuvre des directives mondiales.</li> <li>• Le CSA pourrait s'intéresser à la manière dont les fonds consacrés à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont organisés à l'échelle mondiale en vue de proposer un mécanisme de financement. Les bureaux régionaux des organismes des Nations Unies pourraient intervenir pour faciliter l'accès des pays à ces fonds mondiaux.</li> </ul>
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement et la société civile doivent jouer un rôle de premier plan s'agissant de la diffusion des messages du CSA au niveau national.</li> <li>• Le CSA doit se repositionner et se doter d'une nouvelle image, par exemple en faisant appel à des «ambassadeurs» chargés de le faire connaître et de susciter plus d'intérêt à son égard.</li> <li>• Le CSA doit prévoir une rubrique budgétaire pour faciliter la tenue de réunions multipartites.</li> <li>• Il est nécessaire d'élaborer des stratégies de communication claires pour encadrer le flux d'information depuis le CSA jusqu'aux organisations de la société civile en passant par les interlocuteurs au sein des ministères.</li> <li>• Le MSC doit s'ouvrir aux OSC nationales et mettre en place un système de règlement des différends pour éviter une scission du mécanisme.</li> </ul>
Panama	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États membres doivent s'engager à diffuser les produits du CSA, mais aussi à renforcer la communication et à adopter des stratégies de communication à destination de la société civile.</li> <li>• Les organismes ayant leur siège à Rome peuvent également s'employer à promouvoir les produits du CSA. Il est nécessaire d'améliorer la communication entre ces organismes et les bureaux extérieurs.</li> <li>• Le CSA doit établir des relations avec des plateformes régionales, notamment l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et de Panama (INCAP), le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA).</li> </ul>
Philippines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parties prenantes du CSA pourraient davantage coordonner et harmoniser leurs efforts en vue de promouvoir l'utilisation des produits du Comité aux niveaux national et local. Le CSA ou les trois organismes ayant leur siège à Rome devraient chercher plus activement à renforcer l'intérêt que suscitent les produits du Comité au niveau des pays, en s'appuyant sur un modèle à parties prenantes multiples similaire à celui du CSA. Il pourrait par exemple s'agir du Programme de coopération à moyen terme parrainé par le FIDA, l'Union européenne et la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse, qui pourrait agir comme vecteur de promotion.</li> <li>• La diffusion des produits du CSA doit constituer une priorité des fonctionnaires des organismes ayant leur siège à Rome qui sont en poste dans les pays.</li> </ul>

<b>Amélioration de l'efficacité du CSA et des activités de communication</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On pourrait envisager d'organiser un forum régional qui serait l'occasion de sensibiliser les gouvernements aux questions débattues et aux décisions prises par le CSA. La création d'un espace de dialogue entre le CSA, les OSC et les gouvernements nationaux lors des conférences régionales de la FAO pourrait constituer un premier pas dans cette direction.</li> <li>• Il est nécessaire de resserrer les liens entre les représentants des pays à Rome et les gouvernements nationaux.</li> <li>• Il est possible de remédier au manque de visibilité des produits du CSA en désignant un organisme national chargé d'en assurer la promotion.</li> </ul>
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CSA doit jeter un pont entre les différents intervenants aux niveaux national, régional et mondial. Il existe des mécanismes régionaux, par exemple la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'OCDE et l'union douanière de l'Afrique de l'Ouest.</li> <li>• Le CSA devrait avoir des points de contact, peut-être au sein de la FAO et des ministères, à l'image des points de contact pour la coopération Sud-Sud.</li> <li>• Il faut renforcer les canaux de communication officiels entre Rome et les pays.</li> <li>• Les organismes ayant leur siège à Rome doivent mieux coordonner leur action pour appuyer le CSA et renforcer sa visibilité au niveau national. À cet égard, une résolution devrait être adoptée par les organes directeurs de ces organismes et la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.</li> <li>• Les bureaux de pays de la FAO doivent apporter un appui au CSA sous différentes formes: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ activités de plaidoyer en faveur des produits du CSA tels que les Directives sur les régimes fonciers;</li> <li>○ fourniture d'un appui technique aux gouvernements pour les aider à appliquer les différents produits et instruments;</li> <li>○ mise en relation des parties prenantes pour encourager les débats autour des produits et des décisions du CSA;</li> <li>○ appui aux gouvernements pour la mise en place de plateformes à parties prenantes multiples pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition;</li> <li>○ aide à l'instauration de réseaux régionaux pour établir un lien entre la dimension mondiale du CSA et les organisations régionales;</li> <li>○ appel à la mobilisation de ressources au niveau national pour soutenir la mise en œuvre des produits du CSA. De nombreuses initiatives sont lancées à l'extérieur du Sénégal, et le pays ne dispose pas toujours des capacités nécessaires pour les prendre en charge sans un soutien et des ressources supplémentaires.</li> </ul> </li> </ul>